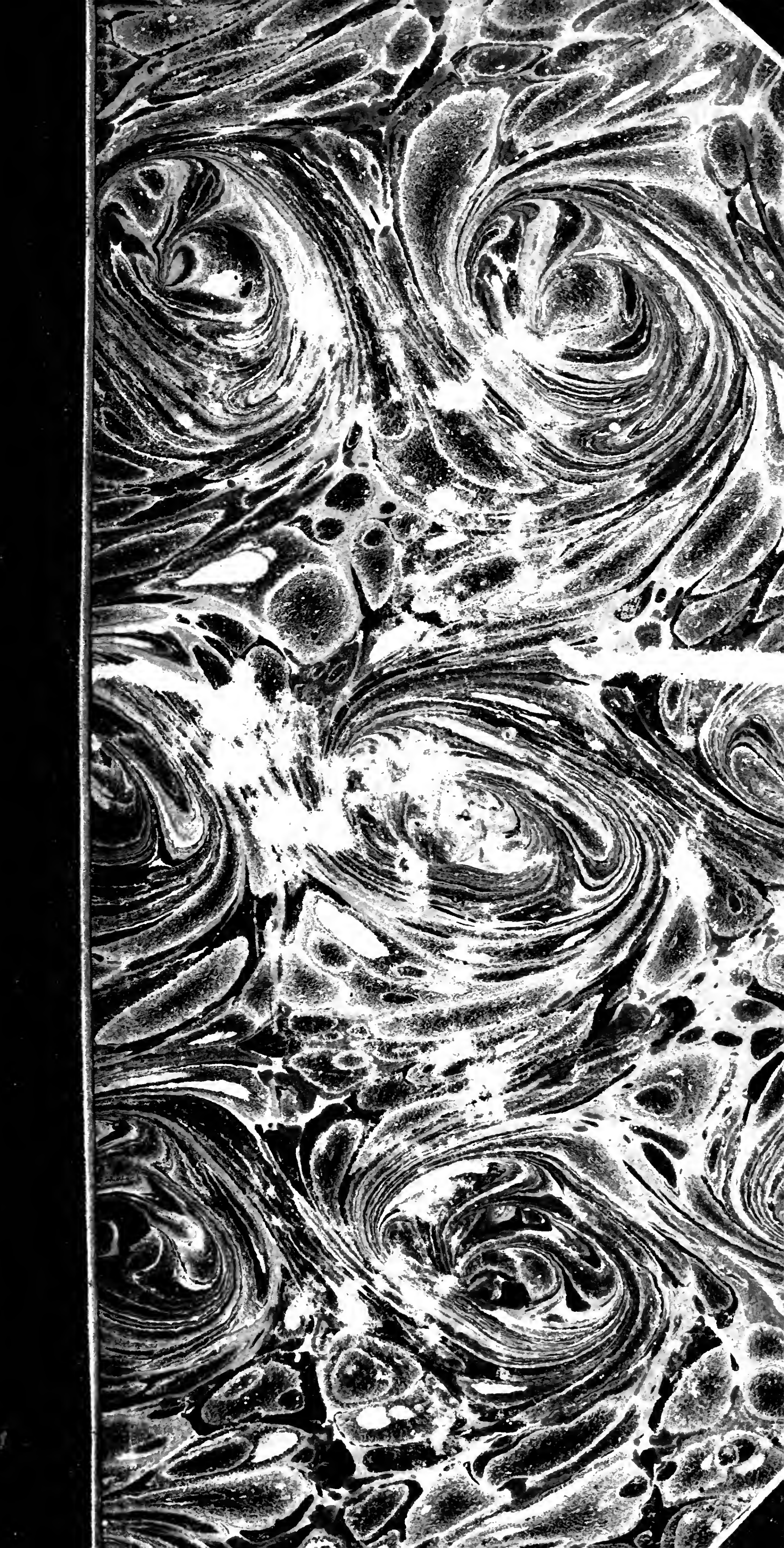
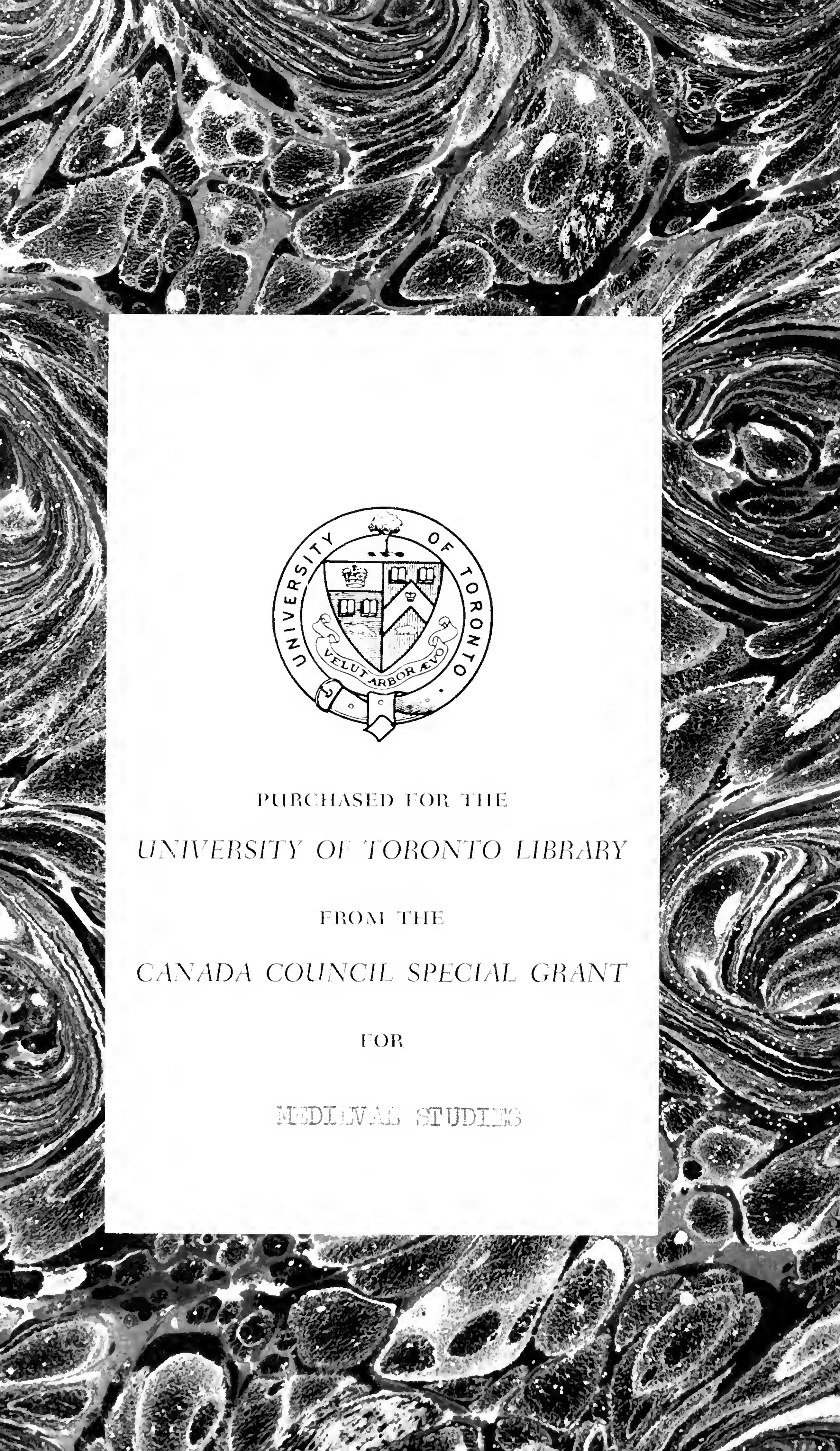



UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



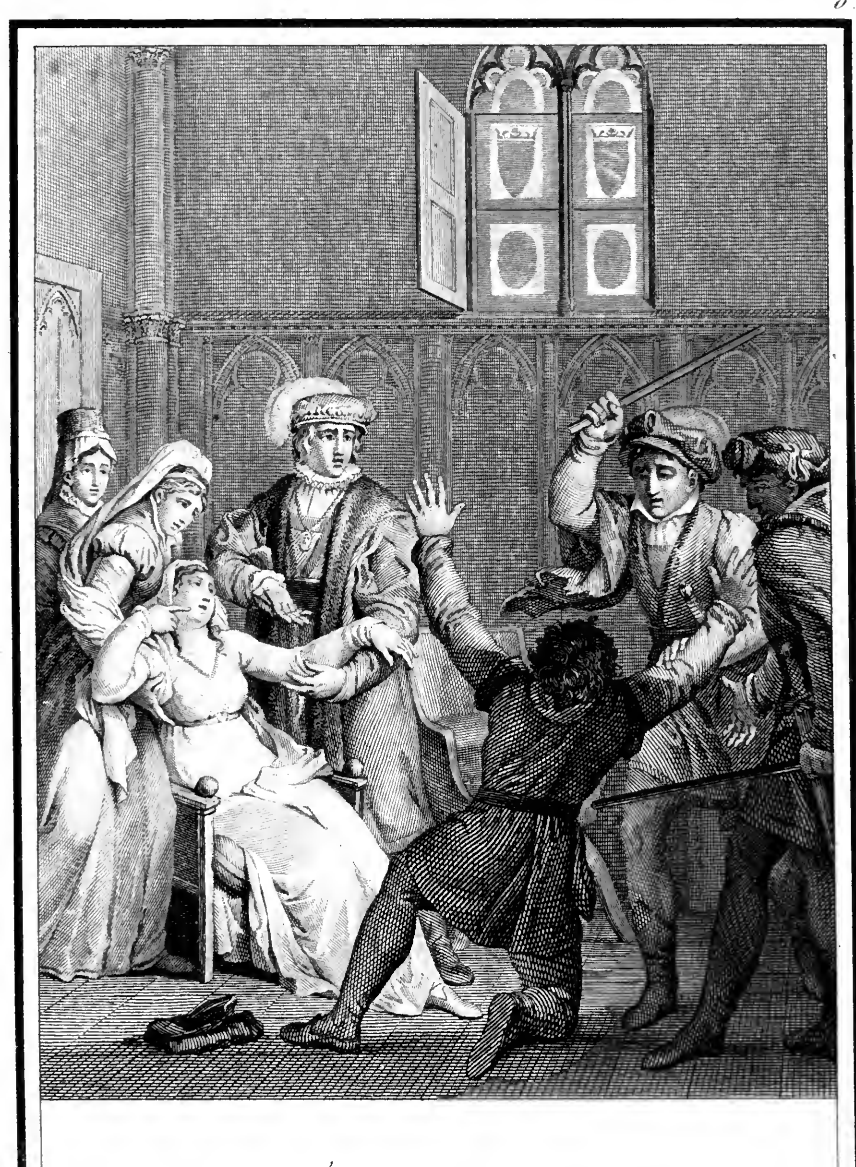
FABLIAUX

OU

CONTES.

III.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARENCIÈRE, N° 5.



LE MÉDECIN DE BRAI.

FABLIAUX

OU

CONTES,

FABLES ET ROMANS DU XIIe ET DU XIIIe SIÈCLE,

TRADUITS OU EXTRAITS

PAR LEGRAND D'AUSSY,

TROISIÈME ÉDITION,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME TROISIÈME.



PARIS.

JULES RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

M DCCC XXIX.



TABLE

DU TROISIÈME VOLUME.

Pages

Le Médecin de Brai, ou le Villain devenu médecin. . . 1
Le Sentier battu. 16
La Bataille de Charnage et de Carême. 19
La Bataille des Vins. 35
Les trois Aveugles de Compiègne, *par Courtebarbe.* . 49
Le Jugement sur les barils d'huile mis en dépôt. . . . 62
Du Marchand qui perdit sa bourse, ou de l'Homme qui portoit un grand trésor. 67
Description d'un Siège, tirée du roman de Claris. . . 71
De l'Enfant qui fondit au soleil. 81
Du Convoiteux et de l'Envieux, *par Jean de Boves.* . 85
Les deux Parasites. 88
Charlot le Juif, *par Rutebeuf.* 90
Le pauvre Mercier. 93
Le même, en vers, *par Imbert.* 101
Le Testament de l'âne, *par Rutebeuf.* 105
Du Curé qui eut une mère malgré lui. 117
De l'Evêque qui bénit sa maîtresse. 126
Du Marchand qui alla voir son frère. 133
Du Curé et des deux Ribauds. 137

Pages.

De celui qui enferma sa femme dans une tour, ou de la Femme qui, ayant tort, parut avoir raison, *par Pierre d'Anfol* 146
Le Chevalier à la trappe. 156
De la Femme qui voulut éprouver son mari. 165
De sire Hain et de dame Anieuse, *par Hugues Piaucele.* 175
Du Villain et de sa Femme. 181
Du Prud'homme qui renvoya sa Femme. 183
Du Pré tondu, ou de la Femme contrariante. 185
De la Dame qui fut corrigée. 187
Bérenger. 207
De dom Argent 216
Du Villain ânier. 219
Du Curé qui posa une pierre. 221
Du Poète et du Bossu 223
Du Prud'homme qui donna des instructions à son fils, ou du Prud'homme qui n'avoit qu'un ami. 225
Des deux bons Amis 230
Le Lai du conseil. 240
L'Ouvrage du Diable. 246
De celui qui mit en dépôt sa fortune. 248
Du Voleur qui voulut descendre sur un rayon de la lune. 253
Le Meunier d'Aleus, *par Enguerrand d'Oisi.* 256
De Brifaut. 263
Du Clerc qui se cacha derrière un coffre 265
Le grand Chemin 267
Des trois Larrons, ou de Haimet et de Barat, *par Jean de Boves.* 269
Des Jambes de bois. 281

Pages.
Le Consolateur 284
Du Boucher d'Abbeville, *par Eustache d'Amiens*. . . 288
Gautier d'Aupais. 292
Guillaume au faucon. 307
Le même, *en partie traduit en vers par Imbert*. . . 317
De la Vieille qui graissa la main du chevalier 320
La Veuve, *par Gautier-le-Long*. 322
De la bonne Femme, ou de la Dame, etc. 328
La Vache du curé, *par Jean de Boves*. 330
Du jeune Homme aux douze femmes, ou de l'Ecuyer qui vouloit épouser douze femmes, ... 333
Le même, en vers, *par Imbert*. 387
De la Femme qui servoit cent chevaliers. 339
Aucassin et Nicolette. 341
L'Excommunication du Ribaud. 374
Estula, ou les deux Frères pauvres. 376
Frère Denise Cordelier, *par Rutebeuf*. 380

CHOIX ET EXTRAITS D'ANCIENS FABLIAUX.

Le Médecin malgré lui. Du Vilain mire. 1
Des trois Avugles de Compiengne, *par Cortebarbe*. . . 5
C'est d'Aucassin et Nicolete. 9
De la Male Dame. 25

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

FABLIAUX

OU

CONTES

DU DOUZIÈME ET DU TREIZIÈME SIÈCLE.

LE MÉDECIN DE BRAI,

OU

LE VILLAIN DEVENU MÉDECIN.

Jadis fut un villain qui, à force d'avarice et de travail, avoit amassé quelque bien. Outre du blé et du vin en abondance, outre de bon argent, il avoit encore dans son écurie quatre chevaux et huit bœufs. Malgré cette fortune cependant il ne songeoit point à se marier. Ses amis et ses voisins lui en faisoient souvent des reproches; il s'excusoit en disant que, s'il rencontroit une bonne femme, il la prendroit. Eux se chargèrent de lui choisir la meilleure au moins qu'on pourroit trouver, et en conséquence ils firent quelques recherches.

A quelques lieues de là vivoit retiré un vieux

chevalier veuf et fort pauvre, qui avoit une fille très bien élevée et d'une figure charmante. La demoiselle étoit en âge d'être mariée; mais comme le père n'avoit rien à lui donner, personne ne songeoit à elle. Enfin, les amis du villain étant venus en son nom en faire la demande, elle lui fut accordée; et la pucelle, qui étoit sage et qui n'osoit désobliger son père, se vit, malgré sa répugnance, obligée d'obéir. Le villain, enchanté de cette alliance, se pressa bien vite de conclure et fit ses noces à la hâte.

Mais elles ne furent pas plus tôt faites, que des réflexions chagrinantes survinrent, et qu'il s'aperçut que, dans sa profession, rien ne lui convenoit moins qu'une fille de chevalier. Pendant qu'il sera au-dehors occupé à sa charrue ou à quelque autre travail, que deviendra sa femme, élevée à ne rien faire, et dont l'état est de rester au logis? Le curé, pour qui tous les jours de la semaine sont dimanche, ne manquera pas alors de s'empresser à lui tenir compagnie : il y viendra aujourd'hui, il y reviendra demain; puis gare l'honneur du sot mari. Comment donc faire quand il n'y a plus de remède? « Si le matin, « avant de partir, je la battois, se dit-il à lui-« même, elle pleureroit tout le reste du jour, et « il est sûr que pendant qu'elle pleureroit elle « ne songeroit point à écouter les galants. Le

« soir en rentrant, j'en serois quitte pour lui « demander pardon, et je sais bien comment il « faut s'y prendre pour l'obtenir. »

Rempli de cette belle idée, il demande à dîner. Après le repas, il s'approche de la dame, et de sa rude et lourde main lui applique sur la joue un tel soufflet, que la marque de ses cinq doigts y reste imprimée. Ce n'est pas tout : comme si elle lui eût essentiellement manqué, il redouble de quelques autres coups, et sort ensuite pour aller aux champs. La pauvrette se met à pleurer et se désole. « Mon père, pourquoi m'avez-vous « sacrifiée à ce villain? N'avions-nous donc pas « encore du pain à manger? Et moi, pourquoi « ai-je été assez aveugle pour consentir à ce ma- « riage! Ah! ma pauvre mère, si je ne vous avois « pas perdue, je ne serois pas malheureuse. Que « vais-je devenir »? Elle étoit si affligée, qu'elle ne voulut écouter ni recevoir de consolation de personne, et qu'elle passa tout le jour à pleurer, comme l'avoit prévu le mari.

Le soir, quand il rentra, son premier soin fut de chercher à l'apaiser. C'étoit le diable qui l'avoit tenté, disoit-il. Il jura de ne jamais porter la main sur elle, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon d'un air si pénétré, que la dame promit d'oublier tout. Ils soupèrent de la meilleure amitié et firent la paix. Mais le villain, qui avoit vu

son stratagème réussir, s'étoit proposé de l'employer encore. Le lendemain donc, à son lever, cherchant querelle à sa femme, il la frappa de nouveau et la quitta comme la veille. Elle se crut pour le coup condamnée sans espoir à être malheureuse et s'abandonna aux larmes.

Tandis qu'elle se désespéroit entrèrent chez elle deux messagers du roi, montés sur des chevaux blancs. Ils la saluèrent au nom du monarque, et lui demandèrent un morceau à manger [1] : ils mouroient de faim. Elle leur apprêta aussitôt ce qu'elle avoit, et pendant le repas, les pria de lui dire où ils alloient ainsi. « Nous ne savons « trop, répondirent-ils; mais nous cherchons « quelque physicien (médecin) habile [2], et nous « passerons s'il le faut jusqu'en Angleterre. De- « moiselle Ade, la fille du roi, est malade. Il y a « huit jours qu'en mangeant du poisson, une « arête lui est restée dans le gosier. Tout ce qu'on « a imaginé depuis ce temps pour l'en délivrer « a été sans succès. Elle ne peut ni manger ni « dormir, et souffre des douleurs incroyables. Le « roi qui se désespère nous a dépêchés pour lui « amener quelqu'un capable de guérir sa fille : « s'il la perd il en mourra. — N'allez pas plus « loin, reprit la dame, j'ai l'homme qu'il vous « faut, grand physicien et *plus expert en urines « qu'Hippocrate*. — Oh! ciel! se pourroit-il! et

« ne nous trompez-vous pas? — Non, je vous dis « la pure vérité. Mais le médecin dont je vous « parle est un fantasque, qui a particulièrement « le travers de ne vouloir point exercer son ta-« lent; et je vous préviens que si vous ne le bat-« tez fortement vous n'en tirerez aucun parti. — « Oh! s'il ne s'agit que de battre nous battrons, « il est en bonnes mains : dites-nous seulement « où il demeure. »

La dame alors leur enseigna le champ où labouroit son mari, et leur recommanda surtout de ne point oublier le point important dont elle les avoit prévenus. Ils la remercièrent, s'armèrent chacun d'un bâton, et piquant vers le vilain, le saluèrent de la part du roi, et le prièrent de les suivre. « Pourquoi faire? dit-il.— Pour gué-« rir sa fille. Nous savons quelle est votre science, « et nous venons exprès vous chercher en son « nom ». Le manant répondit qu'il savoit labourer, et que si le roi avoit besoin de ses services en ce genre il les lui offroit, mais pour la médecine, il protesta sur sa conscience qu'il n'y entendoit absolument rien. « Je vois bien, dit « l'un des cavaliers à son camarade, que nous « ne réussirons point avec des compliments et « qu'il veut être battu ». Aussitôt ils mirent tous deux pied à terre et frappèrent sur lui à qui mieux mieux. D'abord il voulut leur représenter l'in-

justice de leur procédé; mais comme il n'étoit pas le plus fort, il lui fallut filer doux, et, en demandant grâce bien humblement, promettre d'obéir en tout ce qu'ils exigeroient. On lui fit donc monter une des juments de sa charrue, et on le conduisit ainsi au roi.

Le monarque étoit dans la plus grande inquiétude sur l'état de sa fille. Le retour des deux messagers lui rendit l'espérance, et il les fit entrer aussitôt pour savoir quel étoit le succès de leurs recherches. Ceux-ci, après beaucoup d'éloges de l'homme merveilleux et bizarre qu'ils amenoient, racontèrent leur aventure. « Je n'ai « jamais vu de médecin comme celui-là, dit le « prince; mais, au reste, puisqu'il aime le bâton « et qu'il faut cela pour guérir ma fille, soit, « qu'on le bâtonne. »

Il ordonna dans l'instant qu'on descendît la princesse; et, faisant approcher le villain : « Maître, « lui dit-il, voici celle qu'il faut guérir ». Le pauvre diable se jeta à genoux en criant merci, et jura par tous les saints du paradis qu'il ne savoit pas un mot, pas un seul mot de *physique*. Pour toute réponse, le monarque fit un signe, et à l'instant deux grands sergents qui étoient là tout prêts, armés de bâtons, firent pleuvoir sur ses épaules une grêle de coups. « Grâce, grâce, s'écria-t-il, « je la guérirai, sire, je la guérirai. »[3]

La pucelle étoit devant lui, pâle et mourante, et, la bouche ouverte, elle lui montroit du doigt le siège et la cause du mal. Il songeoit en lui-même comment il pourroit s'y prendre pour opérer cette cure, car il voyoit bien qu'il n'y avoit plus à reculer et qu'il falloit en venir à bout ou périr sous le bâton. « Le mal n'est que « dans le gosier, se disoit-il : si je pouvois réussir « à la faire rire, peut-être l'arête sortiroit-elle ». Cette idée lui parut avoir quelque vraisemblance : il demanda donc au monarque qu'on allumât un grand feu dans la salle, et qu'on le laissât un instant seul avec la princesse.

Tout le monde retiré, il la fait asseoir, se déshabille, s'étend le long du feu, et de ses ongles noirs et crochus commence à se gratter et à s'étriller la peau avec des contorsions et des grimaces si plaisantes, que la pucelle, malgré sa douleur, n'y peut tenir. Elle part tout-à-coup d'un éclat de rire, et de l'effort qu'elle fait l'arête lui vole hors de la bouche. Il la ramasse, court à la porte : « Sire, la voici, la voici. — Vous me « rendez la vie, s'écria le monarque transporté » ; et il promit de lui donner en récompense des habits et des robes [4]. Le villain le remercia. Il ne demandoit que la permission de s'en retourner, et prétendit avoir beaucoup à faire dans son ménage. En vain le roi lui proposa de devenir

son ami et son maître (son médecin), il répondit toujours qu'il étoit pressé, qu'il n'y avoit point de pain chez lui quand il étoit parti, et qu'il lui falloit absolument porter du blé au moulin.

Mais lorsqu'à un nouveau signal du prince les deux sergents recommencèrent à jouer du bâton, lorsqu'il sentit les coups, il cria miséricorde, et promit de rester non-seulement un jour, mais toute sa vie si l'on vouloit. On le conduisit alors dans une chambre voisine où, après lui avoir ôté ses haillons, après l'avoir tondu et rasé, on le revêtit d'une belle robe d'écarlate. Il ne s'occupoit, pendant tout ce temps, que des moyens de s'échapper, et comptoit que, ne pouvant toujours être gardé à vue, il en trouveroit bientôt l'occasion.

Cependant la guérison qu'il venoit d'opérer avoit fait du bruit. A cette nouvelle, plus de quatre-vingts malades de la ville, dans l'espérance du même succès pour eux, étoient venus au château le consulter, et ils avoient prié le monarque de lui dire un mot en leur faveur. Le roi le fit appeler : « Maître, lui dit-il, je vous recommande « ces gens-là, guérissez-les tout de suite, et que « je les renvoie chez eux. — Sire, répondit le « villain, à moins que Dieu ne s'en charge avec « moi, cela ne m'est pas possible, il y en a trop.

« — Qu'on fasse venir les deux sergents », reprit le prince. A l'approche des exécuteurs, le malheureux, tremblant de tous ses membres, demanda de nouveau pardon, et promit de guérir tout le monde, jusqu'à la dernière servante.

Il pria donc le roi de vouloir bien encore une fois sortir de la salle, ainsi que tous ceux qui se portoient bien. Resté avec les seuls malades, il les arrangea tous autour de la cheminée, dans laquelle il fit faire un feu d'enfer, et leur parla ainsi : « Mes amis, ce n'est pas une petite besogne « que de rendre la santé à tant de monde, et « surtout aussi promptement que vous le desi- « rez. Je ne sais qu'un moyen, c'est de choisir le « plus malade d'entre vous, de le jeter dans le « feu, et quand il sera consumé, de prendre ses « cendres pour les faire avaler aux autres. Le « remède est violent, j'en conviens, mais il est « sûr, et je réponds après cela de votre guérison « sur ma tête ». A ces mots ils se regardèrent les uns les autres, comme pour examiner leur état respectif. Mais dans toute la bande il n'y avoit personne étique ou enflé qui, pour la Normandie entière, eût voulu convenir alors que sa maladie étoit grave.

Le guérisseur s'adressant au premier du cercle: « Tu me parois pâle et foible, lui dit-il; je crois « que c'est toi qui es le plus mal. — Moi, sire!

« point du tout, répondit l'autre; je me sens « beaucoup soulagé dans ce moment, et ne me « suis jamais si bien porté. — Comment, coquin, « tu te portes bien! eh! que fais-tu donc ici »? Et mon homme aussitôt d'ouvrir la porte et de se sauver. Le roi étoit en dehors, attendant l'évènement, et prêt à faire bâtonner le villain, s'il falloit encore en venir là. Il voit sortir un malade: « Es-tu guéri, lui dit-il? — Oui, sire ». L'instant d'après, un second paroît: « Et toi? — Je le suis « aussi ». Enfin, que vous dirai-je? il n'y eut personne, jeune ou vieux, femme ou pucelle, qui voulût consentir à faire des cendres, et tous sortirent se prétendant guéris.

Le prince, enchanté, rentra dans la salle pour féliciter le médecin. Il ne pouvoit assez admirer comment, en aussi peu de temps, il avoit pu opérer tant de miracles. « Sire, répondit le villain, « je possède un charme d'une vertu sans pareille, « et c'est avec cela que je guéris ». Le monarque le combla de présents; il lui donna de l'argent et des chevaux, l'assura de son amitié, et lui permit de retourner auprès de sa femme, à condition cependant que quand on auroit besoin de son secours, il viendroit sans se faire bâtonner. Le manant prit ainsi congé du roi. Il n'eut plus besoin de labourer, ne battit plus sa femme, l'aima et en fut aimé; mais, par le tour qu'elle

lui joua, elle le rendit médecin sans le savoir.

Recueil de Barbazan, tome III, page première.

Je crois inutile de prévenir que c'est ce conte qui a fourni à Molière *le Médecin malgré lui*. M. Bret en a fait la remarque, en ajoutant que cette aventure se trouve aussi copiée dans une relation du fameux Grotius et dans Olearius. On a prétendu que c'étoit chez le premier que Molière l'avoit prise. Ce ne peut être au moins que dans un auteur moderne. Rien ne nous apprend qu'il ait connu nos poètes, et je le regrette bien. Que de perles il eût tirées de ce fumier!

Le rédacteur du *Voyageur françois* (tome VII, page 290) dit que le conte du *Paysan médecin* est connu en Russie; mais il ajoute que les Russes l'ont pris de notre fabliau.

Se trouve aussi dans l'*Enfant sans souci*, page 288.

Dans les *Sérées de Bouchet*, page 322, dixième sérée.

Ce conte fait aussi le sujet d'un petit poème italien intitulé: *Opera nuova piacevole d'un villano nominato Grillo.* Il est peu connu et extrêmement rare. Il n'en existe, je crois, qu'une seule édition, de Venise, 1552, petit in-8. Ce qui a été imprimé en 1738: *Grillo canti dieci d'Enante Vignajuolo*, en est une imitation paraphrasée. Dans l'un et l'autre poème, le médecin impromptu se fait donner une pièce de beurre, et seul, comme dans le conte, avec la demoiselle, il l'approche tout près d'un grand feu, et lui administre ce beurre d'une façon qui, la faisant éclater de rire, opère sa guérison.

La seconde partie du fabliau a été copiée comme la première.

On lit dans le *Poggiana* que le cardinal de Bar, Napoli-

tain, ayant à Verceil un hôpital *dont il tiroit fort peu de profit*, parce qu'il y avoit beaucoup de malades, son intendant, pour se débarrasser de ces importuns qui *consumoient le revenu de son maître*, s'avisa de se déguiser en médecin, et leur déclara qu'on ne pouvoit les guérir qu'avec un onguent de graisse humaine. Mais, dès qu'il eut proposé de tirer au sort à qui seroit mis dans la chaudière, tous vidèrent l'hôpital.

Se trouve ainsi dans le *Courier facétieux*, page 129.
Dans les *Histoires plaisantes et récréatives*, page 301.
Dans la *Gibecière de Mome*, page 456.
Dans les *Sérées de Bouchet*, page 534, trentième sérée.
Dans *Tiel Vlespiègle.*

NOTES.

(1. *Deux messagers du roi, montés sur des chevaux blancs. Ils la saluèrent au nom du monarque, et lui demandèrent un morceau à manger.*) Nos rois, quand ils voyageoient, eussent regardé comme une chose indécente de loger dans une hôtellerie publique. S'ils n'avoient point, dans le lieu où ils passoient, de château ou de métairie, ils descendoient chez quelqu'un de leurs vassaux, qui les défrayoit eux et leur suite. C'est ce qu'on nomma sous la première race *droit de mansion*, et sous la troisième, *droit de gîte*. Les couvents et les évêques qui possédoient des biens régaliens s'y trouvoient assujétis. Ce privilège, le prince le communiquoit à ses messagers ou délégués, et ceux-ci pouvoient, en route, exiger un logement, comme il l'eût exigé lui-même. C'est sans doute en vertu de quelque droit semblable que les deux courriers du fabliau descen-

dent chez la femme du laboureur. Les chevaux blancs qu'ils montoient annonçoient assez, comme on l'a vu dans une note du *Lai de Lanval*, qu'ils appartenoient au roi.

Comme le *droit de gîte* étoit une servitude, beaucoup de seigneurs, et la plupart des ecclésiastiques surtout, s'en prétendirent exempts. Louis-le-Jeune, un jour qu'il se rendoit à Paris, ayant été surpris en route par la nuit, et obligé de s'arrêter à Créteil, il y coucha et fut défrayé par les habitants. Créteil dépendoit du chapitre de Paris. Le lendemain, les chanoines apprirent la *mansion* du roi, et ils murmurèrent hautement. Selon eux, ce *droit de gîte*, exigé dans un domaine de l'église, étoit une insulte faite à l'église et une violation de ses privilèges. En effet, le roi étant venu à la cathédrale pour prier, il en trouva la porte fermée. Instruit des plaintes du chapitre, il leur fit ses excuses, promit de rembourser la dépense qu'il avoit occasionée, et l'acte qu'on dressa de cette satisfaction fut écrit sur une baguette. (*Annales Ordinis Sancti Benedicti*, t. VI, p. 700.)

(2. *Un physicien habile.*) En Angleterre, les médecins sont nommés *physiciens*, *physicians*.

(3. *Grâce, grâce, s'écria-t-il, je la guérirai.*) Dans le *Belphégor* de Machiavel et de La Fontaine, il y a de même un paysan que le roi fait venir pour sa fille tourmentée par un mauvais esprit. On le menace du gibet, s'il ne délivre la princesse, et, comme le villain du fabliau, il n'échappe au danger que par une ruse.

(4. *Promit de lui donner en récompense des habits et des robes.*) Une galanterie d'usage chez les rois et les princes étoit de faire dans certains temps de l'année, à Pâques et à Noël surtout, des présents de robes, de manteaux et d'habits aux personnes attachées à leur service et aux seigneurs qui composoient leur cour. Les habillements qu'on *livroit* à ces époques s'appeloient *livrées*, nom qui s'est conservé

pour ceux que les gens de qualité font porter à leurs valets On sait que ce fut dans une de ces distributions que, par une supercherie pieuse, saint Louis engagea plusieurs seigneurs à se croiser avec lui. Les *livrées* leur furent fournies dans l'obscurité. Lorsque le jour parut, tous se trouvèrent avoir sur l'épaule une croix cousue, et ils se crurent liés comme s'ils l'avoient prise de leur propre choix. Edouard III, roi d'Angleterre, ayant à sa cour, vers les fêtes de Noël, quelques gentilshommes françois, faits prisonniers dans une entreprise sur Calais, qui ne leur avoit point réussi, il voulut par courtoisie et par estime pour leur valeur les faire comprendre dans la distribution des livrées qu'il devoit faire pour la fête.

Quelquefois la seule acceptation de ce présent étoit un engagement contracté de servir pendant une année le souverain qui l'offroit. Ainsi, quand le roi, dans le fabliau, promet des habits au médecin, il lui annonce qu'il le regarde dès ce moment comme étant à son service, ou qu'il veut qu'il s'y engage. C'est ce qu'on appeloit *être aux draps* d'un prince. *Il y avoit un chevalier qui estoit dou pais de Pulle* (Pouille) *et estoit aux draps Robert de Flandres* (Froissard, volume II, chapitre 77). Quand les chevaliers étoient *aux draps* d'un roi, on les nommoit *chevaliers le roi* ou *chevaliers de l'ostel du roi.*

Il ne faut pas confondre les fournitures de livrées qui se faisoient toujours à des temps fixes avec les présents accidentels d'habits, faits aux fabliers et aux ménétriers. C'étoient ses propres habits que le seigneur donnoit en récompense à ceux-ci, et ordinairement celui qu'il portoit le jour même.

Les rois avoient en réserve dans leurs palais, pour le moment des livrées, une quantité d'étoffes plus ou moins précieuses, et, quand ce moment arrivoit, ils les faisoient couper et distribuer. C'est ce que signifie encore cette phrase

de Jean d'Auton, lorsqu'il parle des fêtes données à l'occasion du mariage entre madame Claude de France et l'archiduc, en 1501: *Grand foison de drap d'or et de soie fut là deschiqueté* (*Annales de Louis XII*, page 219). Les grands seigneurs, dans leurs châteaux, avoient de même des provisions de draps, et voilà pourquoi les fabliaux font souvent mention de présents d'étoffes. Pendant long-temps les officiers du parlement, comme chevaliers et officiers du roi, ont eu part à la distribution de ces livrées. Au quatorzième siècle, la livrée leur fut payée en argent et évaluée dix livres. (Le Laboureur, *de la Pairie*, page 122.)

LE SENTIER BATTU.

Celui-la n'est pas sage, qui s'habitue à railler les autres et à les agacer de paroles. Tôt ou tard il en éprouvera honte et chagrin, et l'on pourroit en alléguer plus d'un exemple. Chien hargneux est souvent mordu, dit un vieux proverbe: ce proverbe a raison. Ceux qu'on a voulu ridiculiser se vengent dès qu'ils en trouvent l'occasion, et alors les traits qu'a lancés le railleur retournent contre lui. Écoutez à ce propos une aventure qu'on m'a racontée et qui est vraie.

On avoit annoncé un tournoi entre Athie et Péronne. Déjà plusieurs chevaliers et des dames même s'y étoient rendus, les uns pour jouter, les autres pour jouir du spectacle; et en attendant l'ouverture des jeux, ils cherchoient à s'amuser. Un soir qu'ils se trouvoient ensemble et que la compagnie étoit en gaîté, quelqu'un proposa de jouer au *roi qui ne ment*. La proposition ayant été agréée d'une voix unanime, et les hommes par courtoisie ayant préféré une reine, ils choisirent pour ce rôle une jeune femme éveillée, maligne, et d'autant plus propre à le remplir, qu'elle avoit de l'esprit et parloit bien.

D'abord la dame, en sa qualité de reine, commença par intimer à ses sujets différents ordres. Puis s'avançant successivement vers les joueurs, elle fit à chacun d'eux une question telle que la compagnie pût en être amusée. Enfin elle vint à un chevalier qui l'avoit aimée, et qui même, l'année d'auparavant, l'avoit demandée en mariage; mais à sa mine chétive, elle n'avoit pas voulu de lui.

....Bien tailliez ne sembloit mie
Pour fere ce que plest amie....
Car n'ot (*n'avoit*) pas la barbe crémue.....
Bien savez le cox chaponez
Est as gelines (*poules*) mal venus.

Ce que vous voyez chez les poules, vous le verrez constamment chez les femmes. Quelque mérite qu'ait d'ailleurs un homme, jouit-il auprès d'elles d'une réputation douteuse, soyez sûr qu'elles l'accueilleront mal, et que toutes, jusqu'aux nonnes et aux béguines, le regarderont de mauvais œil.

Or donc, pour en revenir à notre reine, quand elle fut devant le chevalier, elle se mit à rire, et lui demanda si jamais il avoit eu un enfant. Lui, obligé de dire la vérité, répondit naïvement qu'il n'osoit s'en vanter et n'avoit aucune raison pour le croire. « Je le pense comme vous, ré« pliqua la dame, car, à voir la tige du blé, on « se doute sans peine que l'épi est vide ». A ces

mots et sans plus attendre, la dame passa vers un autre joueur; mais toute l'assemblée partit d'un éclat de rire, et l'on se divertit quelque temps aux dépens du pauvre chevalier. Quant à lui, il ne fut certes pas aussi joyeux, et se promit bien de prendre sa revanche s'il le pouvoit.

En effet la reine, après avoir fini sa ronde, étant obligée de se présenter de nouveau devant chacun des joueurs pour être questionnée par eux à son tour, elle vint devant le chevalier.

La dame avoit de très beaux cheveux. Le chevalier la loue sur sa chevelure. « Mais l'autre ? » dit-il.... Elle est fort tentée de trouver la question impertinente ; cependant, comme, selon les règles du jeu, elle est obligée de répondre, elle dit qu'il n'y en a point d'autre. « Je vous en crois à mon tour, réplique le chevalier, car j'ai toujours ouï dire que, quand un sentier est tant battu, il n'y vient point d'herbe. »

Jusqu'à ce moment la belle avoit été triomphante. Mais pour le coup on rit sur elle et si fort et si long-temps, qu'elle quitta le jeu et ne dit plus un mot de la soirée.

Vous qui entendez ce conte, faites-en votre profit, et concluez-en que railler est un métier dangereux, et qui ordinairement porte sa peine avec lui. Quant à moi, je vous ai dit l'aventure de la dame.

Amen ; ci prent mon conte fin ;
Diex vous doint à tous bone fin.

Recueil de Barbazan, tome 1er, page 100.

LA BATAILLE

DE CHARNAGE ET DE CARÊME.

Messieurs, je ne puis plus vous céler davantage une aventure qu'on a sue dans le temps par toute la terre, et dont la relation, perdue pendant bien des années, vient enfin d'être retrouvée par mes soins. Jamais rois, comtes ni ducs n'en ont entendu de plus belle. Au reste, je n'ai pas besoin d'insister sur la foi qu'elle mérite; je pense être connu de vous, et vous savez que je ne mentirois pas quand on me donneroit cent marcs d'argent.

Le roi Louis avoit annoncé cour plénière à Paris, pour les fêtes de la Pentecôte, et une multitude infinie de personnes s'y étoient rendues, soit dans le dessein de participer aux plaisirs, soit pour y contribuer. Du nombre de ces derniers furent deux princes puissants, qui arrivèrent chacun avec un cortège nombreux. L'un étoit *Charnage*, riche en amis, honoré des rois et des ducs, aimé par toute la terre; et l'autre, *Carême* le félon, l'ennemi des pauvres, le roi

des grosses abbayes et des moines, et prince souverain des étangs, des fleuves et de toutes les mers.

Quoique celui-ci soit peu aimé, quoique peu de gens ressemblent à ceux de Beauvoisis et d'Olonne, qui pour un poisson donneroient un bœuf, néanmoins, comme il vint escorté d'une grosse suite de saumons et de raies, on le reçut fort bien. Mais cet accueil fut l'origine d'une querelle fameuse, ainsi que vous l'allez voir; car Charnage, choqué de la préférence injuste qu'on donnoit à son rival, ne put commander à sa colère, et s'emporta contre lui en menaces et en outrages. Ces discours injurieux furent rapportés à Carême, qui, naturellement fier et hautain, éclata à son tour. Il s'avança vers son ennemi pour le défier, lui déclara la guerre, guerre terrible et sanglante, qui ne devoit finir que par la ruine de l'un des deux rivaux.

Tous deux aussitôt se rendirent dans leurs états, afin de hâter par eux-mêmes les préparatifs de cette grande journée, et convoquer leurs vassaux [1]. Carême dépêcha aux siens un hareng qui, avec la rapidité d'une flèche, parcourant les mers, alla conter partout l'insulte faite au roi leur suzerain. Tous, jusqu'à la lourde baleine, promirent d'accourir pour venger son honneur offensé : pas un seul ne s'en dispensa.

Qui eût vu l'ardeur générale n'eût pu s'empêcher d'être étonné; les mers ce jour-là se trouvèrent désertes.

Un émerillon, dans l'autre parti, fut chargé de même d'aller notifier aux feudataires de Charnage la déclaration de guerre. Les grues et les hérons vinrent aussitôt présenter leurs services. Le cygne et le canard offrirent de veiller à l'embouchure des rivières, et promirent de les garder si bien qu'aucun de leurs ennemis ne pourroit passer. Agneaux, porcs, lièvres, lapins, pluviers, outardes et chapons, poules et butors, les oies grasses enfin, le paon fier de son plumage étincelant, tous, jusqu'à la douce colombe, se rendirent sous l'étendard de leur souverain. Cette troupe bruyante et timide, fière de son nombre, célébroit d'avance sa victoire, et partout sur son passage faisoit retentir les airs de ses cris discordants.

Carême, armé de pied en cap, s'avança monté sur un mulet (poisson d'eau douce fort connu), et portant un fromage en guise d'écu. Sa cuirasse étoit une raie, ses éperons une arête, et son épée une sole tranchante. Les traits et les munitions de guerre consistoient en pois, marrons, beurre, fromage, lait [2] et fruits secs.

Charnage avoit son heaume fait d'un pâté de sanglier, surmonté d'un paon [3]. Un bec d'oiseau

lui servoit d'éperons, et il montoit un cerf dont le bois ramu étoit chargé de mauviettes.

Dès que les deux généraux s'aperçurent, ils fondirent l'un sur l'autre, et se battirent avec fureur; mais les troupes de chaque parti s'étant avancées pour les secourir, ils furent bientôt séparés, et l'affaire devint générale.

Le premier corps qui eut quelques succès fut celui des chapons. Il tomba sur les merlans qu'on lui avoit opposés, et les culbuta si vivement que, sans les raies armées d'aiguillons, lesquelles soutenues des maquereaux et des flets, vinrent rétablir le combat, le désordre peut-être fût devenu plus considérable. Les archers de Carême alors commencèrent à faire pleuvoir sur leurs ennemis une grêle de figues sèches, de pommes et de noix, et les barbues aussitôt, les brêmes dorées, les congres aux dents aiguës s'élancèrent dans leurs rangs étonnés, tandis que les anguilles frétillantes, s'entortillant dans leurs jambes, les renversoient sans peine. On remarqua surtout un jeune saumon et un bar courageux, qui firent des prodiges inouïs de valeur. Non, une semaine entière ne me suffiroit pas pour vous raconter toutes les prouesses que vit cette brillante journée.

Déjà l'armée aquatique gagnoit du terrein, et la victoire alloit se déclarer pour elle; mais tout-

à-coup les canards, par leurs cris, appelant du secours, deux hérons et quatre émérillons s'élèvent dans les airs et fondent comme la foudre sur les vainqueurs. Le butor et la grue viennent les seconder [4]. Tout ce qu'ils attaquent est dévoré, et le carnage devient terrible. Le bœuf pesant, qui jusqu'alors avoit vu sans s'émouvoir le danger de son parti, s'ébranle enfin. Il s'avance lourdement, abat et renverse des files entières, écrase tout ce qui ose lui résister, et seul jette l'épouvante et le désordre dans toute l'armée.

C'en étoit fait à jamais de Carême, s'il se fût opiniâtré à combattre plus long-temps. Il céda prudemment au danger, et fit promptement sonner la retraite, dans l'espérance qu'il pourroit, pendant les ténèbres, rallier et ranimer ses troupes, pour recommencer le lendemain la bataille. La nuit fut employée de part et d'autre à faire de nouvelles dispositions; mais un évènement imprévu vint décider pour jamais du sort des deux monarques.

Au point du jour, *Noël* [5], suivi d'un renfort considérable, arriva au camp de Charnage, et la joie qu'excita sa présence y éclata par des milliers de cris d'allégresse. Ces transports bruyants, qui retentirent jusqu'au camp ennemi, y jetèrent l'alarme. On voulut savoir ce qui les occasionoit, et l'on détacha quelques espions pour s'en éclair-

cir. Mais quand ceux-ci, de retour, eurent fait leur rapport, à l'inquiétude succédèrent l'abattement et la consternation. En vain Carême par ses discours essaya de réchauffer les courages : la terreur les avoit glacés. Chacun jetoit ses armes, et de toutes parts on n'entendoit que des voix séditieuses crier : *la paix, la paix.*

Forcé donc de traiter malgré lui, et sur le point de se voir trahi par ses propres soldats, le triste monarque envoya pour négocier un député au vainqueur. Charnage, qu'avoient enorgueilli la victoire de la veille et ses nouvelles espérances, exigea d'abord que son ennemi sortît pour jamais de la chrétienté. Cependant, sur les représentations de ses barons, il entra en accommodement, et, conjointement avec eux [6], conclut un traité par lequel il consentit que Carême parût quarante jours dans l'année, et deux jours en outre environ dans chaque semaine; mais ce ne fut qu'aux conditions que les chrétiens, en dédommagement, pourroient non-seulement pendant ces jours de pénitence, mais encore pendant tous les autres de l'année indistinctement, joindre au poisson, dans leurs repas, le lait et le fromage; et ce fut ainsi que le roi Charnage rendit le roi Carême son vassal.

Recueil de Barbazan, tome IV, page 80.

Ce fabliau a été mis en vers, l'an 1554, sous le titre de *Description du merveilleux conflict et très cruelle bataille faite entre les deux plus grands princes de la région brifatique, appelez* Caresme *et* Charnage.

NOTES.

(1. *Tous deux se rendirent dans leurs états, afin de hâter par eux-mêmes les préparatifs de cette grande journée, et convoquer leurs vassaux.*) Telle fut pendant bien des siècles, en France, la manière de lever des armées et de faire la guerre (Daniel, *Tr. de la milice françoise*). Il n'y avoit point de troupes réglées; mais la plupart des terres, soit laïques, soit ecclésiastiques ou moniales, étoient assujéties à une redevance de service militaire, pendant un certain nombre de jours et avec un certain nombre d'hommes. Ainsi quand le prince avoit une guerre à soutenir, il publioit un *ban* pour sommer tous ses feudataires de venir à son secours. Ceux-ci, en conséquence, convoquant à leur tour leurs vassaux, les faisoient conduire, au lieu désigné, par des baillis, des avoués, des vidames; ou, si la nature du fief les obligeoit de les conduire eux-mêmes, ils marchoient avec eux en personne, c'est-à-dire que les bannerets amenoient les chevaliers, écuyers, gens-d'armes et sergents qui devoient former la cavalerie, et que les comtes ou vicomtes amenoient les milices des villes et des bourgs, dont se composoit la plus grande partie de l'infanterie.

Le temps du service varioit selon la terre. Le terme le plus long étoit de quarante jours. Saint Louis exigea deux mois, et Philippe-le-Bel quatre. On ne pouvoit s'en dispenser (au moins quand on n'étoit pas assez fort pour pouvoir refuser impunément) sans encourir une forte amende. A cette

amende Philippe-Auguste substitua, en 1213, la confiscation du fief. Mais aussi, le terme du service une fois expiré, le monarque ne pouvoit plus rien demander à son feudataire, et celui-ci étoit libre alors de se retirer chez lui et d'emmener sa troupe.

Avec cette armée de quelques jours, avec cette dépendance, et enfin avec ce droit qu'avoient les grands vassaux de lever et de commander les divers corps qu'ils conduisoient, que pouvoient nos rois? Un évènement arrivé sous Louis-le-Gros avoit donné lieu à ce prince, ou plutôt à son habile ministre Suger, de détruire une partie de cet esclavage, en ôtant à la noblesse la levée des milices, et la transportant en des mains dont il fût plus aisé d'être le maître. Quelques villes, opprimées par la tyrannie insupportable de leurs seigneurs, s'adressèrent au monarque, comme à leur suzerain, pour réclamer son assistance. Il les affranchit, y forma des communautés ou *communes* gouvernées par un corps municipal, auquel il donna, entre autres droits, celui de lever et de conduire les milices.

Dans cette administration, plus de comtes, de vicomtes, etc. et ce point étoit si important, que Louis VII regardoit comme à lui toutes les villes où il y avoit commune. En temps de guerre, les bourgeois, divisés par paroisses, dont chacune portoit, pour se rallier, une bannière représentant son saint (ainsi qu'on le voit aujourd'hui dans nos processions où cette cérémonie ne signifie plus rien), se rendoient ainsi au camp, le curé à la tête. Mais, comme il falloit les ménager, on n'exigeoit d'eux que le temps du service ordinaire; et ce n'étoit pas avec de pareils secours que le monarque pouvoit accroître son autorité et agrandir ses états.

Vers la fin de ce même siècle, il s'étoit formé, en divers endroits de l'Europe, des corps d'aventuriers, composés de l'écume de toutes les nations, et qui, adoptant la guerre

comme un métier, se vendoient au plus offrant. Philippe-Auguste trouva dans certaines sommes qu'il leva sur son peuple et dans quelques épargnes qu'il avoit eu la prudence de faire, le moyen de prendre de ces bandes à sa *solde;* et ce fut particulièrement avec ces soudoyés ou *soldats,* dont il ne craignoit plus de se voir abandonné au bout de quarante jours, parce qu'il les payoit, qu'il exécuta tant de choses contre les Anglois, et qu'il devint le premier roi conquérant de la troisième race.

Philippe-le-Bel prit à son service des troupes étrangères dont il traita avec les souverains leurs maîtres, et même avec certaines villes ou communes.

Tous ces changements, au reste, n'intéressoient guère que l'infanterie ou la cavalerie légère. La partie essentielle des armées, celle qui par l'avantage de ses armes décidoit ordinairement du sort des batailles, les gens-d'armes et les chevaliers, furent toujours nationaux, et continuèrent d'être fournis et commandés par les bannerets. Mais, sous Charles VII enfin, ces bannerets, épuisés par les guerres sanglantes que la France avoit eues à soutenir contre l'Angleterre, ayant représenté que de plusieurs années ils ne pourroient être en état de fournir leur contingent, Charles, bien conseillé, les en dispensa pour toujours, et créa, pour les remplacer, des compagnies de gens-d'armes, qu'il appela d'*ordonnance*, troupes régulières qui furent exercées aux armes, qui eurent une solde et durent servir sans interruption. Il eut même l'adresse de faire consentir le peuple à se charger de cette paie; et, à cette occasion, fut rendue habituelle la taille qui jusqu'alors n'avoit été qu'accidentelle.

Ce coup de politique, peu important en apparence, est cependant l'un des évènements de la monarchie qui ait eu les suites les plus intéressantes, et celui qu'on doit regarder comme la vraie époque de l'autorité royale. Dès que les

souverains eurent des troupes, ils furent tout-puissants, et la noblesse, à qui on défendit d'en lever, parce qu'elle n'avoit plus la charge d'en fournir, cessa d'être quelque chose, ou ne devint redoutable que quand elle posséda de grandes places.

L'institution des compagnies d'ordonnance produisit encore un autre effet: ce fut de faire cesser les fonctions d'écuyer, les distinctions de bachelier et de banneret, et toute cette constitution et législation de l'antique chevalerie. Le nom de chevalier subsista cependant toujours avec honneur, et j'ai déjà remarqué que François I[er] voulut recevoir l'accolade des mains de Bayard; mais ce ne fut plus qu'un titre honorable, sans rang et sans prérogative: la chose avoit réellement changé.

Nos rois, au milieu de toutes ces révolutions si avantageuses pour eux, n'en conservèrent pas moins le droit de convoquer la noblesse, dans les besoins de l'état, par la publication du ban et de l'arrière-ban. Ce remède, toujours alarmant, a été depuis mis en usage plusieurs fois; mais le peu d'utilité qu'on lui reconnut, l'incommodité réelle qu'apportoit cette milice altière, indocile et pleine de prétentions, malgré son ignorance dans les choses de guerre, fit que bientôt on s'en dégoûta; et véritablement, dans plusieurs occasions, ce corps de noblesse ne sut pas se conserver l'estime que depuis si longtemps il avoit méritée par sa bravoure; car, ayant été assemblé en Picardie, sous Henri II, et les ennemis étant venus l'attaquer, tous abandonnèrent l'officier qui les commandoit, et s'enfuirent sans rendre de combat, ce qui, dit Lanoue, XI Disc. milit., *les rendit si vilipendez, que partout on s'en mocquoit.* On ne fut guère plus satisfait d'eux dans la suite. Enfin il fallut y renoncer tout-à-fait. Depuis 1674, l'arrière-ban n'a point eu lieu jusqu'en 1755. Alors une escadre angloise s'étant emparée de l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente

et menaçant les côtes voisines, la noblesse d'Aunis et des provinces limitrophes fut convoquée et marcha au secours. Encore cette convocation, faite sans les formalités ordinaires en pareil cas, doit-elle être plutôt censée une invitation qu'un ban véritable.

(2. *Les traits et munitions de guerre consistoient en pois, marrons, lait, beurre, fromage.*) De tout temps, le lait et le beurre avoient été chez nous un aliment permis en carême. J'en ai donné des preuves dans la *Vie privée des François*. En 1365, un concile d'Angers les ayant défendus pendant ce temps de pénitence, alors les opinions changèrent, et ces deux substances furent regardées comme grasses et animales. Les aliments, en maigre, ne s'accommodèrent plus qu'avec de l'huile, et, quand la récolte de cette denrée se trouvoit mauvaise, on ne savoit comment y suppléer. *Pour la deffaute d'huile, on mangeoit du beurre en iceluy quaresme, comme en charnaige* (Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII). *Mangeoient char en karesme, fromaige, lait et œufs, comme en charnaige* (ibid.). Ce fut vers la fin du quinzième siècle, que le lait et le beurre, par une dispense de la cour de Rome, furent permis de nouveau, comme ils l'avoient été avant le décret du concile. J'ai donné ces détails dans l'ouvrage dont je viens de parler. Ils sont étrangers à celui-ci.

(3. *Charnage avoit son heaume fait d'un pâté de sanglier, surmonté d'un paon.*) Ces ornements, ajoutés à la cime du heaume, s'appeloient *cimiers*, et passèrent dans le blason, où ils subsistent encore. Les différentes nations qui avoient des tournois s'étoient piquées à l'envi de les rendre galants et magnifiques. Les François, leurs inventeurs, y introduisirent les devises, la sorte d'habillement qu'on appela *Cottes-d'armes*, et les armoiries qui, ainsi que les devises, conservées dans chaque maison comme marque d'honneur, et adoptées par l'Europe, y sont devenues le signe distinctif

des familles nobles. Les Maures d'Espagne, auxquels leur religion défendoit toute figure et par conséquent les armoiries, inventèrent les inscriptions en devises, les livrées, les applications mystérieuses des couleurs à l'amour, à l'espérance, à la tristesse et aux autres passions de l'âme; enfin les chiffres et enlacements de lettres qui, étant arabes et inconnues aux chrétiens, passèrent chez eux pour des enroulements de fantaisie qu'ils nommèrent moresques ou arabesques (Ménestrier, *Traité des Carrousels*). On doit aux Goths et aux Allemands ces mufles de lion, ces têtes armées de cornes, jadis en usage chez les Gaulois, et ces différents cimiers qu'on plaça sur le heaume, pour inspirer plus de terreur, et qui augmentèrent assez inutilement le poids de cette arme, déjà fort lourde par elle-même. Dans la généalogie de la maison de Montmorency, par Duchesne, on voit qu'un seigneur de ce nom portoit, sous Philippe-le-Bel, un paon pour cimier. Gessner, *de Avibus*, dit avoir vu une étoffe dont la chaîne étoit de soie et la trame de plumes de paon. C'étoit probablement ainsi qu'étoit fait ce manteau tissu de plumes de ce même oiseau que Paul Ier envoya au roi Pépin. (*Généalogie de la maison de Montmorency*, page 29.)

(4. *Le butor et la grue viennent les seconder.*) Je n'insiste pas sur quelques usages anciens, peu importants, que constate le fabliau, tels que ceux de servir gras et maigre dans les grands repas, etc.; mais on observera que, parmi les troupes de Charnage, c'est-à-dire parmi les oiseaux qu'on mangeoit alors, se trouvent le butor, la grue, l'émérillon, le cygne, le héron et le paon. Il y a beaucoup de preuves qu'on servoit ces oiseaux sur les meilleures tables, et qu'on les regardoit même comme excellents. L'estomac vigoureux de ces hommes chasseurs et guerriers, et accoutumés à des exercices violents, ne devoit rebuter aucune nourriture. Le paon surtout, que les romans qualifient

toujours du titre de *noble oiseau*, et qu'ils appellent la *viande des preux* ou la *nourriture des amants*, étoit dans la plus grande estime et faisoit l'ornement ordinaire des repas d'appareil. Un de nos poètes, parlant des fripons, dit qu'ils aiment autant le mensonge qu'un affamé la chair de paon.

Platine, qui écrivoit sur la fin du quinzième siècle son *Traité des Aliments*, y compte encore, parmi les oiseaux dont on se nourrit, le paon, la grue, la cigogne, le cygne et le héron. Taillevent, premier cuisinier du roi Charles V, auteur dont il nous reste un Traité de Cuisine, enseigne de même à accommoder le héron, le butor et le cormoran.

Je prie de remarquer aussi que, dans la liste des troupes de Carême, se trouve la baleine, ce qui supposeroit que la pêche de ce poisson étoit connue alors, puisqu'on le mangeoit. Elle l'étoit en effet depuis plusieurs siècles. On peut sur ce sujet voir des détails dans mon ouvrage de la *Vie privée des François*.

(5. *Noël, suivi d'un renfort considérable, arriva au camp de Charnage.*) On s'attendroit à voir le poète faire arriver ici Mardi-Gras avec Noël. Apparemment qu'alors l'un étoit moins solennel que l'autre.

(6. *Sur les représentations de ses barons, il entra en accommodement, et conjointement avec eux conclut un traité.*) Tout ceci représente des usages du temps; et ces usages, après ce qu'on vient de lire plus haut, ne doivent pas étonner. Dépendant, comme on l'a vu, de ses principaux vassaux, le prince leur devoit des déférences, des attentions et même des prévenances. La vassalité qui, au premier coup-d'œil, ne paroît être qu'un système raisonné de subordination, n'étoit pourtant, à proprement parler, qu'un pacte de convenance et un traité entre le vassal et son suzerain, dans lequel les conditions se trouvoient même assez égales. Car, si l'un perdoit son fief quand il ne venoit pas au secours de

son seigneur, l'autre perdoit sa suzeraineté quand il négligeoit de protéger et de défendre son vassal. Celui-ci ne pouvoit, il est vrai, ni se marier ni marier ses enfants sans l'aveu de son suzerain: ainsi, en vertu de ce droit, saint Louis ne voulut pas permettre le mariage du comte de Champagne avec la princesse de Bretagne, ni celui de la comtesse de Boulogne et de la comtesse de Flandre avec Montfort, comte de Leicestre; ni celui de Jeanne, fille du comte de Ponthieu, avec le roi d'Angleterre. Les historiens remarquent même que, quand Ferdinand, roi de Castille, voulut épouser cette Jeanne, il écrivit au monarque françois pour le prier d'agréer la demande qu'il alloit faire de la princesse. Assurément voilà un des droits les plus rigoureux qu'on connoisse, et quelque chose que la politique puisse alléguer en sa faveur, je crains fort qu'il ne nous paroisse tyrannique. Eh bien! ce même saint Louis qui ne permettoit pas à la fille d'un de ses vassaux de s'allier à un souverain, consulta ses barons quand il accorda Isabelle, l'une de ses filles, au roi de Navarre, et quelque avantageux qu'il trouvât ce mariage; il ne voulut point le conclure qu'il n'eût leur aveu. Quand Thibaut, comte de Champagne, prêta hommage à Philippe-Auguste en 1198, il jura d'être fidèle au roi, et fit jurer à plusieurs de ses officiers ou grands vassaux que, s'il manquoit de fidélité, ils viendroient à Paris se remettre entre les mains de Philippe. Le roi, de son côté, jura de protéger le comte, et fit jurer aussi à onze de ses officiers que, s'il manquoit à cette protection, ils iroient, en Champagne, se remettre entre les mains de Thibaut. *Le sire*, disoit l'ancien axiome du droit féodal, *ne doit pas moins au vassal que le vassal au sire*, ou, selon le langage de Beaumanoir, *li sires doit autant foi et loyauté à son home, come li home doit à son seigneur.*

Il en étoit ainsi des droits respectifs. Le plus petit seigneur

avoit les siens, qu'il pouvoit exercer en dépit du monarque et contre le monarque lui-même. Les bateliers de l'Yonne s'étant adressés à saint Louis pour obtenir que la rivière fût dégagée de tout ce qui interceptoit la navigation (je choisis, autant qu'il m'est possible, mes exemples dans le règne de ce monarque, parce que c'est le temps où fut composée la plus grande partie des fabliaux), le prince envoya des commissaires qui s'occupèrent de ce travail. Arrivés au pertuis d'Auxerre, ils y plantèrent des poteaux aux armes de France. Gui de Mello, évêque de la ville, les fit arracher*. Sommé de comparoître à la cour du roi pour se disculper, il répondit que, comme évêque de la ville, étant seigneur du pertuis, il avoit cru devoir conserver ses droits. Le roi convint qu'il avoit raison, et Gui retourna dans son diocèse. Un jour que ce prince assistoit au sermon dans Vitri, des ivrognes, qui buvoient dans une taverne voisine, interrompirent le prédicateur. Il envoya quelqu'un de sa suite pour faire cesser le bruit; mais ne voulant rien ordonner pour la punition des coupables qu'avec les formalités requises, il demanda à qui appartenoit la justice du lieu, afin de lui remettre la poursuite du délit. (*Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine, son épouse.)

En 1260, le monarque rendit une ordonnance pour défendre les combats judiciaires et y substituer la preuve par témoins. Mais ce réglement si chrétien, si raisonnable et si sage, il ne l'établit que dans ses domaines. « Il ne put, dit Beaumanoir, l'introduire à la cour de ses barons; et, si quelques-uns d'entre eux l'adoptèrent, ce fut de leur plein gré. Un baron, à qui le roi eût refusé justice, avoit droit de lui déclarer la guerre, et même d'obliger ses arrière-vassaux à s'unir avec lui contre le prince. S'il avoit commis quelque

* Lebeuf, *Mémoire sur la ville d'Aux.*, et Velly, *Hist. de France.*

crime, ou s'il vexoit d'une manière criante ses sujets, le monarque ne pouvoit pas le punir directement par lui-même; il falloit qu'il le citât à sa cour, qu'il le fît juger par ses pairs en dignité; et, si sa condamnation étoit prononcée, le roi ne confisquoit que son fief.

Il n'y avoit pas jusqu'à ces droits abusifs, établis et perçus par les seigneurs, dans leurs terres, sous le nom de *droit de passage* ou *de trespas*, que les rois ne payassent comme les autres voyageurs. Quand François I[er] passa par la forêt de Hunandaie, en Bretagne, les gardes de la forêt exigèrent de lui le *droit de trespas*, et, par respect pour les temps de la chevalerie, il consentit à le payer. (*Contes d'Eutrapel.*)

LA BATAILLE DES VINS.

Voulez-vous, messieurs, entendre une histoire bien jolie? c'est celle qui arriva au gentil roi Philippe : écoutez-moi.

Ce prince, vous le savez, aimoit le bon vin. Il l'appeloit l'ami de l'homme; et toutes les fois qu'il en rencontroit l'occasion, il ne manquoit guère de renouveler l'amitié. Néanmoins, comme il ne vouloit point prodiguer la sienne, et comme en tout on doit être prudent et sage, il entreprit un jour de faire un choix, et envoya par toute la terre chercher ce qu'offroient de meilleur les vignobles les plus renommés. Tous briguèrent avec empressement l'honneur de désaltérer le monarque. Chacun d'eux députa vers lui; et des différents pays du monde [1], on vit arriver à sa table les vins les plus exquis. [2]

Il s'y trouvoit en ce moment un prêtre anglois, son chapelain, mais cervelle un peu folle, qui, l'étole au cou, se chargea d'un examen préliminaire. D'abord se présentèrent à lui Beauvais, Étampes et Châlons [3]; mais à peine les eut-il vus

que, les excommuniant aussitôt, il les chassa honteusement de la salle, et leur défendit d'entrer jamais où se trouveroient d'honnêtes gens. Ce début sévère fit une telle impression sur ceux du Mans et de Tours, qu'ils tournèrent d'effroi (il est vrai qu'on étoit en été), et se sauvèrent sans attendre leur jugement. Il en fut de même d'Argence, de Rennes et de Chambeli [4]. Un seul regard que le chapelain, par hasard, jeta de leur côté, suffit pour les déconcerter. Ils s'enfuirent aussi et firent bien : s'ils eussent tardé plus longtemps, je ne sais trop ce qui leur seroit arrivé.

La salle un peu débarrassée par la sortie de cette canaille, il n'y resta que ce qui étoit bon, car le prêtre ne vouloit pas même souffrir le médiocre. Clermont et Beauvoisins [5] parurent donc, et ils furent reçus d'une manière distinguée. Enhardi par cet accueil favorable, Argenteuil s'avança d'un air de confiance, et se donna sans rougir pour valoir mieux que tous ses rivaux; mais Pierrefitte, rabattant avec les termes qui convenoient l'orgueil d'une prétention pareille, prétendit à son tour mériter la préférence, et appela en témoignage Marly, Montmorenci et Deuil, ses voisins [6]. Auxois de même, pour prouver son mérite, allégua qu'il avoit, avec les vins de Moselle, la gloire d'étancher la soif des Allemands, de qui il recevoit en retour de belles et

bonnes pièces sonnantes. La Rochelle vint enchérir encore sur celui-ci : il se vanta d'abreuver non-seulement les Flamands, les Normands et Bretons, mais encore l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, le Danemark; et il montra quantité de bons esterlings qu'il rapportoit de ses voyages[7]. Andeli enfin [8], Bordeaux, Saintes, Angoulême, Saint-Jean-d'Angely et le bon vin blanc de Poitiers surtout s'avancèrent pour demander l'honneur du choix; mais Chani, Montrichard, Laçois, Montmorillon, Buzançois, Châteauroux et Issoudun les arrêtant, soutinrent contre eux la gloire des vins françois[9]. « Si vous avez plus de force « que nous, dirent-ils, nous avons en récompense « une finesse et une sève qui vous manque, et « jamais on n'entend ni les yeux ni la tête nous « faire des reproches ». Les autres voulurent répliquer, on se querella. Ces haleines ambrées et échauffées par la dispute parfumoient la salle. C'étoit une jolie quintaine [10] que celle de ces champions disposés au combat. Il n'y a personne, chevalier ou moine, chanoine ou bourgeois, eût-il été éclopé ou aveugle, qui ne fût venu là volontiers briser une lance, et je gage même qu'aucun d'eux n'eût demandé la quarantaine. [11]

Le roi, dont toutes ces prétentions et ces querelles ne faisoient que redoubler encore l'irrésolution et l'embarras, déclara qu'il vouloit

faire lui-même l'essai de tous les aspirants. C'étoit le moyen de décider ce grand procès d'une manière sûre et sans que personne eût à se plaindre. Le chapelain l'imita, et voulut goûter aussi; mais trouvant alors que le vin valoit un peu mieux que la cervoise [12] de sa patrie, il jeta une chandelle à terre et excommunia toute boisson faite en Flandre, en Angleterre et par-delà l'Oise. A chaque lampée qu'il avaloit, car telle étoit sa manière de faire l'essai, il disoit *ise goute* [13]. Bref, il goûta si bien qu'on fut obligé de le porter sur un lit, où il dormit trois jours et trois nuits sans se réveiller.

Philippe enfin assigna les rangs. Il nomma Chypre pape, Aquilat cardinal. Quant aux vins de France [14], il choisit parmi eux trois rois, cinq comtes et douze pairs [15]. Ah! qui pourroit s'assurer d'avoir tous les jours un de ces pairs à sa table pourroit bien se promettre aussi de n'avoir plus à craindre aucune maladie. Si cependant, messieurs, quelqu'un parmi vous est privé de cette consolation, lui conseillerai-je pour cela d'aller se pendre? Non, vraiment; bon ou mauvais, buvons-le tel que Dieu nous l'a donné; couchons-nous le soir auprès de notre vieille et vivons contents.

Recueil de Barbazan, tome 1er, page 152.

J'ai trouvé plusieurs autres pièces allégoriques, dans le genre des deux fabliaux qu'on vient de lire, une *bataille d'Enfer contre Paradis*, contenant des allusions à ces guerres que firent pendant la régence de la reine Blanche plusieurs princes ligués contre elle; une *bataille des Vices contre les Vertus;* un *Tournoi d'Antechrist*, par Hugues Merry, même sujet que le précédent, etc. Mais tout cela est vraiment si misérable et si plat, que je n'ai pu en rien tirer.

NOTES.

(1 et 2. *Des différents pays du monde on vit arriver les vins les plus exquis.*) Tous ces *pays du monde* se réduiront à l'île de Chypre, à l'Espagne, aux bords du Rhin, à l'Italie et à la France.

Le poète, en cet endroit, nomme une quarantaine de vins différents. Les voici. Ces noms, joints à ceux qu'on trouvera répandus dans le cours du fabliau, donnent la liste extrêmement curieuse des vins qui, au treizième siècle, avoient quelque réputation, et c'est ce que le fabliau a de plus intéressant.

Auxois, Moselle, Aunis, La Rochelle, Taillebourg, Saintes, Meulan, Trennebourg, Palme, Plaisance, Espagne, Narbonne, Montpellier, Provence, Carcassonne, Béziers, Moissac, Saint-Emilion, Saint-Yon, Orchèse, Orléans, Gergeau, Meulan, Argenteuil, Vermanton, Soissons, Hauvillers, Epernai, Sézanne, Semoy, Anjou, Gâtinois, Issoudun, Châteauroux, Saint-Brice, Nevers, Trie, Sancerre, Reims, Auxerre, Vézelai, Flavigny, Tonnerre, Saint-Pourçain, Savigny, Chablis et Beaune, que l'auteur dit n'être pas *jaune, mais vert comme corne de bœuf.*

L'abbé Velly (*Histoire de France*, tome VII, page 65) rapporte, d'après Brussel, qu'il ne cite point, que nos rois

buvoient à leur table les seuls vins qu'ils recueilloient de leurs vignobles, et que ces *vignes n'étoient ni en Champagne ni en Bourgogne, mais dans l'Orléanois.* Notre fabliau détruit l'assertion de cet historien.

Les vins d'Orléans avoient de la réputation déjà sous la première race, ainsi que ceux de Dijon, de Mâcon et de Cahors.*

(3. *D'abord se présentèrent à lui Beauvais, Etampes et Châlons.*) Rien n'indique si ce Châlons est celui de Bourgogne ou celui de Champagne. Il y a un Beauvais en Querci, un autre en Saintonge. C'est sans doute de l'un des deux qu'il s'agit ici, la capitale du Beauvoisis ne produisant pas de vin.

(4. *Il en fut de même d'Argence, de Rennes, de Chambeli.*) Argence est en Languedoc. Si Chambeli est le même que Chambli, c'est un bourg du Vexin François. Une autre version porte, au lieu de Chambli, *Chambure,* qui est en Bourgogne. Il y a deux Rennes à vignobles, l'un dans le Maine, l'autre dans le Languedoc.

(5. *Clermont et Beauvoisins parurent donc.*) Beauvoisins est en Bourgogne; Clermont est la capitale de l'Auvergne: l'Agénois et le Languedoc en ont aussi chacun un.

(6. *Pierrefitte..... appela en témoignage Marly, Montmorenci et Deuil, ses voisins.*) Les vins des environs de Paris se buvoient donc à la table du roi, et ils étoient même alors regardés comme très bons. Argenteuil se trouve déjà nommé parmi ceux de la note 2. Ces vins, aujourd'hui si foibles, auroient-ils dégénéré avec le temps? On sera porté à le croire, si l'on se rappelle que l'empereur Julien, qui, pendant son séjour dans Lutèce, fut à portée de les

* *État du commerce en France sous la première et la seconde race,* par l'abbé Carlier.

connoître, en fait l'éloge; ou l'art, qui a su améliorer les autres, n'auroit-il pu rien opérer sur le sol ingrat de ceux-ci? Les méthodes, perfectionnées par l'expérience, ont dû produire, quand la nature ne s'y est pas opposée absolument, des changements favorables. Le fabliau en fournit la preuve dans les vins de Tours et du Mans, qu'il donne comme sujets à s'aigrir en été, et qui aujourd'hui ne s'aigrissent pas plus que les autres. D'un autre côté, le vin d'Orléans qui avoit une telle célébrité que Louis-le-Jeune l'employoit en présents, n'est plus regardé que comme un vin médiocre. Je m'abstiens d'un plus grand détail sur les différents articles de ce fabliau, parce qu'en traitant, dans la *Vie privée des François*, ce qui regarde les boissons, j'ai eu occasion de parler amplement du vin.

(7. *La Rochelle..... se vanta d'abreuver non-seulement les Normands, Flamands et Bretons, mais encore l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, le Danemark; et il montra quantité de bons esterlings qu'il rapportoit de ses voyages.*) C'est une chose intéressante que de voir nos vins être dès-lors pour la France un objet de commerce considérable et attirer dans nos provinces l'argent de l'étranger. D'un autre côté on doit être assez surpris de ne compter dans ce nombre que ceux de La Rochelle et d'Auxois. Il y auroit sur cela beaucoup de remarques à faire. Est-il probable, par exemple, que La Rochelle et son petit canton pussent fournir nos provinces septentrionales et une partie des royaumes du nord? On ne voit pas que, dans cet approvisionnement immense, il soit question de la Saintonge, de l'Angoumois, et surtout de Bordeaux qui, depuis si long-temps, fait une grande partie de ce commerce, et dont les vins étoient renommés dès le temps du poète Ausone. Cependant ce n'est pas oubli ou inexactitude de l'auteur, puisque, dans la phrase suivante, il nomme expressément les vins de ces provinces

qui viennent bien se vanter de leur mérite, mais qui ne se donnent nullement l'avantage sur ceux d'Aunis. Cependant Guillaume Breton, dans sa *Philippide*, cite au nombre des objets de commerce que faisoit la Flandre les vins de Gascogne avec ceux de La Rochelle, ce qui confirme la remarque que je viens de faire.

(8. *Andeli enfin.....*) Cet Andeli est celui du Querci ou celui de Saintonge.

(9. *Chani, Montrichart, Laçois, Montmorillon, Buzançois, Châteauroux et Issoudun soutinrent contre eux la gloire des vins françois*). Montrichard est en Touraine. Châteauroux (qui, dans le fabliau, est nommé *Châtel-Raoul*), Issoudun et Buzançois sont en Berry. Je ne connois point Chani et Laçois. Il y a plusieurs Montmorillon: celui dont il s'agit ici est probablement un des deux du Bourbonnois.

Ce conte a été fait sous Philippe-Auguste, avant les conquêtes de ce prince sur Jean-Sans-Terre, et lorsque les rois d'Angleterre possédoient la Guyenne, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, etc. Les vins de ces provinces sont ici réputés étrangers; le poète les met en opposition avec quelques-uns de ceux des provinces soumises immédiatement au roi. Il nomme ceux-ci françois, et leur fait soutenir entre eux la rivalité qui régnoit entre les deux couronnes.

(10. *C'étoit une jolie quintaine que celle de ces champions.*) La quintaine, exercice militaire fort en usage chez les anciens, consistoit à lancer des flèches contre un poteau. Nos chevaliers, qui avoient besoin de beaucoup de justesse dans la main, puisqu'aux tournois, il étoit défendu de frapper ailleurs qu'au buste, avoient adopté cet exercice, et en avoient même formé deux différents, l'un pour la flèche, et l'autre pour la lance. Pour le premier, on suspendoit à un arbre très haut certains cartouches qui

servoient de but, comme aujourd'hui le *blanc* pour le tir à l'arme à feu, et on y lançoit des flèches. Cela s'appeloit *lancer au tableau*. L'auteur du roman de *Cléomadès* dit que les Espagnols aimoient beaucoup ce jeu.

> Espaignol tiennent moult à bel
> Le jeu de lancier au tablel.

Il étoit d'un fréquent usage dans les tournois.

Le second exercice, qui avoit pour objet d'apprendre à manier la lance, étoit beaucoup plus usité; et c'est à celui-ci qu'on avoit donné le nom de *quintaine*. On plaçoit sur un pivot une statue d'homme, mobile, armée d'un écu et d'un bâton, et c'étoit contre cet homme de bois qu'on venoit s'exercer. Toutes les fois qu'on le frappoit au milieu du corps, il restoit immobile et la lance se brisoit. Mais, pour peu que le coup s'éloignât de la ligne centrale et qu'il portât, soit d'un côté, soit d'un autre, sa violence faisoit tourner la figure avec tant de rapidité qu'elle frappoit de son bâton le maladroit, à moins qu'il ne fût assez leste pour l'esquiver. Les seigneurs qui vouloient s'amuser et rire aux dépens de leurs vassaux, les obligeoient quelquefois à venir dans certains jours de l'année jouter contre la quintaine. Cette extravagante redevance, plus plaisante au moins que celle de venir ou baiser le verrou d'une porte, ou mettre une bûche au feu la veille de Noël, ou contrefaire l'ivrogne, ou se laisser tirer le nez et les oreilles, ou sauter en caleçon dans un fossé rempli de boue, ou battre l'eau pour empêcher les grenouilles de troubler le repos de monseigneur, ou faire un p.., etc., subsiste encore dans quelques endroits pour des bateliers, des meuniers, de nouveaux mariés. Si le gouvernement abolissoit tous ces monuments odieux de l'abus du pouvoir, qu'y perdroient les seigneurs?*

* Ces absurdités, dont quelques-unes étoient vexatoires, ont mainte-

La quintaine, dont l'usage devoit naturellement tomber avec les tournois, eut l'avantage cependant de leur survivre, parce que, les courses de bague et de têtes leur ayant succédé, elle continua d'être nécessaire pour apprendre à manier la lance. C'est à ce titre que l'adoptèrent nos écoles d'équitation, formées sous Louis XIII. Depuis qu'elle n'y a plus aucune utilité réelle, elle s'y abolit insensiblement.

(11. *Aucun d'eux n'eût demandé la quarantaine.*) Un des droits les plus importants qu'avoient usurpé les seigneurs, celui dont ils se montrèrent le plus jaloux et qu'ils disputèrent le plus opiniâtrément contre l'autorité royale, c'étoit le droit de faire la guerre. Il n'est pas possible de dire tous les désordres affreux que produisit un abus qui rendoit chacun juge et vengeur de sa propre cause. Un gentilhomme se prétendoit-il offensé? il armoit ses vassaux, alloit ravager les terres de son ennemi, et assiéger ses villes ou ses châteaux. Celui-ci, de son côté, armant les siens, venoit en faire autant chez le premier. On brûloit les maisons, on égorgeoit les habitants avec leurs bestiaux, on détruisoit les moissons, les arbres, les vignes: c'étoit à qui feroit le plus de dégât. Louis-le-Jeune, au moment de revenir de la Terre-Sainte, ayant eu l'imprudence de renvoyer en France avant lui une partie des seigneurs croisés qui l'avoient accompagné, son ministre Suger lui écrivit qu'il livroit le royaume à des loups ravissants.*

Ces guerres privées n'étoient pas seulement la querelle de deux particuliers. Tous les parents de part et d'autre, jusqu'au quatrième degré (pendant long-temps on avoit fait

nant disparu au grand regret de quelques personnes qui gémissent de ne plus être dans le bon vieux temps.

* Daniel, *Histoire de France. Obs. sur le règne de saint Louis.*

remonter l'obligation jusqu'au septième), étoient forcés de prendre parti. Si quelqu'un d'eux eût refusé, il eût perdu tout droit à la parenté et à la succession du guerroyant. Pendant que duroient ces guerres sanglantes, il sembloit qu'il n'y eût plus de souverain: on faisoit la guerre, on faisoit la paix sans sa participation; et de toutes parts il voyoit son royaume livré à l'incendie, au meurtre et au pillage, souvent sans pouvoir s'y opposer.

Au milieu de ce brigandage cependant on s'étoit fait quelques principes. Il étoit de l'honneur, par exemple, d'envoyer d'abord une déclaration de guerre ou défi, et de ne commencer les hostilités que trois jours après. Mais quelle ressource contre ceux qui agissoient autrement? On avoit même intérêt à ne point s'avertir, parce que, le pillage enrichissant, on avoit intérêt à se surprendre; et ce désordre tomboit particulièrement sur les parents, qui, n'ayant aucun sujet de défiance, se trouvoient tout-à-coup attaqués sans avoir eu le temps de songer à se défendre. Pour prévenir cet abus, Philippe-Auguste régla que les parents qui entroient en guerre pour cause de parenté ne pourroient être attaqués que quarante jours après qu'elle auroit été ouverte entre les deux contendants. Ce délai de quarante jours, dont saint Louis renouvela l'ordonnance, fut nommée *la quarantaine-le-Roi*, et voilà ce que pouvoit alors, pour le bon ordre, l'autorité du prince. Le clergé, avec toutes ses excommunications si redoutées, n'avoit pas pu davantage. Il crut obtenir beaucoup en assignant dans la semaine certains jours pendant lesquels il ne seroit pas permis de poursuivre ses injures particulières; et ce réglement qu'on décora, pour le rendre plus respectable, du nom saint de *Trève de Dieu*, fut annoncé même d'après une vision prétendue et comme un ordre particulier du ciel. Les rois successeurs de saint Louis firent, au sujet des guerres privées, différentes or-

donnances que, pendant long-temps, leur foiblesse particulière ou celle de leur pouvoir rendirent presque toujours inutiles. Peu-à-peu cependant la puissance royale, en prenant des forces, vint à bout de les faire respecter, et ces milliers de petits tyrans qui vouloient avoir comme elle le droit de glaive, le perdirent insensiblement, sans qu'on puisse assigner l'époque précise où ils cessèrent de l'exercer.

Il y a des exemples que les roturiers ont guerroyé quelquefois ainsi que la noblesse *. Des communes même obtinrent ce privilège **. Tout le monde prétendoit au pouvoir d'assassiner son ennemi.

(12. *Trouvant que le vin valoit un peu mieux que la cervoise de sa patrie.*) Gilles Boileau ou Boilève, dans les statuts qu'il donna, en 1264, aux brasseurs, ordonne que la cervoise ou bierre ne pourra être faite qu'avec de l'orge, du méteil et de la dragée. On nomme dragée les menus grains qu'on donne aux chevaux, comme vesce, lentille, etc. Aujourd'hui la bierre à Paris ne se fait qu'avec de l'orge, ou est censée en être faite.

(13. *A chaque lampée qu'il avaloit, il disoit: ise goute.*) C'est ainsi que sont écrits ces deux mots anglois qu'aujourd'hui l'on écriroit *is good* (est bon).

Dans l'original, le chapelain ajoute ensuite: *bonitouet*, mot de baragouin que je crois signifier *tout y est bon*, et par lesquels il vouloit rendre en françois son *is good*. Voilà comme les Anglois, malgré tous les efforts de Guillaume, parloient notre langue.

(14 et 15. *Il nomma Chypre pape, Aquilat cardinal. Quant aux vins de France, il choisit parmi eux trois rois, cinq*

* *Ordonnances des rois de France*, tome II, *Préf.*, page viij.

** *Ibid.*, tome XI, *Préf.*, page xlj.

comtes et douze pairs.) On remarquera ici que la dignité de pape est regardée comme la première de toutes, que celle de cardinal est la seconde, et que les rois ne viennent qu'après et au troisième rang.

Par *vins de France*, l'auteur, dans cette phrase, entend non pas les vins *françois* comme ci-dessus, mais tous ceux du royaume en général. On regrette qu'il n'ait point assigné leurs rangs, et, quoiqu'il termine assez plaisamment son conte, la curiosité, piquée par toute cette dispute, n'est point satisfaite. Il résulte au moins de son fabliau que:

1° Parmi les vins étrangers, on estimoit ceux de Moselle, d'Espagne, de Chypre et d'Aquilat (Aquila dans l'Abruzze au royaume de Naples, ou Aquilée dans le Frioul.)

2° Parmi les vins de province ou de canton, ceux d'Anjou et de Provence ; ceux du Gâtinois dans l'Orléanois; ceux d'Auxois en Bourgogne.

3° Parmi les vins particuliers des provinces,

L'Angoumois avoit ceux d'Angoulême.

L'Aunis, ceux de La Rochelle.

L'Auvergne, de Saint-Pourçain.

Le Berri, de Sancerre, de Châteauroux, d'Issoudun et de Buzançois.

La Bourgogne, d'Auxerre, Beaune, Beauvoisins, Chablis, Flavigny, Tonnerre et Vermanton.

La Champagne, d'Epernai, Hauvilliers, Reims, Sézanne.

La Guyenne, de Bordeaux, Saint-Emilion, Beauvais, Trie et Moissac.

L'Ile-de-France, d'Argenteuil, Deuil, Marly, Meulan, Soissons, Montmorenci, Pierrefitte et Saint-Yon.

Le Languedoc, de Narbonne, Béziers, Montpellier et Carcassonne.

Le Nivernois, de Nevers, Vézelai.

L'Orléanois, d'Orléans, Orchese, Gergeau, Semoy.

Le Poitou, de Poitiers, Meulan.

La Saintonge, de Saintes, Taillebourg, Saint-Jean-d'Angely.

La Touraine, de Montrichart.

J'ignore ce que c'est que Trennebourg.

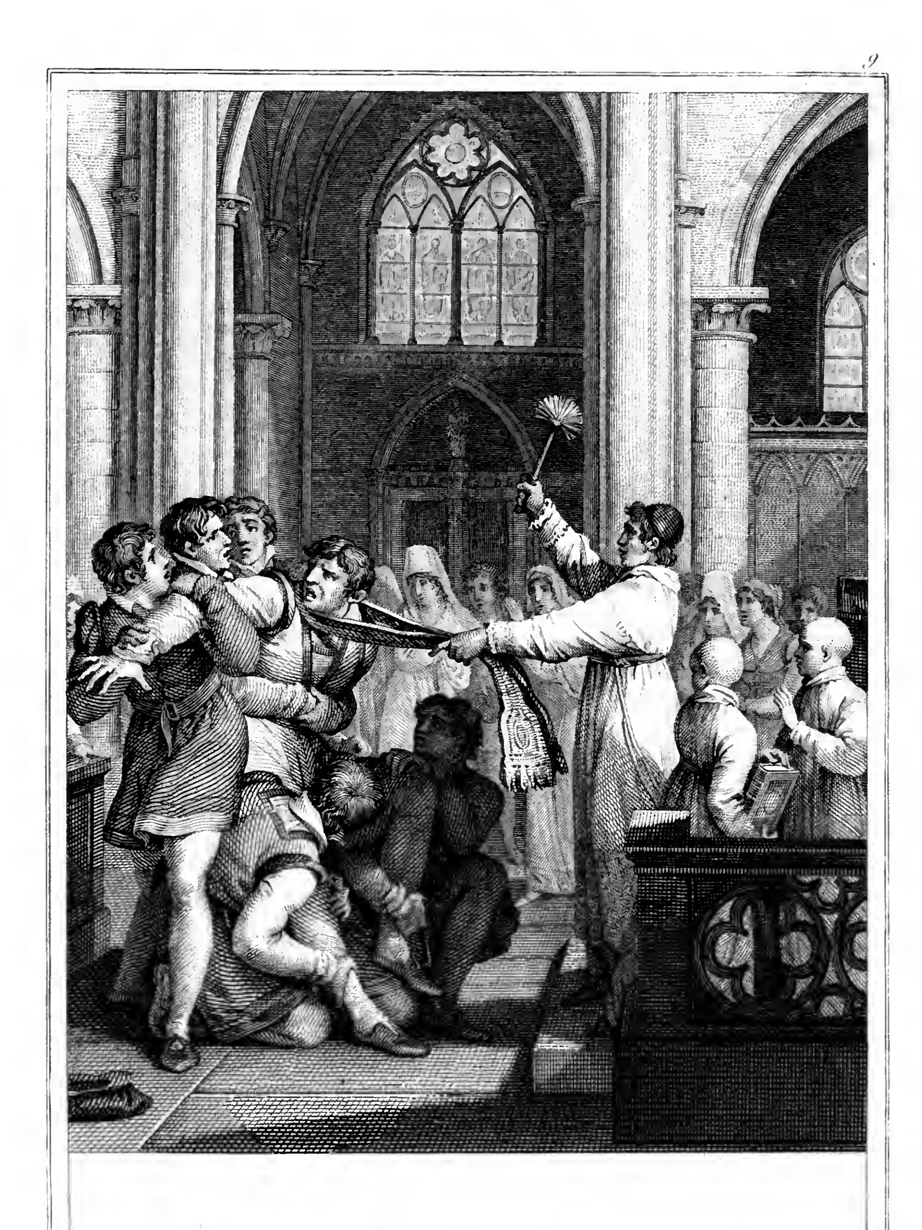
Je ne sais où placer Palme. Est-ce celui du Languedoc ou la capitale de l'île Majorque?

Le Plaisance du fabliau est-il le Placentia d'Espagne, le Plaisance d'Italie, de Languedoc, de Guyenne, du Rouergue ou du Poitou? Je croirois volontiers que c'est celui de Lombardie, parce que, dans une ordonnance de Charles V, année 1369, je vois les vins de cette ville assujétis à des droits particuliers.

Il y a un Saint-Brice en Limousin, un autre en Anjou, deux en Champagne, deux dans l'Agénois.

Un Meulan en Poitou et un en Provence.

Un Savigny dans la Touraine, dans l'Orléanois, dans le Nivernois, dans le Poitou, plusieurs en Champagne, ainsi qu'en Bourgogne.



LES TROIS AVEUGLES DE COMPIEGNE.

Bosq

LES TROIS AVEUGLES

DE COMPIÈGNE,

PAR COURTE-BARBE.

FAUCHET EN A DONNÉ L'EXTRAIT.

Les fabliaux amusent, on les écoute avec plaisir, et pendant ce temps on oublie ses maux et ses chagrins. J'ose me flatter de cet avantage pour celui de Courte-Barbe, et j'espère, messieurs, qu'il méritera que vous le reteniez.

Trois aveugles alloient de Compiègne quêter dans le voisinage. Ils suivoient le chemin de Senlis, et marchoient à grands pas, chacun une tasse et un bâton à la main. Un jeune ecclésiastique fort bien monté, qui se rendoit à Compiègne suivi d'un écuyer à cheval, et qui venoit de Paris où il avoit appris autant de mal que de bien, fut frappé de loin de leur pas ferme et allongé. « Ces drôles-là, se dit-il à lui-même, pour des « gens qui ne voient goutte, ont une marche « bien assurée. Je veux savoir s'ils trompent, et « les attraper. »

En effet, dès qu'il fut arrivé près d'eux, et

que les aveugles, au bruit des chevaux, se furent rangés de côté pour lui demander l'aumône, il les appela, et faisant semblant de leur donner quelque chose, mais ne leur donnant réellement rien : « Tenez, leur dit-il, voici un besant; vous au-« rez soin de le partager, c'est pour vous trois. — « Oui, mon noble seigneur, répondirent les aveu-« gles, et que Dieu en récompense vous donne « son saint paradis. » Quoique aucun d'eux n'eût le besant, chacun cependant crut de bonne foi que c'étoit son camarade qui l'avoit reçu. Ainsi, après beaucoup de remercîments et de souhaits pour le cavalier, ils se remirent en route, bien joyeux, ralentissant néanmoins beaucoup leur pas.

Le clerc, de son côté, feignit aussi de continuer la sienne. Mais à quelque distance il mit pied à terre, donna son cheval à son écuyer, en lui ordonnant d'aller l'attendre à la porte de Compiègne; puis il se rapprocha sans bruit des aveugles, et les suivit pour voir ce que deviendroit cette aventure.

Quand ils n'entendirent plus le bruit des chevaux, le chef de la petite troupe s'arrêta : « Ca-« marades, dit-il, nous avons fait là une bonne « journée; je suis d'avis de nous y tenir et de « retourner à Compiègne manger le besant de « ce brave chrétien. Il y a long-temps que nous « ne nous sommes divertis : voici aujourd'hui de

« quoi faire bombance; donnons-nous du plai-
« sir. » La proposition fut reçue avec de grands éloges, et nos trois mendiants aussitôt, toujours suivis du clerc, retournèrent sur leurs pas.

Arrivés dans la ville[1], ils entendirent crier : *Excellent vin, vin de Soissons, vin d'Auxerre, poisson, bonne chère et à tout prix : entrez, messieurs*[2]. Ils ne voulurent pas aller plus loin; ils entrèrent ; et après avoir prévenu qu'on n'appréciât pas leurs facultés sur leurs habits, du ton de l'homme qui porte dans sa bourse le droit de commander, ils crièrent qu'on les servît bien et promptement. Nicole, c'étoit le nom de l'hôtelier, accoutumé à voir des gens de cette espèce faire quelquefois dans une partie de plaisir plus de dépense que d'autres en apparence bien plus aisés, les reçut avec respect. Il les conduisit dans sa belle salle, les pria de s'asseoir et d'ordonner, assurant qu'il étoit en état de leur procurer tout ce qu'il y avoit de meilleur dans Compiègne, et de le leur apprêter de manière qu'ils seroient contents. Ils demandèrent qu'on leur fît faire grande chère, et aussitôt maître, valet, servante, tout le monde dans la maison se mit à l'œuvre. Un voisin même fut prié de venir aider. Enfin, à force de mains et de secours, on parvint à leur servir un dîner composé de cinq plats; et voilà nos trois men-

diants à table, riant, chantant, buvant à la santé l'un de l'autre, et faisant de grosses plaisanteries sur le cavalier qui leur procuroit tout cela.

Celui-ci les avoit suivis à l'auberge avec son écuyer, et il étoit là qui écoutoit leurs joyeux propos. Il voulut même, afin de ne rien perdre de cette scène divertissante, dîner et souper modestement avec l'hôte. Les aveugles, pendant ce temps, occupoient la salle d'honneur, où ils se faisoient servir comme des chevaliers. La joie ainsi fut poussée jusque bien avant dans la nuit : et, pour terminer dignement une si belle journée, ils demandèrent chacun un lit et se couchèrent.

Le lendemain matin l'hôte, qui vouloit se débarrasser d'eux, les envoya réveiller par son valet. Quand ils furent descendus, il fit le compte de leur dépense, et demanda dix sous : c'étoit là le moment que le malicieux clerc attendoit. Afin d'en jouir à son aise, il vint se placer dans un coin, sans néanmoins vouloir se montrer de peur de gêner par sa présence. « Sire, dirent à l'hôte « les aveugles, nous avons un besant, rendez-« nous notre reste [3] ». Celui-ci tend la main pour le recevoir : et comme personne ne le lui donne, il demande qui l'a des trois. Aucun d'eux ne répond d'abord; il les interroge, et chacun dit ce n'est pas moi : alors il se fâche. « Çà, messieurs

« les truands, croyez-vous que je suis ici pour « vous servir de risée? Ayez un peu la bonté de « finir, s'il vous plaît, et de me payer tout-à-« l'heure mes dix sous, ou sinon je vous étrille. » Ils recommencent donc à se demander l'un à l'autre le besant; ils se traitent mutuellement de fripons, finissent par se quereller et font un tel vacarme, que l'hôte furieux, leur distribuant à chacun quelques paires de soufflets, crie à son valet de descendre avec deux bâtons. [4]

Le clerc, pendant ce débat, rioit dans son coin à se pâmer. Cependant, quand il vit que l'affaire devenoit sérieuse, et qu'on parloit de bâton, il se montra, et d'un air étonné vint demander ce qui causoit un pareil tapage. « Sire, ce sont ces « trois marauds qui sont venus hier ici pour « manger mon bien : et aujourd'hui que je leur « demande ce qui m'est dû, ils ont l'insolence « de me bafouer. Mais, de par tous les diables, « il n'en sera pas ainsi, et avant qu'ils sortent..... « —Doucement, doucement, sire Nicole, reprit « le clerc, les bonnes gens n'ont peut-être pas « de quoi payer, et dans ce cas vous devriez « moins les blâmer que les plaindre. A combien « se monte leur dépense? — A dix sous. — Quoi! « c'est pour une pareille misère que vous faites « tant de bruit! Eh bien! apaisez-vous, j'en fais « mon affaire. Et pour ce qui me regarde, moi,

« combien vous dois-je? — Cinq sous, beau sire[5].
— Cela suffit, ce sera quinze sous que je vous « paierai; laissez sortir ces malheureux, et sachez « qu'affliger les pauvres c'est un grand péché. »

Les aveugles, qui craignoient la bastonnade, se sauvèrent bien vite, sans se faire prier; et Nicole, d'un autre côté, qui s'attendoit à perdre ses dix sous, enchanté de trouver quelqu'un pour les lui payer, se répandit en grands éloges sur la générosité du clerc. « L'honnête homme! « disoit-il; voilà comme il nous faudroit des prê« tres, et alors nous les respecterions. Mais mal« heureusement il s'en faut bien que tous lui « ressemblent. Oui, sire, une si belle charité ne « restera pas sans récompense: vous prospérerez, « c'est moi qui vous l'annonce, et à coup sûr Dieu « vous bénira. »

Tout ce que venoit de dire l'hypocrite voyageur n'étoit qu'une nouvelle malice de sa part; et tout en leurrant l'hôtelier par cette ostentation de générosité, il ne songeoit qu'à lui jouer un tour, comme il en avoit déjà joué un aux aveugles.

Dans ce moment sonnoit une messe à la paroisse. Il demanda qui alloit la dire, on lui répondit que c'étoit le curé. « Puisque c'est votre « pasteur, sire Nicole, continua-t-il, vous le con« noissez sans doute?—Oui, sire.—Et s'il vouloit

« se charger des quinze sous que je vous dois, « ne m'en tiendriez-vous pas quitte? — Assuré- « ment, et de trente livres même, si vous me « les deviez. — Eh bien! suivez-moi à l'église, et « allons lui parler. » Ils sortirent ensemble; mais auparavant le clerc commanda à son valet [6] de seller les chevaux et de les tenir tout prêts.

Le prêtre, quand ils entrèrent, étoit déjà revêtu des ornements sacerdotaux, et il alloit chanter sa messe : c'étoit un dimanche [7]. « Ceci « va être fort long, dit le voyageur à son hôte; « je n'ai pas le temps d'attendre, il faut que je « parte. Laissez-moi aller le prévenir avant qu'il « commence. Il vous suffit, n'est-ce pas, que vous « ayez sa parole? » D'après l'aveu de Nicole, il s'approche du curé, et tirant douze deniers qu'il lui glisse adroitement dans la main : « Sire, dit-il, « vous me pardonnerez de venir si près de l'autel « pour vous parler; mais entre gens du même « état tout s'excuse. Je suis un voyageur qui « passe par votre ville. J'ai logé cette nuit chez « un de vos paroissiens, que très probablement « vous connoissez, et que voici là derrière, assez « près de nous. C'est un bon homme, fort hon- « nête et sans la moindre malice; mais son cer- « veau est malheureusement un peu foible, et il « lui a pris hier au soir un accès de folie qui nous « a tous empêché de dormir. Il se trouve un

« peu mieux ce matin, grâce au ciel; cependant, « comme il se sent encore un peu de mal à la tête « et qu'il est plein de religion, il a voulu qu'on « le conduisît à l'église et qu'on vous priât de « lui dire un évangile, afin que Notre-Seigneur « achève de lui rendre la santé. — Très volontiers, « répondit le curé. » Alors se tournant vers son paroissien : « Mon ami, lui dit-il, attendez que « j'aie fini ma messe, je vous satisferai ensuite « sur ce que vous desirez. » Nicole, qui crut trouver dans cette réponse la promesse qu'il venoit chercher, n'en demanda pas davantage; il reconduisit le clerc jusqu'à l'auberge, lui souhaita un bon voyage, et retourna à l'église attendre que son curé le payât.

Celui-ci, sa messe dite, revint avec son étole et son livre vers l'hôtelier : « Mon ami, lui dit-« il, mettez-vous à genoux. » L'autre, fort étonné de ce préambule, répondit que pour recevoir quinze sous il n'avoit pas besoin de cette cérémonie. « Vraiment on a eu raison, se dit le pas-« teur à lui-même, cet homme a un grain de « folie. » Puis prenant un ton de douceur : « Al-« lons, mon cher ami, reprit-il, ayez confiance « en Dieu, et recommandez-vous à lui, il aura « pitié de votre état; » et en même temps il lui met son livre sur la tête et commence son évangile. Nicole en colère jette tout au loin; il répète

qu'on l'attend chez lui, qu'il lui faut quinze sous, et qu'il n'a que faire d'orémus. Le prêtre irrité appelle ses paroissiens et leur dit de saisir cet homme qui est fou. « Non, non, je ne le suis « point, et par saint Corneille (patron d'une « abbaye de Compiègne) vous ne me jouerez « pas ainsi : vous avez promis de me payer et je « ne sortirai d'ici que quand j'aurai mon argent. « — Prenez, prenez, » crioit le prêtre. On saisit aussitôt le pauvre diable : les uns lui tiennent les mains, les autres les jambes, celui-ci le serre par le milieu du corps, celui-là l'exhorte à la douceur. Il fait des efforts terribles pour leur échapper, il jure comme un possédé, il écume de rage, mais il a beau faire, le curé lui met l'étole autour du cou et lit tranquillement son évangile depuis un bout jusqu'à l'autre, sans lui faire grâce d'un seul mot [8]. Après cela il l'asperge copieusement d'eau bénite, lui donne quelques bénédictions, et permet qu'on le lâche.

Le malheureux vit bien qu'il avoit été dupé. Il se retira chez lui, honteux et honni, ayant perdu ses quinze sous; mais en récompense il avoit eu un évangile et des bénédictions.

Recueil de Barbazan, tome III, page 398.

NOTES.

(1. *Arrivés dans la ville.*) Les différents manuscrits portent *quand ils furent entrés dans le château.* C'est une coutume assez ordinaire aux poètes et surtout aux romanciers d'appeler *châteaux* les villes qui en avoient un. On ne considéroit que le séjour du maître, tout le reste étoit compté pour rien. Quelquefois même la ville n'avoit point d'autre nom, et il y en a beaucoup d'exemples: Château-Thierry, Château-Gontier, Château-Landon, Château-Roux, etc.

(2. *Ils entendirent crier: Excellent vin.*) Les auberges n'ayant point d'enseignes, il falloit quelque autre moyen pour les faire connoître. Un homme se tenoit à la porte, et, quand il voyoit des voyageurs ou des passants, il crioit, comme on le voit ici, et les invitoit à entrer. On en a vu un autre exemple dans le fabliau de *Courtois d'Arras.* Souvent ceux qui avoient du vin à vendre l'envoyoient crier par la ville.

Albéric de Trois-Fontaines (*année* 1235) parle d'une bonne femme de Cambrai, renommée pour sa dévotion et sa charité, qui, un jour que le crieur public alloit annoncer ainsi *bon vin, très bon vin, excellent vin*, lui donna de l'argent pour crier: *Dieu est clément, Dieu est miséricordieux, Dieu est bon, très bon*, et le suivit en disant: *c'est la vérité.* Elle fut accusée d'hérésie et brûlée avec vingt autres hérétiques.

(3. *Nous avons un besant.*) Dans une note du fabliau de *l'Ordre de chevalerie*, on a vu que, selon Joinville, le besant valoit dix sous. Voici maintenant un autre écrivain du même temps, chez lequel le besant vaut davantage, puisque les aveugles, qui devoient dix sous, demandent leur reste:

Sire, nous avons un besant,
Quar nous en rendez le sorplus.

On ne croiroit jamais que, sur une chose aussi usuelle qu'une monnoie, il puisse y avoir deux témoignages différents. J'ai rencontré souvent, dans mes recherches, de ces contrariétés désolantes, et il y a beaucoup de notes sur lesquelles il me seroit aisé d'alléguer, si je le voulois, des autorités contradictoires. Dans une charte de 1215 (Ducange, *Supplément au mot* Byzantius), le besant est évalué sept sous. Dans un compte des baillis de France (Velly, *Hist. de Fr.*, tome VI), en 1297, on l'évalue neuf, le marc d'argent étant alors à 3 liv. 10 s., c'est-à-dire près d'un tiers plus haut que sous saint Louis. Tout ceci ne peut s'expliquer qu'en disant que cette monnoie a augmenté ou diminué de valeur en différents temps, selon le différent arbitrage du prince.

(4) Cette première partie du conte est attribuée au bouffon Gonnella, dans *Scelta di facezie, cavate da diversi autori.*

Se trouve aussi dans l'*Arcadia in Brenta*, page 340.

Mis en vers par M. Imbert.

Dans les *Sérées de Bouchet*, 19e sérée.

Et dans les *Contes du sieur d'Ouville*, tome II, page 290.

(5. *Et pour ce qui me regarde, moi, combien vous dois-je? — Cinq sous, beau sire.*) Voici, d'un côté, trois mendiants affamés qui ont bu et mangé pendant tout un jour, qui ont couché à l'auberge, et dont la dépense est estimée environ une pistole de notre monnoie; et de l'autre, un voyageur ayant un valet et deux chevaux, à qui, pour une nuit et deux repas, on ne demande qu'environ cent sous d'aujourd'hui. On peut ajouter ceci à quelques faits insérés plus haut dans une note *de la Robe d'écarlate*, et juger du prix respectif des denrées au treizième siècle et au dix-huitième.

(6. *Commanda à son valet de seller les chevaux.*) Ce valet a été appelé *écuyer* jusqu'à cet endroit du fabliau,

où l'original dit: *son garçon.* La langue employoit alors une même expression pour désigner les domestiques destinés à panser les chevaux, l'espèce d'officiers qui, chez les seigneurs, avoient inspection sur ces valets, et tout noble, de quelque qualité qu'il fût, qui n'étoit pas encore chevalier. Mais les uns se nommoient écuyers, à cause de l'*écurie* dont ils avoient soin, et les autres pour l'*écu* de leur maître qu'ils portoient.

(7. *Il alloit chanter sa messe: c'étoit un dimanche.*) Le repas des aveugles s'étoit fait la veille, et par conséquent le samedi. Or, parmi les cinq plats qu'on leur avoit servis, le poète qui en nomme trois, met dans ce nombre un chapon et un pâté.

L'abstinence de chair, le samedi, avoit, selon Glaber Rodolphe, été établie en France, l'an 1000, pour remercier Dieu d'avoir rendu au royaume l'abondance et la paix après plusieurs années de guerres et de calamités. Mais, quoique le fameux Grégoire VII eût confirmé cette institution dans un concile tenu à Rome, elle étoit cependant très mal pratiquée chez nous, comme on le voit par ce fabliau, et comme le prouve encore mieux un concile de Béziers, tenu en 1351. On y EXHORTE *les ecclésiastiques et surtout les bénéficiers, en qualité de gens qui, par leur état, sont obligés de donner bon exemple aux laïques, à ne point manger de viande le samedi.* Ce n'est là, comme on voit, qu'une *exhortation;* encore n'est-elle faite qu'aux prêtres. Peu-à-peu néanmoins l'abstinence eut lieu; mais Thomassin avoue (*Traité des jeûnes de l'église*) qu'elle ne fut généralement observée dans le royaume que vers la fin du quinzième siècle. J'ai parlé plus au long de cette abstinence dans la *Vie privée des François.*

(8) Cette dernière aventure a depuis été copiée maintes et maintes fois.

Le curé Arlotto, dans les *Facétieuses Journées*, fait ainsi battre et bénir un créancier qui le tourmente, et qu'il envoie à une abbaye sous prétexte de le faire payer.

Villon, dans ses *Repues franches* (le poète donne ce nom à un ouvrage où il raconte des tours d'escroqueries employés par lui ou par ses camarades, pour se procurer quelques repas qui ne leur coûtoient rien), attrape de même un marchand de poisson, auquel il en a acheté un panier. Il le conduit au pénitencier pour recevoir son paiement, dit au prêtre que c'est un de ses neveux qui a la tête dérangée, le prie de le confesser. Tout le reste comme dans le fabliau.

Dans *Facetie di Poncino*, c'est à-peu-près la même chose.

Dans l'*Arcadia in Brenta*, page 252, c'est un boucher qu'on attrape.

Dans les *Nouveaux Contes à rire*, c'est un rôtisseur.

Id. dans les *contes du sieur d'Ouville*, tome II, page 471.

Dans le *Courrier facétieux*, c'est un paysan auquel un filou a acheté une pièce de toile, page 355.

Dans l'*Histoire générale des larrons*, page 20, le filou achète une pièce de drap, et, emmenant avec lui le garçon marchand, sous prétexte de le faire payer, il le laisse entre les mains d'un chirurgien qui étoit prévenu qu'on devoit lui amener un jeune homme dont la tête étoit dérangée. Ce conte pourroit bien avoir fourni à Molière l'idée de Pourceaugnac, livré comme fou à des médecins, à moins qu'on n'aime mieux dire qu'il l'a pris dans Plaute où l'on trouve aussi une scène à-peu-près pareille.

Dans la *Bibliothèque de cour*, tome III, page 23, la femme qui a acheté l'étoffe conduit le garçon de boutique à Saint-Lazare, et elle le livre comme un de ses enfants, mauvais sujet, qui a besoin de correction.

LE JUGEMENT

SUR LES BARILS D'HUILE MIS EN DÉPOT.

Un jeune homme venoit, par la mort de son père, d'hériter d'une maison. Résolu de la garder, quoique ce fût son seul bien, il s'arrangea pour vivre sobrement et restreignit sa dépense. Mais il avoit un riche voisin à qui la maison convenoit fort; et celui-ci, après l'avoir plusieurs fois sollicité inutilement de la lui vendre, n'eut pas honte d'employer une friponnerie pour la lui enlever.

Il vint le trouver un jour. « Voisin, lui dit-il, « rendez-moi un service. J'ai chez moi dix barils « d'huile qui m'embarrassent, et je voudrois « trouver à les placer quelque part, en attendant « une occasion favorable pour m'en défaire. Votre « cour est libre, permettez que je les y fasse « porter : je vous témoignerai ma reconnoissance « quand ils en sortiront. » Le jeune homme, qui ne soupçonnoit dans cette demande aucune malice, y consentit volontiers. Les tonneaux furent

transportés chez lui, on ferma la porte de la cour en sa présence, et on lui en remit la clef, dont il eut l'imprudence de se charger, parce qu'il étoit franc et sans méchanceté. Or, vous saurez que des dix tonneaux il n'y en avoit que cinq qui fussent pleins, les autres n'étoient remplis qu'à moitié.

Le voisin les laissa quelque temps dans le lieu du dépôt; mais l'huile ayant renchéri tout-à-coup, il vint chez le jouvenceau demander la clef, suivi de quelques personnes qu'il donna comme marchands, et qui n'étoient que des fripons payés pour lui servir de témoins. Sous prétexte de faire goûter son huile, il débonda les barils, et en trouva, comme il s'y attendoit bien, cinq à moitié vides. Alors il affecta la plus grande colère; il accusa de larcin et d'infidélité le dépositaire, et le traîna aussitôt devant les juges. Le jeune homme se trouva tellement confondu de l'aventure qu'il ne put rien répondre. Seulement il demanda terme jusqu'au lendemain; mais son danger, pour être différé, n'en étoit pas moins grand.

Il y avoit dans la ville un fameux philosophe, homme de bien, qui vivoit selon Dieu et qui employoit ses talents à secourir les malheureux: aussi l'appeloit-on leur père. L'accusé alla lui conter son malheur et implorer son secours.

« Tranquillisez-vous, répondit le prud'homme :
« demain je me rendrai au plaid, et j'espère mon-
« trer clairement aux juges lequel de vous deux
« est l'innocent ou le coupable. »

Il tint parole comme il l'avoit promis, et se rendit à l'audience. Les juges, dès qu'il parut, le reçurent avec distinction et lui donnèrent près d'eux une place honorable. D'abord l'*appelant* exposa ses raisons. On interrogea ensuite le *défendeur* [1] sur ses moyens de défense; et avant de prononcer, on demanda au philosophe quel étoit son avis. « Messieurs, dit le prud'homme,
« je crois avoir trouvé un moyen sûr de découvrir
« ici la vérité. Ordonnez qu'on soutire les cinq
« barils pleins: il restera dans chacun une cer-
« taine quantité de lie, qu'on la mesure. Que la
« même chose se fasse pour les cinq demi-vides.
« S'ils contiennent autant de lie que les premiers,
« ils ont eu autant d'huile, et par conséquent le
« dépositaire a été infidèle; mais s'ils en con-
« tiennent moins, il est clair alors qu'ils ont été
« moins pleins, et que l'accusateur étant de
« mauvaise foi doit être puni. »

Le raisonnement parut juste [2]. On fit l'expérience, et la vérité fut ainsi découverte. Mais quand le jeune homme sortit du plaid, le philosophe l'arrêtant : « Mon fils, lui dit-il, bien à plain-
« dre est celui qui a mauvais voisin. Je connois

« le vôtre depuis long-temps, c'est un méchant « homme. Éloignez-vous de lui, croyez-moi; ven-« dez votre maison : tôt ou tard il vous feroit « tomber dans ses pièges ». Le jouvenceau le crut, et il alla s'établir ailleurs où il vécut heureux.

Se trouve dans la *Bibliothèque de cour*, tome III, page 201. Recueil de Barbazan, tome II, page 113.

NOTES.

(1. *L'Appelant exposa ses raisons. On interrogea ensuite le défendeur.*) Ces deux termes de plaidoirie sont dans l'original, et ils subsistoient dès-lors. On trouve aussi les noms de *procureur* et d'*avocat* dans les canons de trois conciles nationaux tenus au treizième siècle, et dont l'un est de l'année 1238.

(2. *Le raisonnement parut juste.*) Oui, sans doute, si l'on n'eût volé l'huile qu'après sa dépuration; mais, si elle l'avoit été au moment du transport, lorsqu'elle étoit trouble, et avant qu'elle eût déposé, il est clair que, dans ce cas, il y auroit eu moins de lie dans le tonneau, et que cependant le jeune homme eût pu être coupable.

DU MARCHAND

QUI PERDIT SA BOURSE,

OU

DE L'HOMME QUI PORTOIT UN GRAND TRÉSOR.

Un riche marchand portoit dans un sac mille besants, avec un serpent d'or dont les yeux étoient de jagonce [1]. En parcourant la ville, son sac se perdit. Il courut tout de suite au bedeau [2], et fit crier dans les rues que celui qui le lui rapporteroit auroit pour récompense cent besants.

Un pauvre homme l'avoit ramassé; mais dès qu'il apprit qu'on le réclamoit, il voulut aller le rendre : sa femme s'y opposa tant qu'elle put. Elle prétendoit que, puisque Dieu leur avoit envoyé cette bonne fortune, il falloit en profiter. « Non, disoit le bon homme, argent dérobé « ne fait jamais profit. Soyons honnêtes gens, « c'est le moyen d'être estimés; et puis, après « tout, les cent besants qui sont promis ne suf- « fisent-ils pas pour nous mettre à notre aise et « nous rendre riches à jamais. »

Il alla donc chez le marchand et lui demanda la récompense annoncée par le bedeau. Mais le marchand, qui étoit un malhonnête homme et qui eût voulu ne rien donner, ouvrant le sac comme pour voir si tout s'y trouvoit, dit qu'il manquoit un serpent d'or, et qu'il y en avoit deux quand il l'avoit perdu. Sur cela grande dispute. Les riches de la cité survinrent; ils ne manquèrent pas de prendre parti pour le marchand qui étoit bourgeois comme eux, et, selon l'ordinaire, de se déclarer contre le pauvre, qu'ils accusèrent de larcin et qu'ils conduisirent devant le juge. Le bruit que firent ces débats parvint aux oreilles du roi. Il se fit amener les parties et chargea du jugement de ce procès le philosophe dont je vous ai déjà parlé.

Le sage alors appela l'homme pauvre. Il lui fit jurer qu'il n'avoit rien pris du sac, après quoi il prononça ainsi : « Ce marchand est un « homme d'honneur, que je n'ai garde de soup-« çonner assurément. Ses discours ne peuvent « manquer d'être vrais, et encore une fois je ne « le crois pas capable de demander ce qui ne « lui appartiendroit pas. Mais il réclame un sac « avec deux serpents : or, celui-ci n'en a qu'un, « ce n'est donc pas le sien, et je lui conseille de « le faire de nouveau crier par le bedeau. Quant « au sac que voilà, comme il n'a point de maître,

« il est de plein droit à vous, sire roi; et je suis « d'avis que vous le gardiez jusqu'au moment « où viendra se présenter quelqu'un à qui on « sera sûr qu'il appartient. Mais cependant cet « honnête homme qui a eu la probité de le rap- « porter a compté sur cent besants : on les lui « avoit promis, et il est juste qu'il ne sorte pas « sans les recevoir. »[3]

Le roi ainsi que l'assemblée approuva cette sentence, et ce qu'avoit proposé le philosophe fut suivi.

Recueil de Barbazan, tome II, page 120.

NOTES.

(1. *Jagonce.*) Pierre précieuse du genre des grenats.

(2. *Il courut tout de suite au bedeau, et fit crier dans les rues.*) Les *bedeaux* étoient des huissiers ou sergents d'un rang inférieur. Ils citoient aux plaids les personnes que le juge sommoit de comparoître et exécutoient ses sentences. Quelquefois ils percevoient les impôts. En un mot, leurs fonctions étoient pour la plupart ou odieuses ou viles. Dans le conte, ils sont crieurs publics.

(3. *Quant au sac que voilà, comme il n'a point de maître, il est de plein droit à vous, sire roi....*) Le fablier qui a tiré ce conte des auteurs arabes l'a adapté aux usages de son temps. Ainsi l'on ne doit pas être choqué de voir le sage, choisi pour arbitre, adjuger le sac au roi. Les choses perdues et non réclamées appartenoient au haut-justicier sur les terres

duquel elles avoient été trouvées. C'est ce qu'on appeloit *droit d'épaves*. Ce droit coûta la vie au roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion. Ayant appris qu'un chevalier françois, de ses vassaux, avoit trouvé un trésor, il le réclama comme suzerain. Mais, sur le refus du chevalier, qui s'étoit retiré auprès du comte de Limoges dont il avoit obtenu la protection, Richard entra avec une armée dans la province, et vint mettre le siège devant le château de Chalus où il fut tué d'un coup d'arbalète.

En 1156, des médailles antiques avoient été trouvées près de Vermanton en Bourgogne. Un certain Miles s'en empara comme seigneur. Les religieux de l'abbaye de Régny les réclamèrent au même titre. Cette dispute occasiona un procès que les moines portèrent devant le pape : c'étoit Adrien IV, et celui-ci, par une bulle, ordonna à Miles de restituer le trésor. (*Chartularium Regniacum.*)

Dans un compte de la prévôté de Paris, année 1511 (*Sauval*, tome III, page 554), il est mention de certaine somme payée à quelqu'un, pour avoir dénoncé un jeune homme qui avoit trouvé une bourse, *laquelle devoit appartenir au roi par droit d'aubaine.*

Ce droit d'épaves et d'aubaine, la barbarie du temps l'avoit étendu, dans certaines contrées maritimes, jusque sur les effets des malheureux que la tempête faisoit échouer et périr sur les côtes. Cette coutume atroce subsistoit particulièrement en Bretagne, et plusieurs grands seigneurs l'avoient même changée en droit. Guyomars de Léon se vantoit d'avoir, dans ses états, une pierre plus précieuse que toutes celles du monde, et qui, tous les ans, lui rapportoit 10,000 sous. Cette pierre étoit un écueil fameux par des naufrages. (Lobineau, *Histoire de Bretagne*, page 203.)

Néanmoins les auteurs modernes, en copiant notre fabliau, en ont tous réformé le jugement: ils font donner au

pauvre homme la bourse tout entière, ce qui est encore mieux. Autres temps, autres mœurs.

C'est ainsi qu'on trouve cette historiette dans *Giraldi*, dixième nouvelle, et dans *le Novelliero italiano*, où l'on a retouché le style de Giraldi.

Dans la *Bibliothèque de société*, tome III.

Dans les *Facéties et mots subtils*, en françois et en italien, folio XVIII.

Dans les *Histoires plaisantes et ingénieuses*, page 323.

Dans le *Trésor des récréations*, page 246.

Dans les *nouveaux Contes à rire*, page 194.

Dans les *Facéties et mots subtils*, page 52.

Dans les *Divertissements curieux de ce temps*, page 32.

Et dans le *Dictionnaire d'anecdotes*, tome II, page 441.

Quelques conteurs y font un autre changement. Ils supposent que celui qui trouve la bourse est forcé, par besoin, d'en dépenser quelques pièces, et que le marchand ne veut pas la recevoir, à moins qu'on ne lui rende toute la somme.

Se trouve ainsi dans le *Passatempo de' curiosi*, page 87.

Et dans le *Dictionnaire d'anecdotes*, tome I, page 172.

Ce fabliau a été mis en vers par M. Imbert.

DESCRIPTION D'UN SIÈGE,

TIRÉ DU ROMAN DE CLARIS.

Manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 7534.

Pour pouvoir comprendre le récit qu'on va lire, il est besoin de quelques explications préliminaires, que je vais mettre de suite, afin de ne point arrêter le lecteur à chaque mot.

Jusqu'à l'époque du canon (*Traité des sièges et des machines des anciens*, par M. de Maizeroi), il n'y eut chez les nations qui faisoient la guerre avec quelque principe d'autre poliorcétique (art des sièges) que celle qui, née en Asie, avoit été perfectionnée par les Grecs et surtout par les Romains. Elle consistoit principalement à faire, soit par la sappe, soit par les coups redoublés d'une grosse poutre armée d'une tête de fer, qu'on nommoit *bélier*, une brèche capable de livrer passage au soldat; ou à l'élever jusqu'à la hauteur du mur par le moyen de certaines tours de bois mobiles qu'on en faisoit approcher.

Comme, avant tout, il falloit, pour le roulage des machines et des tours, combler le fossé, aplanir et affermir le terrein, et quelquefois, quand la ville étoit située sur une éminence ou sur un roc, élever des terrasses afin de pouvoir atteindre aux murailles, on avoit imaginé différents moyens propres à couvrir les travailleurs. C'étoient de grands boucliers appelés *Persiens ;* diverses sortes de man-

telets (*plutei*) composés de clayonnages; et des *tortues* ou bâtis de charpente qu'on garnissoit, sur les côtés, de rideaux de cordages ou de crin contre les traits de l'ennemi, et sur le toit, de terre grasse, d'herbages, de cuirs crus, contre ses feux d'artifice.

La sûreté avec laquelle les soldats travailloient sous ce dernier abri lui avoit fait donner, chez les Romains, le nom de *musculus* (mulot), et, chez nos aïeux, celui de *chat*, par allusion sans doute à l'action du premier de ces animaux, dont le propre est de se creuser en terre une retraite, et à la malice du second, quand il guette sa proie. A mesure que les travaux avançoient, ou lorsqu'on avoit besoin d'une communication d'un des travaux à l'autre, on joignoit bout à bout plusieurs de ces bâtis, et on en formoit une galerie couverte qui, de sa ressemblance avec les treillages des *vignes*, fut appelée par les latins *vinea*. Plusieurs machines, d'une mécanique très ingénieuse, *ballistes*, *catapultes*, *scorpions*, etc., tiroient pendant ce temps aux défenses. Ces machines n'étoient que des arbalètes plus compliquées que les arbalètes ordinaires; mais leur force étoit si prodigieuse que les unes lançoient des poutres de dix à douze coudées de long, et les autres, des masses de fer ou des pierres pesant jusqu'à cinq ou six cents. Enfin, au moment de l'assaut, on abattoit sur la muraille différents ponts-levis que portoient les tours, et par où les assaillants débouchoient de plain pied.

Les assiégés employoient, pour se défendre, et les mêmes tours et les mêmes machines. Ils amortissoient les coups du bélier en lui opposant des clayonnages et des sacs de laine; ou bien ils faisoient tomber sur lui de grosses poutres qui le brisoient, ou ils l'enlevoient avec des cordes à nœuds coulants; et tout cela s'opéroit par le moyen de grues placées sur le rempart. Dans l'épaisseur des murs du parapet

étoient pratiqués des créneaux qui servoient à tirer sur l'ennemi ; et, comme celui-ci, par cette raison, dirigeoit particulièrement ses batteries contre ces ouvertures, soit pour les abattre, soit pour écarter les tireurs, en France on avoit imaginé, comme il se verra plus bas, de couvrir les créneaux avec des *hourdis*, c'est-à-dire avec des claies ou des assemblages de pieux. Le parapet étoit ordinairement saillant, avec des meurtrières ou espèces de soupiraux, ouverts au pied, nommés *machicoulis.* Par les machicoulis on voyoit dans le fossé, et, en cas d'escalade, on pouvoit renverser les échelles des assaillants ou jeter sur eux des pierres, des pieux, des feux d'artifice, de l'eau et de l'huile bouillantes.

Mais c'étoient les portes surtout, comme l'endroit le plus foible et en même temps le plus important, qu'on cherchoit à fortifier. Outre un revêtement de plaques de fer pour les garantir du feu, outre ces machicoulis pour écraser ceux qui en approchoient, outre deux tours pour les défendre, et une herse de fer, qui, en tombant, pouvoit faire une barrière nouvelle, elles avoient de plus en avant une sorte de fortification détachée, ou un avant-mur, qu'on appeloit *Barbacane.* Dans le morceau qu'on va lire, on verra que les François, indépendamment de la barbacane, les fortifioient encore par une double porte à coulisse, par de grosses barrières extérieures, par un fossé, et enfin par un rang de lices, de sorte qu'avant d'y parvenir, il falloit s'emparer de la barbacane, passer le fossé, forcer les lices et couper les barres. Cette attaque regardoit spécialement les chevaliers qui, par la pesanteur de leurs armes, eussent été bien moins propres à l'attaque des murailles. Cela attiroit une sortie de la chevalerie de la place, et l'on se battoit corps à corps, ce que nos anciens auteurs appellent *paleter,* du mot *palus*, pieu, barrière.

Les écuyers et les sergents étoient destinés à monter à

l'assaut; et, pendant ce temps, les archers et les arbalétriers, placés aux étages supérieurs des tours de bois, favorisoient leur approche, en tirant aux défenses, ainsi que toutes les batteries des machines.

On nommoit *arc-baleste*, la petite balliste à main (*arcu balista*). Il en est parlé dans la vie de Louis-le-Gros, et sous les premières années du règne de ce prince, qui monta sur le trône en 1108, d'où l'on pourroit soupçonner qu'elle avoit été apportée d'Asie, et introduite en France au retour de la première croisade. Mais cette arme meurtrière étoit si redoutable par sa force et si dangereuse par la facilité de s'en servir, qu'un concile de Latran, tenu l'an 1139, l'anathématisa. Soit que les François n'eussent pas eu encore le temps de la bien connoître, soit que le respect pour le décret du concile les ait empêchés de l'adopter, elle étoit *inconnue* sous Philippe-Auguste; c'est ainsi qu'en parle Guillaume Breton dans sa *Philippide*, et Richard Cœur-de-Lion, qui en renouvela l'usage, passa pour son inventeur. Richard au reste en fut la victime: il périt d'un coup de flèche lancée par cette machine.

Les arbalétriers faisoient dans les armées un corps très important. Leur chef portoit le titre de grand-maître des arbalétriers, et devint un des grands-officiers de la couronne, n'ayant au-dessus de lui à la guerre que le connétable. L'arbalète néanmoins, quoique employée dans toutes les armées à cause de sa force, fut toujours, par cela même, regardée, ainsi que l'arc, comme l'arme des lâches, et comptée la première dans le nombre de celles qu'on appeloit *ennemies de prouesse*. Les seules armes estimées étoient l'épée, la lance et autres pareilles qui, exigeant l'approche, rendoient le combat égal, et ne laissoient d'avantage qu'à la valeur, à l'adresse et à la force.

La poliorcétique, depuis la décadence de l'empire ro-

main, s'étoit conservée en Italie plus parfaite que chez les autres peuples. Ce fut avec des ingénieurs fournis par les Génois que Godefroi de Bouillon prit Jérusalem. Ces lumières se maintinrent dans les villes de Syrie et de Palestine possédées par les chrétiens. Philippe-Auguste, dans son expédition d'outremer, en profita. De retour en France, il y fut le restaurateur de cet art, et il sut l'employer avec succès contre ses ennemis.

Nos pères, en adoptant les machines de guerre des Grecs et des Romains, avoient changé leurs dénominations étrangères pour leur en donner de françoises. Ainsi l'on appela *beffrois* les tours de bois roulantes; *pavois* ou *tallevas*, les boucliers persiens; *chats*, les muscules; *viretons*, les grandes flèches d'arbalète, parce qu'elles *viroient* en l'air; *carreaux* ou *garrots*, de gros traits de catapulte dont le fer étoit de forme pyramidale, et la base *carrée* par conséquent. Enfin les machines de jet furent nommées *perrières*, à cause des pierres qu'elles lançoient; *bugles* ou *bibles*, *caables* et *mangoneaux*. Ce dernier terme paroît venir du grec *Manganon*, qui, dans le Bas-Empire, se prenoit pour toute machine en général. Ainsi de générique qu'il étoit il devint particulier, et on se servit, pour la signification générique, du mot *engin*, dérivé du latin *ingenium*.

Au reste ces productions de l'habileté et de la méchanceté humaine ne subsistèrent que deux siècles et demi environ après Philippe-Auguste. Elles s'abolirent sous Charles VII et cédèrent à l'invention perfectionnée, bien plus funeste encore, de la poudre et du canon.

Une signification plus générale encore étoit celle d'*artillerie*, nom que l'on donnoit à la collection de toutes les machines de guerre, et qui a été conservé pour celles que fit inventer la poudre à canon. Cette expression fut formée du mot *art*, parce que l'*artillerie* étoit l'*art* par excellence.

On ne doit pas s'attendre à trouver, dans le morceau qui va suivre, ni l'ordre ni les détails précis des opérations d'un siège. Ce n'est pas ainsi que les poètes écrivent ; et d'ailleurs ces bourgeois qui se faisoient romanciers n'en savoient sûrement pas assez sur cette matière pour avoir pu nous en laisser des notions capables aujourd'hui de nous satisfaire. La description de celui-ci a de la clarté : elle a quelque étendue, et ce double mérite est beaucoup en comparaison de certaines expressions obscures qu'on trouve semées çà et là chez les chroniqueurs du temps. La scène est sous le roi Artus.

Li Rois . . . .
Comande en la forest aler
Le merrien trancher et doler,
Et faire engins et mangoniaux,
Et grans befrois riches et biaux,
Chaz pour les grans fossés emplir.
Cilz dedans pensent d'els garnir :
Mangoniax font por fors giter,
Hourdiz por les creniax garder,
Darz et pieus agus por lancer,
Barbacanes por enforcier,
Barres et portes couleïces,
Et granz trenchées tailleïces.
Bien s'appareillent por défendre
De ceus qui les cuident sorprendre.
Li rois fet ses engins drécier
Et vers les hauz murs charroïer,
Bibles et mangoniax getter,
Et les chaz aux fossez mener,
Les befrois traire vers les murs :
Cil dedenz ne sont pas séurs.
Quant les engins voient venir,

Le roi donne ordre d'aller dans la forêt abattre et tailler du bois, de faire engins, mangoneaux, grands et forts beffrois, et chats pour combler les fossés. Les habitants, de leur côté, songent à se défendre : ils font des mangoneaux pour lancer des pierres au-dehors, des hourdis pour couvrir les créneaux, des dards, des pieux aiguisés pour jeter sur les assaillants ; et pour fortifier la porte, des barbacanes, des barres des portes à coulisses et des fossés profonds. Ils se mettent ainsi en état de repousser l'ennemi qui les croit sans défense. Le roi fait dresser et approcher de la ville ses engins ; il fait jouer les bibles et les mangoneaux, avancer les chats près du fossé et conduire au pied des murs les beffrois. Les habitants ont tout lieu de craindre. Dès qu'ils voient rouler

Aus murs montent pour maintenir
La cité contre ceux de fors.
Le roi Artus et ses efforts
S'en vont avant por assaillir.
Escuyers veïssiez saillir
Par les engins pour euls couverre;
Par les chaz vont portant la terre,
Les fossés emplent fiérement;
Et cil dedenz communément
Traient d'aubalestes et dars :
Carrels volent de toutes parts,
Car aus befrois sont li archier,
Et li plus mestre aubalestrier,
Qui à ceus desus les murs traient...
Li roi Artus sa gent s'escrie:
Avant franche chevalerie.
Lors veïssiez les chaz mener
Et les plusors aus murs muïer :
Li auquant drécent les eschieles
Par les murs et fortes fieres;
Mès cil lor lancent piez agus,
Et poiz chaude mellée à gluz,
Et eue bouillante et chaudierre ;
Par force les metent arriere.
Li lendemain. . . . . . .
Aus engins corent les sergens,
Aus portes vont li chevalier,
Aus befrois li aubalestier.
Cil de laïens montent as murs,
Ne doutent rien, ainz sont séurs;
Dont recommence li assauz.
Li chevaliers, vers les portaus,
Des lices couper se travaillent
Mès cil de la cité lor saillent
Lor lices durement défendent.
D'une part et d'autre contendent

les engins, ils montent sur la muraille pour la défendre contre l'assaillant. Artus avec ses troupes marche à l'attaque. Alors vous eussiez vu les écuyers s'avancer sous les engins (galeries ou vignes) pour être à couvert. Ils portent de la terre sous le chat et comblent hardiment le fossé. Ceux de la ville leur lancent des traits d'arbalète et des dards. De toutes parts volent les carreaux. Du haut des beffrois les archers d'Artus et ses plus habiles arbalétriers tirent sur les défenseurs de la muraille. Le roi crie à sa troupe : « Avancez, braves chevaliers ». Dans le moment vous eussiez vu les chats rouler, et déjà plusieurs toucher au mur. Les soldats dressent aussitôt leurs fortes et longues échelles; mais on jette sur eux des pieux aiguisés, de la poix fondue avec de la glu, des chaudières d'eau bouillante, et l'on parvient à les repousser. Le lendemain nouvelle attaque. Les sergents retournent aux engins, les chevaliers aux portes et les arbalétriers aux beffrois. Les habitants remontent aussi sur leurs murailles : ils ne craignent plus rien, et se croient sûrs de vaincre encore. L'assaut recommence. Les chevaliers près de la porte travaillent à couper les lices; ceux de la ville sortent pour les défendre. De part et d'autre on cherche

De bien fere, de bien ferir,
Et de bien l'estor maintenir.
Aus lices est granz li estors,
Et aus fenestres et aus tours
Rest li assauz. De toutes parz
Volent carrel, et pel, et dars;
Et pierres grans. Et les perrieres
Et les bibles qui sont trop fieres
Gétent trop menuétement.
Li chevalier communément
Sont aus lices, là se combatent;
Li un d'euls les autres abatent.
Claris, et Laris, et Gauvain,
Sagremor, et messire Yveins
Sont devant, les épées trétes.
Lors ont les envaïes fétes
A ceus dedens, dont trop perdirent,
Par force les lices perdirent.
Aus mestres barres sont venu;
Là ont le chaple maintenu:
Mès li nostre toujours s'enforcent,
Ne font pas semblant que il dorcent;
Cil sont charpentier devenuz.
Tant fu li assauz maintenuz,
Tant si pénerent fièrement
Nostre baron communément,
Qu'en la cité les embatirent.
Assez de lor genz i perdirent.
Cil des befrois dus qu'aus murs vienent,
Les épées en lor mains tiennent;
Toute jour fut l'assauz tenus,
Tant que li vespres fu venuz.

à bien faire, à se distinguer et à maintenir avec avantage le combat. La mêlée est vive en cet endroit. L'attaque recommence aux créneaux et aux tours. De tous côtés volent carreaux, pieux, dards et grosses pierres. Les perrières et les bibles menaçantes jouent sans relâche. Les chevaliers cependant combattent en foule aux lices, et chacun d'eux cherche à abattre un ennemi. A leur tête sont, l'épée à la main, Gauvain, Claris, messire Yvain, Laris et Sacremor. Ils fondent sur les chevaliers de la ville : ceux-ci perdent du terrein et les lices. Ils se retirent derrière les grosses barres, et là maintiennent le combat. Mais les nôtres redoublent leurs efforts, ils ne s'endorment pas et deviennent charpentiers ; enfin, ils conservent si bien leur avantage, ils combattent si vaillamment qu'ils repoussent l'ennemi dans la ville, avec une grande perte de ses gens. D'un autre côté, ceux qui étoient dans les beffrois gagnent les tours et y sautent l'épée à la main. L'attaque dura tout le jour, jusqu'à ce que le soir vint.

La nuit les assiégés tiennent conseil, et ils envoient un député pour offrir de se rendre.

On trouve dans les *Royaux Lignages* de Guillaume Guiart, manuscrits, une description très détaillée du siège de Château-Gaillard par Philippe-Auguste, et celle-ci a cela de particulier, qu'on y voit employés un blocus, une mine, un assaut par la brèche, une attaque par eau, le feu grégeois, etc. Guillaume Le Breton et Rigord offrent aussi sur ce siège beaucoup de détails.

Avant de finir cet article épisodique, j'y ajouterai une réflexion : c'est que, quand on rencontre chez nos trouvères une description quelconque, presque toujours elle est fidèle, tandis que le plus souvent il faut se défier de celles qu'offrent les versificateurs latins, leurs contemporains ou antérieurs à eux. Ceux-ci étoient des ecclésiastiques ou des moines, qui, ayant lu quelques-uns des poètes du siècle d'Auguste, osoient écrire dans la même langue, et qui, pour se montrer les rivaux de ces écrivains célèbres, affectoient de les imiter, ou plutôt les copioient gauchement. Par exemple, veulent-ils décrire une chasse, ce n'est point celle de leur temps qu'ils vous donnent. Habillements des chasseurs, équipement de chevaux, armes, filets, cors, chiens, tout cela est pris dans Virgile, dans Ovide, dans Stace, etc.

Nicolas du Bray, dans son poème latin des *Gestes de Louis VIII*, veut étaler son talent poétique et son érudition. Pour cela, il imagine de faire présenter au roi, après son sacre, une coupe; et sur cette coupe se trouvent gravés, selon lui, les quatre éléments, l'Océan, le globe de la terre, Prométhée formant l'homme, le règne de Saturne, la guerre des Géants, Thèbes s'élevant au son de la lyre, la querelle d'Etéocle et de Polynice, la mort de ces deux frères, Hercule, Pâris et les trois déesses, l'enlèvement d'Hélène, l'incendie de Troie, la fuite d'Enée, l'adultère de Mars, etc.

Il en étoit à-peu-près de même des prosateurs latins dans ces temps d'ignorance et de mauvais goût. On trouve chez

eux le même pédantisme, la même affectation d'élégance et d'érudition poétiques. Au lieu de dire : *c'étoit le matin*, ils vous citent ce vers :

Tithoni croceum linquens Aurora cubile.

Il en sera de même, quand ils voudront exprimer *le soir*, *le lendemain*, *la veille ;* ils se serviront pour cela de vers latins, qui, insérés dans leur plate prose, y deviennent ridicules malgré leur beauté. Enfin il n'est pas jusqu'aux légendaires qui, dans les vies et les miracles de leurs saints, n'offrent de la déclamation et de l'enflure, et qui, ayant à raconter, par exemple, la fondation d'un monastère, ne vous fassent la description du terrein et du climat, comme ils feroient celle du paradis terrestre. Nos poètes françois n'ont point ces défauts. Comme presque tous n'ont été que des paysans, des bourgeois, des ménétriers, qui rimoient pour vivre, on peut les croire quand ils décrivent quelques-uns des usages de leur temps. Leurs peintures sont fidèles par la raison même qu'étant ignorants et ne pouvant rien emprunter des auteurs latins qu'ils ne connoissoient pas, ils n'ont pu peindre que ce qu'ils voyoient.

DE L'ENFANT QUI FONDIT AU SOLEIL.

Jadis fut un marchand actif et laborieux qui, lorsqu'il s'agissoit de gagner, n'épargnoit ni soins ni peines. Aussi le voyoit-on toujours par voie et par chemin, courant et cherchant des contrées où il pût vendre avec plus d'avantage ses marchandises, et par là augmenter son avoir. Or, pendant un de ces voyages, qui dura près de deux ans, il arriva que sa femme s'amouracha d'un jeune bachelier. Amour qui ne peut longtemps se contenir mit bientôt nos deux amants d'accord; mais ils eurent la maladresse d'en fournir la preuve, et au bout de neuf mois la marchande qui n'avoit point d'enfants se trouva en avoir un.

Le mari, à son retour, fut fort étonné de rencontrer chez lui ce poupon qu'à son départ il n'avoit point vu. Il demanda l'explication de cette énigme. « Sire, répondit la femme, j'étois un « jour appuyée là-haut sur la fenêtre, bien triste « et bien désolée d'une si longue absence de votre

« part. Nous étions en hiver et il neigeoit. Comme « je regardois le ciel en sanglotant, et sans me « douter de rien, un flocon de neige m'entra par « hasard dans la bouche, et je me suis trouvée « tout-à-coup enceinte de ce bel enfant que vous « voyez. » Le marchand ne témoigna pas la moindre humeur. « Que Dieu soit loué, répondit-il. « Je desirois un fils qui pût hériter de nous, il « vient de m'en envoyer un; je le remercie de sa « bonté, et me voilà content. » Il affecta de l'être réellement, ne fit jamais le plus petit reproche à sa femme, et vécut avec elle tout comme auparavant; mais il dissimuloit, et intérieurement se promettoit bien de se venger un jour.

Cependant l'enfant crût et grandit. Déjà il avoit quinze ans, quand le marchand qui, dans son âme, s'occupoit toujours de son projet de vengeance, songea sérieusement enfin à l'exécuter. « Dame, dit-il un jour à son épouse, ne « vous affligez pas si je vais encore vous quitter, « mais il faut que je parte demain. Faites mes « malles et celles de votre fils, je veux l'emmener « avec moi et le dresser à notre commerce tandis « qu'il est jeune; car, voyez-vous, quelque avisé « que soit un homme, jamais il ne réussira dans « son métier s'il ne s'y est appliqué de jeunesse. « — Hélas! répartit la mère, j'ai beaucoup de « chagrin de le voir partir, et je voudrois bien

« que ce ne fût pas encore de sitôt; mais puisque « vous le voulez, et que c'est son avantage, à la « bonne heure. Que Dieu vous conduise et qu'il « vous ramène tous deux en santé. » La chose arrangée ainsi, le marchand partit le lendemain de bon matin, et il emmena l'enfant de neige.

Je ne vous ferai pas le détail de son voyage ni celui des lieux par où il passa. Tant y a qu'arrivé à Gênes, il trouva là un marchand sarrasin qui retournoit à Alexandrie, et auquel il vendit le jeune homme en qualité d'esclave. Pour lui, il finit ses affaires à son aise et s'en revint ensuite.

Non, cent poètes ensemble ne suffiroient pas pour vous peindre le désespoir de la mère, lorsqu'elle vit notre voyageur arriver seul. Elle s'arracha les cheveux, elle se pâma. Enfin, quand la connoissance lui fut revenue, elle pria et conjura pour Dieu son mari de lui dire sans détour ce qu'étoit devenu son fils. L'époux s'attendoit à tout cet éclat. Ainsi il ne fut pas embarrassé pour répondre. « Femme, dit-il, on n'est pas « venu à mon âge sans avoir vu bien des choses « sur lesquelles il faut, malgré soi, savoir prendre « son parti, car de s'en affliger qu'y gagne-t-on? « Écoutez un malheur qui m'est arrivé dans le « pays d'où je viens. Nous montions, votre fils « et moi, certain jour qu'il faisoit horriblement

« chaud, une montagne fort haute et fort roide.
« Il étoit midi, le soleil donnoit à plomb sur nous
« et brûloit comme du feu. Que vous dirai-je?
« Je vis avec surprise l'enfant couler tout-à-coup
« et fondre sous mes yeux au soleil. En vain je
« voulus le secourir, il n'y avoit point de res-
« source. Ne m'avez-vous pas dit vous-même
« qu'il étoit de neige? »

La dame ne sentit que trop bien la portée de ce discours. Elle n'osa souffler, *et but patiemment ce qu'elle avoit brassé.*

Recueil de Barbazan, tome III, page 215.

Copié dans *Sansovino*, giorn. IX, nov. 6.

Dans les *Facétieuses Journées*, page 303.

Dans les *Cent Nouvelles nouvelles de la cour de Bourgogne*, page 145.

Dans les *Novelle di Malespini*, tome 1er, page 166, nov. 38.

Dans les *Contes de Grécourt*, tome III, page 67.

DU CONVOITEUX [1] ET DE L'ENVIEUX,

PAR JEAN DE BOVES.

MESSIEURS, je vous ai jusqu'ici assez conté de mensonges. Je vais enfin vous dire une aventure vraie, car le conteur qui ne sait que des fables ne mérite point de paroître à la cour des grands. S'il entend son métier, il doit entremêler habilement ses historiettes, *et entre deux vertes avoir soin d'en faire passer une mûre.* Telle est la mienne, que je vous garantis vraie.

Il y a un peu plus de cent ans que vivoient deux compagnons, gens assez pervers. L'un étoit un convoiteux, dont rien ne pouvoit rassasier les desirs, et l'autre un envieux, que désespéroit le bien d'autrui. C'est un homme bien haïssable que l'envieux, puisqu'il déteste tout le monde; mais l'autre est encore pire, je crois, car c'est la convoitise et la rage d'avoir qui prête à usure, qui invente des mesures fausses, et qui rend injuste et fripon.

Nos deux gens donc, un jour d'été qu'ils faisoient route ensemble, rencontrèrent dans une plaine saint Martin. Le saint, au premier coup-d'œil,

connut leurs inclinations vicieuses et la perversité de leur cœur. Néanmoins il marcha quelque temps de compagnie sans se faire connoître. Mais, arrivé à un endroit où le chemin se partageoit en deux, il leur annonça qu'il alloit les quitter; puis se nommant à eux, il ajouta pour les éprouver : « Je veux que vous puissiez vous « féliciter de m'avoir rencontré. Que l'un de « vous me demande un don, je promets de le « lui accorder à l'instant; mais ce sera à condi- « tion que celui qui n'aura rien demandé obtien- « dra le double. »

Le convoiteux, malgré toute l'envie qu'il avoit de faire un souhait magnifique, se promit bien cependant de se taire, afin d'avoir encore deux fois davantage. Il excitoit son camarade à parler. « Allons, bel ami, demandez hardiment, puisque « vous êtes sûr d'obtenir : il ne tient qu'à vous « d'être riche pour la vie; voyons si vous saurez « souhaiter. » L'autre, qui seroit mort de douleur si celui-ci eût eu quelque chose plus que lui, n'avoit garde vraiment de déférer à cette instance. Tous deux restèrent ainsi assez longtemps sans vouloir se décider. Mais le premier, que dévoroit la soif d'avoir, ayant menacé son compagnon de le battre s'il ne parloit : « Eh « bien! oui, je vais demander, répondit l'envieux « en colère, et, loin d'y gagner, tu t'en repen-

« tiras. » Alors il demanda au bienheureux de perdre un œil, afin que son camarade perdît les deux. Sa prière fut exaucée à l'instant même, et tout le parti qu'ils tirèrent de la bonne volonté du saint ce fut d'être l'un borgne et l'autre aveugle.

C'est une justice que le mal qui arrive aux méchants; et si quelqu'un étoit tenté de plaindre ceux-ci, je prie saint Martin de leur en envoyer autant.

Recueil de Barbazan, tome 1er, page 91.

Se trouve dans l'*Elite des bons mots*, tome II, page 292.

Et dans les *Detti e Fatti piacevoli del Guicciardini*, p. 99.

Ce fabliau a été mis en vers par M. Imbert.

NOTE.

(1. *Convoiteux.*) C'est là un de ces mots devenus à-peu-près hors d'usage, sans que l'on sache trop pourquoi, et sans qu'on leur ait donné de synonyme, ce qui étoit cependant néces-saire pour celui-ci, puisqu'on en a conservé le substantif. Le convoiteux n'est pas l'avare, ce n'est pas l'homme avide; l'un s'approprie sans honte tout ce qui est à sa bienséance, l'autre amasse pour le seul plaisir d'amasser. Tout tente le convoi-teux: terres, châteaux, bijoux, argent, il n'est rien qu'il ne desire; mais il en jouiroit. C'est un malade toujours altéré qui voudroit toujours boire.

Le comte de Caylus, dans un mémoire sur les fabliaux, a donné l'extrait de celui-ci (*Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, tome XX.

LES DEUX PARASITES.

Ce conte n'est qu'une assez mauvaise plaisanterie de deux gens assis à la table d'un roi, un jour de cour plénière. L'un ramasse tous les os que l'autre a laissés sur son assiette, il y joint ceux que lui-même a gardés sur la sienne, et montrant ce tas au prince : « Sire, dit-il, voici « ce qu'a bien voulu respecter l'appétit de mon « voisin. — Il est vrai, sire, répond l'autre; mais « au moins j'ai laissé les os, et lui, comme les « chiens, en va faire son profit. »

Recueil de Barbazan, tome II, page 136.

Dans les *Convivales sermones*, tome Ier, page 168.

Dans les *Facetie, motti e burle da Lod. Domenichi*, p. 121.

Dans les *Plaisantes Journées du sieur Favoral*, page 185.

Et dans le *Democritus ridens*, page 75, on prête cette réponse à un ambassadeur de Pierre, roi d'Aragon, envoyé à la cour de Maroc où on lui avoit joué le même tour que dans le fabliau.

La meilleure application qui en ait été faite est celle qu'on lit dans *Giraldi*, page 209, dec. 7. Il dit que, le Dante se

trouvant à la table du seigneur Cane della Scala, prince de Vérone (*cane* en italien signifie *chien*), le prince fit porter aux pieds du Dante tous les os de la table, et parut effrayé ensuite de la faim d'un homme qui laissoit de pareils débris: « Monseigneur, répondit le bel esprit, si j'avois été « *chien*, je n'eusse rien laissé. »

Idem, dans le *Parangon des nouvelles*, f. 22.

Et dans les *Facéties et mots subtils*, page 186.

Dans les *Facetiæ Frischlini*, page 290, ce bon mot est attribué au Pogge et non au Dante.

Mais il est plus ancien que nos fabliers mêmes. *Josèphe*, l. XII, le prête au juif Hircan assis à la table de Ptolémée, roi d'Egypte.

CHARLOT LE JUIF,

PAR RUTEBEUF.

Vouloir bafouer un homme d'esprit, tel qu'un ménétrier, c'est s'exposer à être bafoué soi-même. Je pourrois vous en citer plus d'un exemple; mais celui que je vais vous dire arriva, il n'y a pas un an, dans Vincennes, à Guillaume Pénetier.

Ce Guillaume étoit officier de monseigneur le comte de Poitiers (frère de saint Louis). Un jour il sortit à cheval pour courre le lièvre, et effectivement il en courut un. Mais comme l'animal n'étoit pas curieux de se laisser prendre, il fit long-temps galoper après lui le chasseur et les chiens: enfin cependant il fut forcé. Il est vrai que de l'aventure Guillaume perdit son cheval, qui pouvoit bien valoir cent sous. Le palefroi creva et on l'écorcha, ainsi que le lièvre; mais laissons là le cheval et sa peau : ce n'est pas d'eux qu'il s'agit ici.

Vous savez que les ménétriers sont gens qui vivent des plaisirs des autres, et que, quand il y a quelque part noce ou fête, et qu'ils en ont

vent, ils ne manquent guère d'y accourir, qui à pied, qui à cheval. Un cousin de Guillaume s'étant marié, il vint plusieurs ménétriers à ses noces, et un, entre autres, nommé Charlot le juif. L'assemblée, du reste, fut nombreuse, et la fête brillante; et moi-même, qui m'y trouvai, je n'en ai guère vu de plus agréable. On y mangea, on y but, on y rit beaucoup. Enfin, après plusieurs jours de plaisir et de joie, les convives se séparèrent; chacun retourna chez soi, et il ne resta que les ménétriers. Ceux-ci, comme vous croyez bien, n'avoient garde de partir avant d'être payés. Ils allèrent donc trouver l'épousé et lui dirent : « Maître, payez-nous. » Le marié les satisfit; mais ayant un mot à écrire à son cousin Guillaume, il pria Charlot de lui porter la lettre, et Charlot s'en chargea.

Un autre à la place de Guillaume eût voulu s'acquitter envers le ménétrier, et le payer de sa commission. Pour lui, il ne voulut, au contraire, que s'amuser et rire à ses dépens. Dans ce dessein, il fit venir la peau de son lièvre, et la donnant à Charlot : « Tenez, lui dit-il, voilà une peau qui « me coûte plus de cent sous ; » effectivement, elle lui avoit coûté son cheval. « On n'en auroit « pas tout-à-fait ce prix-là au marché, répondit « le ménétrier; mais qu'importe, le présent vient « de vous, et à ce titre il me suffit. »

EXTRAIT DE CE QUI SUIT.

Charlot sort, bien résolu de se venger. Il va emplir la peau d'une certaine ordure; puis rentrant chez Guillaume : « Sire, lui dit-il, votre « intention sans doute n'a été que de me donner « une peau : celle-ci contient autre chose, et je « viens vous la rapporter. » Guillaume prétend que c'est quelque nippe de sa femme, il va pour la reprendre, mais il retire sa main couverte d'un gant qui donne beaucoup à rire au ménétrier.

Rutebeuf finit par ce proverbe :

Qui barat (*tromperie*) quiert, baraz li vient.

Recueil de Barbazan, tome III, page 87.

LE PAUVRE MERCIER.

Toujours occupé, comme les jolis conteurs, à m'informer des aventures plaisantes qui arrivent, pour vous en réjouir ensuite, je vais vous en dire une toute nouvelle. Écoutez-moi attentivement; vous le devez. Nous autres fabliers, outre le plaisir dont nous sommes les dispensateurs, nous procurons encore plus d'un bien dont on ne se doute guère. Que de querelles, par exemple, n'arrêtent pas nos historiettes? Car vous l'avouerez, quand nous avons fait rire, adieu la colère : on n'est plus tenté d'avoir ni haine ni rancune.

Un riche baron, possesseur de grandes terres, y avoit établi une telle police que les fripons et les voleurs n'osoient y paroître [1]. Ce n'étoit pas un homme comme beaucoup d'autres à les faire contribuer ou à recevoir d'eux des rançons. Chez lui point de miséricorde : autant de pris, autant de pendus.

Un jour il fit annoncer une foire nouvelle dans sa terre. Aussitôt plusieurs gros forains s'y ren-

dirent avec des charrettes chargées de marchandises, et dans ce nombre on vit arriver humblement un petit mercier, dont la mince pacotille étoit portée par un roussin. Quand il fut question d'étaler, celui-ci se trouva embarrassé de son cheval : le mener à l'hôtellerie, ses facultés ne le lui permettoient pas. D'un autre côté, le laisser paître dans la prairie, c'étoit risquer de le perdre. Un marchand qui se trouvoit auprès de lui et qu'il consulta lui fournit un expédient. « Faites « comme moi, lui dit le marchand, allez mettre « votre bête sous la sauve-garde du seigneur, et « après cela dormez tranquille. Nulle part sur la « terre vous ne trouverez justice et sûreté comme « chez lui. Si quelqu'un étoit assez hardi pour « voler le cheval, il seroit pendu ; mais en tout « cas, soyez sûr qu'on vous le paieroit. »

Le mercier trouva cette assurance extrêmement consolante. Il alla conduire son roussin dans la prairie ; mais, soit qu'il eût mal entendu ce qu'on lui avoit dit, car c'étoit un homme assez simple, soit qu'il crût apparemment que deux protecteurs valoient mieux qu'un, il se mit à marmotter quelques prières en latin et en romane (en françois), pour recommander son cheval à Dieu et au baron, et leur demanda qu'ils ne le laissassent pas sortir du pré.

Il n'eut point à se plaindre de Dieu, et le

roussin en effet ne sortit pas, car dans la nuit une louve affamée vint l'étrangler et le dévora si proprement, que le lendemain, quand le mercier retourna pour le reprendre, il n'en trouva plus que les os. Cet accident le ruinoit. Hors d'état désormais de pouvoir suivre les foires, il se voyoit réduit à mendier son pain; et dans son désespoir, il envia cent fois le sort des brigands que le baron avoit fait pendre. Enfin, se rappelant ce que le marchand lui avoit dit de ce seigneur, il voulut aller lui exposer son infortune et tâcher d'émouvoir sa compassion.

Il se présenta donc chez lui tout en larmes. « Sire, dit-il, que Dieu vous accorde plus de « bonheur qu'à moi. » Le baron fut touché de sa douleur : « Ami, lui répondit-il du ton le plus « affable, puisque vous n'êtes pas heureux, je « souhaite que vous le deveniez. Mais qu'avez- « vous à pleurer? — Ah! sire, j'avois un cheval « qui faisoit tout mon bien. On m'a dit, en ar- « rivant ici, que si je vous le recommandois je « n'aurois plus rien à craindre, et que vous me « dédommageriez de sa perte. Je l'ai mis dans « votre pré, sous la garde de Dieu et la vôtre, « et le loup me l'a mangé. Beau sire, je suis sans « ressource, si vous n'avez pitié de moi. — Bon, « bon, ce n'est là qu'un petit malheur, reprit en « riant le baron; il ne faut pas pleurer pour si

« peu, mon bon homme. De quel prix étoit votre « cheval? — Sur ma part de paradis, sire, et sur « la foi que vous devez à votre mie, il valoit « soixante sous. — Eh bien! en voilà trente. Si « vous vous étiez mis sous ma seule garde, je « me serois cru obligé de payer la somme en- « tière; mais comme vous avez réclamé aussi « celle de Dieu, il est juste qu'il entre pour sa « moitié dans les dédommagements, et je vous « conseille d'aller sans délai la lui demander. »

Le petit mercier ne trouva la réflexion que trop juste, et il se fit alors bien des reproches d'avoir mis son roussin sous une autre protection que celle du baron. Les trente sous cependant le consolèrent un peu. Il alla donc reprendre sa balle qu'il chargea sur ses épaules et se mit en route, mais toujours maugréant contre Dieu, et regrettant bien de ne pouvoir lui demander raison.

Comme il s'occupoit de ces pensées, il vit venir à sa rencontre un moine noir, monté sur un bon cheval. Il alla droit à lui, l'arrêta et lui demanda à qui il appartenoit: « Je sers Dieu, « répondit l'homme au capuchon. — Beau frère, « soyez le bien venu. Eh bien! puisque vous ser- « vez Dieu, je vous apprends, moi, que votre « maître m'a fait tort de trente sous, et qu'il faut « que vous ayez la bonté de me les payer pour

« lui, et tout-à-l'heure. » En disant cela, il le saisit par sa chape et la lui arracha [2]. Le moine, qui ne se sentoit pas le plus fort, cria beaucoup à l'injustice; et, vu que par son état, disoit-il, il lui étoit défendu de se battre, il proposa d'aller se présenter au seigneur du lieu et de s'en rapporter à son jugement. Le mercier y consentit : ils se rendirent au château.

« Sire, dit le tondu, je viens me plaindre à « vous d'un délit commis sur votre terre, et « vous demander justice de ce coquin. Non-seu- « lement il a osé porter la main sur un prêtre, « mais, sous je ne sais quel prétexte que Dieu « lui doit trente sous, il les a exigés de moi, et « s'est emparé de *notre* manteau [3]. Ordonnez « qu'il le rende et qu'il soit puni de son crime. « —Sire, répartit le mercier, cet homme, tout « prêtre qu'il se dit, est un traître et un menteur. « Il vous demande ici de me faire punir, et tout- « à-l'heure, sur le grand chemin, il ne vouloit « venir à vous que pour vous supplier d'être « notre juge. »

Ce dernier mot choqua le moine; il prétendit n'avoir d'autre juge que Dieu même [4]. « Puisque « c'est lui qui est votre juge, reprit le baron en « riant, allez donc lui présenter votre requête, « j'aurois tort de m'en mêler. En attendant néan- « moins, je vous conseille de payer cet homme,

« qui paroît avoir deux poings vigoureux, sauf « à vous ensuite d'avoir recours pour vos avances « sur les biens de votre maître. »

Dom moine n'osa se plaindre, et il paya les trente sous au mercier. J'ignore si Dieu l'en dédommagea, et au reste je m'en soucie très peu; mais ce que je desire fort, c'est que Dieu comble de ses biens tous ceux qui ont écouté cette histoire et celui qui la raconte. Et toi, l'ami, verse-moi rasade. [5]

Recueil de Barbazan, tome III, page 17.

NOTES.

(1. *Un riche baron, possesseur de grandes terres, y avoit établi une telle police que les fripons et les voleurs n'osoient y paroître.*) La police des grands chemins regardoit les hauts-justiciers, et ils étoient tenus surtout d'escorter sur leurs domaines les marchands qui se rendoient aux foires. Si le marchand se trouvoit volé, il avoit droit à un dédommagement; et, en cas de refus, il pouvoit demander justice au suzerain. Le président Hénaut cite un arrêt rendu en pareil cas par saint Louis à la requête d'un marchand qui avoit été dépouillé sur les terres d'un seigneur de Vernon; et un autre pareil, rendu en 1287 contre le comte d'Artois. C'étoit sous le prétexte de cette protection, que les seigneurs avoient établi sur les routes et sur les ponts tant de péages. Leurs successeurs n'avoient plus la garde des grands chemins; et, dans beaucoup d'endroits cependant, ils percevoient toujours les mêmes droits.

(2. *Le saisit par sa chape.*) L'auteur du *Doctrinal de sapience,* fol. 67, arrange ce conte différemment. Un chevalier mal vêtu et mal monté, dit-il, rencontra un moine qui avoit un bon habit et un bon cheval. Il lui demanda à qui il étoit. Le moine répondit qu'il n'avoit d'autre seigneur que Dieu. En ce cas, reprit le chevalier, nous sommes donc frères. Mais notre père commun nous a mal partagés; vous êtes bien équipé, je le suis fort mal: changeons. Et aussitôt il dépouilla le moine et lui prit son cheval.

(3. *S'est emparé de* notre *manteau.*) Un ordre religieux mendiant qui, en disant *notre manteau*, *notre soupe*, se prétendroit plus parfait que les ordres où l'on diroit *ma soupe*, *mon manteau,* exciteroit aujourd'hui le rire et la pitié. Voilà cependant ce qui a occupé le Saint-Siège pendant plusieurs années, ce qui a causé dans l'église des scandales et des schismes, et fait périr par le feu et les supplices un grand nombre d'hommes, qu'on ne devoit traiter après tout que d'insensés opiniâtres. Depuis qu'il est à la mode d'écrire contre les moines, on trouve dans mille ouvrages l'histoire de cette guerre besacière, l'une des folies de l'esprit humain les plus honteuses et les plus humiliantes. Mais il paroît par le fabliau que, dès le treizième siècle, ce principe prétendu de perfection avoit déjà fait quelque fortune, et qu'il s'étoit même répandu dans les autres ordres monastiques, puisque le religieux du conte est un moine noir, qu'il voyage à cheval, qu'il se trouve en état de payer une somme assez forte, et que, par conséquent, il ne suivoit point la même règle que ceux dont on vient de parler, auxquels il étoit défendu de porter sur eux de l'argent.

(4. *Ce dernier mot choqua le moine; il prétendit n'avoir d'autre juge que Dieu même.*) Jusqu'au neuvième siècle les monastères royaux (on appeloit ainsi ceux qui étoient sous la protection particulière du roi, ou de fondation royale)

furent exempts de toute juridiction épiscopale et séculière. Plusieurs princes, qui en établirent ensuite dans leurs provinces, leur donnèrent les mêmes privilèges. Guillaume, duc d'Aquitaine, en fondant l'abbaye de Cluni, déclara dans son diplôme que *les moines ne seroient soumis, ni à lui, ni à ses parents, ni au roi, ni à aucune puissance sur la terre.**

Ce conte paroît avoir été fait pour ridiculiser ces privilèges et ces prétentions si contraires au bon ordre, et qui alors pouvoient difficilement être attaqués avec d'autres armes.

(5. *Et toi, l'ami, verse-moi rasade.*) Le fabliau du *Manteau mal taillé*, dans l'original en vers, se termine de même que celui-ci :

> Li romans faut (*finit*): veez-ci la fin.
> Or vous dovez boire du vin.

* *Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, tome 1er, *preuves*, page 22.

LE PAUVRE MERCIER.

Un opulent baron, ayant plus d'une terre,
Aux fripons, aux voleurs, loin d'offrir un appui,
Leur faisoit une telle guerre,
Qu'une lieue à la ronde ils fuyoient devant lui.
Si quelqu'un d'eux s'y laissoit prendre,
N'étoit prière ni rançon
Qui pût attendrir le baron:
Il ne lui pardonnoit qu'après l'avoir fait pendre.

Or un jour un de ses hérauts,
A son de trompe, à ses vassaux
Annonce une nouvelle foire.
Avec eux humblement, sans bruit comme sans gloire,
Vient un petit mercier, dont un triste roussin
Sans trop se fatiguer portoit le magasin.
Au moment d'étaler pour vendre,
Son cheval l'embarrasse. Où va-t-il le placer?
Le loger à l'auberge, il faudroit dépenser;
Le laisser paître aux champs, un voleur peut le prendre.
« Les filous sont ici fort mal;
« Le seigneur du canton pour eux est fort sévère,
« Lui dit un sien voisin, mettez votre cheval
« Sous sa sûre garde, compère,
« Et puis dormez en paix. S'il vous étoit volé
« Le seigneur le paìroit, en feroit son affaire,
« Et vous verriez noblement étranglé
« Votre voleur. » Cette nouvelle
Plaît au marchand, qui, rassuré,
Met dans un pré
Sa haridelle.

Mais (c'étoit un génie assez simple et commun),
Soit qu'il eût mal compris ce qu'il venoit d'entendre,
Soit qu'il pensât qu'à le bien prendre,
Deux protecteurs valoient mieux qu'un,
Avec des mots françois que sa bouche marie
A du latin mauvais ou bon,
Il recommande à Dieu comme au baron
Son vieux coursier; puis tous deux il les prie
De ne pas le laisser sortir de la prairie.
Ce vœu fut exaucé, le cheval resta là,
Car il vint dans la nuit un loup qui l'étrangla.
Notre mercier plongé dans la misère
Croit recevoir le coup fatal;
Il souhaita vingt fois, dans sa douleur amère,
D'être mangé du loup ainsi que son cheval.
Mais à la fin il se rappelle
Ce que l'on dit du bienfaisant seigneur.
Il va lui conter son malheur,
Et tâche d'émouvoir sa bonté paternelle.
Il arriva pleurant et consterné :
« Sire, dit-il, que Dieu vous donne
« Plus de bonheur que je n'en ai !
« — D'où vient qu'à la douleur votre âme s'abandonne ?
« Répond le bon seigneur. — Hélas! je n'ai plus rien.
« J'avois, sire, un cheval, il faisoit tout mon bien.
« On m'avoit dit, vous sachant l'âme bonne,
« Que si j'osois vous le recommander,
« De tous périls vous sauriez le garder.
« Sur ce, disant ma patenôtre,
« Dans votre pré je l'ai logé,
« Sous la garde de Dieu, beau sire, et sous la vôtre :
« Eh bien! le loup me l'a mangé :
« Las! comment en avoir un autre ?
« — Allons, ne pleure point pour un si petit mal.
« De quel prix étoit ton cheval ?
« — Sur ma part du paradis, sire,

« Et sur la foi qu'attend de vous
« Votre mie, il valoit au moins soixante sous.
« — Eh bien! en voilà trente, et tu n'as rien à dire.
« Si tu t'étois mis en ce lieu
« Sous ma garde seule, bon homme,
« Je croirois te devoir payer toute la somme;
« Mais t'étant mis aussi sous la garde de Dieu,
« Il est juste qu'il intervienne
« Pour sa moitié, comme moi pour la mienne.
« Je te conseille donc d'aller à ton départ
« Le sommer de payer sa part. »
Le mercier, en prenant l'argent que l'on lui donne,
Trouva que ce discours n'avoit que trop raison;
Il voudroit avoir mis son cheval, sa personne,
Sous la garde du seul baron.
Mais les sous dont on le régale
Allègent un peu son chagrin.
Il va donc reprendre sa malle,
La charge sur son dos et se met en chemin.
Comme divers pensers lui rouloient dans la tête,
Il aperçut un moine gris
Monté sur un cheval de prix;
Il marche droit à lui, l'arrête,
Lui demandant quel maître il sert.
« Je sers Dieu, lui répond l'homme au front découvert.
« — Soyez le bienvenu, beau frère!
« Puisque vous servez Dieu, sachez donc qu'aujourd'hui
« Votre maître à moi, pauvre hère,
« Fait tort de trente sous dans une seule affaire:
« Vous aurez la bonté de les payer pour lui. »
En achevant sur le moine il se jette,
Saisit sa chape et le collette.
Alors le serviteur de Dieu,
Voyant qu'il frappoit comme quatre,
Aime encor mieux plaider que de se battre,
Et les voilà tous deux chez le seigneur du lieu.

Sitôt qu'on les fit comparoître :
« Sire, dit l'homme gris, punissez ce coquin;
« Non content d'oser sur un prêtre
« Porter une coupable main,
« De trente sous il me fait la demande,
« Et me saisit ma chape. Ordonnez, s'il vous plaît,
« Que devant vous il me la rende,
« Et faites punir son méfait.
« — Sire, voyez son arrogance!
« Tantôt pour se soustraire à ma juste fureur,
« Il ne vouloit qu'un juge, il demande un vengeur. »
Le moine, au mot de juge, et s'irrite et s'offense;
Il prétend que Dieu seul est son juge ici-bas.
« Oh! oh! dit le seigneur, que Dieu juge en ce cas.
« Sans prononcer pourtant je vous conseille
« De payer ce créancier-là;
« Le poignet vigoureux qu'il a,
« Vous le savez, en plaidant fait merveille.
« Sauf à vous, une fois étant quitte avec lui,
« D'avoir recours sur votre maître
« Pour vos avances d'aujourd'hui. »
Dom moine par frayeur, par sagesse peut-être,
Au mercier paya trente sous.
Dieu le remboursa-t-il? Je l'ignore entre nous.
Mais ce jour-là, contre nous et les nôtres,
Si, malgré ses nombreux succès,
L'église perdit un procès,
Oh! qu'elle en a gagné bien d'autres!

LE TESTAMENT DE L'ANE,

PAR RUTEBEUF.

Un curé [1] avoit depuis vingt ans un âne à son service. L'animal, après avoir bien travaillé, bien gagné de l'argent à son maître, mourut enfin de vieillesse; et le prêtre, par une espèce de reconnoissance, ne voulant pas souffrir qu'on l'écorchât, l'inhuma dans son cimetière. La chose fut rapportée à l'évêque. C'étoit un homme qui aimoit la bonne chère, et par conséquent grand dépensier. « Tant mieux, répondit-il, quand on « lui annonça la nouvelle, nous en aurons une « amende; vite, qu'on me fasse venir cet ennemi « de Dieu. »

Le curé comparut. « Approchez, lui dit-il, « païen! renégat! C'est donc vous qui, pour faire « honte à Sainte Église, avez eu la scélératesse « d'inhumer un âne parmi des chrétiens? Qui « jamais ouït parler d'abomination pareille! Dieu « me damne, je vais ordonner les informations « les plus exactes; et si vous êtes convaincu du « crime, vous pouvez vous attendre à pourrir « dans une prison. — Beau doux sire, répondit

« le prêtre, discours méchants se laissent aisé-« ment rapporter. Pour me disculper à vos yeux, « je ne vous demande qu'un jour de délai seule-« ment. » Il savoit bien ce qu'il faisoit, le drôle, en demandant ce terme ; et d'avance il étoit bien sûr de se voir renvoyé absous.

Le lendemain, avant de sortir de chez lui, il prit vingt livres qu'il mit dans sa ceinture, et vint se présenter devant l'évêque, qui lui demanda s'il apportoit de bonnes raisons. « Oui, « sire, et telles que je n'aurai pas besoin de vous « demander le champ clos [2] pour défier au com-« bat mes adversaires. Daignez m'écouter un « moment; et si vous me trouvez coupable, je « me soumets à la pénitence. L'âne dont on vous « a parlé, sire, m'a servi vingt ans. C'étoit un « animal excellent, bon travailleur et bon éco-« nome. Tous les ans il mettoit vingt sous de « côté pour se préparer une ressource dans sa « vieillesse. Enfin, à sa mort, se trouvant avoir « amassé vingt livres, il en a disposé par un tes-« tament et vous supplie de les accepter, dans « l'espérance que vos prières tireront son âme « d'enfer [3]. » En même temps le curé leva sa chape et tira de sa ceinture les vingt livres qu'il remit au prélat. « Que Dieu, répondit celui-ci en tendant « la main, pardonne au défunt tous ses péchés, « et qu'il lui accorde son saint paradis. *Amen.* »

Vous voyez, messieurs, qu'avec de l'argent cet âne fut déclaré chrétien. Rutebeuf conclut de là qu'il n'y a point de mauvais pas dont une ceinture bien garnie ne puisse vous tirer; et il vous exhorte, en pareil cas, à profiter de la recette du curé.

Recueil de Barbazan, tome III, page 70.

Se trouve dans les *Facéties et mots subtils en françois et en italien*, fol. 17.

Dans les *Novelle di Malespini*, tome II, nov. 59.

Dans les *Mille et une Nuits*, c'est un cadi qui veut faire punir un musulman pour avoir fait des funérailles à son chien.

Dans le *Dictionnaire d'anecdotes*, tome II, page 451. (L'auteur dit l'avoir tiré du Voyage du Mont-Liban.)

Dans les *Fables d'Abstemius*, le prêtre vient apporter à l'évêque une grosse somme en écus, dont l'empreinte représente un roi qui a des armes en main, et l'évêque répond qu'il ne peut résister à tant d'hommes armés.

Dans les *Contes de M. Sedaine*.

Dans les *Facetiæ Poggii*.

Dans les *Facetiæ Frischlini*, page 270.

Dans l'*Arcadia in Brenta*, page 325.

Et dans les *Convivales Sermones*, tome 1er, page 154.

NOTES.

(1. *Un curé.*) L'abbé Lebeuf (*Histoire du diocèse de Paris*, tome III, page 219), citant un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis en 1248, dans lequel un certain Robert est nommé *curé* de Saint-Marcel, ajoute que c'est le premier

exemple qu'on puisse citer de cette expression, pour désigner un pasteur spirituel. Cependant il est mention de *curés* dans un concile de Tours, en 1238 (*Collection des conciles*, par Hardouin, tome VII, page 324). Nos poètes du treizième siècle emploient aussi ce terme,

Et li curez n'en poet (*peut*) avoir sa paine.

Mss. du roi, n° 7218, f. 315.

Mais je ne me rappelle pas l'avoir rencontré chez nos fabliers: ils se servent quelquefois du terme indéfini de *prêtre*, et ordinairement de celui de *chapelain;* car les chapelains des rois et des seigneurs n'étoient que leurs curés. Il y a dans l'original du fabliau *un prêtre qui avoit bonne église.* Souvent un paroissien, en parlant de son pasteur, dit tout simplement *notre prêtre.* Je laisserai toujours subsister le mot de *chapelain*, quand il sera dans le texte: on en sait à présent la signification. Mais le terme de prêtre étant devenu générique, j'y substituerai toujours, comme je l'ai fait jusqu'ici, celui de curé, quand ce sera d'un curé qu'il s'agira.

(2. *Je n'aurai pas besoin de vous demander le champ clos.*) Beaucoup d'évêques, et même des abbés, des chapitres et des monastères, avoient, comme hauts-justiciers, le droit d'ordonner le duel entre leurs vassaux, quand ceux-ci le demandoient. D'après les principes du temps qui le regardoient comme un jugement de Dieu, tous l'employoient sans scrupule, et ils avoient même, pour ces combats, un endroit privilégié. Entre mille passages que je pourrois citer, pour prouver ce fait, je me contente de rapporter celui-ci de Pierre-le-Chantre, écrivain du douzième siècle: *Quædam ecclesiæ habent monomachias, et judicant monomachiam debere fieri quandoque inter rusticos suos, et faciunt eos pugnare in curia ecclesiæ, in atrio episcopi vel archidia-*

coni, sicut fit Parisius. De quo consultus, Papa Eugenius respondit: « *Utimini consuetudine vestra.* »

Non-seulement les églises, les chapitres et les monastères permettoient le combat judiciaire à leurs vassaux, mais souvent ils l'employèrent pour eux-mêmes et dans leur propre cause. C'est ainsi que l'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève prouvèrent que les habitants d'un village auprès de Paris étoient leurs serfs. En 1246, le chapitre de cette ville obtint du pape de terminer ainsi certains différends qu'il avoit par rapport aux droits de son église. Il y a d'autres exemples dans ce genre; il y en a même de prêtres qui ont combattu, soit contre des laïques, soit contre d'autres prêtres ou des religieux.

Cependant les ecclésiastiques, dans ces sortes de cas, ne combattoient pas eux-mêmes; mais ils choisissoient un champion qui se chargeoit de soutenir leur cause, et se battoit pour eux. Certains évêchés et monastères avoient, pour ces évènements, des champions en titre d'office : c'est ce qu'on nommoit *avoués.*

J'ai parlé ailleurs de ces ceintures, dans lesquelles on mettoit son argent, ou qui servoient à suspendre la bourse.

On a vu aussi, dans quelques-uns des fabliaux précédents, que les personnes citées devant un juge et accusées pouvoient demander un délai pour se procurer les moyens de se défendre, et qu'il étoit d'usage de le leur accorder.

Un autre usage bien différent et qu'on n'aura sûrement pas laissé échapper ici, est celui qui permettoit à un évêque de condamner un prêtre à l'amende et de le faire mettre en prison pour un délit ecclésiastique. Un concile de Lambeth, en 1261, ordonne à tous les évêques d'avoir dans leur diocèse une ou deux prisons pour les clercs coupables des crimes que les censures ecclésiastiques punissent par la détention. L'université de Paris avoit les siennes pour les clercs qui

étoient ses écoliers, et le *conservateur de ce corps pouvoit ordonner non-seulement l'emprisonnement, mais la torture, genre de pouvoir commun alors à tous les juges ecclésiastiques.* (Histoire de l'Université, par Crevier, tome II, page 275.)

Le droit de condamner à l'amende et à la prison étoit compté parmi les droits seigneuriaux. On aura une idée de la police de ces temps-là, quand on saura que ces amendes formoient en grande partie, avec les confiscations, le produit de la justice des seigneurs; et que ce produit étoit un de leurs revenus les plus considérables, et que nos rois eux-mêmes, dans les traités qu'ils firent avec certains de leurs vassaux, eurent presque toujours soin de se réserver ces confiscations et amendes qui résultoient des délits dont la poursuite appartenoit à ses vassaux. Philippe-Auguste comptoit au nombre de ses différents droits les forfaits et les crimes. *Nostra jura et nostram justitiam, et fore-facta quæ proprie nostra sunt.*

(3. *Il en a disposé par un testament et vous supplie de les accepter, dans l'espérance que vos prières tireront son âme d'enfer.*) Il y avoit long-temps que la dévotion avoit introduit en France la coutume de laisser à l'église, par son testament, un legs en faveur des pauvres *pour le rachat de ses péchés.* Une si bonne œuvre, qui tendoit au soulagement de la classe d'hommes que la constitution du gouvernement rendoit les plus malheureux, ne pouvoit être trop encouragée, et les conciles avoient ordonné aux prêtres d'y exhorter les fidèles qu'ils assistoient au lit de la mort. Mais, comme c'est toujours des bonnes choses que naissent les abus, ces biens, ces donations, dont le clergé ne devoit être que le dépositaire sacré et l'économe scrupuleux, trop souvent il en devint l'usurpateur, et s'en enrichit aux dépens des pauvres. Dès les premiers temps de la monarchie, Chilpé-

ric s'en plaignoit, dit Grégoire de Tours (L. vi, C. 45), et, quand on présentoit à ce prince un de ces testaments en faveur des églises, pour être confirmé par lui selon l'usage, ordinairement il le déchiroit, en disant que les richesses de l'état avoient passé dans l'église, que le trésor royal en étoit appauvri, et que les évêques, usurpant partout les égards dus au souverain, étoient les seuls qui régnassent véritablement dans le royaume. *Aiebat enim plerumque:* « *Ecce pauper remansit fiscus noster. Ecce divitiæ* « *nostræ ad ecclesias sunt translatæ. Nulli penitus, nisi soli* « *episcopi regnant. Periit honos noster, et translatus est ad* « *episcopos civitatum.* » *Hæc aiens assiduè, testamenta quæ in ecclesias conscripta erant plerumque disrupit.*

Par un autre abus, qui fut la suite du premier, et qui ne fit que le confirmer encore, le clergé fit, de ces testaments en faveur des pauvres, une obligation et une loi. Au lieu d'une exhortation comme auparavant, ce fut une injonction qu'on fit au malade. S'il refusoit de s'y soumettre, l'absolution et le viatique lui étoient refusés; et, regardé d'avance comme un réprouvé qui renonçoit au salut de son âme, traité comme coupable de suicide, on le privoit après sa mort de la sépulture en terre sainte. (Ducange, au mot *intestatio.*)

On alla encore plus loin. On prescrivit à chaque malade la somme qu'il devoit laisser. Elle fut fixée par les conciles à la dixième partie, et dans la suite au quart de ses biens.

Un concile de Narbonne, en 1227 (Labbe, *Concil.*, tome xi, page 305); un d'Arles, en 1275 (Hardouin, *Conc.*, tome vii, page 728); un d'Avignon, en 1282 (*Id.*, page 882), réglèrent que les testaments ne pourroient se faire qu'en présence du curé ou d'un autre prêtre quand le curé seroit absent. Quiconque manquoit à ce réglement étoit privé de la sépulture en terre sainte, et l'on interdisoit l'entrée de l'église au notaire qui avoit reçu le testament. Dans le cas

où le malade n'auroit pu faire venir un prêtre, un autre concile d'Avignon, tenu l'an 1326, ordonna que le notaire seroit tenu, dans la huitaine, de communiquer le testament à l'évêque, ou à son official, ou au curé. Par un concile d'Alby, année 1254, il fut réglé que le testament seroit lu publiquement dans la paroisse un jour de fête ou de dimanche, afin que tous les fidèles pussent en connoître le contenu (*Id.*, page 464). En 1368, un concile de Lavaur*, confirmant et renouvelant ces diverses lois ecclésiastiques, y ajouta que tout notaire ou curé qui auroit reçu des testaments seroit tenu de communiquer à l'évêque ou à son official l'état des legs ou des restitutions qu'ils contiendroient, et qu'aucun de ces legs ou de ces restitutions ne pourroit être distribué qu'en présence du prélat, avec sa permission, et dans le lieu fixé par lui, quand même le testateur en auroit ordonné autrement. Cependant, s'il y avoit un exécuteur testamentaire, on permettoit à celui-ci d'acquitter les legs; mais alors il devoit rendre compte à l'évêque, et prouver qu'il les avoit remplis (*id.*, page 1830). Enfin les évêques regardèrent comme un droit incontestable et inhérent à leur dignité la rédaction et l'exécution des testaments, et cette prétention, un concile de Bourges en fit une loi. *Initio et exsecutio testamentorum ad pontificalem pertinet autoritatem, secundum civiles et canonicas sanctiones.* (*Id.*, page 960.)

Par toutes ces diverses usurpations, le clergé devint comme l'inspecteur et le dispensateur de la fortune des familles. Sous prétexte de veiller à cette exécution du testament, il fit apposer les scellés, présida aux inventaires, exigea des exécuteurs testamentaires et des héritiers qu'ils

* Mes lecteurs remarqueront sans doute que ces lois sont toutes dues à des conciles de nos provinces méridionales.

lui prouvassent l'accomplissement des dernières volontés du défunt; et, quand ils y avoient manqué, ou quand ce défunt étoit mort sans tester, le clergé s'emparoit de la succession, et se chargeoit de la disposition des biens. Quelquefois néanmoins, dans ce dernier cas, il permettoit aux parents de faire un testament pour le mort, ou plutôt il le faisoit faire pour lui; car c'étoit un prêtre nommé par l'official qui le dictoit: encore étoit-ce là une grâce, et falloit-il acheter en outre le droit de faire inhumer le corps en terre sainte. Il est aisé de deviner les désordres sans nombre que produisoient ces vexations et usurpations saintes. On en jugera par le décret d'un concile (Ducange, *Loc. cit.*), qui défend aux évêques de s'approprier les héritages, et qui leur ordonne de les employer à des usages pieux, et surtout de payer les dettes du mort, chose qu'on oublioit toujours la première.

De leur côté, les seigneurs laïques qui ne cherchoient que l'occasion de prendre et de piller, ne laissèrent pas échapper celle-ci. Enhardis par l'exemple du clergé, ils revendiquèrent la succession des intestats, et cette rapine, s'étant enracinée par l'usage, devint un droit seigneurial, qu'ils affermoient ou vendoient avec les autres prérogatives de leur terre. Celui des évêques se trouva ainsi réduit aux clercs de leur diocèse. Encore les laïques l'usurpèrent-ils souvent, puisque différents conciles de Reims, en 1092 et 1131, de Clermont et de Nîmes, en 1095, furent obligés de le leur défendre. Bientôt d'ailleurs chacune des deux puissances sut, de son côté, l'accroître et l'étendre. Mille accidents imprévus peuvent faire mourir un malade avant qu'on le croie, ou qu'il se croie lui-même assez mal pour demander un confesseur et faire son testament. Ces sortes d'intestats involontaires furent traités néanmoins comme ceux qui l'étoient par opiniâtreté et d'après un refus formel. Un voyageur mouroit-il

en route, ses biens appartenoient à l'évêque du diocèse. L'avarice et la mauvaise foi allèrent même, ce qu'on croira difficilement, jusqu'à comprendre dans ce nombre les personnes qui étoient frappées de mort subite. Enfin, le brigandage devint si criant, que les souverains crurent devoir y remédier.

On distingua donc deux sortes d'intestats, et il ne fut plus permis de regarder comme tels que ceux qui, ayant été alités pendant quelque temps, mouroient *desconfez* (sans confession). Les lois données en Normandie par les rois d'Angleterre fixèrent ce terme à quatre jours. Saint Louis, dans *ses établissements*, en exige huit; mais, si l'on a passé ces huit jours sans se confesser, il permet, en cas de mort, ainsi que les lois normandes, au baron ou au seigneur haut-justicier de s'adjuger le mobilier du desconfez.

Je ne cesserai de le répéter : l'autorité royale étoit trop foible, pour détruire par sa volonté suprême de pareils abus. Tout ce qu'elle pouvoit étoit de les modifier. En 1267, sur la fin du règne de ce prince, un concile de Vienne défendit aux seigneurs, sous peine d'anathème, d'exercer ce droit. Mais il en fut de cet anathème comme de tant d'autres. Les évêques et les seigneurs continuèrent d'hériter des intestats. Les chapitres s'étoient arrogé le même privilège sur leurs chanoines: en un mot, il semble que c'étoit à qui prendroit.

L'université prétendit l'avoir par rapport à ses écoliers, et une bulle de Grégoire IX, en 1231, le lui attribua. Ce privilège de l'université occasiona même, environ cent ans après, un évènement fort étrange. Un de ses écoliers, qui étoit en même temps chanoine de Saint-Benoît, étant mort sans tester, elle voulut s'emparer de son mobilier. Le chapitre de Paris le réclama, alléguant pour raison que la collégiale de Saint-Benoît étoit sous sa dépendance directe;

mais le recteur de l'université, ayant cité les chanoines au tribunal de son conservateur, les fit excommunier, *les déclara tous retranchés de son sein, parjures et infâmes* (Crevier, *Histoire de l'université*, tome II, page 300), et il fallut que ceux-ci, pour faire lever l'excommunication, entrassent en accommodement.

Nos rois, en qualité de souverains, prétendirent avoir droit sur le mobilier des évêques morts intestats. Le pape Innocent IV, comme chef de l'église, le revendiqua (Velly, *Histoire de France*), et sans la résistance des cardinaux qui s'y opposèrent, il eût réussi vraisemblablement à s'en emparer et à le réunir au saint-siège.

Il n'y avoit pas jusqu'aux curés auxquels on n'avoit pas songé dans tout ceci, qui trouvèrent cependant le moyen d'en tirer quelque parti. Un pauvre venoit-il à mourir sur leur paroisse, ils laissoient là son cadavre jusqu'à ce que, par des quêtes ou autrement, ils eussent obtenu la somme qu'ils demandoient. Sauval (*Histoire de Paris*, tome II, page 629, et tome 1er, page 319), de qui ce fait est tiré, parle d'une émotion populaire qui eut lieu à Paris, en 1505, à l'occasion d'une marchande, femme de bien, morte sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, que le curé refusoit d'inhumer, à moins qu'on ne lui montrât le testament qu'elle avoit fait. Cet évènement excita l'animadversion des tribunaux. Le parlement manda le curé et tous ses confrères, ainsi que les officiers de l'évêque, et il leur défendit de différer, sous quelque prétexte que ce fût, l'enterrement de leurs paroissiens morts catholiques. Il avoit déjà rendu à ce sujet deux autres arrêts, l'un en 1409, l'autre en 1452. Ni l'un ni l'autre n'avoient eu d'effet. Celui-ci n'en eut pas davantage, et, dès l'année suivante, on vit l'évêque de Paris exiger, comme auparavant, que les héritiers lui montrassent les testaments. L'an 1440, le cimetière des Inno-

cents avoit été fermé quatre mois entiers, et l'on n'y avoit enterré personne, parce que l'évêque Denis Desmoulins en vouloit avoir *trop grant somme d'argent.*

La force des lois, l'indignation publique, l'autorité royale prévalurent enfin, et ces abus ont disparu. Cependant *on observe encore aujourd'hui, en certains pays, la coutume de donner à l'évêque le droit de faire ces sortes de testaments, qu'on appelle* testaments des âmes, *pour ceux qui sont morts* ab intestat, *quoiqu'ils aient laissé des héritiers.* (Nouv. Diplom., tome v, page 566.)

Les fabliaux de Rutebeuf qu'on a lus jusqu'à présent, et ceux qu'on lira de lui dans la suite, prouvent que c'étoit une sorte de libertin esprit fort. Opinions, préjugés, croyances religieuses, rien n'étoit à l'abri de ses sarcasmes. On a vu avec quelle hardiesse il osa tourner en ridicule les croisades. Ici ce testament de l'âne, présenté à l'évêque, cette somme léguée par l'animal pour le repos de son âme, l'absolution donnée par le prélat, ne sont qu'une satire de l'odieuse servitude dont on vient de lire l'histoire. Le poète l'attaquoit lorsqu'elle étoit dans toute sa force; et, si l'on peut faire quelques reproches au genre de plaisanterie de plusieurs de ses fabliaux, comme à celui de l'*Indigestion du villain*, l'on conviendra que, dans cette occasion-ci au moins, son courage mérite des éloges.

DU CURÉ

QUI EUT UNE MÈRE MALGRÉ LUI.

Messieurs, l'aventure que je vais vous conter à vous et à vos amis est toute nouvelle. Elle est arrivée à un curé que je connois.

Il avoit à-la-fois chez lui sa mère qui étoit vieille et bossue, et une mie qui étoit jeune et jolie. Or, je n'ai pas besoin de vous dire que ces deux femmes, ne rendant pas tout-à-fait les mêmes services, étoient vues aussi d'un œil un peu différent. Bonne cotte, bon manteau, ceinture d'argent, péliçons doublés d'écureuil et d'agneau, rien ne manquoit à la belle, et Dieu sait comme les voisins jasoient. La mère, au contraire, étoit obligée de se passer de tout. Il est vrai que son fils partageoit avec elle le pain, les pois et le potage qu'il mangeoit; mais quand il s'agissoit de surcot, de péliçon, d'ajustements, choses dont la vieille eût été aussi curieuse que la jeune personne, elle avoit beau demander, il refusoit toujours. Naturellement hargneuse et contra-

riante, elle le tracassoit sans cesse : du matin au soir c'étoient des reproches. Lui, de son côté, se plaignoit de sa mauvaise langue qui alloit le décrier dans le voisinage et qui le forçoit de ne plus voir personne. Enfin les querelles devinrent si vives qu'un beau jour, dans un moment d'humeur, il lui annonça qu'il falloit se séparer et qu'elle n'avoit qu'à prendre son parti. D'abord elle refusa de sortir; et, dans l'espoir sans doute de l'intimider, elle le menaça d'aller dénoncer à l'évêque sa coquine et de révéler toute leur vie secrète. « Eh bien! partez, répartit le fils en « colère, et n'oubliez rien de ce que vous avez « vu, car jamais vous n'en verrez davantage. »

Elle sortit comme une forcenée, alla se jeter aux pieds de l'évêque et lui demanda vengeance d'un enfant dénaturé qui, après l'avoir traitée long-temps d'une manière indigne, venoit enfin de la chasser pour complaire à une malheureuse.

Le prélat promit de lui faire justice. Il devoit, à quelques jours de là, tenir les plaids. Dans l'instant il envoya signifier au fils coupable l'ordre de s'y trouver; il recommanda la même chose à la vieille, et elle n'y manqua pas.

Déjà il y avoit dans la salle, quand elle y parut, plus de deux cents prêtres, beaucoup de clercs et des gens de tout état [1]. Elle perça la

foule et alla rappeler à l'évêque le sujet qui l'amenoit à sa cour. Il lui dit de ne pas s'éloigner et d'attendre que son fils vînt, assurant que son intention étoit de le suspendre et de lui ôter son bénéfice. A ce mot de suspendre, dont elle ne connoissoit point la signification, la bonne femme se troubla. Elle crut qu'on vouloit faire pendre son fils, et ses entrailles maternelles se soulevant alors en faveur de l'ingrat qu'elle avoit porté dans son sein et nourri de son lait, elle se repentit d'avoir écouté sa colère. Si par sa retraite elle avoit pu arrêter les suites de cette affaire, elle l'eût fait sans hésiter, mais il étoit trop tard, son fils avoit été mandé, il n'en eût pas moins été puni.

Il lui vint dans l'esprit un expédient : c'étoit de jeter la faute sur le premier prêtre qui entreroit, et de se dire sa mère. Effectivement, un chapelain au teint vermeil, au double menton, au ventre arrondi, étant survenu dans le moment : « Sire, sire! s'écria la vieille, voici mon « fils. » L'évêque le fit approcher. Du ton le plus sévère il lui reprocha son ingratitude envers une mère qu'il laissoit manquer de tout, tandis qu'il couvroit de fourrures de gris et de vair une prostituée [2], et lui demanda si c'étoit au scandale et à la débauche qu'il destinoit les biens que lui confioit l'église. Le chapelain étonné ré-

pondit qu'il savoit assez bien ses devoirs pour ne jamais donner lieu à de pareilles plaintes de la part de sa mère, s'il en avoit une; mais il protesta que la sienne étoit morte depuis long-temps, et que, quant à cette femme, non-seulement il ne la connoissoit pas, mais qu'il ne se rappeloit pas même l'avoir jamais vue. « Comment, « malheureux! ce n'est pas assez de la maltraiter, « vous osez encore la renier! et devant moi! Sor- « tez d'ici, je vous suspends de toutes fonctions. »

A cette sentence, le chapelain éperdu demanda grâce et promit de faire tout ce qu'on exigeroit de lui. « Je veux bien vous pardonner, reprit le « prélat, mais à condition que vous remènerez « votre mère chez vous, que vous aurez pour « elle les égards et les soins qu'elle mérite, que « vous l'habillerez avec décence, et que jamais « enfin je n'entendrai ni de sa bouche ni même « d'une bouche étrangère, le moindre reproche « sur votre conduite envers elle. » L'autre se retira fort honteux. Il fit monter la vieille sur son cheval et revint chez lui, la tenant tristement dans ses bras.

A peine avoient-ils fait une lieue qu'ils rencontrèrent sur la route le fils qui se rendoit aux plaids. Le chapelain le salua et lui demanda où il alloit ainsi. « Je suis mandé à la cour de l'é- « vêque, répondit celui-ci, et vais voir ce qu'il

« me veut. — Je vous souhaite une aussi bonne « journée que la mienne, reprit le premier. Il « m'avoit mandé comme vous, je ne savois trop « pourquoi, c'étoit pour me donner une mère, « et me voilà chargé de nourrir cette vieille. »

Le fils rit beaucoup de l'aventure, d'autant plus qu'il venoit de reconnoître sa mère, qui lui faisoit signe de se taire et de ne point se déceler. « S'il vous a donné une mère, à vous qui étiez des « premiers, continua le fils, j'ai grand peur vrai- « ment qu'il ne m'en donne deux, à moi qui viens « ensuite. Beau confrère, écoutez. Supposé qu'il « se trouvât quelqu'un d'humeur à se charger « de la vôtre et à vous en débarrasser, dites- « moi, que lui donneriez-vous? — Par ma foi, « puisqu'il faut vous parler net, je ne serois pas « dans ce cas un homme à chicaner sur le prix; « et s'il se rencontroit marchand de bonne vo- « lonté, clerc ou villain, n'importe, qui m'en déli- « vrât, je donnerois bien jusqu'à quarante livres [3]. « — Touchez là, beau frère, je suis votre homme « et prends le marché, si la bonne y consent. »

Celle-ci ne demandoit pas mieux. On se rendit chez le chapelain, qui compta les deniers et donna caution pour l'avenir. Il paya fort exactement chaque année. La vieille, par ce moyen, cessa d'être à charge à son fils, et ils vécurent ensemble de bonne amitié.

NOTES.

Recueil de Barbazan, tome III, page 190.

(1. *Il y avoit dans la salle plus de deux cents prêtres, beaucoup de clercs et des gens de tout état.*) Cette énorme quantité de clients assistant au tribunal d'un évêque n'aura rien de surprenant pour ceux qui sont instruits de l'histoire ecclésiastique de France. Ils savent que, par une suite d'entreprises heureuses et hardies, le clergé s'étoit fait une juridiction immense; car, outre toutes les affaires des prêtres, les évêques s'étoient encore attribué celles qui regardoient les croisés, les pélerins, les lépreux, les domestiques de tout ecclésiastique, les veuves et les orphelins (dans le nombre desquels étoient compris les reines régentes et les rois en bas âge), et les clercs enfin, classe immense, parce que, cet état ayant beaucoup de priviléges, une infinité de personnes mariées, militaires, artisans ou autres, se faisoient tonsurer.

Les évêques connoissoient de l'usure, du patronage, de la simonie, de l'adultère, du concubinage, du schisme, de l'hérésie, du sacrilége, en un mot, de tout ce qui étoit péché ou qui tenoit de près ou de loin à un sacrement, comme la dot, le douaire, l'état des enfants, les testaments, les scellés, les inventaires.

Ce vaste empire qu'ils avoient envahi, ils le soutinrent par toutes sortes de moyens, et c'est la matière la plus ordinaire des conciles du douzième et du treizième siècle. Qu'opposer d'ailleurs à des hommes qui pouvoient lancer l'anathème et qui, lorsque l'excommunié refusoit de subir la pénitence qu'ils lui imposoient, ordonnoient au juge séculier de saisir ses biens? Saint Louis, par une ordonnance de l'an 1228, avoit autorisé cette saisie pour tout excom-

munié qui laissoit passer une année sans se faire absoudre.

Cette note, qu'on prendra peut-être pour du fiel et de la satire, n'est dans l'exacte vérité cependant que l'extrait fidèle et adouci de ce qu'a écrit sur ce sujet le sage abbé Fleury (VII *Discours sur l'histoire ecclésiastique*). On peut voir dans son Discours avec quelle indignation il parle de ces abus et de plusieurs autres plus odieux encore. Faut-il après cela s'étonner de la haine que les laïques sembloient avoir vouée à un corps respectable d'ailleurs par un ministère saint et utile, et des efforts opiniâtres qu'ils firent pendant si long-temps pour détruire son pouvoir et rentrer dans leurs droits?

En 1304, le prévôt de Paris ayant fait pendre un écolier clerc, l'official, pour venger la cléricature dont les privilèges avoient été violés par cet acte de justice séculière, publia une ordonnance par laquelle il enjoignoit à tous prêtres et curés de la capitale d'aller processionnellement et suivis de leurs paroissiens dans la rue du prévôt, et là, de jeter des pierres contre sa maison, en criant à haute voix: « Retire-« toi, retire-toi, maudit Satan; reconnois ta méchanceté, « et rends honneur à notre mère sainte église, que tu as « déshonorée autant qu'il est en toi, et offensée dans ses « franchises. Si tu ne le fais, puisses-tu être associé avec Dathan « et Abiron, que la terre engloutit tout vivants. » (*Histoire de l'université*, par Crevier, tome II, page 149.)

Voltaire, décrivant les malheurs du règne infortuné de Charles VI, renvoie à ce temps de désastres ceux qui regrettent l'ancien gouvernement. Je renverrois de même à la lecture du discours de l'abbé Fleury et à la note du fabliau précédent sur les intestats, ceux qui voudroient aujourd'hui voir le clergé recouvrer son ancienne puissance.

C'est François Ier qui, par son ordonnance de 1539, a restreint cette puissance et cette immense juridiction.

(2. *Tandis qu'il couvroit de fourrures de gris et de vair une prostituée.*) J'ai déjà fait remarquer ailleurs que l'usage des fourrures étoit général en France; mais chaque état y avoit les siennes, qui lui étoient propres. Les rois, les princes, les chevaliers, enfin la haute noblesse des deux sexes ne portoient que les plus chères et les plus précieuses, celles de martre et d'hermine. C'est ainsi qu'Helgaud nous représente Hugues Capet ayant *ornamentum pellium preciosissimum* (page 70 C.), et Robert *in ornamentis pellium* (page 65 B.). Les personnes d'une condition inférieure en portoient de vair et de gris; les bourgeois, d'écureuil et d'agneau, ainsi qu'on vient de le voir pour la maîtresse du prêtre; enfin les paysans et les moines, de chat, de blaireau ou autres aussi communes. Joinville observe que saint Louis, depuis son retour d'outre-mer, *ne voulut porter en ses habits ne menu ver, ne gris, ne escarlate. Ses robbes estoient de camelin ou de Perse, et estoient les fourrures de ses mantelines et de ses robbes de peaux de garnates et de jambes de lièvres.* (Joinville, page 118.)

Quelquefois la police du temps et le gouvernement ecclésiastique et civil se crurent obligés de faire à ce sujet des réglements. C'est ainsi que, par des statuts dressés pour les juifs de Pamiers, en 1279, il leur fut défendu de donner à leurs enfants d'autres fourrures que de celles d'agneau (*Histoire de Languedoc, preuves*, page 71). C'est ainsi que, quand le roi Jean fut fait prisonnier, les états de Languedoc réglèrent que, pendant l'année, *homme ne femme dudit païs ne porteroit, se le roy n'estoit avant délivré, or, argent, ne perles, ne vers, ne gris, ne chapperons descoupez, ne autres cointises quelconques* (Chroniques de Saint-Denis, tome II). La règle donnée aux Templiers, en 1128, ne leur avoit permis que les fourrures d'agneau et de bélier (Labbe, *Concil.*, tome V, fol. 928). Un concile de Paris, en 1212,

avoit défendu aux ecclésiastiques l'hermine et le manteau fourré, et aux moines toute fourrure de vair, de gris, de lapin, etc. (*Ibid.*, tome XI, première partie, pages 66 et 77). Enfin, par un autre concile de Paris, année 1346, il fut réglé que les chanoines des cathédrales et des collégiales ne pourroient fourrer leurs aumusses que de menu-vair, et les autres bénéficiers des mêmes églises que de pelleteries plus communes. (Hardouin, *Concil.*, tome XII, page 1680.)

Les différents chaperons que portent encore aujourd'hui nos gens de loi, nos docteurs en droit, en médecine, en théologie, sont fourrés comme ils l'étoient autrefois.

On fourroit jusqu'aux couvertures de lit, et c'étoit l'usage, même chez les religieux. (Ducange, *Glossaire*, aux mots *coopertorium*, *cattinæ pelles*, *cottum.*)

Si dans le fabliau l'évêque reproche au curé de donner à sa concubine des fourrures de vair et de gris que celui-ci n'avoit réellement point données, c'est par un excès de zèle et pour aggraver son crime en augmentant le sujet de dépense.

(3. *Je donnerois bien jusqu'à quarante livres.*) D'après ce qui a été dit dans une note de la *Robe d'écarlate* sur la valeur des monnoies et sur le prix des denrées, c'eût été là une pension énorme; mais aussi c'est un fardeau dont le chapelain veut se débarrasser, et il a déclaré qu'il n'épargneroit rien pour cela. D'ailleurs on remarquera qu'il entroit dans le marché de nourrir, de loger, d'entretenir la vieille, de la traiter comme une mère, en un mot, qu'il falloit empêcher qu'elle ne se plaignît à l'évêque.

DE L'ÉVÊQUE

QUI BÉNIT SA MAITRESSE.

Ce fabliau paroît être une satire du désordre dans lequel vivoient les ecclésiastiques, et des pénitences illusoires que leur imposoient des évêques, qui souvent n'étoient pas plus réguliers qu'eux.

Puisque vous aimez les histoires, je vais vous en dire une qui est toute récente, et qui m'a bien fait rire; puisse-t-elle vous amuser autant que moi!

En France, dans une ville dont je ne vous dirai pas le nom, vivoit un évêque qui passoit pour n'être pas l'ennemi des dames, et qui volontiers s'en accommodoit, pourvu surtout qu'elles fussent jolies. En trouvoit-il une à son gré, pucelle ou non, il cherchoit à l'accointer, et rarement il se retiroit sans avoir réussi. Au reste, il avoit pour leur plaire une recette sûre, c'étoit de donner beaucoup; car tel est le secret, toutes aiment à recevoir, puisqu'il faut vous le dire; et quiconque n'est ni riche ni libéral doit s'attendre à peu gagner près d'elles.

Dans la même ville, c'est-à-dire à Bayeux, étoit un curé qui eût eu assez de penchant à imiter son évêque. Cependant, plus modeste par état, il se contentoit d'une jeune servante, nommée Auberée, qu'il aimoit beaucoup. Auberée, outre sa jeunesse, étoit fort jolie. Aussi les paroissiens ne manquèrent pas de jaser sur ce ménage, et bientôt même les murmures devinrent tels, que l'évêque, quoique fort indulgent sur l'article, se crut obligé de mander le chapelain. Messire étoit alors à deux lieues de la ville, dans une campagne qui lui appartenoit, et où il se retiroit souvent pour se livrer plus librement à ses goûts. Après avoir réprimandé le prêtre, il lui enjoignit de renvoyer sa servante, et, en cas qu'il s'obstinât à la garder, il le condamnoit, par pénitence, à ne jamais boire de vin tant qu'elle seroit avec lui. L'alternative étoit fâcheuse : il falloit choisir pourtant. Le curé enfin se décida, et il renonça au vin.

Revenu chez lui, il n'eut rien de plus pressé que de conter à sa mie tout ce qui venoit de lui arriver. « Quoi! sire, cet homme vous a défendu « d'en boire, dit Auberée! Et moi, je vous l'or- « donne; et pas plus tard que ce soir, avant de « nous coucher, nous en boirons à sa santé. A « présent qu'on vous l'a interdit, vous le trou- « verez bien meilleur vraiment. » Le prêtre se

sentoit pour cette pénitence moins de répugnance que pour l'autre. Il but en effet, et continua même les jours suivants de si bien boire, qu'enfin l'évêque en fut instruit.

Mandé de nouveau à l'audience du prélat, celui-ci lui demanda quel étoit le mets qu'il aimoit le plus. « Ce sont les oies, beau sire. — Eh « bien, puisque vous voulez absolument vous « damner avec votre mie, je vous ordonne de « ne jamais manger d'oie. » Quelque peine qu'eût le prêtre à faire une pareille promesse, il la fit pourtant et sortit.

« Je l'ai juré, dit-il à Auberée, et je tiendrai « parole. — Moi, je vous absous, répondit la ser- « vante. Il y a trois oies dans la cour : par le *cœur* « Dieu il ne sera pas dit que je me serai donné « pour rien la peine de les engraisser. Dès de- « main j'en mange une, et je ne la mangerai pas « sans vous, ou vous direz pourquoi. » En effet, les trois oies furent mises successivement à la broche, mais aussi l'évêque le sut, et en conséquence pénitence nouvelle imposée au pécheur relaps, et défense à lui de coucher sur des matelas. « Je ne suis ermite ni reclus [2] pour dormir « ainsi, répondit le curé. Cependant, puisque « vous l'ordonnez, je m'y soumettrai, beau sire ; « et pour cette fois enfin, je jure que vous n'au- « rez plus à vous plaindre de moi. »

Quand Auberée sut cette aventure et ce serment, pour le coup elle se fâcha. « Eh quoi! dit-« elle, ce ribaud nous persécutera jusqu'à la « mort! il veut donc être le seul prêtre qui se di-« vertisse? Oh bien! il n'en sera pas ainsi, je vous « le promets, et nous l'attraperons. Laissez-moi « faire. » En parlant ainsi, elle défit le lit, afin que son ami ne se parjurât pas; à la place des matelas elle mit des coussins, et le soir ils s'y couchèrent tout aussi contents que la veille.

Quelques jours après l'évêque quitta sa campagne; mais il ne fut pas plutôt de retour à Bayeux, que son premier soin fut d'y faire quelque nouvelle découverte dont il pût s'amuser. Il trouva effectivement une petite bourgeoise charmante, et bientôt, avec les moyens puissants qu'il savoit employer, ses demandes près d'elle furent agréées. Cependant la donzelle, un peu fière, ne voulut pas s'astreindre à aller coucher au palais. Elle exigea qu'il vînt chez elle, et force lui fut de s'y soumettre. La nuit donc, après s'être débarrassé de ses valets, il se déguisa et accourut chez la belle. Comme véritablement elle étoit très jolie, il y retourna fort assidûment : c'étoit là qu'il passoit toutes ses nuits.

Or vous saurez que la bourgeoise demeuroit tout à côté du curé, et qu'ils étoient même amis. Un pareil commerce ne pouvoit être long-temps

ignoré de lui. Il sut en effet que toutes les nuits sa voisine recevoit quelqu'un chez elle; et bientôt, s'étant mis aux aguets, il découvrit que c'étoit l'évêque. Joyeux de cette découverte, il va trouver la fillette. « Douce sœur, lui dit-il, je « sais que sire notre prélat vient chez vous cher- « cher plaisir et porter argent. Je ne vous blâme « certes ni l'un ni l'autre; mais, parce que moi « je m'amuse quelquefois à faire avec Auberée « ce qu'il fait avec vous, il l'a trouvé mauvais et « m'a imposé des pénitences. Accordez-moi un « plaisir, douce amie; c'est de me laisser cacher « ce soir dans votre chambre avant qu'il entre. « Je ne vous demande que cela et me charge du « reste. » La bourgeoise y consentit, et le soir elle cacha le curé comme il le demandoit.

A l'heure ordinaire, l'évêque ne manqua pas d'arriver. Sans perdre le temps en paroles, il se déshabille aussitôt, et presse la belle d'en faire autant. Elle se met au lit la première, il veut y entrer après elle; mais tout-à-coup elle l'arrête, et déclare qu'il ne se couchera point, qu'auparavant il ne lui ait donné une bénédiction solennelle [2]. « Une bénédiction! dit l'évêque. — « Oui, et telle que vous la donneriez au fils d'un « roi qu'il faudroit tonsurer. » D'abord il croit qu'elle veut rire, et lui-même ne lui répond qu'en riant. Mais quand il la voit s'obstiner, il se prête

à la plaisanterie, prend un air sérieux, et commence son *oremus*. Lorsqu'il est près de le finir, et qu'il dit *per omnia sæcula sæculorum*, tout-à-coup une voix se fait entendre et répond *amen*. Fort étonné, il se retourne, et demande qui est là. « Hélas! beau sire, répond le curé en sortant « de sa cachette, c'est un malheureux prêtre qui, « ne pouvant dormir chez lui, parce que, pour « sa pauvre Auberée, vous lui avez interdit les « matelas, est venu ici vous voir donner les or- « dres à sa voisine. — L'ordination est faite, « répond le prélat ; vas en paix, bois du vin, « mange des oies, dors avec Auberée tout comme « tu voudras, mais laisse-nous. »

NOTES.

(1. *Je ne suis ermite ni reclus pour dormir ainsi.*) Les reclus étoient une sorte de solitaires qui, par esprit de pénitence et de dévotion, se séquestrant du monde, s'enfermoient dans une cellule, bâtie près d'une église, avec une fenêtre percée dans l'église même, pour participer aux prières publiques. La religion du temps avoit construit beaucoup de ces cellules, et plusieurs des paroisses de Paris, Saint-Paul, Saint-Merri, Saint-Séverin, etc., en avoient. C'étoient particulièrement des femmes qui se faisoient recluses; mais on n'en admettoit qu'une dans chaque paroisse, et sa place n'étoit donnée que quand elle étoit morte. Du reste, elles vivoient d'aumônes. Dans une histoire des évêques du Mans, un certain Gui, évêque en 1022, est loué de ce que *mensæ suæ*

pauperes adhibuit, reclusas quæ manent in suburbio civitatis victu sustinuit et vestitu (Mabillon, *Analecta*, tome III, page 334). Quelquefois cependant, les magistrats leur adjugeoient certaines amendes. C'est ainsi, par exemple, que, quand le parlement, en 1487, amenda le duc de Bourbonnois, il attribua vingt-cinq livres à la recluse des Innocents. Les recluses de cette dernière église subsistoient encore à la fin du quinzième siècle. On voit, en 1496, l'official de Paris ordonner aux marguilliers de bâtir une cellule pour Jeanne Pannoncelle, sur leur refus les excommunier, et ne lever la sentence que quand ils ont obéi.

Quoique ce genre de *pénitence* fût libre, les tribunaux néanmoins y ont condamné quelquefois des femmes criminelles. Renée de Vendomois, coupable envers son mari d'assassinat et d'adultère, ayant obtenu du roi grâce de la vie, le parlement, en 1485, ordonna qu'entre autres peines, elle demeureroit *perpétuellement recluse et murée au cimetière des Innocents, en une petite maison qui devoit lui être faite.* (Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, tome 1[er], pages 79 et 80, et tome II, page 386.)

(2. *Déclare qu'il ne se couchera point, qu'il ne lui ait donné une bénédiction solennelle.*) J'ai été obligé de changer, dans cette dernière partie de la phrase, quelques expressions. La même raison m'a forcé de changer les deux derniers mots du titre.

DU MARCHAND
QUI ALLA VOIR SON FRÈRE.

EXTRAIT.

Un roi libéral et magnifique, mais plus que ne le comportoit le rapport de sa terre, avoit choisi pour son bailli un homme sage et prudent, auquel il avoit confié non-seulement la perception de ses revenus et l'administration de sa justice, mais encore le gouvernement de toute sa maison [1]. Celui-ci avoit un frère marchand, bourgeois de sa ville [2] et fort à son aise. La renommée ayant appris au marchand la fortune du bailli, il se proposa de l'aller voir. L'autre le reçut en vrai frère, lui témoigna toute la tendresse possible, et parla même de lui au monarque, qui, par amitié pour son officier, voulut faire éprouver à l'étranger ses bienfaits. « S'il « veut comme vous se fixer chez moi, dit le « prince, associez-le à tous vos emplois, je vous « le permets. S'il préfère des maisons et des « terres, je lui en offre que j'aurai soin d'affran-

« chir de toutes charges, redevances et droits « coutumiers; enfin, s'il est déterminé à retour- « ner dans sa patrie, donnez-lui en mon nom « de l'or, de l'argent, des étoffes et des che- « vaux. »

Le bailli étant venu faire part de ces propositions à son frère, le marchand, avant de se déterminer, voulut savoir quels étoient et les revenus et la dépense du roi. On lui dit que la recette égaloit la dépense. « Mais puisqu'en temps « de paix il consomme tous ses revenus, ajouta « le bourgeois, que fera-t-il donc s'il lui survient « une guerre?—Dans ce cas, il auroit recours aux « impositions; nous contribuerions tous. — J'en- « tends; mes voisins seroient taxés. A raison du « voisinage, il faudroit bien que je le fusse aussi, « et alors adieu pour toujours les exemptions et « les franchises. Frère, remerciez-le de ses pré- « sents. Puisqu'on n'est pas en sûreté ici plus « qu'ailleurs, autant vaut rester dans le nid où « je suis né. »

Il prit congé de son frère et s'en retourna.

Recueil de Barbazan, tome II, page 156.

NOTES.

(1. *Un roi libéral et magnifique, mais plus que ne le comportoit le rapport de sa terre...*) Pour des hommes accoutumés à

ne connoître la majesté royale que par ses ordres absolus, par sa puissance formidable et le faste imposant qui l'accompagne, ce doit être un tableau bien étrange que celui de ces rois, enfermés toute l'année dans un château ou dans un palais massif composé de tours, et vivant, selon l'expression commune de nos vieux poètes, *des rentes de leur terre*. Ce portrait est cependant d'une exacte vérité; et pour ne citer ici que ce qui a rapport au fabliau, saint Louis vivoit des revenus que lui produisoient sa justice, ses domaines, ses douanes et ses droits seigneuriaux. (Choisi, *Vie de saint Louis*, page 325.)

(2. *Bourgeois de sa ville.*) La dénomination de bourgeois qui, appliquée aujourd'hui à la classe d'hommes intermédiaires entre les paysans et les nobles, ne désigne plus qu'un roturier habitant d'une ville, a été long-temps un titre et une prérogative réelle, comme autrefois dans Rome celle de *citoyen*. En certains cantons, la tyrannie insupportable des seigneurs ayant fait soulever leurs vassaux, ceux-ci s'associèrent en corps libres; et, pour assurer leur liberté, ils se mirent sous la protection royale. Les rois, dont la politique tendoit toujours à affoiblir la puissance des seigneurs, confirmèrent ces corporations, et leur accordèrent des exemptions, des droits, et des privilèges. Plusieurs villes étant devenues ainsi des lieux de franchise et des asiles contre les vexations, de toutes parts on y accourut. Elles s'agrandirent: il s'en forma même beaucoup de nouvelles, et par la suite peut-être les campagnes se seroient dépeuplées, si l'on n'eût abrogé la plupart de ces prérogatives que l'on trouvoit odieuses, parce qu'elles portoient atteinte aux privilèges des deux classes supérieures. Dans des temps d'oppression universelle, elles étoient si attrayantes que les seigneurs, pour empêcher leurs domaines d'être désertés, et pour se conserver des vassaux, furent obligés d'accorder, à leur tour, des chartes de bour-

geoisie. Et ces chartes particulières ne servirent qu'à augmenter encore la puissance royale; car, non-seulement les rois exigèrent qu'elles fussent confirmées par eux; mais bientôt même ils prétendirent qu'eux seuls pouvoient les accorder.

Jusqu'à l'établissement de la bourgeoisie, il n'y avoit eu dans le royaume que deux classes, les villains et les nobles. Alors il y en eut une troisième, celle des bourgeois; et l'on appela ainsi l'habitant d'un lieu ou le membre d'un corps privilégié.

Croira-t-on qu'un de ces privilèges qui irritoient les nobles, étoit ordinairement de permettre aux bourgeois de tester, à leurs veuves de convoler à de secondes noces, aux pères de faire entrer leurs fils dans l'état ecclésiastique ou de marier leurs filles sans acheter l'aveu de leur seigneur. (*Recherches sur les bourgeoisies*, par M. de Brequigni, page 8.)

Quelquefois la noblesse elle-même, pour jouir des droits de ces corporations si avantagées, venoit s'y faire agréger; et l'on a des exemples de chevaliers qui se qualifioient en même temps bourgeois d'une telle ville (*Ibid.*, page 18.)

DU CURÉ ET DES DEUX RIBAUDS.

J'AI connu deux ménétriers qui étoient les plus déterminés ribauds que jamais on ait vus. L'un ne gagnoit pas une obole qu'il ne la risquât sur un *tablier;* l'autre y seroit venu apporter, je crois, le seul pain qu'il auroit eu à manger pour toute sa semaine; en un mot, c'étoit chez eux une telle rage, que si en plein hiver ils eussent rencontré quelqu'un sur le grand chemin, François ou Allemand, n'importe, ils l'eussent arrêté pour le faire jouer. A ce goût pour les dés, ils joignoient encore l'adresse de les manier, mais ils n'en étoient pas plus riches; et en les voyant, sous leurs haillons déchirés, montrer aux passants les coudes et les fesses, on se disoit à soi-même : « Voilà de quoi faire deux beaux soudoyés « pour le service de notre prince [1]. » Tels étoient en somme nos deux escrocs. Si vous voulez maintenant savoir leurs noms, je vous dirai que l'un s'appeloit Thibaut et l'autre Rénier.

Un certain jour qu'ils se rendoient ensemble à je ne sais quelle ville pour y faire quelque dupe, ils virent venir à eux, sur un bon cheval bai, un

chapelain qui avoit l'air joyeux et content. Mes deux gens aussitôt de l'accoster et de lui proposer une partie. Vous savez que c'étoit là tout ce qui les occupoit. « Certes, l'offre est séduisante, « répondit d'un ton de mépris le chapelain. Eh « quoi diable jouerois-je, s'il vous plaît ? Je gage « qu'entre vous deux vous ne feriez seulement « pas dix tournois. — Sire, sire! reprit Thibaut, « il ne faut pas toujours juger les gens d'après « leur habit. » En disant cela, il montra sa chemise qu'il avoit tortillée en forme de ceinture autour de ses reins, et qui paroissoit réellement contenir beaucoup d'argent, mais ce n'étoit que du sable. Tout au plus y avoit-il au premier nœud, pour en imposer, quelque petite monnoie. Le prêtre s'y laissa prendre. Trompé par cet appât, il accepta la partie et descendit de cheval. On se mit sur l'herbe. Thibaut, dénouant sa chemise, en tira cinq artésiens, deux cambrésiens et deux tournois [2]. Le chapelain convoitoit des yeux ce prétendu trésor : c'étoit tout ce que la chemise contenoit.

Ici sont tous les détails du jeu, que je n'ai pas compris davantage que ceux du fabliau de *Saint Pierre et du Jongleur*. Le curé perd successivement tout son avoir. Alors soupçonnant, mais trop tard, qu'il a affaire à des fripons, il les accuse de se servir de dés pipés. On lui en donne d'autres qui le sont aussi, et avec lesquels il perd son cheval

qu'on a apprécié cent sous [5]. Mais, dans sa colère, il refuse de le leur livrer, les traite d'escrocs et court à sa monture pour s'en saisir et se sauver. Tout ce qu'il y gagne, c'est d'être bien battu. Les deux ribauds se disputent ensuite à qui des deux montera le cheval. Des injures ils en viennent aux coups. Enfin Thibaut, s'étant trouvé le plus fort, s'en empare. Je ne fais qu'indiquer légèrement ces détails, les mêmes, à peu de chose près, que ceux de *Saint Pierre et du Jongleur.*

Thibaut vainqueur se mit en selle; et à son air triomphant, vous eussiez dit un chevalier qui vient de remporter le prix d'un tournoi. C'étoit pourtant le premier cheval qu'il montoit de sa vie. Pour le faire partir, il commence par lui allonger, de toute sa force, sept à huit coups de talon dans le ventre. Le roussin à l'instant prend le galop, et voilà mon villain qui, se sentant sauter sur la selle, s'effraie, crie au secours, perd l'équilibre et tombe à vingt pas de là sur le dos, les jambes en l'air. Le hasard fit que dans sa chute il entraîna la bride qu'il tenoit à plein poing : elle sortit de la bouche du cheval, et ce mouvement avoit suffi pour l'arrêter et donner à Rénier le temps d'accourir. « Au diable « soit la rosse qui ne peut pas marcher comme « une autre, dit Thibaut; tiens, je te l'aban- « donne. » Rénier, avant de monter, voulut remettre la bride, mais il n'étoit pas meilleur cavalier que son camarade, et ne savoit par où

s'y prendre; tous deux l'essayèrent en vain l'un après l'autre. Ils la tournèrent et retournèrent cent fois dans tous les sens, et ne purent jamais en venir à bout. Enfin Thibaut jugea qu'au lieu de se tourmenter inutilement, il étoit bien plus court de faire venir le chapelain, et il alla le chercher.

Le prêtre étoit encore à la même place, tout occupé de sa triste aventure. La proposition qu'on lui fit de venir brider son cheval n'étoit pas faite pour lui plaire. Il la rejeta fort brusquement; mais quelques coups de poing bien appliqués qu'y ajouta Thibaut l'eurent bientôt adouci si efficacement, qu'il suivit sans souffler. En marchant néanmoins il s'avisa d'un moyen pour attraper les deux filous. « Messieurs, leur « dit-il, je vous préviens que ma bête est capri-« cieuse, et que jamais elle ne se laissera brider, « à moins que vous ne montiez dessus. » Il s'attendoit bien qu'on alloit lui dire d'y monter lui-même, et c'est ce qui arriva. Il monta, passa lestement la bride, et piquant des deux : « J'avois « oublié, ajouta-t-il, de vous parler d'un autre « caprice qu'a encore mon cheval, c'est de ne « point aimer les fripons. » En disant cela, il disparut; et nous devons en conclure qu'il est utile quelquefois d'avoir dans l'esprit un peu de ruse et d'adresse.

NOTES.

(1. *En les voyant sous leurs haillons déchirés montrer aux passants les coudes et les fesses, on se disoit à soi-même : Voilà de quoi faire de beaux soudoyés pour le service de notre prince.*) Au fabliau de *Charnage et de Carême*, il a été fait mention de ces troupes soudoyées que Philippe-Auguste avoit introduites dans les armées françoises. Ceux qui les composoient n'étant guère que des bandits, des aventuriers, gens sans ressources et sans aveu, leur accoutrement devoit par conséquent être assez misérable. Guillaume Guyart, en beaucoup d'endroits, ne les représente que comme des gredins déguenillés. Les soldats n'ont commencé à porter généralement l'uniforme que sous Louis XIV, en 1672.

(2. *En tira cinq artésiens, deux cambrésiens et deux tournois.*) Un grand nombre de seigneurs, d'évêques et d'abbés jouissoient en France, soit par concession du prince, soit par usurpation, du privilège de battre monnoie. On en comptoit encore plus de quatre-vingts vers le milieu du treizième siècle. Les espèces frappées en leur nom étoient les seules qu'ils laissassent circuler dans leurs domaines, et quelques-uns même en excluoient celles du roi. Il existe une lettre de Philippe-Auguste à l'abbé de Corbie, par laquelle le monarque lui demande de donner cours dans ses terres à la monnoie de Paris (Ducange, *Glossaire*, au mot *Moneta regia*). La plupart des ordonnances de nos rois, adressées aux baillis, leur enjoignent de faciliter, autant qu'il leur sera possible, cette circulation des monnoies royales.

Comme souverains, les rois de France s'attribuèrent exclusivement la connoissance des délits qui concernoient toutes les monnoies du royaume (Brussel, *des Fiefs*). Par là

non-seulement ils restreignirent le privilège des barons, mais ils se donnèrent encore celui de faire pour eux-mêmes des réglements avantageux. C'est ainsi que saint Louis décida que personne ne pourroit employer les types et figures de sa monnoie ; qu'elle auroit cours par toute la France, et qu'elle seroit la seule d'usage sur les terres des seigneurs qui n'en avoient point une à eux. C'est ainsi qu'il fut réglé que, quand le roi voudroit en faire frapper, il pourroit mander auprès de lui, indistinctement et à son gré, tous les monnoyeurs du royaume. C'est ainsi qu'il fut défendu aux seigneurs d'exercer leur droit sans avoir auparavant son agrément, et ordonné que, pendant qu'ils feroient travailler, il y auroit un garde par lui nommé pour inspecter l'ouvrage. Lui seul enfin conserva le privilège d'avoir une monnoie d'or et d'argent. Celles des barons ne furent plus que *noires*, c'est-à-dire d'airain ou de cuivre, et ne purent valoir plus d'un denier (*Ordonnances des rois de France*, tome 1er, page 93). La peine aussi étoit différente pour ceux qui les contrefaisoient. Les barons ne pouvoient pas, comme le monarque, *faire bouillir* dans l'huile leurs faux monnoyeurs ni enterrer vives les femmes qui faisoient cette fraude. Ce doux et beau privilège étoit réservé au roi seul. Laroque dit qu'en 1677, on voyoit encore à Rouen une de ces chaudières royales.

Les monnoies diverses prenoient ordinairement le nom du lieu où elles étoient frappées. On appeloit *artésiens*, *cambrésiens*, etc. certaines espèces faites à Arras, à Cambrai, etc. Mais, comme partout les monnoies dépendoient du caprice des seigneurs, presque toutes différoient entre elles de valeur et de poids; ce qui, dans le commerce, causoit beaucoup d'embarras, et obligeoit, quand on vouloit contracter, de spécifier en quelles espèces seroit fait le paiement, à moins qu'on n'aimât mieux, ainsi que je l'ai dit

ailleurs, stipuler par marc. Ces inconvénients engagèrent Philippe de Valois à s'occuper du projet de réduire toutes les monnoies en une seule: il s'y prit mal et ne put réussir. Louis-le-Hutin, sous prétexte d'arrêter quelques malversations des barons et autres seigneurs, avoit entrepris de les dépouiller de ce droit. Ils firent une telle résistance, qu'il fut obligé de renoncer à son entreprise et de se contenter de quelques réglements. Après lui Philippe-le-Long, plus adroit et aussi plus juste, traita avec plusieurs d'entre eux, et acquérant leurs droits, supprima leurs monnoies et y substitua les siennes. Cependant celles des souverains étrangers eurent cours en France jusqu'en 1601, que Henri IV les défendit. Il ne laissa circuler dans le royaume que les monnoies d'Espagne (*Mémoires de Sully*). Et en effet la part que cette couronne avoit prise à nos guerres civiles les y avoit rendues si abondantes, que leur suppression eût causé grand préjudice au commerce.

Aujourd'hui le monnoyage est devenu un droit royal, appartenant exclusivement à la couronne.

(3. *Son cheval qu'on apprécie cent sous.*) Une des choses que j'ai le plus de peine à comprendre, c'est le prix des chevaux au treizième siècle, parce qu'il n'a nulle proportion avec tout le reste des denrées. On verra dans le fabliau *des deux chevaux* qu'un bon cheval coûtoit cent sous. Ici celui du curé, qui a été donné comme tel, est évalué ce prix, et l'on peut assurer hardiment que les deux filous, de peur de se tromper, l'estimoient au-dessous de sa juste valeur. Les chevaux d'une certaine beauté, palefrois ou dextriers, étoient bien autrement chers encore. Un des chevaliers qui avoient suivi saint Louis dans son expédition d'outre-mer, ayant été surpris avec une fille publique auprès de la tente royale et chassé, Joinville vint demander son cheval pour quelqu'un de sa troupe qui étoit démonté; mais il lui fut refusé, parce qu'il valoit bien, dit-il, 80 ou 100 livres. Quand le saint

roi rentra en France, l'abbé de Cluni lui en envoya deux, l'un pour lui et l'autre pour la reine, et on les estimoit, dit le même historien, chacun 500 livres (9000 livres environ de notre monnoie). Si ce dernier prix est énorme, même relativement à nos jours, qu'étoit-ce donc pour un temps où, comme on le voit dans une note du fabliau d'*Aucassin*, un bœuf de charrue valoit 20 sous, et un demi-arpent de vigne à la porte de Paris (note du fabliau de *la Robe d'écarlate*) 60? Je n'ai pu deviner la raison d'une disproportion pareille, et la laisse trouver à ceux qui sont plus instruits que moi.

On me permettra, puisque j'ai commencé à parler de chevaux, d'ajouter ici quelques mots que m'ont offerts mes lectures sur les haras. Le premier de nos rois qui en ait eu pour ses écuries est Henri II. Ce prince, dès son jeune âge, ayant beaucoup aimé les chevaux, en avoit toujours une grande quantité, soit aux Tournelles où étoit sa principale écurie, « à Muns (*Meun*), à Saint-Léger, à Oyron, chez M. le grand-escuyer de Boissy, et la pluspart quasi, voire des meilleurs, estoient de ses haras, qui se plaisoit à les bien faire entretenir. » (Brantôme, *Vie de Henri II*). Un jour, ajoute l'historien, le roi fit voir ses chevaux au grand-écuyer de l'empereur; et celui-ci avoua que les écuries de son maître n'étoient pas aussi bien montées. Les haras du roi furent presque entièrement négligés pendant les guerres civiles. Le seul qu'on eut soin d'entretenir, quand la paix revint, fut celui de Meun (en Berri). On trouve dans les *Mémoires de Sully*, année 1601, une lettre par laquelle le roi lui ordonne de faire venir des poulains de son haras de Meun. En 1604, le duc de Bellegarde, grand écuyer, fit transférer ce haras à Saint-Léger. Colbert, en 1665, en augmenta le terrein, y fit rassembler beaucoup de juments et d'étalons, et y forma des parcs. Enfin, en 1715, le comte

d'Armagnac, grand-écuyer, le transporta en Normandie, où il subsiste encore.

Les chevaux anglois parurent en France, pour la première fois, en 1607; et ce fut un nommé Quinterot ou Quitterot qui les y amena, *ce qui a depuis esté cause*, dit Bassompierre (*Mémoires*, tome 1er), *que l'on s'est servy de chevaux anglois, tant pour la chasse que pour aller par pays: ce qui ne s'usoit point auparavant.* Comme, dans ce temps, on jouoit à la cour un jeu énorme, et qu'il fallut imaginer, pour le jeu, de nouvelles marques, ces marques, ajoute l'auteur, *dont les moindres estoient de cinquante pistoles, se nommoient quinterotes, à cause qu'elles alloient bien viste, à l'imitation de ces chevaux d'Angleterre.*

C'est à Brusquet, bouffon ou fou de Henri II, que nous devons l'établissement des postes, tel qu'il est aujourd'hui. Il obtint du roi, son maître, d'en établir une à Paris; *car*, dit Brantôme, *il n'y avoit point pour lors nulles coches de voitures, ny chevaux de relays comme pour le jourd'huy..... ny de louage que peu, pour lors dans Paris* (Brantôme, *Vie de Strozzi*). L'auteur dit avoir compté à Brusquet jusqu'à cent chevaux de poste: aussi ce bouffon se donnoit-il par plaisanterie le titre de *Capitaine de cent chevaux-légers.*

Il prenoit *pour chaque cheval vingt solz* si l'homme *estoit François, et vingt-cinq s'il estoit espaignol, ou autre estranger. Aussi devint-il fort riche, autant pour cela que pour une infinité de prattiques et de rapines qu'il tiroit sur les princes, seigneurs, gentilshommes, qui çà, qui là.*

DE CELUI QUI ENFERMA SA FEMME

DANS UNE TOUR,[1]

OU

DE LA FEMME QUI AYANT TORT PARUT AVOIR RAISON;

PAR PIERRE D'ANFOL.

J'AI entendu conter l'aventure d'un certain bachelier qui vouloit prendre femme. Une chose cependant l'arrêtoit : il craignoit............, vous devinez l'accident dont je veux parler, et il auroit bien voulu, si la chose eût été possible, pouvoir s'en garantir. Il y rêva long-temps; il mit tout ce qu'il avoit d'esprit et d'étude à connoître les ruses des femmes, se fit conter tous les fabliaux qui parloient de leurs tours, et consulta sur cette matière les gens réputés les plus habiles de la contrée. Quelqu'un lui dit : « Faites « bâtir une maison qui ait des murs élevés et « solides, avec une fenêtre unique et étroite, et « une seule porte dont vous garderez toujours la « clef. Placez votre femme dans ce lieu de sûreté. « En lui fournissant exactement ce qui est né-

« cessaire à la vie, vous n'aurez plus rien à crain-
« dre, et pourrez à l'aise, tant qu'il vous plaira,
« vous divertir avec elle. »

Le conseil plut au sire. Il fit construire l'édifice, et pendant ce temps se chercha une compagne, s'informant de tous côtés quelles étoient les filles les plus sages du canton. A la fin il se décida pour une, l'épousa, et dès le même jour la confina dans sa prison. Tous les matins, en la quittant, il fermoit exactement la porte sur elle et emportoit ses clefs; le soir, quand il rentroit pour coucher, il les mettoit sous son traversin. Avec de si bonnes précautions, il croyoit son honneur en sûreté, et ce fut précisément par là même qu'on le dupa.

La dame mouroit d'ennui dans ce séjour. Dès qu'elle étoit seule, elle alloit se mettre à sa fenêtre pour se dissiper, et s'amusoit à regarder les passants. Un certain matin qu'elle commençoit ainsi sa triste journée, elle aperçut un jeune homme frais et beau qui avoit les yeux fixés sur sa lucarne. La figure du damoiseau lui plut; elle lui fit quelques signes d'amitié. Lui, que n'avoit pas moins charmé la dame, y répondit avec empressement. Bientôt ils furent d'accord; et la prisonnière, à la faveur d'une chanson ou plutôt à la faveur de quelques paroles qu'elle chanta comme si c'eût été une chanson, trouva moyen

de lui donner la nuit, à la porte de la maison, un rendez-vous. Écoutez maintenant l'adresse qu'elle employa pour s'y trouver.

Quand son mari vint dîner, elle feignit d'être malade, affecta un air souffrant et se plaignit beaucoup. Le bachelier qui n'avoit aucune raison de se défier d'elle, et qui malgré sa jalousie l'aimoit très fort, fut affecté de ses doléances et lui tint compagnie le reste de la journée. Elle la passa tout entière à soupirer et à gémir. Le soir cependant elle parut un peu soulagée par la tendresse et les soins affectueux du prud'homme, et ses yeux semblèrent se ranimer. L'innocent, joyeux de l'effet qu'il avoit produit, la pressa de manger quelque chose pour prendre des forces; et, afin de l'engager par son exemple, il se mit à table. Elle se montra sensible à ces marques d'affection, goûta de ce qu'il lui servit, l'égaya, le fit boire et opéra si bien, qu'elle réussit à l'enivrer. A peine fut-il couché qu'il s'endormit : la dame alors prit les clefs, et elle alla trouver son ami qui, comme on en étoit convenu, l'attendoit à la porte.

La même ruse fut encore employée dans la suite, et toujours avec le même succès. Toutes les fois que la dame vouloit entretenir le galant, elle enivroit l'époux. Mais cela enfin inspira quelque défiance au bonhomme. Il soupçonna

que sa femme avoit quelque raison secrète pour le faire tant boire certains jours; et, afin de s'en éclaircir, il contrefit l'homme ivre, se coucha à son ordinaire, et feignit aussitôt de s'endormir. L'épouse, selon sa coutume, alla prendre les clefs et descendit : il descendit aussi après elle, mais ce fut pour mettre le verrou en dedans.

Je vous laisse imaginer la surprise de la belle, quand elle revint et qu'elle sentit la porte fermée. Il fallut bien se résoudre pourtant à appeler le jaloux et le prier d'ouvrir. Elle demanda grâce, pleura, supplia, promit que, s'il consentoit à lui pardonner, jamais dans la suite il n'auroit à se plaindre d'elle: larmes, prières, tout fut inutile. Il répondit qu'il alloit avertir ses parents de sa conduite, et la prévint qu'elle pouvoit renoncer pour toujours à tout héritage qui viendroit de lui. Elle fit encore quelques instances pour le désarmer; mais le trouvant inflexible : « Eh bien! dit-elle, puisque je serois malheureuse « et déshonorée, il vaut autant mourir. Adieu, « je vais me jeter dans le puits qui est ici près. « Mon cadavre bientôt sera porté à mes parents; « ils accuseront de ma mort votre jalousie; ils « vous appelleront en justice, et je suis sûre « d'avance d'une vengeance prochaine. »

Ces menaces auxquelles il n'ajoutoit pas beau-

coup de foi, ne le touchèrent guère plus que les prières; il refusa toujours d'ouvrir. Mais tout-à-coup un bruit se fit entendre, comme de quelqu'un qui tomberoit dans l'eau. Au retentissement du coup, le bachelier ne douta pas que sa femme ne se fût noyée : il descendit à la hâte, une chandelle à la main, et courut avec effroi vers le puits.

Qu'une femme est adroite et qu'elle a de malice ! C'étoit une grosse pierre qu'avoit jetée celle-ci; et la rusée, qui prévoyoit bien que son mari alarmé ne manqueroit pas de sortir, étoit venue doucement se ranger le long de la maison, dans l'espérance de pouvoir s'y glisser dès qu'il seroit dehors : c'est ce qui arriva. Elle entra sans être aperçue, ferma les verroux, et alla se mettre à la fenêtre pour voir ce qu'il deviendroit. Après avoir bien regardé dans le puits et aux environs, après avoir cherché partout et même appelé, il s'en revint. Mais lorsqu'il fut question de rentrer, il vit qu'il avoit été pris au piège. Force lui fut alors de prier à son tour. Il promit même à sa femme, si elle vouloit ouvrir, d'oublier tout ce qui étoit arrivé, et de ne lui en jamais parler tant qu'il vivroit. « Ah! ah! vous « avez changé de ton en bien peu de temps, « dit-elle. J'avois beau prier tout-à-l'heure, vous « faisiez le méchant, vous me menaciez de mes

« parents. Eh bien! je vous annonce, moi, que « dès qu'il fera jour, je les fais venir ici pour me « plaindre à eux de votre conduite, et pour leur « demander justice d'un libertin qui m'enferme « dans une prison, tandis qu'il va courir dehors « toutes les nuits. »

Elle tint parole : et quand ses parents arrivèrent, elle leur fit beaucoup de plaintes de son mari, en protestant qu'elle ne pouvoit plus tenir dans une maison où on la rendoit malheureuse de toutes manières. Les parents trompés traitèrent leur gendre fort durement et l'accablèrent de reproches. Ces reproches même, qu'ils eurent soin de répandre dans le public, influèrent sur sa réputation et le firent mésestimer ; ce fut là tout ce que gagna le maladroit pour avoir enfermé sa femme. Celle-ci, au contraire, eut l'adresse de se tirer d'un mauvais pas, et par son esprit vint à bout de rendre bonne une cause qui ne l'étoit guère.

Le poète, pour prévenir les jugements défavorables que son historiette pourroit faire naître sur les femmes, ajoute:

Mais ne sont mie totes males:
Aucunes en i a loyales:
Quand feme velt torner à bien,
Ne la puet contrevaloir rien.

Recueil de Barbazan, tome II, page 99.

Voici le second fabliau que Molière a daigné immortaliser en l'imitant, et c'est l'original de son *George Dandin.* M. Bret dit qu'il l'a tiré de Boccace. Je le crois aussi, parce que je suis très convaincu, encore une fois, que jamais Molière n'a lu ni su lire nos poètes manuscrits du treizième siècle. Mais Boccace qui écrivoit son Décaméron vers le milieu du quatorzième, Boccace qui étoit venu jeune à Paris et avoit étudié dans l'Université, où notre langue et nos auteurs lui étoient devenus familiers, Boccace a pris son conte dans nos fabliers. De ses Cent Nouvelles, il y en a un grand nombre qu'il a copiées d'après eux. On peut en voir les preuves dans cet ouvrage. Je pourrois même probablement en citer davantage, si tous leurs contes étoient parvenus jusqu'à nous, ou si j'avois pu avoir connoissance de tous ceux qui y sont parvenus.

Au reste, cet écrivain convient de bonne foi, qu'il n'est point inventeur ; et loin que je veuille, en faisant ces remarques, arracher quelques fleurs à la couronne que lui a décernée tout d'une voix l'Italie, j'avoue que le talent de l'imitation, quand on le possède au degré de perfection de La Fontaine et de Boccace, est supérieur à celui de l'invention peut-être. Au moins conviendra-t-on qu'il est beaucoup plus rare.

Si j'avois un reproche à faire au conteur florentin, ce seroit de n'avoir point déclaré ce qu'il doit à nos poètes. Que cette foule d'imitateurs qu'à chaque conte on voit cités ici à la file aient manqué envers eux de reconnoissance, je les excuse : ils se sont tous pillé les uns les autres, et ne les connoissoient pas. Mais Boccace, encore une fois, qui s'étoit enrichi de leurs dépouilles, et qui leur devoit sa brillante renommée, j'ai de la peine à lui pardonner ce silence ingrat.

Le fabliau de Pierre d'Anfol se trouve dans le recueil de *Sansovino.*

Dans le *Passa tempo de' curiosi*, page 102.

Et dans le *Grand Caton* en vers.

D'Anfol lui-même ne l'a point inventé : il l'a tiré du *Dolopatos* ou *Roman des Sept Sages*, ouvrage singulier et bizarre qui peut se glorifier d'une des plus heureuses destinées qu'aucun livre ait jamais obtenues, et dont je ne puis m'empêcher de dire un mot ici, parce que plusieurs de ses contes se trouvent parmi les fabliaux.

Originairement écrit en indien par un certain Sendebad qui vivoit un siècle avant Jésus-Christ, il fut traduit en persan, et successivement du persan en arabe, de l'arabe en hébreu, de l'hébreu en syriaque et du syriaque en grec. (*Mémoires sur le Dolopatos*, par M. Dacier, de l'académie des Belles-Lettres). Au douzième siècle, un moine françois, nommé Dom Jean, de l'abbaye de Hauteselve, le traduisit du grec en latin. Sur la fin de ce même siècle un nommé Herbers le mit du latin en langue romane, ce qui le répandit en France. Quelques-uns de nos poètes s'amusèrent à le rimer, et j'ai trouvé dans les manuscrits de la Bibliothèque du roi deux de ces versions en vers. Depuis il fut mis en prose moderne et imprimé. Il a été traduit en allemand : il l'a été en italien sous le nom du *Prince Erastus;* et cette traduction a été retraduite en françois et en espagnol. On l'a imprimé en latin sous le titre de *De Calumnia novercali.* En un mot, ce roman, qui aujourd'hui probablement est perdu dans l'Inde, se trouve dans presque toutes les langues et toutes les bibliothèques d'Europe. Mais l'on conçoit qu'à travers ces translations si multipliées, il a dû *bien changer sur la route*.

Dans toutes cependant le fonds principal est le même. Un roi veuf s'est remarié en secondes noces, et il a du premier lit un fils dont il a confié l'éducation à sept philosophes ou sages. La nouvelle reine devient amoureuse du jeune prince

et cherche à le séduire. Rebutée par lui, elle l'accuse auprès de son père, qui le condamne à mort; mais un des instituteurs arrive: il raconte une histoire dont la morale est qu'il faut se défier des apparences, et la sentence est révoquée. La reine, le lendemain, vient raconter une autre histoire qui détruit l'effet de celle du sage : en conséquence nouvel arrêt de mort. Le soir, nouvelle réponse d'un des instituteurs et nouveau pardon. Le procès dure ainsi pendant sept jours, ce qui fait quatorze histoires. Au bout de ce temps, le fils trouve moyen de faire reconnoître son innocence, et la reine est condamnée.

Tel est le canevas du *Dolopatos* chez tous les traducteurs. Mais tous se sont cru permis d'y faire des changements, d'en supprimer quelques histoires, d'en ajouter d'autres, et de l'habiller chacun à la mode de leur nation. Les uns mettent la scène sous Cyrus, d'autres sous Domitien, ceux-ci sous Vespasien, ceux-là sous Nourschirvan. Le nom du fils, celui de la mère, ceux des gouverneurs varient de même dans presque tous. Les Orientaux surtout, qui rarement se donnent la peine de traduire un livre sans y ajouter du leur, ont tellement amplifié celui-ci, que de sept journées dont il étoit composé dans l'original, ils l'ont fait monter à quarante, et c'est ainsi que nous l'a donné Galland, sous le titre des *Quarante Visirs*, dont il n'a pourtant traduit que les contes les plus jolis.

Il est assez difficile, au milieu de tous ces déplacements, de reconnoître les contes primitifs de Sendebad. Je pourrois dire la même chose de ceux de Bidpaï et de tous les contes orientaux que j'ai occasion de citer ici comme imités par les fabliers. Il est très certain que, dans ce nombre, plusieurs sont postérieurs à ceux de nos poètes, et peut-être viennent d'eux. En Europe, les mahométans étoient en exécration, on ne prononçoit leur nom qu'avec horreur. Quand on est instruit de l'histoire des croisades, on sait qu'en Asie ce n'a pas été toujours la même chose, et qu'il

y a eu des intervalles de paix pendant lesquels les deux nations se sont réunies par des alliances, des fêtes et toutes les apparences de l'amitié la plus sincère. C'est ainsi que nous connûmes les usages arabes, dont une infinité furent transplantés en France : c'est ainsi que quelques-uns des chefs de cette nation apprirent à estimer notre chevalerie et voulurent être armés par des chevaliers chrétiens; et, comme nos poètes, dans ce commerce mutuel, s'approprièrent plusieurs de ses contes, il se pourroit très bien qu'elle en eût aussi adopté quelques-uns des nôtres, qui aujourd'hui se trouvent également et dans nos recueils et dans les siens. Mais comment les reconnoître et les distinguer? Dans ce doute, j'ai pris le parti le plus généreux; celui d'attribuer généralement aux Orientaux tous les fabliaux quelconques que je rencontrerai dans leurs ouvrages. Je l'ai déjà fait pour le *Lai d'Aristote*, pour les *Cheveux coupés*, etc.; j'ai donné à Sendebad *le Mari qui enferma sa Femme*, parce qu'il est dans le *Dolopatos* moderne; et je lui accorde par la même raison, les deux fabliaux suivants qui s'y trouvent aussi, et le conte si touchant du *Chien et du Serpent*, qui est à la fin du premier volume.

Le premier n'est pas trop fait, non plus que celui qu'on vient de lire, pour être cité en exemple par des sages; mais de tout temps les gens d'un âge mûr ont fait consister la sagesse à fuir les femmes, et les vieillards à en dire du mal.

NOTE.

(1) Le titre de ce fabliau annonce une tour, et dans le conte il ne s'agit que d'une maison. Ces deux mots sont ici employés comme synonymes. On peut se rappeler ce qui a été dit sur les tours dans le fabliau d'*Hippocrate*.

LE CHEVALIER A LA TRAPPE.

Jadis dans le royaume de Montbergier, un gentilhomme fort riche, bon chevalier errant et renommé par ses hauts faits d'armes, eut pendant son sommeil un rêve bien singulier. Il songea qu'il voyoit une belle dame et qu'il l'aimoit. Le pays et le nom ne lui en furent pas révélés, il est vrai; mais l'image en étoit restée si profondément gravée dans sa mémoire, les traits, lorsqu'il se réveilla, s'en représentèrent à lui d'une manière si distincte, qu'il se flattoit de la reconnoître sans peine, en quelque endroit de la terre qu'elle pût se trouver.

Par un autre prodige non moins étonnant, il arriva que la dame, de son côté, rêva qu'elle aimoit un chevalier; et, quoique le nom lui en restât de même parfaitement inconnu, sa figure néanmoins l'avoit frappée aussi au point de ne pouvoir jamais l'oublier.

Assurément je tiens que celui-là n'a point la tête trop saine qui, d'après un rêve, entreprend

une aventure : c'est cependant ce que fit notre chevalier. Pour mettre à fin la sienne, il prépara ses équipages, chargea un roussin d'or et d'argent, et se mit en route.

Plusieurs mois se passèrent ainsi à courir inutilement les chemins, sans que pour cela il interrompît ses recherches ou perdît espérance. Enfin il trouva, près de la mer, un château dont les murs d'enceinte étoient nouvellement bâtis et qui avoit une tour extrêmement forte, épaisse de trente pieds et haute de la portée du trait. Le seigneur de ce lieu étoit un duc puissant, mais jaloux, qui, mari d'une belle femme, la tenoit enfermée dans cette prison, sous la garde de dix-huit portes, garnies chacune de deux grosses barres et d'une bonne serrure. Il ne s'en fioit qu'à lui seul pour les fermer ou les ouvrir. Toujours il en portoit les clefs sur lui, et il n'y avoit personne sur la terre auquel il eût osé les laisser en garde.

En entrant dans la ville, le chevalier jeta par hasard les yeux sur la tour, et vit à la fenêtre une femme qu'il reconnut : c'étoit la dame de son rêve, celle-là même qu'il cherchoit avec tant de peines et qu'il aimoit sans l'avoir jamais vue. Elle l'avoit aussi aperçu de loin, et venoit de le reconnoître : peu s'en fallut même qu'elle ne l'appelât, tant l'amour et la joie troublèrent ses

sens; mais, dans la crainte de son mari, elle se contint, et se contenta seulement, pour instruire le voyageur de la sensation qu'il lui avoit faite, de chanter à haute voix une chanson d'amour.

Celui-ci, quoiqu'il brûlât d'envie d'y répondre, feignit, pour ne point nuire à son projet, de ne rien entendre. Il se rendit au château et se fit présenter au seigneur, qu'il pria d'accepter ses services, se donnant pour un gentilhomme qui, dans un tournoi ayant tué un chevalier, s'étoit vu poursuivi par les parents du mort et obligé de quitter sa patrie. « Soyez le bienvenu, ré-« pondit le duc; je suis en guerre dans ce mo-« ment contre des ennemis qui ravagent ma « terre, vous pouvez m'être utile, et j'accepte « vos offres. »

Dès le lendemain, la valeur du chevalier fut employée; son bras qu'amour animoit, opéra des prodiges : en moins de trois mois les ennemis du duc furent tous tués ou prisonniers, le pays délivré, et les chemins libres. Le vainqueur en récompense fut fait, à son retour, sénéchal de la terre et de l'hôtel; et ce fut alors qu'il s'occupa sérieusement du projet qu'avoit formé son amour et des moyens de pénétrer jusqu'à la duchesse.

Sous je ne sais quel prétexte, qui au reste ne lui fut pas difficile à imaginer, il demanda au duc un petit emplacement dans le verger, avec

la permission d'y bâtir une maisonnette à son usage. On le lui accorda sans peine. Il se fit donc construire, le plus près qu'il put de la tour, mais point assez cependant pour alarmer le jaloux, un petit logement avec hérisson * et porte de derrière. Quand tout fut achevé et le toit couvert, il gagna le maçon à force d'argent, et lui commanda un conduit souterrain, qui de sa chambre allât aboutir sous la tour. L'ouvrier mit onze jours à finir son ouvrage. Arrivé au plancher, il le perça et y pratiqua une trappe faite avec tant d'art et qui fermoit si bien, que l'œil le plus clairvoyant n'eût pu la deviner. Alors le chevalier le tua. Il est vrai que ce fut dans la crainte d'en être trahi, et pour plus grande sûreté du secret; mais n'importe, son motif n'excuse pas sa mauvaise action; j'avoue qu'il fit mal.

Il ne lui fut pas difficile, après cela, de pénétrer dans la tour, d'y voir sa dame et d'en obtenir ce qu'elle brûloit d'accorder. Quand il sortit, elle lui donna pour gage de sa foi une bague qu'elle avoit reçue du duc, et dont la pierre valoit bien dix marcs d'argent. Le chevalier, qui avoit en tête un autre projet par rapport à l'époux, se rendit auprès de lui en la quittant; et dans la conversation il eut soin plusieurs fois de laisser, comme par hasard, aper-

* Enceinte de pieux.

cevoir sa nouvelle bague. Cette vue frappa le jaloux à un tel point qu'il changea de couleur. Il eut la prudence pourtant de ne faire aucune question à son sénéchal, mais il alla aussitôt à la tour interroger la duchesse sur cette aventure.

L'amant s'en doutoit. Il courut, pour prévenir le duc, à son souterrain; et pendant que celui-ci ouvroit et refermoit bien exactement, l'une après l'autre, ses dix-huit portes, il eut tout le temps d'entrer par la trappe et de remettre la bague.

La première phrase de l'époux fut de demander à la voir. A cette proposition la duchesse affecta d'abord une grande surprise. Néanmoins, sur une nouvelle instance de son mari accompagnée de colère et de menaces, la dame, sans répondre une seule parole, sans paroître vouloir pénétrer ses raisons, ouvrit le coffre où elle venoit de remettre la bague, et la lui présenta : cela fut suffisant pour le rassurer et dissiper tous ses soupçons. Il imagina que le sénéchal apparemment avoit trouvé une pierre pareille à celle de son épouse et dormit très paisiblement.

Le jour suivant, l'envie lui prit d'aller chasser dans la forêt, et il dit au chevalier de s'apprêter à le suivre. « Sire, ayez la bonté de m'en dispenser, répondit celui-ci. Ma mie vient d'arriver à l'instant; pendant mon absence, elle a su

« ménager un accommodement avec mes enne-
« mis; et cette nouvelle, qu'elle s'est chargée de
« m'apporter elle-même, me force à quitter votre
« service et à partir dès demain. Mais, sire, elle
« souhaite vous remercier de vos bontés pour
« moi, et vous prie de venir ce soir, au retour
« de la chasse, souper avec elle. » Le duc le promit. Or, c'étoit là un piège qu'avoient préparé ensemble les deux amants; et cette prétendue mie avec laquelle il devoit souper n'étoit autre que la duchesse elle-même.

Sur le soir elle se rendit par la trappe au logis du chevalier. Elle y trouva des habits magnifiques, qu'il lui avoit préparés pour la déguiser un peu.

Le duc, quand il entra avec ses gens, vit une dame belle comme une fée, vêtue d'un beau drap de Frise, et portant une guimpe de soie sur la tête, deux anneaux à la main droite, trois à la gauche, une ceinture d'argent à franges, et un manteau bordé de drap d'or. Le chevalier, la lui présentant par la main, lui dit : « Sire, voilà
« ma mie, celle que j'aime uniquement et que
« j'espère pouvoir bientôt épouser. » A peine le duc l'eut-il envisagée qu'il crut reconnoître sa femme. Il resta interdit. La dame se mit à table sans paroître s'en apercevoir. Elle le fit asseoir à ses côtés, elle le pressa de manger, mais il ne

lui fut pas possible d'avaler un morceau. Un million d'idées confuses lui passoient successivement par la tête. Pendant le souper, il eut continuellement les yeux fixés sur elle comme un homme enchanté, et passa tout ce temps à deviner comment on pouvoit sortir d'une tour si haute, si épaisse et si bien fermée.

Dès qu'on fut levé de table, il se retira pour aller de nouveau s'assurer de ce qu'il craignoit. La duchesse aussitôt quittant à la hâte ses beaux habits, remonta par la trappe et se mit au lit où elle feignit de dormir. Ce fut une surprise bien agréable pour lui, lorsqu'il eut ouvert et visité toutes ses portes, de trouver son épouse couchée. Il crut qu'il en étoit de cette aventure comme de l'autre, et que deux femmes après tout pouvoient, aussi bien que deux bagues, se ressembler. Cette idée le tranquillisa tout-à-fait. Il se coucha à son tour et passa la nuit auprès de la duchesse. Hélas! c'étoit la dernière qu'il passoit avec elle.

Le chevalier avoit tout préparé d'avance pour son départ. Un vaisseau frêté secrètement l'attendoit dans le port. Le vent lui étoit favorable et tout secondoit ses desseins.

Le lendemain, au moment où le duc alloit sortir pour la messe, notre amant vint prendre congé de lui, et le pria respectueusement de lui accorder une dernière grâce, celle d'assister à la

cérémonie de son mariage. « Ma mie exige que « vous approuviez notre union, lui dit-il, et je « desire moi-même recevoir de vos mains mon « bonheur. » Sur la réponse favorable du duc, il courut chercher la duchesse qui l'attendoit chez lui. Elle vint couverte d'une cape et déguisée de son mieux. Deux chevaliers la conduisirent à l'église, où le duc, absolument guéri de ses soupçons, la présenta au sénéchal qui l'épousa. De l'église les nouveaux époux se rendirent au vaisseau sur lequel ils alloient partir. Le duc avec toute sa suite voulut les y accompagner lui-même. Il donna pour monter la main à l'épousée, plaisanta beaucoup sur sa joie qu'elle ne déguisoit pas, et lui dit adieu gaîment. Mais les plaisanteries ne durèrent pas long-temps. Rentré dans la tour, il sut bientôt à quoi s'en tenir sur cette mie qu'il avoit mariée et qui étoit si aise de partir, et il ne lui resta que la honte et la chagrin d'avoir été lourdement dupé.

Se trouve dans les *Amants heureux*, page 87.

Et dans les *OEillets de récréation*, page 105, où il est défiguré.

Dans les *Contes tartares*, par Gueullette, tome III, un derviche emploie ce stratagème vis-à-vis d'un persan extrêmement jaloux de sa femme, pour le désabuser et lui prouver que toutes les précautions de la jalousie peuvent devenir inutiles, quand on le veut bien.

Dans les *Facétieuses Journées*, fol. 34, un jeune homme, sous prétexte de faire échapper un de ses amis qui est dans l'embarras, emmène ainsi la femme de son hôte, et se fait conduire au vaisseau par l'hôte lui-même.

Dans *Masuccio.*

Ce conte a été versifié par Imbert.

DE LA FEMME

QUI VOULUT ÉPROUVER SON MARI.

En France, dans une ville que je ne vous nommerai pas, vivoit, il n'y a pas vingt ans, un très vieux baron qui passoit au loin pour un homme sage et de bon conseil. Comme il étoit garçon et qu'il possédoit une terre fort considérable, ses amis le pressèrent de se marier.

Rarement vous verrez un vieillard en venir là sans faire une sottise. « Trouvez-moi femme qui « me plaise, dit celui-ci, et je vous promets de « la prendre. » Ses amis lui trouvèrent une jeune personne blonde, bien faite et belle à ravir. Dès qu'il l'eut vue, il en devint amoureux et la demanda en mariage; mais je vous ai déjà dit qu'il étoit vieux et cassé, et ce n'étoit pas là tout-à-fait ce qu'eût desiré la poulette. Elle prit patience néanmoins pendant un an tout entier, quoiqu'elle fût fort souvent bien tentée de la perdre.

Au bout de l'année enfin, ayant rencontré sa mère au sortir de l'église : « Vous savez, lui dit-

« elle, quelle sorte de mari vous m'avez donné;
« je vous préviens que j'en suis lasse et que j'ai
« résolu de faire un ami. » La mère employa, pour la détourner d'un projet aussi dangereux, beaucoup de bonnes raisons; mais lorsqu'elle vit ses représentations inutiles, elle lui dit: « Ma fille,
« suis au moins le conseil que je te vais donner.
« Tu vas avoir besoin, si tu ne veux pas te rendre
« malheureuse, d'un mari qui soit débonnaire.
« Avant de lui faire injure, tâche de t'assurer
« s'il l'endurera; sonde son caractère, tente sa
« patience par quelque épreuve; en un mot, vois
« jusqu'où peuvent aller sa colère et son humeur.
« — J'y consens, répondit la fille. Dans son ver-
« ger est un arbre que lui-même a planté de sa
« main. Il aime à venir s'y asseoir à l'ombre, et
« souvent il m'y conduit pour causer avec lui et
« jouer aux tables : je veux l'abattre et voir ce
« qu'il en dira. — A la bonne heure; mais prends
« bien garde auparavant de t'en repentir. »

Quand la jeune femme rentra, le mari étoit à la chasse. Elle appela un valet à qui elle ordonna de prendre une hache et de la suivre au verger. Arrivée à l'arbre, « Coupe ceci, lui dit-
« elle. — Quoi, madame! l'arbre de monseigneur!
« non, certes, je ne le couperai pas. — Obéis,
« te dis-je, je le veux. » Sur le refus réitéré du valet, elle saisit la hache, frappe à droite et à

gauche, et fait tant qu'elle abat l'arbre, puis elle l'emporte.

Le baron rentroit dans le moment. Il voit sa femme chargée de ce fardeau, et lui demande ce qu'elle porte. « Lorsque je suis revenue de « l'église, répond-elle, on m'a dit, sire, que vous « étiez sorti pour chasser. Dans la crainte que « vous ne rentrassiez mouillé ou morfondu, j'ai « voulu vous tenir du feu tout prêt; et n'ayant « point trouvé de bois coupé, j'ai été moi-même « en couper au verger. — Eh quoi! madame, « c'est mon arbre chéri, celui que j'aimois de « préférence, vous le savez! — Je n'y ai point « fait attention, sire, et n'ai songé, je vous l'a- « voue, qu'à votre santé. — Un pareil oubli, « madame, a fort de quoi m'étonner; mais je « consens, pour le bien de la paix, à ne point « l'approfondir, et veux bien vous excuser sur « votre motif. » Il n'en dit pas davantage.

Le lendemain la dame alla retrouver sa mère et lui raconta sa prouesse de la veille. « Eh bien, « ma fille, qu'a-t-il dit? — Rien. Ses yeux d'abord « sembloient annoncer quelque orage; mais il s'est « calmé tout-à-coup; il est devenu doux comme « un agneau, et lui-même a fini par m'approuver. « Ainsi, à présent que me voilà sûre de sa bon- « homie et que je n'ai rien à craindre, je puis « en sûreté, comme vous voyez, faire un ami.—

« Ma fille, encore une fois, ne t'y fie pas. Je ne « sais, mais j'ai un pressentiment que tu te re- « pentiras de ta folie. Le baron n'a pas l'air aussi « aisé que tu le prétends, et si tu veux m'en « croire, tu l'éprouveras encore. — Je le veux « bien pour vous contenter, et voici ce que je « ferai. Il a une petite levrette qu'il aime comme « ses deux yeux, à laquelle lui-même il donne « tous les jours à manger, et qu'il fait tous les « soirs coucher dans son lit; en un mot, c'est une « passion si tendre, que si quelque domestique, « même par mégarde, la faisoit crier, il seroit, je « crois, chassé à l'instant. Je la tuerai en sa pré- « sence, et nous verrons ce qui en arrivera. — « Soit; et puisse-t-il n'en rien résulter pour toi de « fâcheux. »

L'épouse à son retour trouva que le baron étoit encore aux champs comme la veille. Elle fit allumer un grand feu, après quoi elle couvrit le lit d'un beau tapis [1], et eut soin d'embarrasser tous les sièges avec différentes robes. Quand le vieillard rentra, elle alla le recevoir à la porte, lui ôta elle-même sa chape et ses éperons, lui mit sur les épaules un manteau d'écarlate fourré de vair, et le fit asseoir auprès du feu. La levrette, après être venue le caresser, sauta sur une chaise à son ordinaire, et se coucha par conséquent sur une des robes de la dame.

Celle-ci aperçoit dans le moment un bouvier qui revenoit de la charrue. Elle lui arrache le couteau qu'il portoit à sa ceinture [1], et en vient frapper la chienne avec tant de force que le sang en rejaillit sur son péliçon. Le mari se lève en fureur. « Comment, madame! vous osez égorger « ma levrette et en ma présence! — Sire, c'est « que je ne puis rire, comme vous, de ce que « gâte et endommage ici tous les jours la mal- « propreté de cette bête. Voilà une cotte que « je n'avois mise qu'une fois, regardez comme « elle me l'a accommodée. En vérité cela est fort « désagréable. — Madame, c'est la seconde fois « qu'il vous arrive de chercher à me déplaire : « que ce soit la dernière, je vous prie, et faites- « y sérieusement attention : je ne vous le dirai « pas davantage. — Je sens bien, sire, que je vous « ai privé de quelque chose que vous aimiez; « mais puisque je vous ai déplu, je vous en de- « mande pardon et me soumets à votre colère. » En même temps pour voir quel effet produiroient des larmes sur le cœur du vieillard, la traîtresse se mit à sangloter et à pleurer. Il fut touché de cette apparence de douleur; il embrassa sa femme, lui pardonna, et ne parla plus de l'aventure le reste de la soirée.

Le jour suivant, nouveau triomphe à raconter, et par conséquent nouvelle visite à la mère.

« Madame, c'en est fait, et dès ce jour je prends « un ami. — Tu ne veux donc pas renoncer à ton « projet? — Non, certes. — Il est si aisé cepen-« dant d'être raisonnable. J'ai plus du double de « ton âge, et ton père, tu le sais, n'a jamais eu « le moindre reproche à me faire. — Oh! il y a « entre nous deux bien de la différence. Mon « père étoit jeune quand il vous épousa, et vous « n'aviez point de raisons pour vous plaindre de « lui; mais moi, vous savez quel mari j'ai. Enfin « je veux quelqu'un qui me console. — Es-tu « décidée sur ton choix? — Assurément. Il y a « long-temps déjà que Guillaume, notre chape-« lain, m'a priée d'amour. C'est lui que je prends « pour ami. — Quoi! ma fille, un prêtre! — Oui, « madame. Je ne veux point d'un chevalier qui « viendroit m'enlever mes joyaux pour les mettre « en gage, et iroit encore, après cela, publier « partout ma foiblesse et en rire. — Douce fille, « au nom de Dieu, évite les reproches, crains de « faire ton malheur, et suis l'exemple et les con-« seils de ta mère; ou s'il ne m'est pas possible « de te ramener à la raison, accorde-moi du « moins de tenter une troisième épreuve. La me-« nace de ton mari me donne des alarmes, je te « l'avoue; et je ne puis me défendre de quelque « fâcheux pressentiment. Tu ne sais pas, ma fille, « combien un vieillard est terrible dans sa ven-

« geance. — Eh bien! ma mère, jeudi prochain, « jour de Noël, mon mari doit tenir cour plé- « nière. C'est à sa table même, c'est en présence « de l'assemblée nombreuse qui s'y trouvera réu- « nie, que je veux encore éprouver sa patience, « puisque vous l'exigez. Mais aussi, après cette « épreuve, ne m'en demandez plus d'autre; je « vous déclare que ce sera la dernière. — Je prie « Dieu, ma fille, que tu n'aies pas lieu de t'en « repentir. »

Noël venu, tous les vavasseurs * du baron et beaucoup de dames furent invités à la fête. Pendant le dîner, comme on étoit au premier mets et que les écuyers avoient déjà découpé les viandes, l'épouse, qui mangeoit à la même assiette que le sénéchal [3], embarrasse les clefs de sa ceinture dans les franges de la nappe. Elle se lève ensuite comme pour sortir, et, entraînant avec elle nappe et table, plats et assiettes, elle fait tout tomber à terre avec un fracas horrible. L'assemblée jette un cri. L'époux furieux lance sur elle un regard foudroyant. « Dame! « sire, j'en suis bien fâchée, mais ce n'est pas « ma faute, voyez plutôt ». En disant cela, elle travailloit à défaire ses clefs, et avec une apparence de colère arrachoit les franges. Le baron eut la prudence de se contenir encore. Sans af-

* Les seigneurs dont les fiefs relevoient du baron.

fecter la moindre humeur, il se contenta de donner des ordres pour faire servir de nouveau; dans l'instant tout fut réparé: on se remit à table, et le dîner même n'en fut que plus gai. Le soir à souper le vieillard affecta la même modération.

Mais le lendemain matin, avant que sa femme fût levée, il entra chez elle avec un saigneur. « Madame, lui dit-il, vous m'aviez déjà joué « deux tours, j'ai eu la sottise de vous les par- « donner, et c'est ce qui vous a autorisée sans « doute à vous échapper hier une troisième « fois; mais j'aurai soin que ce soit la dernière. « Je sais ce qui occasione cette pétulance. Vous « avez dans les veines de mauvais sang, il faut y « mettre ordre et le faire tirer. Allons, levez- « vous. » Aussitôt il ordonne au saigneur de faire son devoir. Elle demande ce que lui veut cet homme à la mine sinistre; on le lui explique, et elle déclare d'un ton très résolu qu'elle n'est point malade et qu'elle ne veut point être saignée. Mais le mari, plus résolu encore, tire son épée, et elle est forcée de se soumettre. Alors on lui bande les deux bras, on les lui pique tous deux l'un après l'autre, et on laisse couler le sang jusqu'à ce qu'elle tombe de foiblesse, après quoi on la recouche.

La connoissance ne lui est pas plus tôt revenue qu'elle envoie à la hâte chercher sa mère. Celle-ci

accourt. Elle trouve sa fille avec une pâleur mortelle et un affoiblissement qui lui laisse à peine la force de parler. « Eh bien! ma fille, as-« tu encore envie maintenant de faire un ami? « — Ah! jamais, ma mère! jamais. —Je t'en avois « prévenue, et aurois souhaité que tu te fusses « épargné cette leçon. Je te félicite au moins de « t'en être tenue aux épreuves; car si tu avois « fait folie avec le chapelain Guillaume, la sai-« gnée peut-être eût pu devenir plus dangereuse. »

Se trouve dans les contes de *Desperriers*, t. III, p. 240.

Et dans les *Amants heureux*, page 123.

Dans les *Contes, aventures et faits singuliers recueillis par l'abbé Prévôt*, est l'histoire d'une femme méchante, qui, un jour que son mari avoit invité à dîner quelques amis sans la prévenir, prend de même la nappe et jette tout à terre. L'époux, quelques jours après, propose un voyage. Il s'arrête en route sous prétexte de rendre visite à un ami, et entre avec sa femme dans une maison où elle se trouve enfermée. C'étoit une maison de force pour les fous.

NOTES.

(1. *Elle couvre le lit d'un beau tapis.*) On couvroit les lits de tapis et d'étoffes précieuses, parce qu'ils étoient des meubles de parade et d'ostentation; et un auteur* qui écrivoit en 1634, dit que, dans Paris, le jour de l'Assomption, on ornoit encore à l'Hôtel-Dieu ceux des malades avec des couvertures fourrées. Les femmes de qualité léguoient aux

* Discours sur l'antiquité, utilité, excellence et prérogatives de la pelleterie et fourrure.

églises où elles étoient inhumées le leur avec toutes les garnitures et ornements, comme les hommes léguoient leur cheval et leurs armes. Ce pieux usage fut un de ceux que le clergé changea en obligation et en loi. Il en fit un de ses revenus, et il fallut à la mort racheter le lit (Ducange, au mot *lectus*). Les archidiacres et archiprêtres, dans certains diocèses, s'attribuoient de même le lit des curés qui mouroient. Si le lit ne valoit pas une certaine somme, ils obligeoient les héritiers de le leur payer en argent. Ces sortes de taxes étant devenues arbitraires, il fallut des réglements pour les fixer, et c'est ce que fit un concile d'Angers en 1365 (Hardouin, *Concil.*, tome VII, page 1775). Tout récemment encore, à Paris, quand l'archevêque ou l'un des chanoines venoit à mourir, son lit appartenoit à l'Hôtel-Dieu; et, dans le cas où le lit avoit peu de valeur, les administrateurs étoient en droit d'exiger cent écus en argent.

(2. *Elle lui arrache le couteau qu'il portoit à sa ceinture.*) Ce couteau, que je crois être devenu notre couteau de chasse, étoit l'arme que portoient dans leurs travaux les paysans, dans leurs voyages les bourgeois, et à l'armée même certains corps de soudoyés qui, entre autres noms, en prirent celui de *cotteraux* (les couteaux de ces derniers étoient à trois côtes). Un synode de Nîmes, en 1284, défendit aux clercs d'en porter, excepté en cas de guerre ou quand ils sauroient devoir être attaqués. La règle de saint Benoît, antérieure de plus de sept siècles, défend de même aux religieux de l'ordre de coucher avec leur couteau à la ceinture. Comme les moines couchoient tout habillés, il y avoit à craindre que, pendant la nuit, ils ne fussent exposés à se blesser.

(3. *L'épouse qui mangeoit à la même assiette que le sénéchal.*) Il a été parlé ailleurs de cette coutume. Voyez la première note de *la Mule sans frein*.

DE SIRE HAIN

ET DE DAME ANIEUSE,

PAR HUGUES PIAUCELE.

FAUCHET EN A DONNÉ L'EXTRAIT.

Qui a mauvaise femme nourrit chez lui mauvaise bête. C'est ce qu'a entrepris de prouver dans son fabliau Hugues Piaucele, et ce dont va vous convaincre l'aventure de sire Hain et de sa femme Anieuse.

Sire Hain étoit un homme qui avoit un bon métier, car il excelloit à raccommoder les cottes et les manteaux; mais il avoit aussi pour femme la plus contrariante et la plus méchante créature qui fût au monde. Demandoit-il de la purée? Anieuse lui donnoit des pois; vouloit-il des pois? elle lui faisoit purée. Pour tous les autres objets c'étoit la même chose, et du matin au soir on n'entendoit dans cette maison que des querelles.

Un jour qu'il étoit arrivé à la halle beaucoup

de poisson, Hain, dans l'espérance qu'il seroit à bon marché, dit à sa femme d'aller lui en acheter un plat. « Quelle sorte de poisson vou-« lez-vous, demanda-t-elle? est-ce de mer ou « d'eau douce? — De mer, douce amie. » Là-dessus Anieuse prend une assiette sous son manteau, elle sort et rapporte au logis des épinards.

« Parbleu, notre femme, vous n'avez pas été « long-temps, dit Hain en la voyant rentrer; çà, « de quoi m'allez-vous régaler? voyons. Est-ce « du chien de mer ou de la raie? — Fi donc, « l'horreur avec votre vilaine marée pourrie. « Vous croyez que je veux vous empoisonner « apparemment! La pluie d'hier a fait tourner « le poisson, beau sire; c'est une infection, et « j'ai manqué de me trouver mal. — Comment, « une infection! Eh! j'en ai vu passer ce matin « qui étoit frais comme au sortir de l'eau. — « J'aurois été bien étonnée si j'avois réussi une « fois à te contenter. Non, jamais on n'a vu un « homme comme celui-là pour toujours gronder « et ne jamais rien trouver à sa guise. A la fin « je perds patience. Tiens, gueux, va donc ache-« ter ton dîner toi-même, et accommode-le, moi « j'y renonce. » En disant cela, elle jette dans la cour et les épinards et l'assiette.

Ceci, comme vous l'imaginez, occasiona encore une querelle; mais sire Hain, après avoir

un peu crié, réfléchit un instant et parla ainsi : « Anieuse, écoute. Tu veux être la maîtresse, « n'est-ce pas? Moi je veux être le maître; or, tant « que nous ne céderons ni l'un ni l'autre, il ne « sera jamais possible de nous accorder. Il faut « donc, une bonne fois pour toutes, prendre un « parti, et, puisque la raison n'y fait rien, se « décider autrement. » Alors il prit une culotte qu'il porta dans sa cour, et proposa à la dame de la lui disputer, mais à condition que celui qui en resteroit le maître le deviendroit aussi pour toujours du ménage [1]. Elle y consentit très volontiers; et, afin que la victoire et les droits qui en devoient être les suites fussent bien constatés, tous deux convinrent de choisir pour témoins de leur combat, l'une la commère Aupais, l'autre le voisin Simon.

Anieuse étoit si pressée de terminer le différend, qu'elle alla aussitôt les chercher elle-même. Ils vinrent : on leur expliqua le sujet de la dispute. En vain Simon voulut s'y opposer et remettre la paix dans la maison : « Le champ est « pris, dit la mégère, il n'y a plus moyen de s'en « défendre; nous allons faire notre devoir, faites « le vôtre. » Quand Simon vit que les paroles de paix ne pouvoient rien, il se revêtit de l'office de juge. Il interdit aux deux champions toute autre arme que les mains; et avec la commère

Aupais alla s'asseoir dans un coin de la cour, pour veiller sur les combattants et prononcer sur le vainqueur.

La cour étoit grande et offroit de quoi s'ébattre. Anieuse, plus mutine ainsi que plus traître, commença l'attaque par des injures et quelques coups de poings qui lui furent complètement rendus. Elle saisit ensuite la culotte, sire Hain l'empoigne de son côté; chacun tire à soi, et bientôt elle se déchire. On se dispute les deux morceaux, qui ne tardent guère à être déchirés en plusieurs autres. Les lambeaux volent par toute la cour, on se jette sur le plus considérable, on se le reprend, on se l'arrache, et au milieu de tout ceci, ongles et poings jouoient leur jeu.

Anieuse cependant trouve moyen de saisir sire Hain par la crinière, et déjà elle le tirailloit si fort qu'elle étoit sur le point de le renverser et de gagner la bataille. La commère Aupais, pour l'animer, lui crioit *courage;* mais Simon, imposant silence à celle-ci, la menaça, si elle parloit davantage, de la faire aussi entrer en danse. Hain, pendant ce temps, étoit venu à bout de se dépêtrer des mains de sa femme, et, animé par la colère, il l'avoit à son tour poussée si vigoureusement, qu'il venoit de la rencogner contre le mur.

Derrière elle se trouvoit par hasard un baquet qui, comme il avoit plu la veille, étoit plein d'eau. En reculant, ses talons le rencontrent et elle tombe dedans à la renverse. Hain la quitte aussitôt pour aller ramasser les débris de la culotte, qu'il étale aux deux juges comme les témoignages de son triomphe. Anieuse cependant se débattoit dans le baquet et n'en pouvoit sortir. Après bien des efforts inutiles, elle fut obligée d'appeler à son secours le voisin Simon. Celui-ci, avant de la retirer, lui demanda si elle s'avouoit vaincue, et si elle vouloit promettre d'être désormais soumise à son mari, de lui obéir en tout, et de ne jamais faire ce qu'il auroit défendu. D'abord elle refusa; mais ayant consulté la commère, et celle-ci lui représentant que, selon les lois des combats, elle ne pouvoit sortir du lieu où elle étoit sans la permission de son vainqueur, elle donna enfin sa parole. Alors on la releva et on la ramena dans sa chambre, où la paix se fit.

Pendant plusieurs jours elle ressentit quelque douleur des suites de la correction un peu appuyée qu'elle avoit reçue; mais, avec l'aide de Dieu, tout cela se passa. Du reste, elle fut fidèle au traité; et depuis ce moment non-seulement elle ne contredit jamais son seigneur, mais elle lui obéit encore dans tout ce qu'il lui plut d'ordonner.

Quant à vous, messieurs, qui venez d'entendre mon fabliau, si vous avez des femmes comme celle de sire Hain, faites comme lui, mais n'attendez pas aussi long-temps.

Recueil de Barbazan, tome III, page 380.

Dans les *Novelle di Sacchetti*, tome 1er, page 230, un mari qui a une femme telle qu'Anieuse prend de l'humeur un beau jour : il s'arme de pied en cap, met une culotte à terre et propose de même à la dame de voir qui des deux s'en rendra maître. Le conte n'est point achevé.

NOTE.

(1. *Il prit une culotte qu'il porta dans sa cour, et proposa à la dame de la lui disputer.....*) C'est probablement notre fabliau qui a donné lieu à cette expression populaire, usitée de même en Espagne, *elle porte les culottes*, pour désigner une femme devenue la maîtresse.

DU VILLAIN ET DE SA FEMME.

EXTRAIT.

Un villain qui avoit une femme contrariante et acariâtre faisoit couper ses blés. Les moissonneurs fatigués lui demandèrent un peu de vin. « C'est ma femme qui le garde, leur dit-il, « adressez-vous à elle, et surtout ne manquez pas « de lui dire que je vous ai refusés. » Ils vont à l'épouse, qui, pour contredire son mari, leur en accorde. Mais tout le monde s'étant mis à rire, elle soupçonne qu'on se moque d'elle, prend de l'humeur et s'en retourne. Il y avoit un pont à passer, elle tombe dans l'eau : les moissonneurs aussitôt volent à son secours et cherchent au-dessous du pont, en suivant le cours de la rivière. « Non, cherchez au-dessus, leur crie le « mari : par esprit de contradiction, elle aura « remonté contre le courant. »

Se trouve dans les *Instructions du chevalier de La Tour à ses filles.*

Dans les *Contes et facéties du Pogge*, page 54.

Dans les *Facetiæ Frischlini*, page 270.

Dans les *Facetie, motti e burle, da Lod. Domenichi*, p. 65.

Dans les *Facetie, motti e burle, da Chris. Zabata*, page 81.

Dans les *Convivales Sermones*, tome 1, page 309.

Dans les *Nugæ venales*, page 74.

Dans le *Passa-Tempo de' curiosi*, page 74.

Dans l'*Arcadia in Brenta*, page 211.

Dans les *Divertissements curieux de ce temps*, page 19.

Dans les *Facéties et mots subtils*, page 136.

Dans le *Chasse-Ennui*, page 318.

Dans les *Fables de La Fontaine*, sous le titre de *la Femme noyée*.

DU PRUD'HOMME

QUI RENVOYA SA FEMME.

Un prud'homme venoit de se marier. C'étoit par inclination; de sorte qu'extrêmement amoureux de sa femme, il eut pour elle dans les commencements toutes les complaisances et prévenances possibles, endurant ses caprices et ne voulant jamais la contredire en rien. La donzelle en abusa. Elle profita de la foiblesse de son mari pour le dominer, se fit maîtresse absolue, ordonna de tout et finit par lui donner des croquignoles.

Il prit comme il put, pendant un an, son mal en patience; mais au bout de ce temps, il manda les parents de sa femme, et leur dit : « Voici votre fille que vous avez eu la bonté de « m'accorder. Je crois que jusqu'à ce jour elle « n'a point eu à se plaindre de moi, et j'en at- « teste ici devant vous son propre témoignage. » L'épouse interrogée et qui ne devinoit pas où tendoit ce discours, rendit justice à la vérité,

et se loua beaucoup de son mari. « Je n'en dis « pas autant, ajouta-t-il; il y a un an que je l'ai, « et un an que je souffre. J'ai eu la sottise, dans « les premiers temps, de lui laisser prendre l'em- « pire, parce que je l'aimois : il est trop tard « à présent pour y revenir, et je ne veux plus être « malheureux. La voici, je vous la rends; vous « pouvez l'emmener avec vous. Malheur à tout « mari qui, dès le premier jour, ne saura pas se « rendre maître absolu chez lui. »

DU PRÉ TONDU,

OU

DE LA FEMME CONTRARIANTE.

EXTRAIT.

Un paysan riche avoit pris pour femme une demoiselle de grande naissance, et, ce qui arrive d'ordinaire, il avoit lieu de s'en repentir. Elle le faisoit enrager par son humeur altière et impérieuse, et sembloit avoir pris à tâche de le contrarier et de le contredire en tout. Un jour qu'il alloit visiter avec elle un pré qu'on venoit de faucher et qui lui appartenoit : « Voilà un pré « bien fauché, dit-il. — Vous vous trompez, ré« pond-elle, il n'est pas fauché, il est tondu. — « Il est fauché, vous dis-je. — Et moi, je vous « dis qu'il est tondu. » Sur cela grande dispute. Le mari impatienté, pour la forcer de céder au moins une fois en sa vie, la frappe d'un bâton qu'il tient; mais plus il frappe, plus elle crie : « Il « est tondu. » De dépit et de colère il lui arrache

la langue, et lui demande alors s'il est fauché. Dans cet état, ne pouvant pas répondre et ne voulant pas céder néanmoins, elle faisoit encore aller ses doigts en façon de ciseaux pour le narguer et comme pour dire : Il est tondu. Il vit qu'elle étoit incorrigible, et s'en alla en la donnant au diable.

Recueil de Méon, tome I, page 289, mais différent de celui-ci.

Dans les *Facéties du Pogge*, c'est une femme qui appelle son mari pouilleux. Il la descend dans un puits, liée avec une corde par dessous les aisselles; elle continue toujours son invective: enfin il l'enfonce dans l'eau jusqu'aux yeux, et elle fait encore aller les deux pouces par-dessus sa tête, comme si elle écrasoit quelque chose.

Se trouve ainsi dans les *Facetiæ Frischlini*, page 269.

Dans le *Trésor des récréations*, page 34.

Dans le *Giornate del fuggi l'ozio*, page 339.

Dans les *Bigarrures de Desaccords*, page 64.

Et dans les *Contes du sieur d'Ouville*, tome II, page 125.

Dans le *Chasse-Ennui*, pages 321 et 322, sont deux histoires pareilles à celle du fabliau.



LA DAME QUI FUT CORRIGÉE.

DE LA DAME QUI FUT CORRIGÉE.

Vous qui avez des femmes et qui les laissez devenir maîtresses et prendre trop d'empire, écoutez l'histoire que je vais vous raconter. Elle vous apprendra à réprimer de bonne heure leurs caprices, et à les corriger quand elles sortiront du respect et de la soumission qu'elles vous doivent. Écoutez-moi surtout, vous qui déshonorez votre sexe en vous laissant maîtriser par elles.

Jadis vivoit dans son château, avec sa femme et une fille qu'il avoit eue de son mariage, un riche seigneur, brave chevalier et honnête homme, plein de mérite et de bonnes qualités. Mais malheureusement quand il avoit épousé sa femme il en étoit si amoureux, il avoit eu pour elle dans les commencements tant de soumission et de déférence, qu'à la fin, dominé par habitude, il ne pouvoit ni parler sans se voir contredire, ni rien faire sans être contrecarré.

La fille étoit un prodige de beauté. On ne parloit que d'elle dans tout le pays à la ronde; et l'on en parla tant qu'un jeune comte, très

puissant et d'une haute naissance, mais estimable par beaucoup de sens et de raison, qui valent mieux que richesse, surpris de tant d'éloges, se proposa de voir la pucelle et de vérifier si elle les méritoit.

Le hasard lui procura cette connoissance, et voici comment.

Il étoit sorti avec une grande suite pour chasser; déjà le soleil baissoit, et l'on étoit après none [1]. Tout-à-coup le ciel se couvre, le tonnerre commence à gronder, et un orage si violent s'annonce, que la plupart des gens du comte se dispersent, et que lui-même, désespérant de pouvoir regagner sa cité, ne songe, avec quelques-uns de ceux qui étoient restés près de lui, qu'à chercher au plus tôt un abri. Un chemin creux que lui offre sa bonne fortune le conduit à un verger, d'où il aperçoit un château bien bâti qu'il gagne au grand galop.

Le seigneur étoit sur son perron. Dès qu'il voit les chevaliers, il va poliment au-devant d'eux et les salue: c'étoit le père de la belle dont je vous ai parlé. Le comte l'ayant prié de vouloir bien pour un instant lui donner asile: « Hélas! « sire, répondit-il d'un air humilié, je me ferois « dans tous les temps, et dans ce moment-ci « particulièrement, le plus grand plaisir de re- « cevoir un homme comme vous, mais je n'ose

« le prendre sur moi. — Vous ne l'osez! et peut-« on savoir, sire, ce qui vous en empêche? — « Je ne suis pas le maître ici, puisqu'il faut vous « l'avouer : c'est ma femme qui règle et qui or-« donne tout, et il suffiroit que je vous eusse prié « d'entrer, pour qu'elle vous fermât la porte. — « Comment! morbleu! vous avez barbe au men-« ton, reprit le comte, et vous n'êtes pas le maître « chez vous! — Il est trop tard à présent pour « tenter de le devenir. Je me suis laissé dominer « d'abord; l'habitude d'obéir est prise, en voilà « pour la vie. Mais je puis jouir de la satisfaction « de vous voir, si vous daignez (et je vous en sup-« plie) seconder une ruse innocente. Je vais en-« trer chez ma femme, suivez-moi; vous me de-« manderez asile, je vous le refuserai, et c'en « sera assez pour qu'elle vous fasse l'accueil que « vous méritez. »

Le comte ne put s'empêcher de rire de cette naïve proposition. Il suivit cependant le conseil du châtelain, et les choses se passèrent comme on l'en avoit prévenu. Le mari n'eut pas plus tôt refusé que la dame, lui imposant silence d'un ton de mépris, alla au-devant du comte, et le pria d'entrer avec tout son monde. L'époux, qui vouloit recevoir avec distinction l'étranger, et qui n'avoit pour cela d'autre ressource que de continuer son premier stratagème, pria, d'un

air de mécontentement, sa femme de n'aller pas au moins prodiguer à un inconnu son bon vin, ni sa volaille, ni le poisson de son vivier, ni le gibier de son parc. « Surtout que notre fille, « ajouta-t-il, ne paroisse point ici. Belle comme « elle est, il ne seroit pas sage de l'exposer aux « regards de ce jeune homme; qu'elle reste dans « sa chambre et mange avec les pucelles (femmes « de chambre).—Taisez-vous, répondit la femme, « vous êtes un sot. Ce jeune homme mangera avec « ma fille, et on lui servira tout ce qu'il y a ici « de meilleur, parce que je le prétends. » En conséquence elle donna ordre qu'on chassât, qu'on pêchât, et fit dire à sa fille de s'habiller promptement et de descendre.

Peu de temps après parut la jeune personne, avec un éclat et une majesté qui interdirent le comte. Il la prit par la main et la fit asseoir à ses côtés. A table, il se mit auprès d'elle; et, quoique le repas fût excellent et qu'il eût grand' faim, il s'occupa bien moins du plaisir de manger que de celui de la voir. Enfin amour l'enflamma tellement qu'il résolut de l'épouser, et qu'après le souper, quand on eut ri quelque temps et que le fruit fut servi [2], il la demanda aux parents.

Le père, enchanté de cette proposition, se hâta bien vite, pour la faire agréer à sa femme,

de prendre la parole et de refuser son consentement. Il répondit modestement que sa fille, malgré quelque fortune et de la naissance, n'étoit point faite pour un époux d'un rang si distingué. « Sire comte, reprit la femme, ne faites point « d'attention aux discours de ce nigaud qui n'ou« vre la bouche que pour dire une sottise. Je « vous donne ma fille, moi, et vous l'épouserez « quand il vous plaira. » En même temps elle offrit pour dot de l'or et de l'argent, avec des étoffes et différents joyaux ou vases précieux qu'elle avoit dans ses coffres. Le comte la remercia, se prétendant trop heureux de trouver tant de beauté, et il ne voulut rien recevoir. « Qui peut rencontrer une bonne femme est très « riche, dit-il, et pauvre est le riche qui la prend « mauvaise. » Il demanda seulement que la cérémonie fût fixée au lendemain matin, et passa la nuit occupé tantôt de son aventure et de son amour, tantôt de l'humeur impérieuse de cette mère et de la conduite qu'il devoit tenir, si la fille, ce qui étoit probable, lui ressembloit.

Le lendemain il épousa la demoiselle; et, dans le dessein où il étoit de l'emmener avec lui, il alla ensuite donner des ordres pour son départ. Le père profita de ce moment d'absence pour féliciter sa fille sur son bonheur. Il l'exhorta surtout à s'en rendre digne par une douceur et une complai-

sance sans bornes envers son mari. Mais la mère la tirant à part : « Ma fille, lui dit-elle, je n'ai « plus qu'une leçon à te donner. Tu as un mari « amoureux, pour une femme c'est une fortune. « Veux-tu être heureuse? tâche de le dominer « dans ces premiers moments, en voilà pour la « vie. Essaie ensuite de le contredire en quelque « chose, accoutume-le à t'obéir, prends le ton « qui ordonne : en un mot, tu vois ce que je « suis, fais comme moi. » La fille le promit, et il y avoit déjà long-temps qu'elle se l'étoit proposé; mais le comte, de son côté, venoit de se proposer aussi d'y mettre bon ordre.

Lorsqu'il fut rentré, on lui parla encore de la dot. Sur son nouveau refus, on le pria d'accepter au moins deux chiens dressés et un beau cheval qu'on lui amena [3]. Il les reçut par reconnoissance, comme un présent de l'amitié, et partit avec son épouse et tout son monde, monté sur le cheval qu'il venoit de recevoir, et suivi des deux chiens qu'on menoit en lesse.

A une lieue de là environ, un lièvre part sous ses yeux : aussitôt il fait lâcher les chiens et leur crie : *Apporte*. Les chiens s'élancent, mais l'instant d'après il les voit revenir sans lièvre. Alors il descend de cheval, et sans dire mot leur abat la tête à tous les deux. Pendant ce temps son cheval, qui se sent libre, veut s'échapper; il lui

crie : *Arrête;* l'animal fuit toujours; on court après, on le ramène, et le comte, sans parler plus que la première fois, lui tranche le cou comme aux chiens et remonte sur un autre. [4]

Si la dame fut choquée de ce procédé, je vous le laisse à penser. Elle murmura tout haut; et, d'un ton fort aigre, représenta au comte que, s'il n'avoit point daigné épargner ces animaux par égard pour elle, il le devoit au moins par respect pour les personnes dont ils étoient un don. A ces reproches l'époux se contenta de répondre froidement : « Madame, quand j'ordonne, « je veux être obéi »; puis il continua sa route.

Son absence avoit jeté l'alarme au château. Ses barons et ses vavasseurs s'y étoient rendus pour savoir de ses nouvelles et l'attendre, et déjà ils commençoient à s'inquiéter. Dès qu'on le vit arriver, tous allèrent à sa rencontre jusqu'au pont-levis, et ils lui demandèrent quelle étoit cette belle dame qu'il amenoit. « C'est ma « femme que je viens d'épouser, répondit-il, je « vous prie d'assister aux noces que je vais faire. » Ils le félicitèrent d'avoir si bien choisi, et saluèrent respectueusement la dame.

Entré chez lui, le comte fit venir son maître-queux [5], auquel il ordonna un repas splendide, avec différentes sauces recherchées dont ils convinrent ensemble. Mais la comtesse qui vouloit

absolument essayer son pouvoir et qui en épioit l'occasion, ayant appelé le queux quand il sortit, pour savoir de lui quels ordres il venoit de recevoir, elle lui en donna d'autres entièrement contraires, et commanda d'accommoder tout à l'ail. « Madame, je n'oserois, répondit le servi-« teur; j'ai trop peur de déplaire à mon maître; « il n'aime pas qu'on lui manque. — Apprends, « répliqua-t-elle, que si tu veux rester ici, tu « ne dois plus obéir qu'à moi seule, ni suivre « désormais d'autre volonté que la mienne. — « Madame, je vais m'y soumettre, puisque vous « l'ordonnez; mais j'espère de votre bonté que « vous ne voudrez pas me causer du chagrin « vis-à-vis de monseigneur. »

Cependant on *corna* l'eau : tout le monde se mit à table, et le comte vit avec un grand étonnement ses ordres changés et tous les ragoûts qu'il avoit ordonnés, devenus ragoûts à l'ail. Il feignit, ainsi que les convives, de ne pas s'en apercevoir. Mais quand il se vit seul avec son épouse, il fit appeler son maître-queux, et lui demanda pourquoi il avoit eu l'audace de lui désobéir. « Ah! monseigneur, répondit le villain « en se jetant à genoux, c'est madame qui l'a « voulu : la voici, interrogez-la vous-même, je « n'ai pas osé la contredire. »

Le comte n'étoit pas homme à perdre son

temps en réprimandes. Il prit un bâton et en donna au fricasseur un tel coup qu'il lui fit sauter un œil; après quoi il lui ordonna de sortir sur-le-champ de sa terre, sous peine d'être pendu le lendemain s'il l'y trouvoit. « Et vous, madame, « dit-il ensuite à la comtesse, qui vous a con- « seillé ce beau coup de tête? » Elle nia d'abord que personne lui eût parlé. Cependant, lorsqu'elle se vit pressée, soit qu'elle crût s'excuser en rejetant la faute sur un autre, soit que ce bâton l'eût déconcertée, elle avoua une partie des conseils qu'à son départ lui avoit donnés sa mère, et pria le comte de lui pardonner sa faute. « C'est ce que je ferai, reprit-il; mais auparavant « je veux que vous puissiez vous en ressouve- « nir. » Et aussitôt, avec la même arme qui avoit servi pour le cuisinier, il lui imprima sur le dos son pardon si vigoureusement, qu'on fut obligé de la porter au lit. Elle y resta plusieurs jours, pendant lesquels rien ne lui fut refusé de ce dont elle avoit besoin; mais aussi depuis ce moment jamais on ne vit femme plus souple et plus obéissante. [6]

Écoutez maintenant comment fut changée celle du prud'homme.

Il y avoit trois mois qu'elle étoit séparée de sa fille, lorsqu'il lui prit envie d'aller la voir. Elle eut soin d'en faire prévenir son gendre, et

partit pompeusement escortée par ses chevaliers, derrière lesquels marchoit le bon châtelain, à qui par grâce on avoit bien voulu permettre de suivre. Le comte vint au-devant de la troupe. Il fit toute sorte de caresses à son beau-père, l'embrassa vingt fois, le combla d'amitié; mais pour la dame, à peine parut-il s'apercevoir de son arrivée.

Quand on fut entré dans la salle, il envoya ordre à la comtesse de paroître. Elle descendit sur-le-champ. Néanmoins quelque joie qu'elle eût de voir sa mère, ce qu'il lui en avoit coûté par rapport à elle l'empêcha de la lui témoigner. Ainsi elle se contenta de la saluer, et alla embrasser son père, auprès duquel le comte lui fit signe de s'asseoir. La mère, peu accoutumée à de pareilles humiliations, ne savoit trop quelle contenance tenir. A souper, on la plaça avec ses six chevaliers à une table séparée qui fut servie d'une manière très frugale. Le prud'homme, pendant ce temps, mangeoit à celle de son gendre où rien ne manqua, bonne compagnie, bons vins et clairet [7]. Le repas fini et les nappes ôtées, on rit et on s'amusa, jusqu'à ce qu'enfin le fruit parut, après quoi chacun se retira pour dormir.

Mais tout ce que venoit de faire le comte pour son beau-père ne lui suffisoit pas encore. Il ne pouvoit songer sans chagrin au sort de cet hon-

nête homme, que sa méchante femme rendoit depuis si long-temps malheureux, et pendant la nuit il s'occupa du projet de l'affranchir de ce triste joug. Dès qu'il fut jour il le fit prier de descendre. « Sire, dit-il, j'ai fait préparer un arc « et des filets, mes gens sont prévenus et vous « attendent, allez vous amuser dans le parc et « nous tuer du gibier, je ferai pendant ce temps « compagnie aux dames. » Le prud'homme y alla, tout le monde le suivit, et il ne resta au château que quatre grands sergents, forts et vigoureux, avec lesquels le comte entra chez sa belle-mère. « Madame, dit-il, j'ai une question à « vous faire, et je viens vous prier d'y répondre. « —Volontiers, sire, si j'en suis capable. —Dites-« moi pourquoi vous vous plaisez sans cesse à « humilier et contredire votre mari; car enfin « vous n'ignorez pas que votre devoir est de « l'aimer, de le respecter et de lui obéir. —Sire, « c'est qu'il est né sans esprit, et que si je le lais-« sois le maître, il ne feroit que des sottises. — « Oh! j'en soupçonne une autre raison, et je veux « vérifier si je me trompe..... »

La décence ne me permet pas d'en traduire davantage. Je préviens aussi que, par le même motif, j'ai changé le dernier mot du titre, qui, dans l'original, annonce crûment l'endroit que je supprime. Le conte finit par représenter la mère douce et complaisante envers son mari, autant qu'elle

avoit été jusque-là méchante et impérieuse; et il ajoute:

Que celui qui a une bonne femme la chérisse et l'honore; mais bénis soient les maris qui les corrigeront quand ils en auront de mauvaises, et honnis ceux qui s'en laisseront maîtriser.

Recueil de Barbazan, tome IV, page 365.

Dans les *Piacevole notti di Straparola*, se trouve un conte formé de celui-ci et de celui de *sire Hain*, qu'on a lu plus haut. Deux frères ont épousé deux sœurs. L'un, au sortir de l'église, présente à sa femme, quand il est rentré chez lui, une culotte avec deux bâtons, et lui propose de disputer à qui en restera le maître. Elle convient que ce doit être lui. Il la mène ensuite à son écurie, sous prétexte de voir ses chevaux; il en trouve un qui est rétif, le bat et enfin le tue. La femme profite de cette leçon, et le mari n'a plus qu'à se louer de sa douceur et de son obéissance. L'autre frère débute bien différemment. Amoureux de sa moitié, il lui laisse prendre l'empire, et finit, comme le châtelain du fabliau, par être malheureux. Enfin il va consulter son frère, qui lui raconte la manière dont il s'y est pris. De retour chez lui, le nigaud mène sa femme à l'écurie et tue un cheval en sa présence; il lui présente ensuite deux bâtons et une culotte; mais elle lui rit au nez; et tout le fruit qu'il retire de son équipée, c'est d'avoir un cheval de moins.

Ce conte se trouve aussi dans le *Novelliero italiano*.

NOTES.

(1. *Le soleil baissoit, et l'on étoit après none.*) Quoiqu'on eût vu en France, sous Clovis, sous Pépin et sous Charlemagne, des clepsidres ou horloges à eau qui sonnoient les heures; quoique le moine Gerbert, l'an 999, eût renouvelé, dit-on, ce prodige d'une autre manière et par le moyen de roues; enfin, quoique dans les *Usages de l'ordre de Citeaux*, compilés vers 1120 (*Commentaires sur les règles de saint Benoît*, par D. Calmet), il soit fait mention d'horloge sonnante, et que Pierre II, trentième abbé de Cluni, en eût fait placer une pareille dans l'église de son abbaye (*Chron. Clun.*); cependant l'usage de cette belle et utile machine ne s'étoit point multiplié, et l'on ne connoissoit d'autre division du temps que celle de douze heures pour le jour, et de douze heures pour la nuit, à la manière des anciens. On conçoit aisément qu'avec une pareille division les heures ne pouvant être, comme les nôtres, invariables et isochrones, elles devenoient nécessairement entre elles ou plus longues ou plus courtes, selon les saisons. Ainsi, dans le fabliau, l'expression *après none* signifie qu'il s'étoit déjà écoulé les trois quarts du jour, ou neuf heures des douze.

La première horloge usuelle qu'on ait vue à Paris (Sauval, *Histoire de Paris*, tome III) est celle qu'en 1370, Charles V plaça dans une des tours du Palais, qui, pour cette raison, fut nommée la Tour de l'Horloge. Elle fut faite par un Allemand, nommé de Vicq, que le monarque attira en France, et qu'il logea dans la tour avec six sous parisis d'appointements par jour.

François I en fit faire aussi une qui, pendant long-temps, fut regardée comme une des merveilles de la France, et qui, par son ordre, fut placée dans une des tours du château de Fontainebleau. Des cyclopes automates indiquoient

les heures, en frappant autant de coups sur une enclume, et une statue du soleil les montroit sur le cadran avec son sceptre. On voyoit encore, en 1642, des vestiges de ce prodige prétendu. (*Trésor des merveilles de Fontainebleau.*)

(2. *Après le souper, quand on eut ri quelque temps et que le fruit fut servi.*) L'usage, dans tous les repas, étoit de commencer par se laver les mains. Lorsque nos poètes font la description d'un festin, leur expression ordinaire est, *on lava, puis on s'assit.* Cette cérémonie chez les grands s'annonçoit au son du cor; on en voit la preuve dans cette expression du fabliau, *on corna l'eau;* ou au son d'une cloche, coutume qui subsiste encore dans les couvents et les maisons opulentes, pour annoncer le couvert et le dîner.

Après le service des viandes, c'est-à-dire après ce que nous appelons entrées, rôti et entremets, on sortoit de table pour se laver les mains une seconde fois, comme chez les Romains de qui paroît être venu cet usage. Les domestiques desservoient pendant ce temps : ils enlevoient une des nappes et apportoient les confitures (qu'on nommoit *Épices*) et les vins composés. *Levatis mensis, lotisque manibus et speciebus datis, abiit rex.* (Martene Coll., tome v.)

Après mengier font les napes ceuillir (*ôter*) :
Cil (*les*) sénéchal portent partout le vin.

Roman manuscrit de Garin.

Ce qui explique cette façon de parler si commune dans nos historiens, *après le vin et les épices*, pour exprimer la fin du repas.

A ce moment, fait pour la gaîté, commençoient les devis plaisants et les joyeux propos; car, encore une fois, dans ce bon vieux temps, on aimoit beaucoup à rire.

Après manger si ont déduit
De paroles, puis si ont fruit.

C'étoit alors que les ménétriers venoient réciter leurs fabliaux, lorsqu'on admettoit leur présence : c'est après avoir mangé que, dans le roman d'*Alexandre*, Philippe-Auguste fait venir le poète Hélinand, qui lui chante le combat des géants et des dieux. Dans la suite, on donna aux convives des représentations de pantomimes, des spectacles à machines qu'on appela pour cette raison *Entre-mets*.

Les fruits, quand c'étoit la saison, se servoient après les *Épices;* mais ce second dessert, qui n'avoit qu'un temps, se regardoit comme un hors-d'œuvre passager, et n'étoit point censé devoir faire partie du repas.

Mangié ont, les napes font traire,
Déduit se sont et envoisié (*réjoui*) ;
Le fruit ont; puis se sont coschié (*couchés*).

On retrouve dans le conte une partie de ces usages. Quant aux ustensiles de table, le passage suivant prouve qu'ils étoient les mêmes que les nôtres, aux fourchettes près qu'on n'y voit point.

Tables mises et doubliers (*nappe*),
Couteaux, saillières et cuillers,
Coupes, henas (*hanaps*) et escuelles
D'or et d'argent. . . . . *Parthenopex de Blois.*

J'ai parlé plus au long des usages et des divertissements des repas, des ustensiles de table et de cuisine, dans l'ouvrage sur la *Vie privée des François.*

(3. *On le pria d'accepter deux chiens dressés et un beau cheval.*) J'ai déjà remarqué ailleurs que c'étoient là les présents les plus galants que l'on pût faire. François Ier, qui fut un vrai chevalier et qui en eut tous les goûts et la conduite, disoit que le plus pauvre gentilhomme de France pouvoit très bien recevoir son roi, s'il avoit à lui montrer

un beau cheval, un beau chien et une belle femme (Brantôme, *Dames Galantes*). La noblesse de ce temps étoit si passionnée pour la chasse que les seigneurs de la première croisade emmenèrent avec eux en Asie des chiens et des oiseaux dressés, et que l'autorité ecclésiastique fut obligé de les leur interdire. Ce goût étoit commun au clergé comme aux laïques. Un synode provincial d'Auch (*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain*) tenu l'an 1303, défend aux archidiacres d'avoir, dans les visites qu'ils feront du diocèse, plus de cinq chevaux et cinq valets, et surtout de conduire avec eux des chiens et des oiseaux.

(4. *Lui tranche le cou comme aux chiens et remonte sur un autre.*) Dans *le Journal de Paris*, 31 juillet 1777, un père prétend avoir ainsi corrigé son fils, dont le caractère annonçoit déjà dès l'enfance beaucoup d'indocilité. Il le conduit dans une campagne où se trouve un garde-chasse qui, avec des menaces et des coups, dressoit un chien. L'animal n'obéissant pas, le garde le tue d'un coup de fusil, et ce spectacle, dit l'auteur, fit une telle impression sur l'enfant, qu'il fut depuis docile. Je doute que, malgré son prétendu succès, ce moyen soit jamais adopté par nos maisons d'éducation.

Dans la *Bibliothèque de cour*, tome v, page 186, une femme a eu un premier mari avec lequel elle s'est conduite comme la mère de notre fabliau. Elle épouse, en secondes noces, un officier qui la mène à la campagne et qui, en sa présence, tue, de même que le comte du fabliau, son chien et son cheval. Cet exemple la corrige.

(5. *Son maître-queux.*) Chef des cuisines. Nos rois avoient, parmi les grands officiers de leurs maisons, des *grands-queux*. Cet office fut supprimé en 1490.

(6. *Avec la même arme qui avoit servi pour le cuisinier, il lui imprima sur le dos son pardon si vigoureusement qu'on fut*

obligé de la porter au lit.) Après tout ce qu'on a lu jusqu'ici sur les mœurs galantes de ces siècles et sur les honneurs respectueux rendus partout aux dames, la brutalité du comte doit paroître bien choquante. Mais ces mêmes femmes, idolâtrées en public, juges souveraines des cours-d'amour et maîtresses absolues de leurs amants, étoient en même temps dans leur domestique des épouses complaisantes et soumises, qui venoient tenir l'étrier à leur mari quand il descendoit de cheval, et qui le servoient à table dans les jours d'apparat.

J'ajouterai ici que ce traitement odieux, employé par le comte, et contre lequel le cri public et la loi même s'éleveroient aujourd'hui, étoit alors une des corrections en usage et permises aux époux (Ducange, au mot *flagellatio*). Plusieurs anciennes chartes de bourgeoisie leur en accordent formellement le privilège. Un mari pouvoit impunément, non-seulement battre sa femme, mais encore la blesser, pourvu que ce ne fût point avec un fer émoulu, pourvu qu'il ne lui eût brisé ni cassé aucun membre (*Ordonnances des rois de France*, tome XII, page 541, et *Beaumont*, page 292), et que *la blessure ne passât point les bornes d'une correction.* (*Ordonnances*, tome XII, page 492.)

Ce privilège de battre, les pères en jouissoient aussi bien que les maris; et ils le conservoient sur leurs enfants, même après l'émancipation des garçons et le mariage des filles; ce qui me feroit croire que c'étoit un reste du droit de vie et de mort que les Gaulois avoient sur leurs femmes et sur leurs enfants (*Aimoin*, préface, page X). A Bordeaux, ce droit de vie et de mort subsistoit encore pour les maris dans le quatorzième siècle (*Chron. Bourdeloise*, page 17). Les statuts de la ville portoient même que, si un mari, *transporté de colère ou dans l'impatience de la douleur, tuoit sa femme, pourvu que solennellement il jurât en être de bon cœur repentant, il seroit exempt de toute peine.*

Dans le fabliau du *Villain médecin*, on a vu, comme dans celui-ci, une femme battue; mais, dans l'un et dans l'autre conte, on ne les voit point se plaindre, ni implorer la vengeance de leurs parents, ni songer à se retirer auprès d'eux. L'une pleure, l'autre obéit, soumission qui annonce l'aveu d'un droit reconnu. Il en est de même de *la femme qui voulut éprouver son mari.* La mère, quand elle vient voir sa fille, loin de s'emporter contre son gendre, la félicite au contraire d'en avoir été quitte pour une saignée. Telles ont été pendant long-temps les mœurs en France, puisqu'il faut le dire, et c'est là une de ces remarques importantes qu'on est tout étonné de trouver omises chez nos prolixes historiens.

Bouchet (*Sérées*, page 87) parle d'un mari qui avoit une méchante femme, et qui, chaque fois qu'elle crioit, la faisoit mettre dans un berceau et bercer jusqu'à ce qu'elle se tût, ce qui finit, dit-il, par la rendre fort douce.

B. Desperriers, dans ses contes, donne aussi l'histoire d'un mari qui, lorsque sa femme se mettoit en colère, souffloit dans une flûte jusqu'à ce qu'elle se tût, et qui parvint ainsi à lui faire demander grâce. Dans ce conte ainsi que dans celui de Bouchet, il ne s'agit plus de bâtons. Les mœurs de la nation étoient déjà changées.

L'aventure du fabliau a été mise en comédie, sous le titre de *la Peau de bœuf*, et imprimée, en 1710, à Valenciennes. Le mari, obligé d'en venir au remède du comte, fait fustiger jusqu'au sang et envelopper ensuite sa femme dans une peau de bœuf saupoudrée de poivre et de sel, où on la tient jusqu'à ce qu'elle ait promis d'obéir en tout aveuglément. Depuis ce jour-là, il n'a plus qu'à se louer de son mariage. L'auteur, dans sa préface, donne cette historiette comme arrivée trente ans auparavant en Allemagne. *Multa renascentur quæ jam cecidêre.*

Les nouvellistes italiens ont fait aussi à notre conte quel-

ques changements. Ils supposent qu'un mari, ayant une méchante femme, va consulter, selon les uns, Salomon, selon d'autres, un hermite du mont Saint-Ange, pour apprendre les moyens de la soumettre. On lui dit d'aller au *Pont aux Oies.* En revenant, il rencontre un muletier qui passoit un pont avec ses mulets. L'un de ces animaux, rétif et ombrageux, refusoit d'avancer; le conducteur emploie le bâton et, à force de coups, l'oblige de suivre. Ce pont étoit le pont aux Oies.

Se trouve dans *Boccace*, 9e Journ. 9e nouv.

Dans *Sansovino*, 6e Journ. 5e nouv.

Dans les *Facétieuses Journées*, page 99.

Et dans le *Pecorone*, 5e Journ. 2e nouv.

Chez nos conteurs françois, c'est un mari qui, dès le premier jour de son mariage, casse le bras à sa femme. Elle espère que ce qu'il lui en coûtera pour la faire guérir le rendra plus modéré. Il fait venir un chirurgien. Celui-ci demande 100 livres : tenez, monsieur, dit le mari, en voilà 200; c'est pour le premier bras que je casserai. On trouve ce conte dans mille endroits.

(7. *Bons vins et clairet.*) Il y avoit plusieurs sortes de ces vins préparés qu'on servoit après les viandes, comme je l'ai dit plus haut : 1° les *vins cuits*, qui sont encore en usage dans quelques provinces et qui ont conservé le même nom; 2° ceux auxquels on ajoutoit le suc de quelque fruit, tels que le *moré*, fait avec du jus de mûre; 3° ceux qu'on assaisonnoit avec du miel, comme le *nectar*, le *médon*, etc.; le médon, le moré et le *vin cuit* se trouvent mentionnés dans les capitulaires de Charlemagne *de villis*; 4° ceux où l'on faisoit infuser des plantes médicinales ou aromatiques et qui prenoient leur nom de ces plantes, *vins d'absinthe*, *de myrte*, *d'aloès*, etc. (le roman de *Florimont* les appelle *vins herbez*); 5° enfin ceux dans lesquels, outre le miel, il en-

troit des épices. On appeloit ces derniers du nom général de *piments*. C'étoient les plus estimés de tous. Nos auteurs n'en parlent qu'avec délices. Il eût manqué quelque chose à une fête ou à un repas, si on n'y eût point servi du piment, et l'on en donnoit même aux moines dans les couvents, à certains jours de l'année. Le *clairet* ou *claret* étoit une sorte de piment, et se faisoit de même, mais avec du vin clairet.

Quant à cette préférence donnée au miel dans la confection des vins assaisonnés, tandis qu'on avoit le sucre, qui n'étoit pas plus rare que les aromates et qu'on tiroit de même de l'Asie, j'avoue que j'en ignore la raison. Et ce n'étoit point, comme on pourroit le croire, la différence du prix qui avoit déterminé ce choix: un pareil motif n'eût influé tout au plus que sur le peuple; il falloit que le goût y entrât pour quelque chose. Notre hipocras, que bien des gens estiment encore, est un piment.

Les juges, auxquels il n'étoit pas permis alors de rien recevoir des plaideurs pour juger leurs procès, pouvoient accepter d'eux, après la sentence, un présent de ces vins, ou bien quelque paquet de confitures ou épices. Saint Louis fixa la quotité de ces présents à la valeur de dix sous parisis dans une semaine; Philippe-le-Bel, à ce que le juge pouvoit dans un jour consommer chez lui sans dégât ni gaspillage. En 1402, les magistrats firent une taxe de ces dons volontaires et les exigèrent comme le salaire de leur travail. Dans la suite, ils les perçurent en argent; mais le nom d'*épices* resta.

Nos rois avoient dans l'état de leur maison un officier qui portoit le titre d'*épicier*.

Je ne dis qu'un mot sur tous ces usages, parce que j'en ai parlé plus au long dans la *Vie privée des François*.

BÉRENGER. . . . .

Je vous ai dit depuis deux ans tout ce que je savois de contes et de fabliaux: je ne veux plus en faire qu'un seul, c'est celui de Bérenger...... ; le voici, écoutez-moi.

En Lombardie, pays comme vous savez,

Où la gent n'est gaires hardie,

vivoit un chevalier resté veuf avec une fille unique. Il s'étoit endetté et avoit eu recours à un usurier; mais cette ressource passagère n'avoit fait, comme il arrive d'ordinaire, que le mettre encore plus mal à son aise; de sorte que bientôt, hors d'état de s'acquitter vis-à-vis de son créancier nouveau, il se vit réduit à lui offrir pour son fils sa fille en mariage. L'offre fut acceptée. La demoiselle épousa le fils du villain, et c'est ainsi que les bonnes races s'avilissent, que chevalerie dégénère, et qu'à de braves hommes succèdent des générations de gredins qui ne savent plus aimer qu'or et argent.

Pour en revenir au père, comme il rougissoit dans son âme de cette alliance qui alloit d'ail-

leurs tacher la naissance de ses petits-fils [1], il arma de sa main son gendre chevalier [2]. Fier de son nouveau titre, celui-ci, dès ce moment, se crut un héros. Chaque jour il parloit de sa noblesse et se moquoit des villains. Ce n'étoit plus, et à table surtout, que propos de tournois, d'armes et de combats. Il espéroit par là donner de lui une grande idée à sa femme; mais il s'aperçut qu'il n'avoit réussi, au contraire, qu'à s'en faire mépriser davantage. Alors, pour lui en imposer avec quelque sorte de vraisemblance, il déclara que, honteux d'avoir si longtemps laissé l'amour enchaîner sa valeur, il alloit enfin montrer quel époux elle avoit, et lui promit avant peu, s'il pouvoit rencontrer quelque ennemi, des prouesses telles que tous ses parents ensemble n'eussent même jamais osé en imaginer de semblables.

Le lendemain il se leva de bonne heure; il se fit apporter des armes toutes neuves et bien luisantes, monta sur un grand destrier et sortit fièrement. L'embarras étoit de savoir où il iroit dans cet équipage et comment il s'y prendroit pour se donner vis-à-vis de sa moitié la réputation d'un preux chevalier. Assez près de là heureusement étoit un bois. Il s'y rend au galop, attache son cheval, puis après avoir bien regardé autour de lui s'il ne voit per-

sonne, il suspend son écu à une branche sèche, et avec sa belle épée frappe dessus à grands coups pour le briser. Il rompt de même sa lance en plusieurs tronçons, après quoi il revient chez lui, son écu tout découpé pendu au cou. [3]

La femme, quand il descendit de cheval, se présenta pour tenir l'étrier. Il lui ordonna de se retirer; et en lui montrant ces armes fracassées, les prétendus témoins de sa victoire, il ajouta d'un ton méprisant que toute sa famille, dont elle étoit sottement si fière, n'eût jamais, réunie ensemble, soutenu l'assaut terrible qu'il venoit seul d'essuyer. Elle ne répondit rien et rentra, assez surprise cependant de voir un écu fracassé comme au sortir d'un tournoi, tandis que le cavalier et le cheval n'avoient pas même reçu une égratignure.

La semaine suivante notre héros sortit encore et avec un pareil succès. Il eut même l'insolence cette fois-là, lorsqu'à son retour la dame vint selon sa coutume l'aider à descendre, de la repousser avec le pied, comme si elle n'eût pas été digne de toucher un homme tel que lui. Cependant le cheval étoit rentré tout aussi frais presque que quand il étoit parti; l'épée, qui n'étoit que brèches, n'avoit pas une seule goutte de sang, et le heaume ainsi que le haubert n'offroit pas même l'apparence d'un coup. Tout cela

inspira de la défiance à l'épouse. Elle eut des soupçons violents sur ces combats incroyables; et pour savoir à quoi s'en tenir, elle se fit faire en cachette des armes de chevalier, résolue de suivre son mari quand il sortiroit, et, si elle le pouvoit, de se venger de lui à plaisir.

Il retourna bientôt au bois pour aller expédier, disoit-il, trois chevaliers qui avoient osé le provoquer au combat. L'épouse le pressa de se faire accompagner de quelques écuyers armés, ne fût-ce qu'afin d'empêcher la trahison. Il n'avoit garde vraiment d'y consentir, et répondit qu'il se sentoit assez sûr de son bras pour ne pas craindre trois hommes, et même davantage, s'ils avoient l'audace de se présenter. Dès qu'il fut parti, la dame s'arma promptement, elle vêtit un haubert, ceignit une épée, laça un heaume sur sa tête [4], et, montant à cheval, galopa après le fanfaron.

Il étoit déjà dans le bois où, avec un vacarme épouvantable, il fracassoit à tour de bras son nouvel écu. Le premier mouvement de l'épouse fut de rire; mais elle avoit besoin d'un prétexte pour lui chercher une querelle, et l'apostropha ainsi : « Vassal, de quel droit viens-tu ici couper « mes arbres et par un bruit effroyable troubler « ma marche? C'est donc afin de pouvoir me « refuser une satisfaction que tu brises ton écu?

« Poltron que tu es, maudit soit celui qui ne te « méprisera pas autant que moi! Je t'arrête ici « prisonnier, suis-moi à l'instant dans mes pri- « sons où tu vas pourrir. »

Jamais peur n'égala celle que ressentit à ces paroles le pauvre chevalier. Il se voyoit pris sans pouvoir échapper, et ne se sentoit point le courage de combattre. Si un enfant fût venu dans ce moment lui arracher les deux yeux de la tête, il n'eût osé s'en défendre. L'épée lui tomba des mains; il demanda grâce, et promit de n'entrer de sa vie dans le bois, offrant même, s'il y avoit fait quelque dommage, de le réparer au centuple. « Ame basse, qui crois que de l'argent « peut fléchir la colère d'un brave homme, je « vais t'apprendre un autre langage. Il faut, avant « de sortir d'ici, que notre querelle se décide « par les armes. Vite à cheval, et songe à te bien « défendre, car je ne fais jamais de quartier, et « t'annonce d'avance que si tu es vaincu, ta tête « vole à l'instant de dessus tes épaules. » En même temps elle lui déchargea sur le heaume un grand coup d'épée. Le malheureux tout tremblant répondit qu'il avoit fait vœu à Dieu de ne jamais se battre, et demanda s'il n'y avoit pas un autre moyen de réparer ses torts : on ne lui en offrit qu'un seul.

Ici je me vois forcé d'interrompre mon récit pour récla-

mer l'indulgence de mes lecteurs. Me pardonneront-ils de dire que la belle guerrière propose au chevalier de venir baiser ce qu'on ne baise guère ordinairement, et que le poltron s'y soumet; que l'une descend et présente sans voile l'objet du baiser, tandis que l'autre, ôtant son heaume [5], s'avance un genou en terre, pour sa respectueuse cérémonie qui lui fait faire une remarque et une réflexion bien singulière.

Quand il se fut relevé, il prit la liberté de demander le nom de son vainqueur. « Eh! que « t'importe ce nom? Je veux bien ne pas te le « cacher: au reste, tout bizarre qu'il est, et « quoique je sois le seul de ma famille qui l'aie « porté, je m'appelle Bérenger....., et c'est moi « qui fais honte aux poltrons. » A ces mots la dame remonta sur son cheval et disparut.

Sur sa route se trouvoit le logis d'un chevalier qui, depuis long-temps amoureux d'elle, l'avoit en vain souvent priée d'amour. Jusque-là elle l'avoit toujours rebuté. Mais en revenant elle entra chez lui pour lui dire qu'elle acceptoit enfin ses vœux, et l'emmena même en croupe...

Peu de temps après le mari rentra, affectant à son ordinaire une contenance assurée, quoiqu'il eût peine à cacher son humiliation. Ses gens lui demandèrent quel étoit le succès de son nouveau combat. « Je vais donc enfin jouir du repos, « leur dit-il, ma terre est purgée pour toujours « des brigands qui la ravageoient. »

Lorsqu'il se fut fait désarmer, il passa chez sa femme à dessein de raconter ses nouvelles prouesses, et fut fort étonné de la voir assise sur un lit à côté d'un homme qu'elle embrassa tout aussitôt, sans daigner même se lever pour lui. Il voulut prendre ce ton impérieux et menaçant qui lui étoit devenu familier, et feignit de sortir pour aller chercher son épée. « Taisez-« vous, lâche, lui dit-elle, taisez-vous, ou si vous « osez souffler, je fais venir ici Bérenger......., « vous savez comme il traite les poltrons. »

Cette parole ferma la bouche au villain. Il se retira tout confus; et, quelle que fût depuis ce moment la conduite de sa femme, il craignit tant qu'elle ne publiât son aventure, qu'il n'osa jamais lui faire le moindre reproche.

A pasteur mou le loup mange les brebis.

Recueil de Barbazan, tome IV, page 287.

Dans le *roman d'Artus*, manuscrit, il est fait mention d'un chevalier qui employoit les mêmes moyens pour en imposer à ses camarades. *Maintes fois s'arma Daguenez li couars, et s'en alloit ez forz* (dans la forêt), *et pendoit son escu à un chesne, et y féroit* (frappoit) *tant que tout li tains* (la peinture) *en étoit cheu, et li escu tous détaillés et décopés; et puis s'en revenoit, et disoit que il avoit occis un chevalier.*

Ce fabliau a été mis en vers par M. Imbert.

NOTES.

(1. *Rougissoit de cette alliance qui alloit d'ailleurs tacher la naissance de ses petits-fils.*) A Paris, dans l'Artois, en Champagne et dans plusieurs autres cantons de la France, la noblesse par les mères avoit lieu. Le fils d'un roturier et d'une demoiselle y étoit regardé comme gentilhomme et pouvoit posséder des fiefs, ce qui étoit la preuve de noblesse. Mais cela ne suffisoit pas pour devenir chevalier. Il falloit être gentilhomme de *parage*, c'est-à-dire par son père. La peine pour celui qui eût reçu la chevalerie sans cette qualité indispensable étoit la confiscation de ses meubles et la dégradation.

(2. *Arma de sa main son gendre chevalier.*) Une des plus belles prérogatives de la chevalerie, et en même temps l'une des causes auxquelles on doit le plus attribuer l'avilissement de cette brillante et utile institution, étoit le pouvoir qu'elle donnoit à celui qui en étoit revêtu de la conférer lui-même à d'autres. Les évêques s'attribuèrent aussi ce privilège. Les papes firent des chevaliers de Saint-Pierre, de l'Inquisition, du Christ, etc. Enfin, il n'y eut pas jusqu'au père cordelier gardien du saint Sépulcre à Jérusalem, dit le P. Ménestrier (*de la Noblesse*), qui ne voulût conférer une sorte de chevalerie aux pélerins que la dévotion portoit à visiter les saints lieux. Cependant un roturier qui eût été fait clandestinement chevalier, ainsi que le héros de notre fabliau, n'eût pas eu la hardiesse de se présenter comme tel dans un tournoi ou dans une assemblée publique. Ceux même qui, quoique nobles, avoient été ainsi reçus par un particulier, étoient obligés de faire confirmer leur dignité par le roi ou par le prince leur souverain. En 1280, Philippe-le-Hardi rendit contre le comte de Flandre un arrêt qui lui défendoit de conférer la chevalerie à un villain sans

la permission du roi. En 1281, le comte fut mis à l'amende pour l'avoir donnée à deux frères qui n'avoient point, du côté de leur père, la noblesse requise pour cette dignité.

(3. *Son écu pendu au cou.*) Tel étoit l'usage des chevaliers en route, quand ils n'avoient pas un écuyer avec eux pour porter leur écu. Ils le portoient alors en-devant, suspendu au cou par une courroie. On en voit beaucoup représentés ainsi dans les monuments anciens.

(4. *Laça un heaume sur sa tête.*) On se rappellera ici une remarque faite ailleurs, savoir que le heaume, quand la visière étoit baissée, cachoit entièrement le visage, ce qui étoit nécessaire à notre héroïne pour n'être pas reconnue de son mari.

(5. *L'autre, ôtant son heaume, s'avance un genou en terre...*) Oter son heaume étoit un signe de respect qu'on employoit quand on vouloit saluer quelqu'un, ou quand on entroit dans une église. C'est de là probablement que vint la coutume d'ôter en pareil cas son chapeau, lorsque cette coiffure fut devenue de mode.

DE DOM ARGENT.

EXTRAIT.

Il y a quelque temps que, me trouvant à Paris, j'eus occasion de passer sur le *Pont-aux-Changes* [1]. A droite et à gauche, je vis étalé dans les boutiques beaucoup d'argent, et je vous avoue que l'eau m'en vint à la bouche, et que je fis le péché d'en convoiter quelque chose pour moi; car enfin, à quoi dom Argent n'est-il pas bon? C'est avec lui qu'on achète péliçons et manteaux d'hermine, chevaux gascons et mulets, abbayes et bénéfices, cités et châteaux, les grandes terres et les jolies femmes. C'est lui qui fait déshériter un orphelin, absoudre un excommunié, rendre justice à un villain, et pardonner les injures plus efficacement que de beaux sermons. Rois ou comtes, bourgeois ou ribauds, il n'est personne qui ne l'aime, et personne n'en rougit. Argent fait d'un villain un homme courtois, d'un mélancolique un homme gai, d'un sot un homme d'esprit. Faut-il vous servir à la sourdine? c'est

un ami sûr; faut-il faire fracas? il se montre avec orgueil et parle fièrement. Si vous avez affaire à Rome, n'y allez pas sans lui, vous échoueriez; mais avec lui je réponds du succès. Montrez-le quelque part, vous verrez aussitôt les boîteux courir, les catins trotter, vous inspirerez de l'amour; on vous appellera *mon cœur;* un prêtre iroit jusqu'à chanter pour vous trois messes par jour. Enfin il termine les guerres, conduit les armées, illustre les familles ignobles, tire un voleur d'embarras, et commande à toute la terre. Me reprocherez-vous après cela d'avoir desiré pour quelques instants son amitié?

NOTE.

(1. *Sur le Pont-aux-Changes.*) La grande quantité de monnoies différentes qui étoient établies dans les différents cantons du royaume obligeoit à des échanges fréquents pour peu qu'on passât d'un lieu à un autre. Il y eut plusieurs villes où des particuliers adoptèrent ce genre de commerce qui les fit nommer *changeurs.* Ils suivoient les foires, les tournois et toutes les grandes assemblées qu'occasionoit le plaisir ou la dévotion. A Paris, Louis VII les établit sur le grand pont, que de leur nom on appela le *Pont-aux-Changeurs* ou *Pont-aux-Changes*, et il retiroit annuellement 20 sols de chacune de leurs boutiques. Ils faisoient un des six corps marchands, et ce ne fut pas un des moins considérables; mais, à mesure que les rois retirèrent à eux et éteignirent les monéages particuliers, les changeurs devinrent moins néces-

saires et par conséquent moins nombreux. Le parlement, dans des remontrances qu'il fit au roi en 1461, prétendit que c'étoit la cour de Rome qui les avoit ruinés, parce qu'elle tiroit du royaume tant d'or et d'argent, disoit-il, qu'ils n'avoient plus rien à faire. En 1514, ils cessèrent de faire un des six corps, et les bonnetiers furent mis à leur place; cependant, cent quatre ans après, ils occupoient encore, au nombre de cinquante-quatre, un des côtés du pont; et les orfèvres, au nombre de cinquante, l'autre côté. (Sauval, *Histoire de Paris*, tome 1er, page 221.)

J'ai trouvé dans les manuscrits une pièce en l'honneur des changeurs. Le poète insiste particulièrement sur l'utilité dont ils sont pour les pélerins et les marchands forains.

DU VILLAIN ANIER.

L'USAGE à Montpellier est de jeter la nuit par la fenêtre certaines ordures dont ailleurs on épargne aux passants l'odeur et la vue. Les paysans des environs viennent tous les matins à la ville avec des ânes et un peu de paille dans leurs paniers; ils ramassent ces immondices et les portent sur leurs terres qu'ils fument ainsi.

Un d'eux qui s'en retournoit un jour avec ses deux ânes chargés, passa par la rue des Épiciers. De tout côté, dans les boutiques, on piloit des épices. La rue étoit au loin embaumée de ces aromates, dont la vertu suave eût pu rappeler à la vie un mourant; mais le villain, accoutumé à une odeur bien différente, en fut tellement suffoqué qu'il tomba tout-à-coup sans connoissance. On accourt, on s'attroupe autour de lui, on arrête les ânes, on s'empresse de le secourir, il ne donnoit aucun signe de vie, et ne remuoit pas plus qu'un homme mort.

« Je gage que je le fais revenir, dit un pru-
« d'homme qui étoit là. — Bel ami, essayez, ré-

« pondit un riche bourgeois, et je vous promets, « moi, si vous réussissez, de vous donner vingt « sous de ma bourse. » L'autre va prendre avec la fourche un peu de fumier dont les ânes étoient chargés, et il l'apporte sous le nez du villain. A cette odeur que son nez reconnoît, il se ranime, il ouvre les yeux et se relève sain et gaillard; mais il se sauve aussitôt pour échapper aux influences de cette détestable rue, et se promet bien à lui-même de n'en approcher de sa vie, tant qu'il y en aura d'autres par où il pourra passer.

Voilà ce que peut sur nous l'habitude; mais aussi quand une fois elle est prise, il faut se donner de garde de la changer.

Se trouve dans les *Histoires facétieuses et morales*, p. 189.

DU CURÉ QUI POSA UNE PIERRE.

EXTRAIT.

Un curé va faire une visite chez un de ses paroissiens. Celui-ci étoit sorti : il n'y avoit à la maison que sa femme avec un fils, enfant d'environ trois ans. La dame prie le pasteur d'entrer, elle le fait asseoir, lui dit mille choses agréables, et finit par l'agacer. Il se défend d'abord en badinant; enfin il prend une brique qu'il trouve dans le coin du feu, la pose au milieu de la chambre, et déclare à la femme que si elle passe cette borne il l'en fera repentir. Une pareille menace ne l'arrête point, elle en est punie tout aussitôt. Quelques heures après le mari rentre.......

Recueil de Méon, tome 1, page 307.

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Tout le monde connoît ce conte, et l'on sait la naïveté de l'enfant qui crie à son père de ne point passer la brique et qui lui en dit la raison. Gardons-nous du *petit œil*, ajoute l'auteur: il est aussi à craindre que les voleurs dont on ne se défie point.

Les conteurs modernes, au lieu d'un curé, supposent pour acteur de ce conte, ou un clerc de procureur, ou un valet-fermier. Ils ne lui font point non plus poser une brique pour borne, mais tracer avec de la craie une raie sur le plancher.

Se trouve ainsi dans les *Cent Nouvelles nouvelles de la cour de Bourgogne*, page 179.

Dans les *Joyeuses Aventures*, page 88.

Dans le *Recueil des plaisantes Nouvelles*, page 124.

Dans le *Courier facétieux*, page 370.

Dans *Malespini*, nouv. 88.

Dans *Bandello*, nouv. 53.

Dans les *nouveaux Contes à rire*, page 119.

Dans la *Bibliothèque amusante et instructive*, tome II, page 324.

Dans les *Divertissements curieux de ce temps*, page 295.

Dans les *Contes du sieur d'Ouville*, tome I, page 184.

Dans le *facétieux Réveille-matin*, page 316.

Dans les *nouveaux Contes en vers*, par M....., page 43.

Dans le *Dessert des mal-soupés.*

Dans les *Detti e fatti piacevoli del Guicciardini*, page 80.

DU POÈTE ET DU BOSSU.

Il y avoit un poète qui excelloit à faire des vers et des *dits*. Un jour il voulut présenter quelque chose à son roi, et travailla avec soin une pièce qu'il alla lui offrir. Le monarque en entendit la lecture avec satisfaction, et il dit au rimeur : « Demande ce que tu voudras, je pro-« mets de te l'accorder. — Sire, je remercie votre « bonté, répondit le clerc [1], et ne lui demande « que d'être pendant un an portier de votre cité, « à condition que tous les borgnes, boîteux et « bossus ou autres gens maléficiés qui entreront « seront obligés de me donner chacun un de-« nier. » Le roi y consentit, il scella de son sceau la permission, et le poète alla garder la porte.

Par aventure vint à passer un borgne. Le clerc lui demande un denier; sur le refus de celui-ci, il l'arrête et s'aperçoit qu'il est bossu : là-dessus nouveau denier demandé. Le bossu dispute, on le tiraille, il veut se défendre et laisse voir deux bras tortus; en conséquence on exige de lui trois deniers. Pour échapper il prend la fuite; mais en courant son chapel [2] tombe, le villain étoit tei-

gneux : le poète l'ayant bientôt rattrapé voulut le forcer alors de payer quatre deniers au lieu de trois; il le saisit par la chape, il lui donna quelques coups dont il le renversa, et vit qu'il avoit une hernie.

Si le villain avoit donné son denier quand on le lui demanda, il en eût été quitte à ce prix; mais pour son avarice, il lui en coûta cinq, et de plus il fut battu et baffoué.

Recueil de Barbazan, tome II, page 75.

Se trouve dans les *Cento Novelle antiche di Gualteruzzi*, nov. L.

NOTES.

(1. *Je remercie votre bonté, répondit le clerc.*) Les ecclésiastiques avoient été pendant long-temps les seuls qui sussent lire. Aussi le mot de clerc, qui d'abord leur étoit consacré, s'employa dans la suite pour signifier tout homme instruit. *Clergie* étoit le synonyme de *science.*

(2. *Son chapel tombe.*) Je me sers toujours de l'ancien mot *chapel*, et non de celui de *chapeau*, qui, en présentant l'idée de notre coiffure actuelle, pourroit induire en erreur. Ces chapels étoient des capots ou des bonnets qui avoient certaines fourrures ou certains ornements, selon les conditions. Quoique le capuce, le bonnet, l'aumusse, le chapel et le chaperon fussent différents, cependant, comme tous servoient de couvre-chef, ils ont été quelquefois confondus.

DU PRUD'HOMME

QUI DONNA DES INSTRUCTIONS A SON FILS,

OU

DU PRUD'HOMME QUI N'AVOIT QU'UN AMI.

Mieux vaut un ami en chemin que deniers en bourse. [1]

Un bourgeois de Rome, considéré pour sa noblesse et son mérite, et savant dans les lois, avoit un fils d'environ quinze à seize ans. Le damoiseau annonçoit les plus heureuses qualités : il étoit doux, courtois, serviable, et surtout extrêmement généreux, ce qui lui avoit procuré beaucoup d'amis : j'entends de ces amis dont le monde est plein, de ces gens qui vivent des sottises d'autrui et qui vous en imposent par leurs protestations séduisantes, jusqu'au moment où vous les mettez à l'épreuve.

Le père vit avec chagrin son fils prendre dans cette sorte de sociétés perfides un goût de dépense et de prodigalité propre à le ruiner un jour en peu de temps. Il voulut lui en montrer le danger, et lui parla ainsi : « Beau fils, quelque grand

« que soit un trésor, il est bientôt dissipé, quand
« on y puise tous les jours. Fais attention à cette
« maxime et accoutume-toi à l'économie, si tu
« ne veux pas te préparer une vieillesse mal aisée
« et délaissée de tout le monde; car, quoiqu'il
« ne faille pas trop estimer les richesses, il est
« bon pourtant de passer pour être à son aise,
« parce que partout le pauvre est méprisé.

« Vous êtes mon père et mon seigneur, répon-
« dit le fils : je vous dois à ce double titre obéis-
« sance et respect, et je sens avec reconnoissance
« le motif qui vous fait parler en ce moment.
« Mais permettez-moi de vous représenter, sire,
« que je ne suis point joueur; que, jusqu'à pré-
« sent, vous n'avez point encore entendu parler
« de libertinage sur mon compte; que, malgré
« ma jeunesse, je jouis dans Rome d'une bonne
« réputation, et que je puis me vanter enfin de
« ne m'y connoître aucun ennemi. J'ai voulu me
« procurer des amis, il est vrai, et j'ai cru ne
« pouvoir trop les acheter ni faire un meilleur
« emploi de vos biens; mais ne m'avez-vous pas
« appris vous-même à estimer par-dessus tout un
« ami véritable, et ne m'avez-vous pas dit cent
« fois qu'il vaut mieux que des tonnes d'or? —
« Tu viens de parler très sagement, beau fils.
« Eh bien! dis-moi maintenant combien tu crois
« en avoir gagné dont tu puisses te vanter d'être

« sûr. — Sire, je crois pour le moins pouvoir « compter sur dix. — Dix, cher fils! Assurément, « si cela est, je ne plains point tout ce qu'il t'en « a coûté. Hélas! pour moi qui ai vécu soixante « ans, je ne suis point, à beaucoup près, aussi « heureux; malgré tous mes soins, je n'ai pu « jusqu'à présent en faire qu'un seul. Il est vrai « qu'il est sûr et que je crois pouvoir en ré- « pondre. Cependant si tu veux t'en rapporter à « moi, je te conseillerai d'éprouver quelques-uns « des tiens. Tu ne peux qu'y gagner après tout, « puisque tu les connoîtras mieux. » Le père alors lui suggéra un stratagème, et le fils voulut bien consentir à l'employer; mais ce fut par pure complaisance pour le prud'homme, et uniquement pour le satisfaire, tant il se tenoit assuré d'avance du succès de l'épreuve.

Ils vont donc tous deux à l'étable égorger un veau. Le fils le met dans un sac qu'il prend sur ses épaules, et il se rend ainsi vers la brune chez un de ces intimes qui chaque jour le pressoient avec importunité d'employer leurs services. Dès que celui-ci l'aperçoit, il accourt, il l'embrasse, le remercie du plaisir qu'il lui procure et demande s'il n'aura donc pas enfin la satisfaction de lui être utile. « Oui, vous le pouvez, répond le da- « moiseau, et c'est même à ce dessein que j'ac- « cours chez vous. Dieu m'a abandonné pendant

« un moment, je viens de tuer un homme, sau-
« vez-moi la vie et cachez ce corps, que j'ai enlevé
« pour qu'on ne puisse pas me convaincre. » En même temps il jeta par terre le sac ensanglanté qu'il portoit. Mais l'intime ami le priant de le reprendre, lui déclara très nettement qu'en toute autre occasion il n'eût pas mieux demandé que de l'obliger, mais que cette fois-ci il n'étoit pas d'humeur à se mettre pour lui dans l'embarras. Il en fut de même du second, du troisième et de tous les dix enfin; de sorte que le damoiseau se vit obligé de revenir chez son père conter, d'un air fort humilié, son aventure. « Je m'y
« étois attendu, répondit le prud'homme en sou-
« riant. Va maintenant chez mon ami, je me
« flatte que tu y recevras une autre réponse. »

Le jeune homme y alla; et en effet, dès qu'il eut exposé à l'ami son prétendu malheur, celui-ci le mena dans une chambre écartée. Il fit sortir ensuite du logis, sous différents prétextes, sa femme, ses valets et ses enfants; et, après avoir bien fermé toutes les portes : « Nous voilà
« libres, dit-il au jeune homme, il faut mainte-
« nant songer au plus pressé, et nous débarrasser
« du mort. J'irai après cela m'informer si votre
« affaire a transpiré, et en attendant vous res-
« terez caché ici. » Alors il se mit en devoir de creuser une fosse pour enfouir le cadavre; mais

le jouvenceau, content de son épreuve, le remercia et s'en revint.

« Beau fils, lui dit le père, j'ai entendu dans « ma jeunesse un vieux proverbe (et ne l'oublie « jamais), c'est que nous ne devons regarder « vraiment comme notre ami que celui qui vient « à notre secours quand tout le monde nous « abandonne. »

Dans une autre version, qui est celle qu'a imprimée Barbazan (tome II, page 44), la scène se passe en Arabie: le père s'appelle Lucinabe, et c'est au lit de la mort qu'il donne à son fils les instructions qui forment le fabliau.

Dans une autre du manuscrit de La Clayette, le jeune homme, au lieu de porter chez ses amis un veau tué, se dit accusé d'un meurtre au tribunal de l'empereur, et les prie de l'y accompagner pour le défendre.

Ce fabliau se trouve dans les *Heures de récréations de Guichardin* et il a été mis en vers par Imbert.

Dans les *Novelle di Granucci*, nov. v.

Il est tiré de l'arabe. Voyez les *Mélanges de littérature orientale*, tome I, page 78. Toute la différence, c'est qu'ici un père, riche négociant, envoie son fils voyager pour trouver un véritable ami, et que le fils en ramène cinquante de l'attachement desquels il croit pouvoir répondre.

NOTE.

(1. *Mieux vaut un ami en chemin que deniers en bourse.*) Ce proverbe se trouve dans le poëme d'*Alexandre de Paris*, où probablement le fablier l'a pris.

DES DEUX BONS AMIS.

Deux marchands s'aimoient de l'amitié la plus tendre. Ils ne s'étoient pourtant jamais vus, et demeuroient, l'un à Baudac [1], l'autre en Égypte; mais les rapports fréquents que leur donnoit leur commerce, l'estime et la confiance qu'ils s'étoient mutuellement inspirées, les avoient unis aussi intimement que s'ils eussent toujours vécu ensemble.

Cependant le Syrien ne put supporter d'aimer ainsi un inconnu. Il se proposa d'aller visiter et embrasser son ami, et, après l'avoir prévenu de son départ, il se mit en route. L'Égyptien, au comble de la joie, vint plusieurs lieues au-devant de lui, et l'emmena loger dans sa propre maison. Là, lui montrant son or, son argent, ses chevaux et ses oiseaux de chasse, toutes ses possessions enfin et les chartes de ses immunités [2] : « Voici qui est à vous, lui dit-il, et si « vous m'aimez vous en userez comme de votre « bien propre. »

Afin de mieux amuser son hôte, il invita suc-

cessivement différentes personnes à sa table. Ce ne furent pendant huit jours que plaisirs et festins; mais au milieu de ces amusements, le voyageur rencontra une beauté qui le frappa au cœur, et l'impression qu'elle lui fit fut même si vive, que tout-à-coup il tomba très dangereusement malade. A l'instant furent mandés les meilleurs physiciens (médecins) du pays. D'abord ils ne purent ni à son pouls ni à son urine[3] deviner son mal; mais cependant quand ils l'eurent bien examiné lui-même, ils jugèrent, d'après sa mélancolie profonde, qu'il étoit malade d'amour.

L'ami alors le conjura tendrement de lui avouer la vérité et de s'ouvrir à lui avec confiance sur un secret important duquel dépendoient ses jours. « Puisque vous aimez dans ce « pays-ci, lui dit-il, on peut y trouver votre maî- « tresse : le remède est facile. — Votre amitié me « pénètre le cœur, répondit le mourant, et je ne « puis lui refuser l'aveu qu'elle exige de moi. Eh « bien! oui, je suis malade d'amour, puisqu'il « faut en convenir. Mon mal est au comble, et « si je n'obtiens celle que j'aime, c'en est fait de « moi. Où la trouver? je l'ignore. Son nom, son « pays, sa naissance, tout m'est inconnu. Mes « yeux ne l'ont vue qu'un instant (et ce fut pour « mon malheur); mais jour et nuit mon cœur « la voit, il la voit sans cesse, mon ami, et j'en

« mourrai. » En achevant ces paroles il perdit connoissance et resta plusieurs heures évanoui. On le crut mort. Son ami tomba sur lui pâmé de douleur. La désolation se répandit dans toute la maison : jeunes et vieux, chacun pleuroit; et l'homme le plus féroce, s'il se fût trouvé là, n'eût pu s'empêcher de pleurer avec eux.

Cependant le malade revint à lui, et son premier mouvement fut de regarder dans la chambre pour y chercher celle qu'il aimoit : elle n'y étoit pas. Alors il recommença ses plaintes douloureuses. « Je ne la reverrai donc plus! s'écria-t-il, et « personne ne pourra m'enseigner ou sa demeure « ou son nom! Ah! si elle se représentoit à mes « yeux, qu'ils la reconnoîtroient promptement! » Ces derniers mots frappèrent l'ami, et ils lui suggérèrent l'idée de faire venir successivement au lit du malade toutes les dames et les demoiselles qu'il avoit pu voir depuis son arrivée. Mais dans ce nombre n'étoit pas l'amie de son cœur. Chaque fois qu'on lui en présentoit une, il répondoit en soupirant : « Non, ce n'est pas encore elle. »

Enfin on se rappela qu'il y avoit dans une chambre retirée une jeune personne que le maître du logis aimoit éperdument, et qu'il faisoit élever avec le plus grand soin, parce qu'il la destinoit à devenir bientôt son épouse : le prud'homme l'amena. « La voici, s'écria aussitôt

« le mourant, la voici celle qui peut me faire « vivre ou mourir. » L'Égyptien, combattu par son amour, hésita un moment; mais bientôt sa tendresse héroïque se dévouant au salut de son ami, il lui céda sa maîtresse. Il voulut même, pour ajouter du prix à son sacrifice, doter la pucelle. Il lui donna des étoffes et de l'argent, lui fit les mêmes avantages que s'il l'avoit épousée lui-même, se chargea des noces; et pour les rendre plus agréables, il ne manqua pas d'y appeler les ménétriers qui chantèrent des *chansons de geste*, et s'efforcèrent, chacun à l'envi, d'égayer la fête.

Quand tous les divertissements furent finis, le nouvel époux vint prendre congé de son généreux hôte, et il s'en retourna dans sa patrie avec sa femme. Ses amis à son arrivée accoururent le féliciter. Il y eut de nouvelles noces qui durèrent quinze jours. Les deux époux vécurent heureux et s'aimèrent toute leur vie.

Mais pendant ce temps, de grands malheurs arrivèrent à l'Égyptien. Il essuya des pertes si considérables, que sa fortune se trouva totalement anéantie. Dans cette situation cruelle, sans espoir et sans ressources, il prit le parti d'aller recourir à son ami de Baudac, sur la reconnoissance duquel il comptoit, après le service qu'il lui avoit rendu. Il fut obligé de faire cette longue

route à pied et d'endurer le froid et le chaud, la soif et la faim, peu connus de lui jusqu'alors. Enfin, après bien des fatigues, il arriva vers le commencement de la nuit à Baudac. Mais au moment d'y entrer, l'état de misère où il se trouvoit réveilla en lui un sentiment de honte qui l'arrêta. Il craignit que, s'il alloit ainsi dans les ténèbres se présenter à son ami, celui-ci, qui ne l'avoit jamais vu qu'avec l'appareil de l'opulence, ne le reconnût peut-être pas; et il crut mieux faire d'attendre le jour, et d'entrer pour passer la nuit dans un temple qu'il aperçut près de là.

A peine se vit-il dans cette noire et vaste solitude, que mille idées désespérantes vinrent l'assiéger. « Beau sire Dieu, s'écria-t-il, en quelle « affreuse situation votre volonté m'a réduit! « Hélas! mon ancienne aisance me la rend plus « douloureuse encore. J'ai eu tout à souhait, et « me voilà seul, abandonné et manquant de tout! « Ne vaudroit-il pas mieux pour moi que je fusse « mort? »

Comme il parloit ainsi, une grande rumeur se fit entendre dans le temple. Un assassin venoit de s'y réfugier [4], et les bourgeois le poursuivoient pour le saisir; ils demandèrent à l'Égyptien s'il ne l'avoit point vu entrer. Lui, qui vouloit mourir et finir ainsi sa honte et sa souffrance, se déclara le coupable : il fut cru, saisi, garotté et jeté

dans une prison. Le lendemain on le livra au juge qui, sur son aveu, car il ne voulut rien dire pour sa défense, le condamna aux fourches patibulaires. Un grand nombre de personnes accoururent au lieu de son supplice, et entre autres cet ami dont il avoit sauvé les jours et qu'il venoit trouver à travers tant de dangers.

Celui-ci n'avoit pas oublié ce qu'il lui devoit. Par bonheur il le reconnut; mais que faire, et surtout dans ce moment, où toute ressource sembloit interdite? Il sut en trouver une cependant, ce fut de se dévouer lui-même pour son ami. « Bonnes gens de Dieu! s'écria-t-il, gardez-« vous de faire péché, et ne punissez pas cet « homme innocent; c'est moi qui ai commis le « meurtre. »

Cette étonnante déclaration émut l'assemblée. On suspendit l'exécution; on arrêta le marchand, et déjà on s'apprêtoit à délier l'étranger.

Mais le véritable assassin se trouvoit là aussi. Quand il vit garotter le prud'homme, il sentit des remords. « Eh quoi! se dit-il à lui-même, cet « honnête bourgeois va mourir pour mon crime, « et moi, malheureux! moi qui l'ai commis, je « vivrai! L'œil de Dieu m'a vu cependant, et « s'il ne me punit pas dans cette vie, je ne lui « échapperai point dans l'autre, au jour où il « jugera toutes les actions, bonnes et mauvaises,

« et où chacun recevra selon ses œuvres. Non, « je ne veux pas charger mon âme d'un second « péché; et j'aime mieux subir ici le châtiment « de la justice humaine en confessant ma faute, « que de m'exposer à la vengeance terrible d'un « Dieu qui punit pour jamais. »[5]

Il avoua donc son crime et fut conduit aux juges, qui, fort étonnés de cette aventure et embarrassés sur la sentence qu'ils avoient à prononcer, vinrent consulter le roi. Le monarque, aussi surpris qu'eux, manda les trois prisonniers; et, après leur avoir promis leur grâce s'ils vouloient avouer la vérité, il les interrogea lui-même. Chacun d'eux alors raconta naïvement ce qui lui étoit arrivé, et ils furent renvoyés tous trois libres et absous.

Le Syrien s'en revint avec son ami qu'il venoit d'avoir le bonheur de sauver aussi à son tour. Il lui fit servir aussitôt à manger et lui dit : « Si « tu veux vivre ici avec moi, doux ami, je prends « à témoin Dieu qui m'entend que jamais rien « ne te manquera, et que tu seras autant que « moi-même le maître de tout ce que je possède. « Si tu préfères le séjour de ta patrie, je t'offre « la moitié de ma fortune, ou plutôt ce qu'il te « plaira d'en prendre. » L'Égyptien déclara qu'il vouloit s'en retourner, et il partit comblé de biens.

On ne trouveroit pas aujourd'hui d'amis pareils à ceux-ci. Le monde va tous les jours en empirant, et il empirera éternellement. Heureux celui qui peut trouver un bon ami : il doit en remercier la Providence ; mais qu'il le garde bien, car les hommes sont devenus si faux et si traîtres, il y a sur la terre si peu de loyauté, que probablement il aura le dernier.

Recueil de Barbazan, tome II, page 52.

Se trouve dans *Boccace*, x[e] journ. 8[e] nouv. (Il y a fait quelques changements légers.)

Et dans les *Cent Nouvelles nouvelles de madame de Gomez*, tome V, nouv. 28, d'après la version de Boccace.

Hardi et Chevreau en ont fait une tragi-comédie, d'après cette même version. Voyez *Bibliothèque du Théâtre-François*, tome I, page 351.

Dans *Giraldi, Deca quinta*, page 444, un mari est condamné à mort. Sa femme va dans la prison et lui fait prendre ses propres habits avec lesquels il s'échappe ; mais elle est condamnée à mourir pour lui. Au moment où elle va monter sur l'échafaud, l'époux se montre pour la sauver. Le gouverneur veut les faire périr tous deux, le roi leur fait grâce.

NOTES.

(1. *Baudac.*) Probablement Bagdad. On appeloit *baudequin* les étoffes or et soie qu'on tiroit d'Orient.

(2. *Lui montrant..... toutes ses possessions et les chartes de*

ses immunités.) Quand on ouvre le glossaire de Ducange, on est effrayé de ne voir presque à chaque page, sous mille noms barbares, que des charges, des redevances extravagantes, des droits seigneuriaux onéreux à l'agriculture, des impositions multipliées sur tout ce que peuvent produire le travail ou l'industrie. Ce devoit être une vraie richesse que des immunités qui pouvoient soustraire un homme à une partie de ce pillage universel de la tyrannie, et le bourgeois avoit raison de les compter au nombre de ses propriétés. Dans le fabliau du *marchand qui alla voir son frère*, on a vu le roi, pour engager cet étranger à se fixer dans ses domaines, lui proposer des terres exemptes de tous droits.

(3. *Ils ne purent ni à son pouls ni à son urine deviner son mal.*) La connoissance des urines étoit alors une science importante et une partie essentielle de la médecine. Dans le *Médecin malgré lui* qu'on a lu plus haut, la femme, pour vanter le mérite prétendu de son mari, dit qu'il est *plus expert en urines qu'Hippocrate.* On ne connoît d'autres écrits sur la médecine, faits en France dans le douzième siècle (*Histoire littéraire de la France*, tome IX, page 193), qu'un commentaire sur la peste et le fameux traité *de judiciis urinarum*, par Gilles de Corbeil (ce Gilles étoit chanoine de Paris et médecin de Philippe-Auguste). En 1558, Colin, médecin à Fontenay en Poitou, publia sur cette matière un ouvrage qu'il intitula : *Bref Dialogue*, contenant les causes, jugements, couleurs et hypostases des urines, lesquelles adviennent le plus souvent à ceux qui ont la fièvre.

(4. *Un assassin venoit de se réfugier dans le temple.*) Au temps des fabliers, et bien antérieurement à eux, les églises étoient des asiles sacrés, où pouvoit se réfugier impunément toute personne coupable d'un crime. Dès l'an 511, un concile d'Orléans, le premier de ceux qui furent tenus sous

la monarchie françoise, avoit prononcé que, *d'après les saints canons et les lois impériales, un homicide, un adultère, un voleur qui se seroient réfugiés dans l'asile d'une église ou dans la maison d'un évêque, ne pourroient en être tirés par force, ni livrés au bras séculier.*

Comme alors ces sortes de crimes n'étoient poursuivis qu'à la demande de l'offensé, on donnoit au criminel, dans son asile, le temps de s'accommoder avec sa partie; mais, quand celle ci se rendoit trop difficile sur l'accommodement, souvent on favorisoit l'évasion du coupable. Aussi le concile ajoute-t-il que, si ce coupable, effrayé du refus que sa partie fait de transiger, s'évade et disparoît, les clercs de l'église ne pourront être poursuivis par l'offensé. (Sirmond, *Concil.*, tome 1er.)

Ces abus odieux ne firent que s'accroître encore avec le temps, et durèrent jusqu'au seizième siècle. Enfin François Ier les abolit, en détruisant tout droit d'asile, et permettant aux juges de faire saisir un criminel partout où il se réfugieroit.

(5. *J'aime mieux subir ici le châtiment de la justice humaine en confessant ma faute, que de m'exposer à la vengeance terrible d'un Dieu qui punit pour jamais.*) Ce discours et cette conduite, que je regarde comme la meilleure apologie peut-être qu'on ait jamais imaginée en faveur de la religion chrétienne, seroit en même temps le plus bel éloge du siècle où elle a été écrite, s'il ne nous en étoit parvenu que des monuments pareils; mais on sait maintenant à quoi s'en tenir. Cependant il y a ici une réflexion bien importante à faire: c'est que, si un de nos poètes modernes s'étoit avisé de faire ce conte, il n'eût probablement pas prêté aux remords de l'assassin le motif religieux qu'on vient de lire.

LE LAI DU CONSEIL.

EXTRAIT.

Une haute et puissante dame se trouve, la veille de Noël, à une cour plénière extrêmement brillante. Trois chevaliers viennent successivement la prier d'amour. Elle est bien résolue de céder, mais le choix l'embarrasse, et elle va consulter un chevalier d'un âge mûr, qu'elle voit assis à l'écart. « Je suis jeune, dit-elle, et vous « avez de l'expérience : conseillez-moi. Qui des « trois dois-je choisir? — Le plus sage, madame, « le plus libéral et le plus vaillant, si avec ces « trois qualités, il a encore celle d'être fidèle. »

Le chevalier cependant, pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur le mérite des trois soupirants, veut connoître leurs vertus et leurs défauts. Le premier, lui dit-on, est brave et riche, mais il sait mal se mettre, il est peu courtois et a l'humeur triste. Le second possède de grandes terres, mais il les administre mal et ses vassaux se plaignent de lui. Il est grand, bien fait, de la plus belle figure; mais il n'a point de

cœur, et surtout il est indiscret. Le troisième enfin, peu riche et d'une figure commune, a été obligé plus d'une fois de se rendre à pied aux lieux indiqués pour les tournois; mais il est généreux, simple et doux; il sait chanter, et compose pour exprimer son amour des vers tendres, des lais et des chansons.[1]

Le chevalier prononce sur ces différents genres de mérite. Il insiste beaucoup sur l'indiscrétion du second prétendant, défaut, selon lui, le plus grand qui puisse se trouver en amour. Le vrai amour, ajoute-t-il ingénieusement, doit être comme la sève : elle anime et fait vivre l'arbre, mais on ne la voit pas.

La dame ensuite lui demande des conseils sur la manière d'aimer; et ici se trouve une longue dissertation sur la science du code amoureux, sur l'importance d'un bon choix, sur la nécessité de profiter de sa jeunesse pour s'épargner des regrets dans un âge plus avancé; enfin toutes ces fadeurs lubriques, dignes de nos opéras modernes. « Si une femme est jeune et aimable, dit « le chevalier, bientôt ses regards feront éclore « l'amour. L'un tâchera de la fléchir par un mes- « sage, l'autre par d'humbles prières; celui-ci la « suivra partout, celui-là lui enverra joyaux, « bagues et ceinture, et telle est la vie agréable « qu'elle mènera pendant huit ou dix ans que

« dureront sa fraîcheur et sa beauté. La nuit « cependant elle rêve à des plaisirs qu'elle ignore. « Nature qui l'échauffe intérieurement et qui « altère son visage, la force d'accueillir d'un air « affable et riant quiconque vient lui parler amour. « Mais alors aussi de tous côtés commencent les « médisances : ici on l'accusera d'avoir changé « en mal, là d'être volage ou fausse, mœurs hor- « ribles qui apprennent à mépriser un sexe du- « quel nous viennent tous les biens et la joie « de ce monde! Pour moi, je n'ai jamais su qu'en « faire l'éloge. Les femmes ne se ressemblent « pas toutes, je le sais : l'une a plus de mérite, « l'autre en a moins, ainsi les fit la nature; mais « toutes sont femmes, et dès-lors toutes sont « respectables. »

Après ce morceau galant qui fera juger du genre de ce fabliau, le chevalier passe aux qualités que doit avoir une femme si elle veut plaire; à la manière dont elle doit se conduire en public ou chez elle, vis-à-vis des autres femmes ou vis-à-vis de son amant; aux épreuves qu'elle doit lui faire subir avant de lui accorder des faveurs, etc., etc. La leçon finit par des préceptes sur la religion, comme dans *l'art d'aimer*, et immédiatement après par l'éloge chatouilleux des plaisirs d'amour, qui sont nommés *la joie des joies*.

Cette peinture transporte la dame : elle s'écrie que bien fou est l'homme qui ne se fait une mie pour goûter de pareilles délices. Elle-même se propose de mettre en œuvre cette douce morale; et, renonçant intérieurement aux trois chevaliers, destine son cœur à celui qui lui parle et qui lui paroît si courtois et si sage. Mais comme elle a quelque honte de faire les avances, elle s'avise d'un stratagème : c'est de dénouer sa ceinture et de la livrer au chevalier, en lui disant que celui des trois prétendants auquel il voudra la remettre sera l'amant qu'elle favorisera [1]. Celui-ci baise respectueusement la ceinture et demande la permission de la garder, ne voulant plus désormais, dit-il, la quitter qu'avec la vie.

Ce discours a son effet. La dame accorde son amour au chevalier, et pendant long-temps, dit l'auteur, ils pratiquèrent ensemble, et sans que personne pût s'en douter, les leçons qu'il lui avoit données. Il étoit pauvre, elle étoit riche. Souvent elle lui fournit en secret des chevaux et des armes pour se rendre aux tournois : bientôt il venoit en retour lui offrir l'hommage des prix qu'il y avoit remportés. Enfin elle devint veuve, il l'épousa, *et c'est ainsi qu'il dut son bonheur à son beau parler.*

Pour vous qui lisez son aventure, priez notre

Seigneur qu'elle vous instruise, et qu'il vous donne comme à ce chevalier joie et honneur.

De la dévotion et du libertinage, une galanterie raffinée et une grande estime pour la valeur, ce fabliau présente en raccourci les mœurs de son siècle. Qu'est-ce que le nôtre a conservé de ces mœurs? Le lecteur sait à quoi s'en tenir. Mais au moins on n'accusera pas la nation d'avoir dégénéré en courage.

NOTES.

(1. *Il compose, pour exprimer son amour, des vers tendres, des lais et des chansons.*) Ce talent n'étoit point rare parmi les gens de qualité. Outre ce Thibaut, comte de Champagne, connu dans notre histoire par ses folles amours pour la reine Blanche, et de qui les chansons se trouvent imprimées, on compte parmi les chansonniers de ce temps dont les manuscrits nous ont conservé des pièces, plusieurs chevaliers, des grands seigneurs et même les noms les plus illustres: Robert de Marberolles, Pierre de Craon, Hugues de Bersi, Gilles Le Viniers, Gace Brulez, Jean Bretel, Renaut de Sabeuil, Guillaume Viaux, Robert de Mauvoisin, Gautier d'Argies, Thibaut de Blason, Thierry de Soissons, le vidame de Chartres, le duc de Brabant, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le comte de la Marche, le comte d'Anjou, frère de saint Louis, etc.

Mais une observation frappante qui se présente naturellement ici, c'est que, dans cette foule de noblesse, de chevaliers et de princes qui se sont amusés à composer des chansons, pas un seul n'a fait des contes, quoique ce genre de poésie, dont on les amusoit ordinairement, dût leur plaire

plus que les autres, et qu'il convînt même davantage à la licence de mœurs qui suit presque toujours la puissance et les richesses.

Cette remarque paroîtra plus extraordinaire encore quand on se rappellera qu'elle a lieu de même pour nos écrivains de qualité modernes. Parmi ceux de la cour de nos derniers rois, on compte des poètes, des comiques, des historiens et jusqu'à des moralistes. Mais on n'y trouve aucun nouvelliste ou conteur; car je ne regarde point Hamilton comme François, quoiqu'il ait écrit dans notre langue, et qu'il ait passé une partie de sa vie chez nous.

(2. *S'avise d'un stratagème : c'est de dénouer sa ceinture et de la livrer au chevalier, en lui disant que celui des trois prétendants auquel il voudra la remettre sera celui qu'elle favorisera.*) Dénouer la ceinture étoit chez les anciens une cérémonie intéressante pour un nouvel époux, puisque c'étoit par elle qu'il entroit en possession de tous ses droits. Le fabliau sembleroit indiquer qu'elle subsistoit encore alors en France, à moins que ce ne fût ici ou une pure invention de l'auteur ou une réminiscence de sa part.

L'OUVRAGE DU DIABLE.

EXTRAIT.

Quand Dieu eut créé Adam, il lui donna pour séjour et pour domaine un jardin délicieux, mais dans ce beau jardin Adam étoit seul, et bientôt il s'y ennuya. Satan qui désespéroit de le faire pécher tant qu'il seroit seul, et qui cependant vouloit le perdre, s'avisa d'une ruse. Il alla trouver Dieu, et prenant la liberté de le railler sur son ouvrage, lui demanda si son intention étoit de faire des créatures pour les rendre malheureuses. Dieu trouva que Satan avoit raison. Jaloux d'accomplir le bonheur d'Adam, il lui donna une compagne belle, charmante, remplie de toutes les grâces et de tous les appas. Malheureusement, malgré tant de charmes, elle n'étoit faite, ainsi qu'Adam, que pour le paradis terrestre. Tous deux différoient en quelque chose de ce que sont aujourd'hui leurs descendants. Ce n'étoit pas encore là ce que Satan vouloit : « Ces deux idiots, « se dit-il à lui-même, ne pécheront jamais, et

« il faudra, malgré moi, qu'en sortant de leur « paradis, ils aillent dans l'autre. »

Il retourna donc auprès de Dieu. « Vous faites « de mal en pis, lui dit-il, et pour le coup vos « deux amis sont *à votre image*. Mais à quoi, s'il « vous plaît, s'amuseront-ils dans votre triste « jardin? Et s'ils ne peuvent que se regarder, de « quoi leur servira cette beauté que vous leur « avez donnée à tous deux? » Dieu voulut bien permettre à l'insolent esprit malin de réparer ses torts; mais cependant, afin de l'embarrasser et de corriger sa présomption, il lui imposa une loi, ce fut de ne rien retrancher à l'un des deux époux et de ne rien ajouter à l'autre : Satan accepta la condition. Il rendit Adam et Ève tels que nous sommes tous aujourd'hui. Leurs descendants naquirent tous dans ce même état; mais aussi, depuis ce temps, il n'a plus la peine de les tenter : d'un bout à l'autre de l'univers, ils ne sont plus occupés qu'à se tenter les uns les autres et à pécher.

Mis en vers par M. Imbert.

DE CELUI QUI MIT EN DÉPOT

SA FORTUNE.

J'ai ouï conter l'aventure d'un Maure d'Espagne qui avoit entrepris le pélerinage de La Mecque. Il ramassa dans ce dessein tout ce qu'il avoit d'argent, et s'embarqua pour l'Égypte. Mais arrivé là, et au moment d'entrer dans le désert, il pensa que ce seroit peut-être de sa part une imprudence de porter plus loin avec lui toute sa fortune, et crut plus sûr de la déposer jusqu'à son retour entre les mains de quelque honnête homme d'une probité reconnue. Il prit donc sur cela des informations. On lui parla avec les plus grands éloges d'un vieillard renommé dans le pays pour sa sagesse et sa loyauté; et, d'après les témoignages qu'on lui en rendit, il alla trouver le prud'homme et lui confia deux mille besants.

Il comptoit les reprendre à son retour. Mais il fut bien étonné alors quand, se présentant pour les redemander, il entendit cet honnête homme

si vanté déclarer qu'il n'avoit rien à lui et soutenir même qu'il ne l'avoit jamais vu. Le pélerin aussitôt alla porter sa plainte devant les juges; il les somma de lui faire rendre son bien, jura, s'emporta en invectives contre le fripon qui le ruinoit; mais la réputation du vieillard étoit si bien établie que, sur la simple déposition de celui-ci, le malheureux vit sa demande rejetée tout d'une voix.

Il s'en retournoit, le désespoir dans l'âme, lorsqu'il fut rencontré par une bonne femme toute courbée par l'âge et appuyée sur un bâton dont elle s'aidoit pour marcher. L'air consterné de l'étranger toucha la vieille : elle l'arrêta, et en le saluant au nom de Dieu, lui demanda quel étoit son pays et le sujet de sa douleur. L'Espagnol raconta naïvement ce qui venoit de lui arriver. « Ami, dit-elle, prends courage. Il est « encore des moyens pour te faire restituer ton « dépôt, et j'espère, avec le secours du Dieu « tout-puissant, en venir à bout. Va-t'en acheter « dix ou douze coffres, ajouta-t-elle, fais-les em-« plir de terre ou de sable, comme tu voudras; « mais qu'ils soient forts et garnis de bonnes « bandes de fer. Trouve-moi avec cela trois ou « quatre personnes de tes compatriotes dont tu « sois sûr, et viens me rejoindre ensuite : je fais « mon affaire du reste. »

L'Espagnol exécuta ponctuellement ce que lui avoit ordonné la vieille. Il revint avec quatre amis, et dix grands coffres si pleins et si lourds, que les porteurs qui en étoient chargés plioient sous le faix. « Suivez-moi tous, » dit-elle. Alors elle se rendit au logis du dépositaire, et faisant rester à la porte les porteurs et l'Espagnol, auquel elle recommanda de ne paroître que quand elle feroit apporter le premier coffre, elle entra avec les quatre amis chez le bourgeois et lui parla ainsi : « Sire, voici de braves gens qui viennent « du bon pays d'Espagne et qui s'en vont en « pélerinage *visiter les saints*. Ils ont apporté « avec eux beaucoup de richesses, entre autres « dix coffres pleins d'or et d'argent, dont ils se « trouvent en ce moment assez embarrassés. Ils « voudroient pour quelque temps les déposer « dans des mains sûres; et moi, qui connois « votre probité inaltérable et qui sais combien « vous méritez votre réputation, je les ai amenés « chez vous, comme chez la personne du monde « que je crois la plus propre à remplir leurs « vues. » En même temps elle donna ordre qu'on fît entrer un des coffres, et je vous laisse à penser quelle étoit la joie du vieil hypocrite.

Mais tout-à-coup l'homme aux deux mille besants se présenta, ainsi qu'on en étoit convenu. A cette vue le fripon fut troublé. Il crai-

gnit que si, dans un moment pareil, on venoit à lui reprocher une infidélité, les quatre étrangers ne fissent remporter leurs coffres et ne le privassent ainsi de la proie immense qu'il espéroit pouvoir s'approprier. Il alla donc au-devant du Maure. « Eh! d'où venez-vous? lui dit-il avec « un air de surprise et de plaisir. Après une si « longue absence, je désespérois presque de vous « revoir jamais, et je m'inquiétois déjà sur le « dépôt que vous m'aviez confié. Je remercie le « ciel de vous avoir rendu à mes vœux; venez « maintenant reprendre ce qui vous appartient. »

Alors il remit à l'Espagnol ses deux mille besants. Quand celui-ci les eut emportés, la vieille pria le bourgeois de donner ses ordres pour qu'on mît en lieu sûr le premier coffre; et pendant ce temps elle sortit avec les quatre amis, sous prétexte de lui faire apporter les autres; mais il eut beau attendre, ils sont encore à venir.

Recueil de Barbazan, tome II, page 107.

Mis en vers par M. Imbert.

Ce conte est tiré de l'arabe. La scène s'y passe entre un négociant et un derviche; et celui qui suggère l'expédient au marchand est le cadi de Bagdad. Voyez *Mélanges de littérature orientale*, tome 1er, page 62.

Se trouve dans Boccace, 8e journ. 10e nouv.

Dans les *Mille et une Nuits*, Ali Cogia, voulant aller à La Mecque, met en dépôt, chez un marchand de ses amis, un vase qu'il dit rempli d'olives, et qui en contient réellement quelques-unes à la superficie, mais qui cache en dessous mille pièces d'or. Le voyageur est sept ans sans revenir. L'autre, craignant que les olives ne se gâtent, veut les manger, et il trouve l'or. Quand Cogia reparoît, il lui rend son vase rempli d'olives fraîches. Cogia l'accuse d'infidélité, mais le cadi le renvoie absous. Des enfants, en jouant ensemble, s'amusent à juger cette cause. Ils font venir de prétendus marchands pour leur demander si des olives peuvent se garder sept ans, et si celles du vase ont cette ancienneté. Sur la réponse des marchands, le dépositaire est déclaré infidèle et condamné à la restitution. Le calife entend par hasard ce jugement: il l'adopte et en outre il fait pendre le coupable.

Ce fabliau a été traduit en vers par M. Imbert.

On le trouve dans le Journal de Paris, année 1786, nº 257, sous le titre du *Juge prudent*, conte oriental traduit de l'allemand de M. Herder.

DU VOLEUR

QUI VOULUT DESCENDRE SUR UN RAYON DE LA LUNE.

Un filou avoit formé le projet de voler un bourgeois de sa ville, homme fort riche. Pour cela il grimpa le soir sur le toit [1], et il y attendit le moment où, tous les domestiques étant endormis, il pourroit sans danger se glisser dans la maison. Mais le maître du logis, quoique couché, l'avoit aperçu à la clarté de la lune. C'étoit un matois rusé, qui résolut de l'attraper. «Écoute, « dit-il tout bas à sa femme, demande-moi par « quel moyen j'ai acquis le bien que je possède. « Je ferai des façons pour te le dire; presse-moi « beaucoup, insiste et ne me laisse pas reposer « que je ne te l'aie avoué; mais surtout parle « haut et le plus haut que tu pourras. »

La femme, sans s'informer quel pouvoit être le dessein de son mari, lui fit la question qu'il exigeoit. Il répondit avec un ton de mystère que c'étoit là son secret; qu'au reste il importoit très peu à sa moitié de le savoir, et qu'elle ne

devoit songer qu'à jouir de l'aisance que lui avoit procurée son industrie. Elle revint à la charge selon ce qui lui étoit recommandé. Lui, de son côté, joua toujours la réserve. Enfin elle le pressa tant que, cédant en apparence à ses importunités, il avoua qu'il avoit été voleur, et que c'étoit ainsi qu'il s'étoit fait une fortune considérable. « Quoi! sire, s'écria la femme, vous avez été « voleur, et l'on ne vous a jamais soupçonné? « — C'est que j'ai eu un maître habile, un maître « tel qu'il n'en existera de long-temps. Il ne dé« roboit que la nuit; mais au moyen de certaines « paroles magiques dont il possédoit le secret, « il étoit sûr de voler sans risque. Vouloit-il, par « exemple, pénétrer quelque part? il prononçoit « sept fois devant la lune le mot mystérieux, et « aussitôt un rayon de cet astre se détachant, il « l'enfourchoit et se trouvoit porté sur le toit, « car c'étoit toujours par le toit qu'il entroit. « Vouloit-il redescendre? il répétoit le mot ma« gique, et s'élançoit sur son rayon qui le re« portoit doucement à terre. J'ai hérité de son « secret, puisqu'il faut vous l'avouer; et, entre « nous, je n'ai pas eu besoin de l'employer long« temps. — Je le crois sans peine, reprit la femme. « Vous possédez là un trésor; et si jamais j'ai « quelque ami ou parent qui soit embarrassé « pour vivre, je veux lui en faire part. » Elle

supplia donc son mari de le lui apprendre. Il s'en défendit long-temps, se fit beaucoup prier, déclara qu'il vouloit dormir, et convint enfin que le secret consistoit à prononcer sept fois le mot *seïl*. Après cela il souhaita une bonne nuit à sa femme et feignit de ronfler.

Le voleur, qui n'avoit pas perdu un mot de toute cette conversation, ne put résister à l'envie d'éprouver le charme. Après avoir sept fois répété *seïl*, il ouvre les bras et s'élance, mais il tombe à terre et se casse une cuisse. Au bruit que fait sa chute, le bourgeois, feignant de se réveiller, crie d'un ton d'effroi : « Qui est là ? —
« Ah! sire, répond le maladroit, c'est un homme
« que *seïl* n'a pas servi aussi bien que vous. »

On alla le saisir aussitôt, et il fut livré aux juges, qui le lendemain le firent pendre.

Recueil de Barbazan, tome II, page 148.

NOTE.

(1. *Il grimpa le soir sur le toit.*) Il s'agit sûrement ici d'un toit plat à la manière des Orientaux; et ce passage me confirmeroit dans l'opinion dont j'ai déjà parlé, que le *castoiement*, ouvrage dont est tiré ce conte, est traduit de l'arabe ou du persan. Le fabliau précédent m'en fourniroit encore une autre preuve.

LE MEUNIER D'ALEUS.

PAR ENGUERRAND D'OISI.

Écoutez, messieurs, un joli fabliau. Je n'en fais jamais que de jolis, et je renoncerois plutôt au métier que de vous en donner qui ne le fussent pas.

A Palluel *, le bon séjour, demeuroit un meunier qu'on appeloit Jaquemars. Son moulin n'étoit pas à Palluel même, mais à quelque distance de là, dans un lieu nommé Aleus. Une certaine Marie, fille de Gérard d'Étrées, étant venue un jour y apporter du blé pour moudre, elle pria le meunier de ne pas la faire attendre, parce qu'il lui falloit, le soir, apprêter le souper de son père qui étoit aux champs. Jaquemars lui répondit : « Douce amie, vous voyez bien « qu'il y a ici du monde avant vous; il faut que « chacun ait son tour. Le vôtre viendra, asseyez-« vous en attendant. »

Il avoit ses raisons, le drôle, pour parler ainsi. Marie, âgée de dix-huit ans, étoit belle et fraîche

* Village de Normandie, dans le diocèse de Rouen.

comme la rose de mai, et il l'avoit lorgnée du coin de l'œil. D'un autre côté Muset, son garçon, qui ne la trouvoit pas moins gentille, eût été très aise aussi de rester seul avec la poulette. Les deux renards formoient secrètement chacun le projet de la croquer; mais ils furent pris tous deux au même piège, comme vous allez entendre. Écoutez bien.

Tous ceux qui étoient au moulin se trouvèrent, avant la nuit, successivement expédiés, et chacun emporta sa farine, qui à dos, qui sur son cheval, qui sur un âne. Il ne restoit plus que Marie. La pauvrette crut qu'enfin son tour alloit venir. Point du tout : Muset vint annoncer que le vivier étoit à sec et qu'il n'y avoit plus d'eau. « Eh bien! arrête la meule, » dit Jaquemars fort content, et il s'apprêta aussitôt à fermer le moulin. Ce ne fut pas sans beaucoup de larmes et de colère de la part de la pucelle. Après l'avoir fait attendre tout le jour, on la renvoyoit malicieusement quand le moment de la servir étoit venu; et d'ailleurs le soleil venoit de se coucher, et elle alloit se voir obligée de faire seule, dans les ténèbres, plus d'une grande lieue.

C'est ce qu'avoit prévu le fripon de Muset. Il comptoit s'offrir pour l'accompagner, et c'étoit dans ce dessein qu'il venoit d'annoncer fausse-

ment que le moulin se trouvoit à sec. Mais Jaquemars n'avoit garde de lui laisser cette bonne aubaine. « Belle amie, dit-il à la fillette, ne pleu-« rez pas, je vais vous mener à Palluel où ma « femme vous recevra bien. Nous avons un lit « à vous donner dans une chambre à côté de la « nôtre, et demain, si matin qu'il vous plaira, « vous trouverez votre farine toute prête. » Alors il la prit par-dessous le bras et partit avec elle, en lui recommandant néanmoins, pour ne pas donner de soupçons à sa femme, de se dire sa cousine.

A peine eut-il fait vingt pas qu'il lui prit un baiser. Ensuite vint une tendre déclaration, puis d'encore en encore il finit par annoncer qu'il la quitteroit après le souper, sous prétexte de retourner au moulin; mais qu'il comptoit revenir aussitôt lui faire compagnie et passer la nuit avec elle. Si la pucelle fut effrayée du projet, je n'ai pas besoin de vous le dire. Mais que faire dans un pareil embarras? où aller? que devenir?

La meunière qui ne se doutoit de rien se laissa aisément tromper aux mensonges de son mari. Elle reçut de son mieux cette cousine prétendue, et apprêta, pour lui donner à souper, tout ce qu'elle avoit de meilleur. Jaquemars, échauffé par l'idée des plaisirs qu'il se promettoit, fut, pendant le repas, d'une gaîté charmante.

Il aida lui-même à faire le lit de la cousine, et en la quittant pour retourner au moulin comme il l'avoit annoncé, il pria sa femme d'en avoir grand soin. « Soyez tranquille, répliqua celle-ci, « je m'en charge comme de ma propre fille. »

Il ne fut pas plus tôt sorti, que la pauvre enfant se mit à pleurer. « Qu'avez-vous, douce « sœur? lui dit sa femme, vous paroissiez si con- « tente tout-à-l'heure! Est-ce que vous êtes fâchée « de rester avec moi?—Non vraiment, dame, c'est « tout le contraire; vous avez eu pour moi trop « de bonté; mais j'ai un grand chagrin sur le « cœur, et si je ne craignois quelque chose, je « vous le dirois. — Parlez hardiment, belle amie, « ne craignez rien. Vous trouverez en moi une « femme discrète et qui vous rendra service si « elle le peut. » Rassurée par ces paroles, Marie alors conta son aventure du moulin, et ce prétendu manque d'eau pour lui donner à coucher, et le projet surtout dont Jaquemars lui avoit parlé dans la route.

La décence me défend de traduire le reste de l'aventure, contée dans l'original d'une manière aussi plaisante que naïve. Mais je me permettrai, à l'ordinaire, d'en donner l'extrait; et je suis cette méthode d'autant plus volontiers qu'en ôtant à un tableau trop licencieux le danger qu'il pourroit avoir, elle m'acquitte de l'exactitude qu'attendent de moi les gens de lettres.

La meunière propose d'attraper son mari. « Couchez-vous dans mon lit, dit-elle à la fillette, « j'irai prendre le vôtre. » Les choses ainsi arrangées, les deux femelles font leurs prières et se couchent chacune de leur côté. Jaquemars grilloit de revenir; il ne reste qu'un moment au moulin. Muset qui le devine et qui avoit aussi son intention, lui propose, avant de sortir, un marché. Il avoit chez lui un cochon qu'il engraissoit; il l'offre au meunier, à condition que celui-ci le laissera entrer à son tour dans la petite chambre. Jaquemars y consent; cependant comme maître du logis il veut passer le premier. . . . .

. . . .

Le lendemain matin, quand les deux champions reviennent avec le cochon, ils sont fort étonnés d'entendre la meunière reprocher à son mari des témoignages d'amour trop multipliés, et qu'elle trouve d'autant plus répréhensibles, qu'une autre en étoit l'objet. Jaquemars et Muset voient alors qu'ils ont été dupés tous deux. Mais le pis de l'aventure, c'est que ce dernier remmène son cochon, prétendant que les conditions qu'il avoit proposées n'ont pas été remplies, et que par conséquent le marché devient nul. Le meunier veut au moins que quelque chose le dédommage de son accident. Après

avoir bien disputé, ils conviennent enfin de s'en rapporter au bailli, qui dans ce moment tenoit les plaids. Ils lui exposent leurs raisons l'un après l'autre. Le bailli prononce que Muset a perdu son cochon, que Jaquemars ne l'a point gagné, et il se l'adjuge à lui-même. Il le mange ensuite dans un repas qu'il donne aux dames et chevaliers du canton, auxquels il conte l'aventure. Je l'ai sue ainsi, *ajoute le poète*, et pour qu'elle ne s'oubliât pas, je l'ai mise en romane, afin que ceux qui l'entendront perdent à jamais l'envie de tromper les honnêtes filles.

Presque tous ceux qui ont imité ce conte supposent qu'une suivante, excédée des poursuites importunes de son maître, feint de lui céder et de consentir à un rendez-vous; mais elle en prévient sa maîtresse qui va occuper la place. Le mari veut partager sa bonne fortune avec un ami, et il est ainsi lui-même l'auteur de sa disgrâce.

Se trouve ainsi dans les *Contes du Pogge.*

Dans les *Novelle di Fr. Sacchetti.*

Dans les *Contes de la reine de Navarre.*

Dans les *Joco-Seria Melandri*, tome I, page 279.

Dans les *Amants heureux*, tome II, page 19.

Dans le *Passe-temps agréable*, page 27.

Dans la *Ressource contre l'ennui*, page 55.

Et dans les *Contes de La Fontaine*, sous le titre *des Quiproquo.*

Dans les *Detti e Fatti piacevoli del Guicciardini*, page 103, une femme de chambre a des complaisances pour le mari de sa

maîtresse. Il se dégoûte d'elle enfin et envoie à sa place son domestique. La suivante, qui s'en aperçoit et qui veut s'en venger, va faire une fausse confidence à la dame, et se plaint à elle de son époux qu'elle accuse de vouloir depuis long-temps la séduire. Elle feint d'avoir accordé pour le soir un rendez-vous, engage l'épouse à s'y trouver et la livre ainsi au valet.

Dans les *Facétieuses Journées*, page 213, Valère, époux de Marguerite, sollicite vivement Béatrix, sa voisine, femme de Théodore. Celle-ci en parle à son mari, qui forme avec elle le projet de se venger du libertin. Pour cela Béatrix va trouver Marguerite et lui fait confidence de l'infidélité de son époux. « Feignez de lui accorder le rendez-vous qu'il « demande, répond cette dernière; ce sera moi qui m'y trou- « verai, et je lui ferai les reproches qu'il mérite. » D'après cet arrangement, Marguerite se rend au lieu convenu; mais il n'y avoit point de rendez-vous donné à Valère; et c'est Théodore qu'y trouve Marguerite.

DE BRIFAUT.

EXTRAIT.

Un paysan des environs d'Abbeville, nommé Brifaut, va au marché de cette ville vendre dix aunes de toile qu'il avoit faites. Il la portoit sur son épaule, moitié par-devant, moitié par-derrière. Un filou tente de la lui escamoter. Tout en marchant derrière lui, le voleur se la coud sur sa cotte. Quand ils sont dans la foule, il le pousse et le fait tomber, et pendant que le villain se ramasse, l'autre enlève adroitement la toile qu'il place comme lui sur son épaule, puis il va se ranger parmi les autres paysans. Brifaut, surpris de ne plus retrouver son paquet, cherche autour de lui et crie : « *Ma toile, ma toile.* » Le filou l'écoutoit d'un air fort tranquille; enfin il lui demande ce qu'il a pour crier si fort. Le manant le lui conte. « Imbécille, répond le vo-« leur, regarde, si tu avois eu l'esprit de la « coudre comme moi à ta cotte, on ne te l'auroit « pas prise. »

Recueil de Méon, tome Ier, page 124.

Se trouve dans l'*Arcadia in Brenta*, page 82.

Dans les *Sérées de Bouchet*, page 100, sérée 15.

Dans les *Contes du sieur d'Ouville*, tome II, page 479.

Et dans *la Ressource contre l'ennui.*

Dans le *Patron de l'honnête raillerie*, page 14, et dans les *Facétieuses Journées*, page 261, le curé Arlotto, pendant que deux gens se querellent, escamote ainsi du poisson, qu'il fourre dans sa manche, et il répond à-peu-près comme dans le fabliau.

Dans les *Nuits parisiennes*, on lit l'escroquerie, assez semblable, d'un filou qui, dans une foule, avoit pris à quelqu'un son chapeau. Il se l'étoit mis sur la tête; et, en le tenant avec la main, il disoit: « Pour moi, l'on ne me prendra pas le mien. »

Se trouve ainsi dans les *Historiettes ou Nouvelles en vers par M. Imbert*, page 78.

DU CLERC

QUI SE CACHA DERRIÈRE UN COFFRE.

EXTRAIT.

Une bourgeoise du Hainaut, jolie et d'humeur peu farouche, étoit à table un soir, en l'absence de son mari, avec un clerc beau garçon, quand tout-à-coup ils entendent frapper. Elle fait cacher le clerc derrière un coffre et va ouvrir. C'étoit un second amant qui, trouvant une table toute servie, s'y asseoit sans façon et engage la dame à lui tenir compagnie. D'abord elle fait triste mine, parce que le clerc l'embarrassoit; mais bientôt elle prend son parti et soupe gaîment. Un instant après, le mari frappe. La bourgeoise enlève promptement les plats, dresse la table contre le mur et cache son second favori par-derrière. Quand l'époux est entré, elle lui montre beaucoup d'humeur, dans le dessein de le forcer à aller se coucher. Comme il n'en est nullement ému et qu'il demande à manger, elle l'accable d'injures. «Oh! oh! dit-il,

« je vois qu'il y a ici quelqu'un qui veut payer « mon souper. » En même temps il menaçoit sa femme du doigt. Ce signe se faisant en face du coffre, le clerc croit qu'il est pour lui. « Vous « avez tort de vouloir que je paie le souper à « moi tout seul, dit-il en se montrant, celui « qui est derrière la table en doit au moins la « moitié. »

Recueil de Méon, tome 1er, page 165.

Dans les *Facetiæ Frischlini,* page 161, la femme fait cacher un des amants sous le lit, et un autre au-dessus. L'époux, en rentrant, se plaint d'avoir perdu au jeu et dit que celui qui est en haut (Dieu) le lui rendra. Le galant, qui est sur le ciel du lit, répond que celui qui est dessous doit en payer sa part.

Se trouve ainsi dans les *Cent Nouvelles nouvelles de la cour de Bourgogne.*

Et dans les *Contes de Grécourt.*

Dans les *Joci ac Sales Ottomari Luscinii*, au lieu du mari, c'est un troisième amant qui arrive. La femme lui demande qui élèvera son enfant, si elle en a un. Il répond, comme ci-dessus, que c'est celui qui est en haut, et l'homme placé sur le ciel du lit prétend qu'il ne doit en payer qu'une partie.

LE GRAND CHEMIN.

Je voyageois un jour dans la compagnie de marchands qui alloient en foire à Sens. A une demi-journée de la ville, ils rencontrèrent un paysan et lui demandèrent le chemin. « Il y en « a deux, répond le manant : l'un est ce petit sen- « tier que vous voyez à droite, l'autre la grande « route que vous suivez, et au bout de laquelle « vous trouverez un pont. Le premier est beau- « coup plus court, mais il faut passer la rivière « à gué. »

Les marchands prirent le sentier. En vain le villageois leur représenta que le gué étoit dangereux, ils répondirent qu'ils étoient pressés. Mais ils eurent lieu de se repentir de leur imprudence. Quelques-uns se noyèrent en traversant la rivière, d'autres perdirent leurs marchandises, et parmi ceux qui échappèrent, presque tous furent mouillés. Pour moi qui avois suivi le paysan, j'arrivai avec lui à l'autre bord. Nous trouvâmes les marchands occupés à pleurer leurs compagnons morts, à chercher dans l'eau leurs

effets, à faire sécher leur linge et leurs habits. « Messieurs, leur dit alors mon guide, apprenez « qu'en bien des occasions le chemin le plus long « peut devenir le chemin le plus court s'il est le « plus sûr. »

Recueil de Barbazan, tome II, page 125.

Dans les *Instructions du chevalier de la Tour à ses filles*, au lieu de marchands, ce sont des dames qui se rendent à des noces. Les jeunes, pour arriver plus tôt, prennent le chemin le plus court; il y avoit de mauvais pas qu'on avoit couverts de claies; les claies s'enfoncent et les dames tombent dans la boue.

Dans les *Contes du sieur d'Ouville*, c'est un voyageur qui, comme dans le fabliau, veut passer un gué au lieu d'aller gagner le pont. Il se noie.

DES TROIS LARRONS,

OU

DE HAIMET ET DE BARAT;

PAR JEAN DE BOVES.

SEIGNEURS barons, mon fabliau ne vous offrira ni les prouesses brillantes d'un chevalier, ni les ruses adroites d'une femme pour cacher à son mari de furtives amours. Il ne contient que les subtilités de trois filous, d'auprès de Laon, dont les talents associés mirent long-temps à contribution laïques et moines.

Deux d'entre eux étoient frères et se nommoient Haimet et Barat. Leur père, qui avoit fait le même métier qu'eux, venoit de finir par être pendu, sort communément destiné à cette espèce de talent-là. Le troisième s'appeloit Travers. Au reste, ils ne tuoient jamais; ils se contentoient seulement de filouter, et leur adresse en ce genre tenoit presque du prodige.

Un jour qu'ils se promenoient tous trois dans le bois de Laon, et que la conversation étoit

tombée sur leurs prouesses, Haimet, l'aîné des deux frères, aperçut au haut d'un chêne fort élevé un nid de pie, et il vit la mère y entrer. « Frère, dit-il à Barat, si quelqu'un te proposoit « d'aller enlever les œufs sous cette pie sans la « faire envoler, que lui répondrois-tu? — Je lui « répondrois, répartit le cadet, qu'il est fou et « qu'il demande une chose qui n'est pas faisable. « — Eh bien! sache, mon ami, que quand on ne « se sent pas en état de l'exécuter, on n'est en « filouterie qu'un butor : regarde-moi. » Aussitôt mon homme grimpe à l'arbre. Arrivé au nid, il l'ouvre doucement par-dessous, reçoit les œufs à mesure qu'ils coulent par l'ouverture, et les rapporte, en faisant remarquer qu'il n'y en a pas un seul de cassé. « Ma foi, il faut l'avouer, « tu es un fripon incomparable, s'écrie Barat; et « si tu pouvois maintenant aller remettre les « œufs sous la mère comme tu les en as tirés, « tu pourrois te dire notre maître à tous. »

Haimet accepte le défi et il remonte. Mais c'étoit là un piège que lui tendoit son frère. Dès que celui-ci l'aperçoit à une certaine hauteur, il dit à Travers : « Tu viens de voir ce que sait « faire Haimet, je veux maintenant te montrer « un tour de ma façon. » A l'instant il monte à l'arbre après son aîné, il le suit de branche en branche; et tandis que l'autre, les yeux fixés

sur le nid, tout entier à son projet et attentif au moindre mouvement de l'oiseau pour ne pas l'effaroucher, sembloit un serpent qui rampe et qui glisse, l'adroit coquin lui détache son brayer[1] et revient, portant en main ce gage de son triomphe. Haimet cependant avoit remis les œufs, et il s'attendoit au tribut d'éloges que méritoit un pareil succès. « Bon, tu nous trompes, lui « dit en plaisantant Barat, je gage que tu les as « cachés dans ton brayer. » L'aîné regarde, il voit que son brayer lui manque et il devine sans peine que c'est là un tour de son frère. « Ex« cellent voleur, dit-il, que celui qui en vole un « autre. »[2]

Pour Travers, il admiroit également les deux héros, et il ne savoit auquel des deux donner la palme. Mais aussi tant d'adresse l'humilia. Piqué de ne point se sentir pour le moment en état de jouter avec eux, il leur dit : « Mes amis, vous « en savez trop pour moi. Vous échapperiez vingt « fois de suite que je serois toujours pris. Je vois « que je suis trop gauche pour faire quelque « chose dans votre métier; adieu, j'y renonce « et vais reprendre le mien. J'ai de bons bras, je « travaillerai, je vivrai avec ma femme, et j'es« père, moyennant l'aide de Dieu, pouvoir me « tirer de peine. » Il retourna en effet dans son village comme il l'avoit annoncé. Sa femme l'ai-

moit; il devint homme de bien, et il travailla si heureusement qu'au bout de quelques mois il eut le moyen d'acheter un cochon. L'animal fut engraissé chez lui. Noël venu, il le fit tuer [3]; et l'ayant à l'ordinaire suspendu par les pieds contre la muraille, il partit pour aller aux champs; mais c'eût été bien mieux fait à lui de le vendre. Il se seroit épargné par là de grandes inquiétudes, comme je vais vous le raconter.

Les deux frères qui ne l'avoient point vu depuis le jour de leur séparation, vinrent dans ce moment lui faire visite. La femme étoit seule, occupée à filer. Elle répondit que son mari venoit de sortir et qu'il ne devoit rentrer que le soir. Mais vous pensez bien qu'avec des yeux exercés à examiner tout, le cochon ne put guère leur échapper. « Oh! oh! se dirent-ils en sortant, « ce coquin veut se régaler et il ne nous a pas « invités! Eh bien! il faut lui enlever son cochon « et le manger sans lui. » Là-dessus les fripons arrangèrent leur complot, et en attendant que la nuit vînt leur permettre de l'exécuter, ils allèrent se cacher dans le voisinage derrière une haie.

Le soir, quand Travers rentra, sa femme lui parla de la visite qu'elle avoit reçue. « J'ai eu « si peur de me trouver seule avec eux, dit-elle, « ils avoient si mauvaise mine, que je n'ai osé

« leur demander ni leur nom ni pourquoi ils « venoient. Mais leurs yeux ont fureté partout, « et je ne crois pas qu'il y ait ici un clou qui « leur ait échappé. — Ah! ce sont mes deux drôles, « s'écria douloureusement Travers, mon cochon « est perdu; c'est une affaire faite, et je voudrois « à présent pour bien des choses l'avoir vendu. « — Il y a encore un moyen, dit la femme : ôtons-« le de sa place et le cachons quelque part pour « cette nuit. Demain, quand il fera jour, nous « verrons quel parti prendre. » Travers suivit le conseil de sa femme. Il décrocha le bacon, et alla le mettre par terre à l'autre bout de la chambre, sous la met qui servoit à pétrir leur pain : après quoi il se coucha, mais non sans inquiétude.

La nuit venue, les deux frères arrivent pour accomplir leur projet; et tandis que l'aîné fait le guêt, Barat commence à percer le mur à l'endroit où il avoit vu le cochon suspendu. Mais bientôt il s'aperçoit qu'il n'y a plus que la corde. « L'oiseau est déniché, dit-il, nous venons trop « tard. » Travers que la crainte d'être volé tenoit en alarme et empêchoit de dormir, croyant entendre quelque bruit, réveilla sa femme et courut à la met tâter si son cochon y étoit encore. Il l'y retrouva; mais comme il craignoit aussi pour sa grange et son écurie, il voulut aller

partout faire sa ronde, et sortit armé d'une hache. Barat qui l'entendit sortir profita de ce moment pour crocheter la porte; et, s'approchant du lit en contrefaisant la voix de Travers : « Marie, dit-« il, le bacon n'est plus à la muraille, qu'en as-« tu fait? — Tu ne te souviens donc pas que « nous l'avons mis sous la met? répondit la femme. « Est-ce que la peur t'a troublé la cervelle? — « Non pas, reprit l'autre, mais je l'avois oublié. « Reste là, je vais le ranger. » En disant cela, il va charger le cochon sur ses épaules et l'emporte.

Après avoir fait sa ronde et bien visité ses portes, Travers rentra. « Il faut avouer, dit la « femme, que j'ai là un mari qui a une pauvre « tête; il oublie depuis tantôt ce qu'il a fait de « son cochon. » A ces mots Travers fait un cri. « Je l'avois annoncé qu'on me le voleroit, dit-il; « adieu, le voilà parti, je ne le verrai plus. » Cependant comme les voleurs ne pouvoient pas être encore bien loin, il espéra pouvoir les rattraper et courut après eux.

Ils avoient pris, à travers champs, un petit sentier détourné qui conduisoit au bois, où ils espéroient cacher leur proie plus sûrement. Haimet alloit en avant pour assurer la marche, et son frère, dont le fardeau ralentissoit le pas, suivoit à quelque distance. Travers eut bientôt

atteint celui-ci. Il le reconnut; et, prenant le ton de voix de l'aîné : « Tu dois être las, lui dit-il, « donne que je le porte à mon tour. » Barat qui croit entendre son frère livre à Travers le cochon, et prend les devants. Mais il n'a pas fait cent pas, qu'à son grand étonnement il rencontre Haimet [4]. « Morbleu, dit-il, j'ai été attrapé. « Ce coquin de Travers m'a joué un tour; mais « laisse faire, tu vas voir si je sais réparer ma « sottise. »

En disant cela il se dépouille, met sa chemise par-dessus ses habits, se fait une espèce de coiffe de femme, et dans cet accoutrement court à toutes jambes par un autre chemin à la maison de Travers, qu'il attend auprès de la porte. Quand il le voit arriver, il s'avance au-devant de lui comme si c'eût été sa femme, et lui demande, en contrefaisant sa voix, s'il a rattrapé le cochon. « Oui, je le tiens, répond le mari. — Eh bien! « donne-le-moi, je vais le rentrer, et cours vite « à l'étable, car j'y ai entendu du bruit et j'ai « peur qu'ils ne l'aient forcée. » Travers lui charge l'animal sur les épaules, et va faire une nouvelle ronde; mais quand il rentre, il est fort étonné de trouver au lit sa femme qui pleuroit et se mouroit de peur. Il s'aperçoit alors qu'on l'a trompé de nouveau. Cependant il ne veut point en avoir le démenti; et comme si son honneur

eût été intéressé à cette aventure, il jure de n'en sortir, d'une manière ou de l'autre, que victorieux.

Il se douta bien que les voleurs, ce voyage-ci, ne prendroient plus le même chemin, mais il soupçonna avec raison que la forêt étant pour eux le lieu le plus proche et le plus sûr, ils s'y rendroient comme la première fois. En effet, ils y étoient déjà, et dans la joie et l'empressement qu'ils avoient de goûter le fruit de leur vol, ils venoient d'allumer du feu au pied d'un chêne pour faire quelques grillades. Le bois étoit vert et brûloit mal, de sorte qu'afin de le faire aller, il leur falloit ramasser de côté et d'autre des branches mortes et des feuilles sèches.

Travers, qui, à la lueur du feu, n'avoit pas eu de peine à trouver ses larrons, profite de leur éloignement. Il se déshabille tout nu, monte sur le chêne, se suspend d'une main dans l'attitude d'un pendu, puis quand il voit les voleurs revenus et occupés à souffler leur feu, d'une voix de tonnerre il s'écrie : « Malheureux! vous fini- « rez comme moi. » Ceux-ci troublés croient voir et entendre leur père : ils ne songent qu'à se sauver. L'autre reprend à la hâte ses habits et son cochon, et revient triomphant conter à sa femme sa nouvelle victoire. Elle le félicite, en l'embrassant, sur un coup si hardi et si adroit.

« Ne nous flattons pas trop encore, répondit-il. « Les drôles ne sont pas loin, et tant que le ba-« con subsistera, j'aurai toujours peur. Mais fais « chauffer de l'eau, nous le ferons cuire. S'ils « reviennent, nous verrons alors comment ils s'y « prendront. » L'une alluma donc du feu, l'autre dépeça l'animal qu'il mit par morceaux dans le chaudron, et chacun d'eux, pour y veiller, s'assit à un coin de la cheminée.

Mais Travers, que l'inquiétude et le travail de la nuit avoient beaucoup fatigué, ne tarda guère à s'assoupir. « Couche-toi, lui dit sa femme, « j'aurai soin de la marmite : tout est bien fermé, « il n'y a rien à craindre; et en tout cas, si j'en-« tends du bruit, je t'appellerai. » D'après cette assurance, il se jeta tout habillé sur son lit, où il s'endormit aussitôt. La femme continua pendant quelque temps de veiller au chaudron; mais enfin le sommeil la gagna aussi, et elle finit par s'endormir sur sa chaise.

Pendant ce temps les larrons, remis de leur première frayeur, étoient revenus au chêne. N'y retrouvant plus ni le pendu ni le cochon, il ne leur avoit pas été difficile de deviner le vrai de l'aventure. Ils se crurent déshonorés si Travers, dans ce conflit de stratagèmes, l'emportoit sur eux, et ils revinrent chez lui, fortement déterminés à déployer pour la dernière

fois tout ce dont ils étoient capables en fait de ruses.

Avant de rien entreprendre, Barat, pour savoir si l'ennemi étoit sur ses gardes, regarda par le trou qu'il avoit fait à la muraille. Il vit d'un côté Travers étendu sur son lit, et de l'autre la femme, dont la tête vacilloit à droite et à gauche, dormant près du feu, une écumoire à la main, tandis que le bacon cuisoit dans la marmite. « Ils ont voulu nous éviter la peine de le « faire cuire, dit Barat à son frère; et, après « tout, nous avons eu assez de mal pour qu'ils « nous l'apprêtent. Sois tranquille, je te promets « de t'en faire manger. » Il va couper aussitôt une longue gaule qu'il aiguise par un bout. Il monte sur le toit, et, descendant la gaule par la cheminée, il la pique dans un morceau qu'il enlève.

Le hasard fit que dans ce moment Travers s'éveilla. Il vit la manœuvre, et comprit qu'avec des ennemis si habiles la paix pour lui étoit préférable à la guerre. « Amis, leur cria-t-il, vous « avez tort de dégrader mon toit; moi j'ai eu « tort de ne pas vous inviter à goûter du bacon. « Ne disputons plus de subtilité, ce seroit à ne « jamais finir : descendez et venez vous régaler « avec nous. »

Il alla leur ouvrir la porte. On se mit à table,

et l'on s'y réconcilia de la meilleure foi du monde.

Recueil de Barbazan, tome IV, page 233.

NOTES.

(1. *Brayer* ou *braies.*) Sorte de large culotte qui se mettoit par-dessus le caleçon. Les criminels étoient conduits au supplice, une croix de bois en main, nu-pieds, en pure cotte, sans chaperons et sans braies.

(2. *Il voit que son brayer lui manque, et il devine sans peine que c'est là un tour de son frère.*) Dans le *Parangon de nouvelles honnestes et delectables*, trois drôles adroits entreprennent d'ôter les culottes à un juge, tandis qu'il est sur son tribunal, et ils en viennent à bout.

Dans les *Joco-seria Melandri*, tome I, page 19, un Espagnol et un Allemand se défient à qui fera le tour d'escroquerie le plus adroit. Le premier, comme dans le fabliau, annonce qu'il va ôter les œufs sous un oiseau qui couve. Pour monter plus aisément, il laisse au pied de l'arbre son habit, son épée, sa chaîne d'or, etc. Mais, lorsqu'il est au haut, l'Allemand prend le paquet et s'en va.

(3. *L'animal fut engraissé chez lui. Noël venu, il le fit tuer.*) On voit par toutes nos anciennes histoires que, sous les trois races de nos rois, et long-temps même auparavant, sous la domination des Romains, le cochon faisoit les délices de la table tant du peuple que des plus grands seigneurs. Les repas en étoient quelquefois appelés *baconiques*, du vieux mot *bacon*, qui signifie porc. A Paris, dans certains jours de cérémonie, on en nourrissoit le chapitre de Notre-Dame; et telle est, à ce qu'on croit, l'origine de cette foire aux

jambons qui, de temps immémorial, se tenoit dans la semaine-sainte au parvis de la cathédrale, et qui, depuis plusieurs années, a été transportée sur le quai des Augustins. A Noël et à la Saint-Martin, dans les villes comme dans les villages, les particuliers tuoient un cochon qu'ils saloient pour la provision de l'année. C'étoit un sujet de réjouissance : on envoyoit à ses voisins et à ses amis des boudins et des saucisses, et ces vieilles coutumes subsistent encore, comme on le sait, dans la plupart de nos provinces.

(4) Ce conte se trouve dans l'*Arcadia in Brenta*, p. 254 : mais il finit à cet endroit.

LES JAMBES DE BOIS.

Mes amis, je vous souhaite à ce renouvellement d'année toute sorte de bonheur; et par les talents astrologiques que l'on me connoît, je vous prédis que si vos vignes cet automne rapportent beaucoup, vous aurez beaucoup de vin à vendre. Mais je vous annonce en même temps que si vous prenez femme ou maîtresse, il faut vous attendre à des malheurs. Vous aurez beau les aimer, elles aimeront encore leur plaisir plus que vous. Je vais pour mes étrennes vous conter une aventure qui m'advint dernièrement.

Je me promenois le long d'un bois, quand je vis venir à moi un villain (que Dieu vous préserve de pareille rencontre); mais il avoit deux jambes de bois, et je desire sincèrement pour vous tous le même bonheur. Ceci vous étonne. Un moment d'attention, s'il vous plaît, et vous penserez comme moi quand vous m'aurez entendu.

Je m'accostai du manant pour causer. Dans la conversation je lui parlai de son malheur et

voulus savoir depuis quand et comment il lui étoit arrivé. « Malheur! s'écria-t-il; sachez, sire, « que je ne le regarde point comme tel, il s'en « faut de beaucoup, et je vous prie même, au « contraire, de m'en faire compliment. » Cette façon de penser m'ayant beaucoup étonné, je le fis expliquer; il parla ainsi : « Depuis que je n'ai « plus de jambes, je n'ai plus besoin de bas ni « de souliers, et d'abord voilà une épargne et « par conséquent un grand avantage; mais ce « n'est pas le seul. Quand je marchois, j'avois « toujours à craindre de me heurter contre une « pierre, de m'enfoncer une épine dans le pied, « de me blesser enfin et d'être obligé de gar- « der le lit sans pouvoir travailler. Maintenant « pierres et cailloux, boue et neige, tout m'est « égal. Le chemin seroit pavé d'épines que j'y « marcherois sans la plus petite inquiétude. Si « je trouve un serpent je peux l'écraser; si un « chien vient me mordre, il ne tient qu'à moi « de l'assommer; si ma femme est méchante, j'ai « de quoi la battre; enfin me donne-t-on des « noix? mon pied les casse; suis-je auprès du « feu? mon pied l'attise; et après sept ou huit « ans, quand mes jambes m'ont rendu tous ces « services, je suis encore le maître de m'en chauf- « fer. »

Or maintenant, mes amis, je vous demande

si tant d'avantages ne méritent pas quelque considération, et si vous n'agiriez pas prudemment peut-être de vous faire couper les deux jambes pour avoir le même bonheur que le villain.

Ce conte a été mis en vers par M. Imbert.

LE CONSOLATEUR.

Ce titre n'est point le titre véritable du fabliau : il étoit tel que je n'eusse pu le transcrire : je l'ai changé.

EXTRAIT.

Un écuyer pauvre, mais très bien fait et d'une belle figure, arrive le soir à Soissons. Il n'avoit point d'argent ; néanmoins il descend à l'auberge, commande à souper, et tout en causant avec l'hôte, s'informe quelle est la plus jolie femme de la ville. On lui répond que c'est une madame Marge, qui demeure dans telle rue, et dont le mari est absent depuis huit jours. Content de cette réponse, il soupe et se couche ; mais le lendemain, d'assez bon matin, il va dans la rue de madame Marge, et s'asseoit sur le banc d'une porte vis-à-vis de la sienne. Marie, domestique de la dame, se lève, et en ouvrant les fenêtres, aperçoit l'écuyer assis. Elle allume du feu, balaye, fait son ménage, et le voit toujours à la même place, les yeux fixés sur la maison. Madame Marge, lorsqu'elle est levée, l'aperçoit de même ; mais plus curieuse que Marie, elle envoie celle-ci pour

découvrir, si elle le peut, ce que c'est que ce bel homme qui regarde chez elle avec tant d'attention. La servante, sans plus de façon, va lui demander à lui-même qui il est. « Je suis, ré« pond-il, le consolateur des veuves : tel est mon « nom, et telle est ma profession. » Madame Marge, quand on lui rapporte cette réponse, est fort étonnée, et pour savoir à quoi s'en tenir, elle va elle-même questionner le beau voyageur. Il fait la même réponse, vante son talent, et assure que jamais on ne s'est plaint de lui. Interrogé combien il prend par jour, il répond que son usage est de prendre peu des veuves jolies, et ne demande à la dame que vingt sous pour la journée. D'après des conditions aussi raisonnables, elle le fait entrer chez elle, puis commande à la servante de faire chauffer un bain. Marie, à qui ce bain annonce des consolations qui ne seront point pour elle, déclare qu'elle ne le chauffera pas. L'écuyer fait signe à la maîtresse de sortir, et feint de vouloir parler à la servante. Dès que celle-ci est seule avec lui, elle veut savoir s'il ne se charge pas de consoler les filles aussi bien que les veuves : il y consent. Cependant, comme Marie est moins jolie, et que d'ailleurs elle aura l'étrenne de sa journée, il exige d'elle davantage. La fille consolée va chauffer le bain; quand il est prêt, madame Marge y entre

et y fait entrer l'écuyer avec elle [1] : ensuite viennent les consolations, puis ils rentrent dans le bain. Mais tout-à-coup on entend frapper en maître : c'étoit le mari qui revenoit. La femme s'habille à la hâte et veut faire cacher l'écuyer, il s'obstine à rester dans la baignoire. Pendant ce débat le mari entre, et le trouvant chez lui, demande ce qu'il y est venu faire; l'autre l'avoue sans détour. Cependant, pour rassurer l'époux, il prétend n'avoir pas encore gagné ses vingt sous, et demande à les gagner ou à être payé si on ne l'emploie pas. D'après ce discours, le mari croit être arrivé assez à temps pour empêcher son infortune. Il se hâte de faire sortir au plus tôt l'écuyer; il lui donne le double de ce qu'il avoit demandé, et celui-ci, fourni d'argent, retourne à son auberge, après avoir fait payer à M. Marge les plaisirs qu'il avoit pris avec madame.

« Quoique l'écuyer se soit bien trouvé de la « fonction de consolateur, ajoute le fablier, je « ne conseille pourtant à personne d'entreprendre « cette profession. Peu de gens sont nés pour y « réussir aussi bien que lui, et tous ne se ti- « reroient pas aussi bien du danger où il se « trouva. »

Recueil de Barbazan, tome IV, page 204.

Mis en vers par Imbert.

NOTE.

(1. *Quand le bain est prêt, madame Marge y entre et y fait entrer l'écuyer avec elle.*) L'usage des bains domestiques, introduit par les Romains dans les Gaules, étoit encore, au temps de nos fabliers, aussi général qu'avant l'invention du linge. Tout le monde en usoit, jusqu'aux moines. On se baignoit avant de recevoir la chevalerie. Quand on donnoit un festin chez soi, il étoit de la galanterie d'offrir le bain, et surtout aux dames. Souvent les amants, dans leurs rendez-vous, commençoient, ainsi que ceux du conte, par le prendre ensemble. On trouvera la preuve de ce dernier article dans quelques-uns des fabliaux suivants.

Paris avoit une quantité de baigneurs bien plus considérable qu'aujourd'hui. Dès le point du jour, des crieurs, placés dans la rue pour annoncer que les bains étoient chauds. invitoient les passants à entrer. Vers le temps de Charles VI, ces baigneurs joignirent à leurs bains des étuves, et ils prirent ainsi le nom d'étuvistes, qui depuis leur resta avec celui de leur première profession.

Dans les couvents il y avoit pour les moines des bains domestiques. La règle avoit même décidé combien de fois par an les religieux en useroient; et ce remède étoit nécessaire à des gens qui travailloient beaucoup, qui couchoient vêtus et ne portoient que des chemises de laine. Les plus parfaits s'en abstenoient par pénitence. On lit dans la *Vie de saint Amat* qu'il ne se baignoit que deux fois par an (*Acta sanctissimi ordinis Sancti Benedicti* sæc. II, p. 131), et, dans celle de saint Benoît d'Aniane, qu'il ne se baignoit jamais qu'en maladie. (*Ibid.*, tome I, page 194.)

Parmi les séculiers, les personnes dévotes se baignoient la veille des grandes fêtes, pour approcher avec plus de révérence des sacrements, et cette coutume subsista long-temps.

DU BOUCHER D'ABBEVILLE;

PAR EUSTACHE D'AMIENS.

FAUCHET EN FAIT MENTION.

EXTRAIT.

Mile, gros boucher d'Abbeville, surpris par la nuit en revenant du marché d'Oisemont, et forcé de s'arrêter en route à Bailleul, demande à une bonne femme qu'il rencontre s'il n'y a point dans le village quelque auberge où il puisse loger. « Nous en avons une, répond la vieille, « mais vous y ferez mauvaise chère. Je vous con« seille d'aller plutôt chez sire Gautier, notre « curé. Lui seul a du vin, et dernièrement en« core il lui en est arrivé deux tonneaux de « Noyentel. »[1]

Mile va donc frapper à la porte du pasteur. Celui-ci étoit un homme brutal. Sans ouvrir, sans même daigner se montrer à la fenêtre, du fond de sa chambre il demande ce qu'on lui veut. Le boucher se dit un pauvre piéton qui, craignant

les voleurs, le prie de lui donner asile pour la nuit seulement; l'autre répond sèchement que sa maison n'est pas faite pour recevoir des vilains. Surpris d'entendre un pareil propos sortir de la bouche d'un prêtre, le voyageur insiste; il représente qu'il est homme ainsi que le chevalier le plus noble de France, et s'offre au reste de payer son gîte le prix qu'on voudra. Pour toute réponse on l'envoie à tous les diables.

Comme il se retiroit, bien résolu néanmoins de se venger un jour s'il pouvoit en trouver l'occasion, il voit arriver un gros troupeau de moutons et demande à qui il appartient : le berger répond que c'est à sire Gautier. Mile, joyeux de cette découverte, va se cacher derrière une haie, et tandis que les moutons défilent, il choisit de l'œil le plus beau et le dérobe sans être aperçu. Un moment après il retourne frapper chez le curé, auquel il se donne cette fois-ci pour un boucher d'Abbeville, qui lui apporte un mouton gras du marché d'Oisemont, et qui en retour lui demande à souper. On l'accueille alors avec empressement. Il fait admirer la beauté de l'animal, dont au reste il ne veut, dit-il, que la peau; et, après avoir été le dépecer lui-même à la cuisine, il revient, tandis que la servante l'accommode, causer avec le curé.

Celui-ci avoit chez lui une mie, qu'il tenoit

renfermée dans sa chambre toutes les fois qu'il lui survenoit du monde, et c'étoit même une des raisons pour lesquelles il avoit refusé d'abord sa porte au boucher. Mais le présent du mouton le met de si bonne humeur, qu'il fait descendre la donzelle. Le souper est fort gai. Au sortir de table, Gautier remonte avec la belle, et recommande à la servante de conduire Mile dans la chambre qui lui étoit destinée, et d'avoir soin que rien ne lui manque. Mile, de son côté, s'arrange avec la servante, et moyennant la peau du mouton, il obtient de passer la nuit avec elle.

Le lendemain matin, pendant que le pasteur va dire sa messe, le boucher monte à la chambre de la mie sous prétexte de prendre congé d'elle et de la remercier. Elle étoit encore au lit. Il écarte un peu les draps, fait l'éloge des charmes qu'il voit, propose de nouveau la peau de son mouton, et finit par en obtenir le même prix qu'il avoit obtenu déjà de la servante. Après cela il va trouver Gautier à l'église pour lui proposer d'acheter cette peau qui l'embarrasseroit trop en route, et qu'il offre à un tiers de perte. Gautier la lui paie comptant, et le prie de revenir le voir une autre fois quand il passera par Bailleul.

Cependant la demoiselle ne l'a pas plus tôt gagnée qu'elle descend la chercher. La servante,

dont les droits étoient les mêmes, prétend qu'elle lui appartient, et là-dessus grande querelle, suivie d'injures et de coups. Gautier, lorsqu'il rentre, est obligé de séparer les deux femelles. Il s'informe du sujet de leur dispute; et alors soupçonnant ce qui n'étoit que trop vrai, il veut les chasser toutes deux.

Dans ce moment arrive le berger avec un air effaré, pour annoncer qu'il lui manque un mouton, sans qu'il puisse dire comment on le lui a pris, à moins que ce ne soit un quidam par lequel il a été accosté la veille sur le soir, lorsque le troupeau rentroit. Gautier se fait dépeindre le quidam, et voit que c'est son boucher. Il montre ensuite la peau du mouton que le berger reconnoît. Alors tout s'éclaircit, et il se trouve que Mile, après avoir été hébergé et régalé par le pasteur, après s'être amusé avec les deux demoiselles, avoit encore trouvé le secret de se faire payer.

Recueil de Barbazan, tome IV, page première.

Mis en vers par Imbert.

NOTE.

(1. *Lui seul a du vin, et dernièrement encore il lui en est arrivé deux tonneaux de Noyentel.* Dans une autre version, il y a *Noyontel.*

GAUTIER D'AUPAIS.

Cette pièce est en vers alexandrins, par morceaux, plus ou moins longs, sur une seule et même rime que le poète fait durer tant qu'elle peut lui fournir. C'est la forme qu'ont la plupart des romans.

Les autres ménétriers chantent et disent des lais, moi je suis un conteur qui leur abandonne cette matière. Chevaliers, pucelles, clercs, laïques, dames et seigneurs, écoutez-moi, je vous réciterai l'aventure d'un damoiseau qu'adversité long-temps éprouva, et qu'amour enfin rendit heureux.

Il étoit l'aîné des enfants du châtelain d'Aupais [1], et se nommoit Gautier. Son père, qui le voyoit grand et fort, et qui vouloit avoir une occasion de connoître et d'éprouver sa valeur, ayant entendu annoncer un tournoi dans son voisinage auprès de Beauvais, l'y envoya. C'étoit pour la première fois que le jeune homme alloit être témoin de ces jeux guerriers : il ne les connoissoit encore que par des récits, et ne savoit ni manier un cheval ni se servir de ses armes.

Il se présenta néanmoins assez noblement dans la lice. Mais jugez quel fut son étourdissement quand il se trouva au milieu de la foule assailli par vingt combattants à-la-fois, et qu'il entendit autour de lui les heaumes et les écus retentir sous les épées, avec ce fracas horrible que ne feroient pas ensemble trois cents forgerons frappant sur l'enclume. Poussé et repoussé trente fois d'un bout de la lice à l'autre, il eut bien de la peine, après maints coups reçus, à pouvoir s'en dégager.

Comme il étoit tard et que n'ayant point mangé de tout le jour il mouroit de faim, il lui fallut s'arrêter en route. Il entra donc dans une auberge où se trouvoient beaucoup de buveurs qu'avoit attirés le vin nouveau, car c'étoit vers la Toussaint; et, après avoir fait conduire son cheval à l'écurie, il commanda un très bon souper. Tout en mangeant il se disoit à lui-même : « Ma foi, il faut en convenir, c'est une belle invention qu'une hôtellerie ! On vous reçoit bien, « on vous sert, on vous fait encore des compliments : nul embarras que de payer. »

Or c'étoit là le point essentiel, et celui précisément qu'avoit oublié notre étourdi. Le lendemain, quand il voulut partir, il s'aperçut qu'il étoit sans argent. Son premier mouvement fut d'aller se cacher dans l'écurie pour pleurer; mais

les larmes n'étant pas monnoie dont l'hôte se contentât, il fallut chercher quelque expédient. Laisser en gage son cheval ou sa chape, c'est à quoi son amour-propre n'eût jamais pu se résoudre. Malheureusement il aperçut, dans un coin de l'auberge, des gens qui jouoient aux dés, et la pensée lui vint d'aller jouer avec eux, dans l'espérance que peut-être il leur feroit payer son écot. Mais savez-vous ce qui arriva? C'est qu'il perdit sa chape, son surcot et son cheval, et qu'après beaucoup d'injures de la part de l'hôte, il se vit obligé de s'en revenir à pied et en chemise à Aupais.

Ce qui le fâchoit dans son aventure étoit moins sa perte que l'humiliation de traverser la ville avec cet extérieur de mendiant. Il aima mieux, pour ne pas s'y exposer, faire un très grand tour, et il rentra au château par la prairie. Mais le père, quand il le vit ainsi paroître et qu'il lui eut demandé ce qu'étoient devenus son cheval et ses habits, se mit dans une telle colère, que prenant un bâton il lui en donna plusieurs coups. Gautier avoit l'âme haute et fière, il fut extrêmement sensible à cet affront, et sortit à l'instant de la salle, en jurant que de long-temps on ne l'y reverroit. Ses frères et ses sœurs coururent en vain après lui pour le ramener, leurs prières ne purent le fléchir. Il ne voulut pas

même accepter quelques-uns de leurs vêtements qu'ils lui offrirent; et, après les avoir tous embrassés tendrement, il partit.

La mère, lorsqu'elle les vit rentrer sans leur aîné, se désola. « Quoi! sire, dit-elle à son mari, « vous chassez votre fils bien-aimé, l'héritier de « votre nom! Ah! vous voulez donc ma mort. » A ces mots elle tomba sans connoissance, et ne reprit ses sens que pour s'écrier de nouveau, en fondant en larmes : « Je l'ai perdu. »

Tout ceci, comme je vous l'ai dit, se passoit vers la Toussaint. Gautier, sans habits et sans argent, alloit se trouver exposé à toutes les insultes d'une saison rigoureuse, à la gelée, aux vents et aux frimas. Il les endura long-temps, courant de ville en ville, mangeant ce que le hasard lui offroit, et couchant où il plaisoit à Dieu. Vous nommer tous les pays qu'il parcourut ainsi et tous les maux qu'il eut à souffrir, c'est ce qu'il ne seroit pas aisé de faire. Il me suffira de vous dire qu'après quatre ans entiers de cette vie si misérable, il arriva enfin dans une ville dont le seigneur étoit un chevalier fort riche. Ce chevalier avoit une fille nommée Ogine, qui étoit un vrai prodige en fait de grâces et de beauté. Vous avez entendu parler sans doute d'Ydoine, la mie d'Amadas, de Sébille, qu'aima tant le preux Bérard (personnages de romans),

de cette Hélène qui tourna la tête aux Grecs et aux Troyens; eh bien! Ydoine, Hélène et Sébille mises à côté d'Ogine, vous ne les eussiez seulement point regardées.

Le hasard fit que la belle se promenoit dans la ville quand Gautier y entra, et ce fut un des premiers objets qu'il aperçut. Son cœur à cette vue se trouva pris pour jamais. Il ne voulut pas aller plus loin, et passa trois mois entiers à soupirer d'amour, à gémir sur sa misère, et à venir tous les jours à la porte du château et dans la rue où il avoit vu la pucelle, attendre qu'un nouveau hasard la lui fît voir encore. Sa mauvaise fortune s'y opposa. Il prit le parti alors de chercher à s'introduire dans la maison du chevalier; et un certain soir qu'il rencontra un de ses gens, il pria poliment le valet de lui dire s'il n'y avoit pas chez son maître quelque place vacante. L'autre lui ayant demandé ce qu'il savoit faire, Gautier répondit qu'il pourroit servir le chevalier à table, avoir soin de sa cave et de sa dépense, et garder ses bois, ses rivières et ses viviers. Le valet fut fort surpris d'entendre une pareille proposition sortir de la bouche d'un homme qu'à ses haillons il prenoit pour un vilain. Il se contenta cependant de lui dire que son maître avoit un sénéchal et un forestier, et proposa au damoiseau d'entrer chez le sei-

gneur comme valet de charrue. Cette offre humiliante couvrit Gautier de confusion : il ne put retenir ses larmes; et jetant tristement les yeux sur ses haillons : « Malheur à la pauvreté! « s'écria-t-il, puisqu'elle fait mépriser celui qui, « sans elle, seroit respecté. » Le valet, touché de sa douleur, ajouta : « Je me rappelle qu'il « manque en ce moment une guaite (sentinelle « chargée de guetter) au château; cette place « vous conviendroit-elle? Voyez, j'en parlerois à « monseigneur, et demain vous pourriez savoir « sa réponse. » Gautier, qui n'aspiroit qu'au bonheur d'être auprès d'Ogine, reçut l'offre avec reconnoissance : l'affaire réussit, il fut accepté. On lui donna, pour remplir ses fonctions, un cornet avec une trompette d'airain. Mais on ne le laissa pas long-temps dans un pareil emploi, et peu de jours après sa bonne mine le fit destiner à servir à table.

C'étoit là tout ce qu'auroit pu choisir Gautier de plus favorable, si on lui eût permis de former un vœu. Il alloit enfin voir chaque jour et contempler librement la beauté qu'il aimoit. Néanmoins ce fut cette facilité même dont il s'applaudissoit tant qui, en donnant des forces à une passion sans espoir, causa son malheur : ainsi d'ordinaire se comporte amour. Le méchant aime à tourmenter ceux qu'il a pu soumettre; il ne

trouve de plaisir qu'à voir couler leurs larmes.

Le jeune homme étoit devenu maigre et pâle. Son maître, le voyant dépérir insensiblement, lui disoit quelquefois : « Gautier, qu'avez-vous? » Mais Gautier se gardoit bien de l'avouer, il eût craint d'être chassé à l'instant. De temps en temps un ménétrier du lieu, avec lequel il s'étoit lié d'amitié, lui faisoit aussi la même question. Le damoiseau se contentoit toujours de répondre : « Je n'ai pas ce que je desire. » Cependant c'est un si doux plaisir de soulager son cœur quand il est plein, que, pressé un jour par le chanteur, il lui dit : « Je vous crois trop mon « ami, et pense trop bien sur votre compte, pour « vous soupçonner capable d'une trahison qui « me causeroit la mort. Une demoiselle m'a ôté « tout-à-fait la raison, puisqu'il faut vous l'avouer, « et cette demoiselle c'est Ogine, la fille de mon- « seigneur. Vous savez ma folie maintenant, « plaignez-moi, ou plutôt tâchez de me suggérer « quelque ressource, car je ne sais plus que de- « venir. — Vous n'avez pas tort de vous dire un « fou, répondit le ménétrier, il en est quelque « chose. Pour moi, je n'ai dans ce moment qu'un « conseil à vous donner, c'est d'oublier votre « maîtresse et d'en faire une autre. J'en connois « tant de jolies, et qui sûrement ne demande- « roient pas mieux que d'avoir pour ami un bel

« homme comme vous! — Non, je ne le puis, et « voilà mon malheur. Au reste je sens très bien, « sans qu'on me le dise, que je ne dois jamais « me flatter d'être aimé d'Ogine; mais il ne m'est « pas possible de vivre sans elle, et depuis quel- « ques jours surtout qu'une indisposition l'em- « pêche de paroître et me prive du bonheur de « la voir, je meurs, oui, je meurs de chagrin. « Mon doux ami, encore une fois prenez pitié « de ma peine, conseillez-moi, ou c'en est fait, « il me faut renoncer à la vie. »

Ces paroles furent prononcées d'un ton si touchant, que le ménétrier ne put s'empêcher d'être attendri. « Je voudrois posséder le secret que « vous me demandez, dit-il, je vous l'offrirois « volontiers; mais vous avez là un amour fort « embarrassant. Je n'y vois qu'une ressource: « c'est de le faire deviner habilement à votre « maîtresse, puisque vous n'oseriez le lui décla- « rer en face. Venez chez moi, j'ai quelques airs « de complainte amoureuse que je vous appren- « drai. Vous pourrez trouver aisément l'occasion « de les lui chanter, et peut-être le récit de vos « peines réussira-t-il à toucher son cœur. Je ne « vous réponds pas d'un succès bien assuré, mais « en tout cas l'on peut essayer : le pis sera de « chercher dans la suite des moyens plus heu- « reux. »

L'avis plut à Gautier. Il apprit les chansons et les chanta. Hélas! il ignoroit qu'il n'en avoit pas besoin. Un amour aussi grand que le sien pouvoit-il être long-temps ignoré de celle qui en étoit l'objet? La pucelle en avoit pris autant pour lui, et ce n'étoit qu'à la violence de sa passion, combattue par la honte d'aimer un valet, qu'étoit due sa maladie.

Le dimanche suivant, Gautier trouva une occasion favorable pour la voir en particulier. Les parents étoient à l'église : Ogine restoit seule au château. Enhardi par l'amour, il vint dans sa chambre, sous prétexte de savoir d'elle-même comment elle se portoit. Mais à peine eut-il commencé à ouvrir la bouche, que son visage pâlit et que tout son corps trembla. Ogine, du ton le plus affectueux, répondit qu'elle souffroit beaucoup; et, faisant asseoir le damoiseau, elle le pria de lui conter quelque histoire qui pût la distraire un moment. « Mademoiselle, reprit-il, « votre maladie m'a donné tant de chagrin que, « malgré tout le desir que j'ai de vous plaire, il « me seroit impossible de vous obéir. Depuis ce « moment j'ai tout perdu, joie et repos. Ce n'est « pas votre beauté au reste, quelque parfaite « qu'elle soit, qui m'a comme bien d'autres atta- « ché à vous; non, ce que j'aime, c'est votre « caractère charmant, c'est votre bonté, votre

« douceur qui font que, quand on vous a vue, « on donneroit pour vous son sang jusqu'à la « dernière goutte. Ah! demoiselle, demoiselle! si « Gautier vous perd il en mourra. »

A ces mots, les sanglots lui coupèrent la voix, et son visage fut inondé de larmes. Mais interdit et confus d'avoir laissé échapper son secret, il se leva tout-à-coup sans attendre aucune réponse; et se sauvant aussitôt, comme s'il eût commis un crime, il alla dans sa chambre s'enfermer au verrou.

Là, sa témérité vint se présenter à ses yeux sous les couleurs les plus effrayantes. Il crut qu'Ogine alloit se plaindre à ses parents et que c'en étoit fait de lui. A chaque instant il s'imaginoit les entendre ouvrir la porte en fureur pour lui reprocher son insolence, et le faire chasser honteusement de leur maison. Vingt fois il eut envie de se sauver avant leur arrivée et de prévenir ainsi par la fuite son déshonneur; mais espoir qu'on n'éteint jamais entièrement l'arrêta toujours, et amour lui-même, au milieu de cette tempête, venoit lui sourire encore. Il passa dans ces transes mortelles une partie de la journée. L'après-dîner enfin, quand les parents furent retournés à l'église, résolu de tout tenter, il revint chez sa belle.

Loin de songer à l'affliger, cette tendre amante

n'avoit, au contraire, entendu qu'avec transport l'effusion involontaire de son amour, et elle n'avoit plus qu'un chagrin, celui de le voir dans un état de servitude. Aussi la première parole qu'elle lui adressa quand il parut, ce fut pour lui demander quelle étoit sa naissance et son nom. « Vous l'ordonnez, répondit-il, je vais vous « satisfaire, quelque chose qu'il m'en coûte. » Et aussitôt il raconta naïvement toute son aventure, depuis le moment du tournoi jusqu'à celui où il étoit entré dans la terre du chevalier. « C'est « alors que je vous vis, ajouta-t-il, et alors que « commencèrent mes véritables peines, car tout « ce que j'avois souffert jusque-là, pendant quatre « années de misère, n'est rien au prix de ces « douleurs. J'ai voulu vivre auprès de vous, et « je n'en suis devenu que plus à plaindre. Mais « je sens que mon malheur ne durera pas long- « temps, et peut-être Gautier vous parle-t-il au- « jourd'hui pour la dernière fois. »

L'impression que ce discours fit sur le cœur d'Ogine, la surprise, la douleur et la joie qu'il excitoit en elle la troublèrent si fort qu'elle pria Gautier de se retirer. « Ami, dit-elle, laissez-moi, « je me sens fort mal. » Il sortit, désespéré de l'état où il croyoit la quitter. Si vous l'eussiez vu dans ce moment, il vous eût fait compassion.

La demoiselle, de son côté, n'étoit pas moins

agitée que lui. Elle passa la nuit entière à soupirer et à se tourner tantôt sur un côté et tantôt sur un autre. Enfin elle se lève et appelle sa chambrière pour refaire son lit, mais elle ne s'y trouve pas mieux qu'auparavant. Elle fait mettre la tête aux pieds, les pieds à la tête; elle se couche sur le dos, sur le côté, tire un bras du lit, l'y remet ensuite, rien ne la soulage, et ses yeux constamment se refusent au sommeil. « Voilà « donc l'amour, s'écrie-t-elle! Hélas! qu'on nous « trompe quand on nous promet qu'il fera notre « bonheur. » En songeant à Gautier, elle pâlit et rougit tour-à-tour. Elle sue, elle frissonne; elle voudroit le revoir encore, puis l'instant d'après ne le veut plus, puis s'asseoit sur son lit, puis se recouche et s'écrie : « Ah! si Gautier a souf- « fert autant que moi, que je dois le plaindre. »[2]

Enfin, après bien des larmes et des sanglots, elle se leva quand le jour parut; et, quoiqu'elle ne doutât point de la sincérité de son amant, pour plus grande assurance néanmoins, elle envoya secrètement à Aupais un vieux domestique dont la fidélité lui étoit connue. Tout ce que put découvrir le valet par ses informations fut entièrement conforme au récit du damoiseau. Le châtelain, désespéré de la vivacité qu'il avoit eue vis-à-vis de son fils, le pleuroit chaque jour. Il l'avoit fait chercher inutilement par toute la

France, et la mère en étoit morte de chagrin. Quand Ogine entendit ce rapport, peu s'en fallut que de joie elle n'embrassât le messager. Elle resta un moment plongée dans une rêverie profonde, et envoya le valet prier sa mère de passer chez elle.

La mère venue, elle lui parla ainsi : « Madame, « j'ai à vous révéler un secret important, dai- « gnez m'écouter. Vous avez à votre service un « homme peu fait pour cet état, et fils aîné du « chevalier châtelain d'Aupais. C'est l'amour que « je lui avois inspiré qui l'a introduit chez vous. « Depuis quelques jours il m'a tout avoué, et je « vous avoue à mon tour que je n'ai pu me dé- « fendre de l'aimer, et que je ne me croirai heu- « reuse que quand vous aurez consenti à me le « donner pour époux. Sollicitez cette grâce au- « près de mon père, je vous supplie, mais ca- « chez-lui que j'aime Gautier. »

A ce discours la mère entra dans une colère épouvantable; elle s'imagina que sa fille avoit eu pour un valet quelque foiblesse criminelle, et qu'elle n'avoit feint une maladie que pour en dérober les suites. Mais quand la malade lui eut juré qu'elle n'avoit jamais parlé à Gautier que deux fois, et qu'il ne s'étoit écarté en rien du profond respect qu'a toujours un amant véritable pour celle qu'il aime; lorsqu'elle lui eut

raconté les précautions qu'elle avoit prises pour n'être point trompée sur sa naissance, la dame se calma, et promit de parler à son mari.

Celui-ci connoissoit le châtelain d'Aupais; le parti d'ailleurs étoit sortable. Ainsi il consentit à ce mariage, et en attendant il fit Gautier son sénéchal, et lui donna les clefs du château. Sous ces nouveaux habits, la bonne mine et la grâce naturelle du jeune amant parurent avec éclat. Il fiança la pucelle, et envoya un exprès à son père pour lui faire part de son mariage et l'inviter à ses noces. Le châtelain enchanté accourut avec ses autres enfants et une foule de gentilshommes, ses parents ou amis. Gautier et lui s'embrassèrent tendrement en pleurant de joie. Il y eut un grand festin, des fêtes pendant trois jours, une quintaine dans la prairie où la noblesse vint briser des lances; et aucun des ménétriers ne s'en revint sans rapporter de bon argent avec cotte ou surcot ou chape fourrée. Le quatrième jour on se sépara. Gautier vit avec regret partir son père, mais il ne pouvoit le suivre; il alloit enfin, après tant de maux, goûter les doux fruits d'amour.

Disons un Pater *pour que Dieu procure à tous ceux qui aimeront comme lui le plaisir qu'il eut cette nuit-là.*

NOTES.

(1. *Aupais.*) Ancien village auprès de Courtenai. Il est qualifié de ville dans le fabliau.

(2. *Ah! si Gautier a souffert autant que moi, que je dois le plaindre.*) Dans le *Lai de Narcisse*, au premier volume, on a vu un morceau pareil à celui-ci et représentant de même les inquiétudes amoureuses d'une jeune personne.

GUILLAUME AU FAUCON.

Le comte de Caylus en a donné l'extrait dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome xx.

JADIS étoit un damoiseau d'illustre famille, beau et courtois, nommé Guillaume [1]. Il servoit depuis sept ans, en qualité d'écuyer, un chevalier châtelain, dans l'espérance d'obtenir de lui la chevalerie. Cependant il craignoit le moment où lui seroit conféré cet honneur, et je vous en dirai la raison : c'est qu'il aimoit la châtelaine et qu'il n'eût point voulu en être séparé. Les charmes de la dame, au reste, pouvoient excuser ce sentiment. La rose de mai, la fleur du lis, celle des prés qui vient d'éclore, à mon avis sont moins belles, et le sinople sur l'argent n'a pas autant d'éclat qu'en avoit sur ses joues l'incarnat placé au milieu de l'albâtre. Sa bouche vermeille ressembloit à la passe-rose lorsqu'elle s'entr'ouvre; nature [2] enfin, pour la former, s'étoit tellement épuisée que, pendant long-temps, elle en fut appauvrie.

La châtelaine ignoroit l'amour de Guillaume, sans cela elle n'eût jamais voulu le voir ni lui parler; car telle est l'humeur des femmes : apprennent-elles qu'un galant homme les aime? les voilà aussitôt en colère; elles affectent de le fuir et s'entretiendroient avec un valet plutôt qu'avec lui. Ne devroient-elles pas, au contraire, quand leurs yeux ont donné à quelqu'un la maladie dont on se défend si peu, s'empresser à le guérir? Maudites soient celles qui agissent autrement; mais je reviens à Guillaume.

Il ne respiroit plus que pour sa dame et vivoit malheureux. « Où ai-je été placer mon amour? « se disoit-il quelquefois. Non, il n'est plus de « bonheur pour moi, c'en est fait. Mais, après « tout, pourquoi ne pas découvrir mes peines? « Ne les ai-je donc pas dévorées assez long-« temps? »

Bientôt se présenta une occasion favorable de faire cet aveu. Le châtelain s'étoit proposé d'aller à un tournoi éloigné. Il avoit choisi, pour l'accompagner, un certain nombre de braves chevaliers et de sergents, et Guillaume devoit être du voyage; mais ce départ, en éloignant le damoiseau de sa dame, alloit lui faire perdre l'avantage si précieux de se trouver seul avec elle. Il contrefit donc le malade afin de ne point partir, et le fit si bien qu'on le dispensa de suivre.

Resté au château, il ne s'occupa plus que de la manière dont il s'y prendroit pour se déclarer. La crainte de déplaire rendoit son embarras extrême. Il se disoit à lui-même en s'encourageant : « Si j'ai tant souffert, c'est ma faute : ne pou-« vois-je pas lui découvrir mon amour? Oui, je « veux y aller. Je lui dirai..... Mais que lui dire....? « Je lui dirai que je l'aime un million de fois « plus que moi-même, plus que ma propre vie; « qu'à chaque instant.........; mais non, elle me « chasseroit de sa présence, j'en suis sûr : je ne « la verrois plus jamais. » Cette seule idée le rendoit si tremblant qu'il eût voulu alors être au tournoi, et qu'il se repentoit d'avoir obtenu de rester. Cependant l'amour vint ranimer son courage; il s'arma de hardiesse et se rendit chez la dame.

Elle se trouvoit seule en ce moment. Les pucelles étoient dans une autre pièce occupées à coudre, pour faire une bannière à leur seigneur, la figure d'un léopard sur une étoffe de soie. Guillaume entra et salua respectueusement la châtelaine. Elle le reçut avec un sourire de bonté, et, le faisant asseoir sur le lit où elle étoit assise elle-même, lui fit plusieurs questions concernant les différentes choses qui pouvoient le regarder. Guillaume, encouragé par ce doux accueil, feignit d'avoir à consulter pour un jeune écuyer

de ses amis malade d'amour, et supplia la dame de lui donner quelques conseils. « Depuis sept « ans entiers il aime en silence, dit-il, la plus belle « et la plus accomplie des femmes; mais, quoi- « qu'il ait le bonheur de vivre auprès d'elle, il « n'a point encore eu la hardiesse de lui parler « de son amour. J'ose implorer pour lui vos lu- « mières : que doit-il faire? — Aimer ailleurs si « on ne veut point l'aimer, répondit la dame; « mais avant tout, je lui conseille de parler, puis- « qu'il en a l'occasion. Amour favorise les cœurs « hardis. Qu'il ne craigne rien, je réponds que « sa belle aura pitié de lui. » Guillaume alors soupira, et, se jetant aux genoux de la châtelaine : « Ma douce dame, reprit-il, le voici cet écuyer « malheureux qui depuis sept ans meurt d'amour. « Malgré tout ce qu'il a souffert jusqu'ici, il vous « l'auroit laissé ignorer encore, si votre bouche « compatissante ne venoit de l'encourager. Son « mal est devenu incurable; il n'y a plus que vous « sur la terre qui puissiez lui rendre la joie et la « vie, et il attend, prosterné à vos pieds, que « vous prononciez ou sa grâce ou sa mort. »

La châtelaine ne répondit à ce discours qu'avec le ton du ressentiment. Après avoir fait à l'écuyer les plus vifs reproches, elle lui ordonna de sortir, avec défense de paroître devant elle jusqu'au retour de son mari, et le prévenant

qu'elle auroit soin alors d'instruire l'époux de l'outrage qu'on avoit voulu lui faire. Guillaume désespéré se releva. « O ma souveraine dame et « maîtresse! reprit-il, je vais vous obéir. Hélas! « j'eusse préféré de mourir mille fois plutôt que « de vous déplaire; mais puisque j'ai eu ce mal- « heur, je n'ai plus besoin de vivre : adieu. Dans « peu de jours votre haine pour moi sera satis- « faite. » Il se retira aussitôt dans sa chambre et se mit au lit, résolu de se laisser mourir de faim. Le reste de la journée s'écoula dans les sanglots et les larmes. Le lendemain, le surlendemain, ce fut la même chose, et pendant tout ce temps, il refusa absolument toute nourriture. Sa tête, affoiblie par le jeûne et par le chagrin, lui présentoit successivement mille fantômes. Il croyoit voir devant ses yeux l'objet de ses amours, il croyoit la sentir à ses côtés : tout-à-coup il étendoit les bras pour la saisir, mais ses bras ne serroient qu'une ombre; il se trouvoit seul dans son lit, et alors il se frappoit la poitrine et versoit des torrents de larmes.

Cependant le châtelain alloit arriver. Il revenoit avec un grand nombre de chevaliers ses amis, et quinze prisonniers qu'il avoit faits au tournoi. Déjà même avoit paru un écuyer, envoyé par lui en avant, pour annoncer son retour et ordonner des préparatifs. La châtelaine en

conséquence s'étoit mise en état de recevoir dignement son seigneur. Néanmoins elle ne vouloit pas qu'il s'aperçût de l'absence de Guillaume; et par un sentiment de compassion que les adieux touchants du damoiseau lui avoient inspiré, elle monta chez lui dans le dessein de le prévenir de cette arrivée et de l'engager à se lever.

Gautier avoit le visage tourné contre la muraille pour ne plus voir personne, et il n'aspiroit plus qu'au moment de mourir. La châtelaine s'approchant de lui l'appela doucement deux fois par son nom. A cette voix chérie tout son corps tressaille, il se retourne, et d'un ton défaillant remercie la dame de lui procurer une fois encore, avant qu'il meure, le plaisir de la voir. « Ce n'est point là mon projet, dit-elle. Ma façon « de penser est toujours la même; mais votre « maître va rentrer, venez vous disposer à le ser- « vir, et dérobez-lui la connoissance d'une folie « dont ma bonté veut bien encore vous épargner « l'éclat. — Madame, répondit l'écuyer, vous sa- « vez mon serment : c'en est fait, monseigneur « ne recevra plus de service de moi. — Eh quoi! « reprit la châtelaine, vous voulez donc ajouter « une seconde faute à votre première, et me for- « cer de me venger en révélant tout à mon époux? « — Vengez-vous, madame, si mes nouveaux « malheurs peuvent vous plaire, au moins vous

« ne jouirez pas long-temps de votre vengeance. » A ces mots elle sortit, affectant les apparences de la colère, mais au fond du cœur attendrie et touchée d'un amour si respectueux et si tendre.

Bientôt rentra l'époux avec cette foule de noblesse guerrière qui l'accompagnoit. On se mit à table, et il fut surpris de ne pas voir Guillaume le servir. Sur la réponse qu'on lui fit que le damoiseau étoit encore malade, il ordonna qu'on en eût le plus grand soin; mais quand on fut levé de table et que tout le monde sortit de la salle pour aller se promener dans les jardins, son épouse l'arrêta. « Sire, dit-elle, vous aimiez tant Guil-« laume, et vous ne songez seulement pas à lui « faire une visite. — Vous avez raison, répondit « le châtelain, allons-y ensemble. »

Ils montèrent chez le damoiseau; et le chevalier, en lui témoignant l'intérêt le plus tendre, lui fit sur son état diverses questions. « J'ai une « goutte qui m'étouffe, dit le malade, et, à sa « violence, je sens trop que je ne puis en ré-« chapper. — Non, sire, il vous trompe, reprit « la femme, ce n'est point là sa maladie. Çà, Guil-« laume, avant que je parle, voulez-vous me « promettre de manger? — Vous êtes ma dame, « répondit l'écuyer, et voici mon seigneur: je « vous dois à tous deux obéissance et respect;

« mais pour manger je ne le puis. — Eh bien! « sire, sachez qu'il n'est malade que du jour où « vous êtes parti; que l'instant d'après il vint « dans ma chambre..... — Dans votre chambre? « interrompit l'époux, et pourquoi faire? — Pour- « quoi? je vais vous le dire..... Guillaume, man- « gerez-vous? répondez vite, ou j'achève, je vous « le jure. — Pardieu, madame, finirez-vous bien- « tôt ce badinage? Que vous vouloit-il enfin? — « Guillaume, prenez bien garde, c'est la dernière « fois que je vous avertis, me promettez-vous « de manger? — Eh! madame, reprit le malade, « laissez-moi mourir en paix. Après les senti- « ments que vous m'avez montrés, que vous « importe que je mange? »

La châtelaine fut émue de ce discours. Son but, en faisant ces menaces, n'étoit que de chercher à conserver Guillaume malgré lui, sans pourtant lui rien accorder. Elle changea tout-à-coup de dessein, et dit à son mari : « Sire, ap- « prenez, puisqu'il me force à vous le dire, qu'il « vouloit avoir votre faucon; qu'il est venu me « le demander aussitôt que vous fûtes parti, et « que, sur mon refus, il a pris tant de chagrin « qu'il a juré de se laisser mourir. — Quoi! ce « n'est que cela? s'écria le mari. Il falloit le lui « donner, madame. J'aurois mille faucons au lieu « d'un, que je les livrerois tous pour sauver mon

« cher Guillaume.—Cela suffit, sire. Guillaume, « vous l'entendez. Levez-vous maintenant, vous « aurez le faucon. »

Il ne fallut pas le lui ordonner deux fois. Un moment après il descendit dans la salle, où les deux époux lui firent apporter l'oiseau, qu'il reçut avec reconnoissance.

Et puis si ot (*il eut*), le lendemain,
Le faucon dont il avoit faim.

Je veux, par cet exemple, apprendre aux jeunes gens amoureux à savoir s'enhardir à propos. Qu'un mauvais succès ne les rebute point : tôt ou tard amour couronne la constance. Au reste, s'il en est ici qui souffrent le même mal que Guillaume, je prie Dieu de leur envoyer la même consolation.

Recueil de Barbazan, tome IV, page 407.

NOTES.

(1. *Un damoiseau nommé Guillaume.*) Ce nom de Guillaume, qui aujourd'hui est si roturier, étoit alors très commun chez les gens de qualité, et surtout dans certaines provinces. On raconte que Henri, duc de Normandie et fils de Henri II, roi d'Angleterre, ayant donné dans son duché un grand festin, auquel il invita beaucoup de noblesse, les convives, par plaisanterie, s'avisèrent de se partager par bandes, selon leurs noms. La bande des Guillaume se

trouva de cent dix chevaliers, sans compter les simples gentilshommes!

(2. *Nature pour la former s'étoit tellement épuisée.....*) Les vers qui, dans l'original, peignent la beauté de la dame, ont de la grâce et de l'harmonie.

La florete qui naist el pré,
Rose de mai ne flor de lis
N'est tant bele, ce m'est avis.....
Et mielz (*mieux*) avenoit sor son vis (*visage*)
Le vermeil sor le blanc assis
Que le synople sor l'argent.....
Et de sa bouche étoit merveille
Que ele sanbloit passe-rose....,
Nature qui fete l'avoit
Y ot mise et tot (*tout*) son sens,
Tant qu'el en fu povre lonc tens.

GUILLAUME AU FAUCON.

Imbert a mis ce conte en vers; mais c'est une de ses imitations les moins heureuses et dont la versification est la plus gênée. J'en donne seulement la fin qui est assez piquante.

L'époux , à son retour, quand sa table est servie,
Demande Guillaume. On lui dit
Qu'il est malade dans son lit.
Il ordonne aussitôt qu'on veille sur sa vie.
Après souper, la dame aborde son époux.
« Guillaume est malade, dit-elle,
Sa maladie est peut-être mortelle.
Vous l'aimez; vous coucherez-vous
Sans aller le voir! Il me semble.....
— Vous pensez bien ; allons le voir ensemble. »
L'un avec intérêt, et l'autre avec effroi,
Montent chez l'écuyer, puis l'époux de lui dire :
« Guillaume, qu'avez-vous ?—La goutte, et, je le voi,
Je n'en reviendrai pas.—Non, il vous trompe, sire,
Ce n'est pas là son mal. Guillaume, écoutez-moi;
Promettez de manger, ou je romps le silence.
— Non, répond l'écuyer; je suis
Votre sujet : par devoir, par décence,
Je vous dois à tous deux respect, obéissance;
Mais, pour manger, je ne le puis.
— Eh bien ! sachez qu'ici ce mal a pris naissance :

Quand vous êtes parti, d'un air modeste et doux,
Dans ma chambre il est venu, sire.....
— Dans votre chambre! interrompit l'époux,
Et pourquoi!—Je vais vous le dire.
Mangerez-vous, Guillaume? Allons, parlez soudain,
Ou j'achève. — Pardieu, madame, c'est trop rire.
De grâce, finissons. Enfin,
Qu'est-ce qu'il vous vouloit?—Songez-y bien, jeune homme.
Je vous permets encor le choix,
Mais c'est pour la dernière fois:
Mangerez-vous enfin, Guillaume?
— Eh! laissez-moi mourir en paix: c'est mon espoir,
Répond-il d'une voix plaintive.
Après les sentiments que vous m'avez fait voir,
Que vous importe que je vive?»
Ce désespoir, ce tendre dévoûment,
Attendrit le cœur de la belle;
Son projet change en un moment,
Et son discours aussi. « Sire, apprenez, dit-elle,
Puisqu'il faut de son mal vous dire la raison;
Apprenez qu'il vouloit avoir votre faucon,
Qu'il est venu d'un ton de politesse
Le demander en vous voyant partir,
Et que, par mon refus, accablé de tristesse,
Il a juré de se laisser mourir.
— Quoi! ce n'est que cela, madame,
S'écria le mari, que ne le donniez-vous?
Quand j'aurois cent faucons, du meilleur de mon âme,
Pour le sauver, je les donnerois tous.
— Ah! dit-elle, c'est assez, sire.
Vous avez entendu ce que l'on vient de dire,
Guillaume? Levez-vous: vous aurez le faucon.»
Point ne fallut deux fois lui faire sa leçon:
Le jeune homme, à ce mot, semble presque renaître,
Et de bon cœur il rend grâce à son maître.
Bref, l'heureux Guillaume à l'instant,

Pour son salaire,
Eut en public l'oiseau qu'il ne demandoit guère,
Puis en secret ce qu'il desiroit tant.
Concluons qu'au courage enfin le malheur cède,
Que ce qu'on veut bien fort, tôt ou tard on l'aura;
Et puis, veuille le ciel, quand ce mal nous viendra,
Nous envoyer même remède.

DE LA VIEILLE

QUI GRAISSA LA MAIN DU CHEVALIER.

EXTRAIT.

Une vieille avoit deux vaches qui la faisoient subsister. Elles entrèrent un jour dans les pâturages du seigneur, et y furent saisies par son prévôt. La bonne femme à l'instant courut au château supplier cet officier de les lui rendre. Il fit entendre qu'il lui falloit de l'argent, et celle-ci, qui n'avoit rien à donner, s'en revint bien désolée. En chemin elle rencontra une de ses voisines qu'elle consulta sur son malheur. « Il « faut en passer par ce qu'il demande, lui dit « l'autre, et vous résoudre à lui *graisser la patte* [1]. » La vieille, qui étoit fort simple, n'y entendit pas finesse, et prenant le conseil à la lettre, elle mit dans sa poche un morceau de lard et retourna au château.

Le seigneur se promenoit devant sa porte, les mains derrière le dos. Elle s'avance doucement

sur la pointe du pied et lui frotte les mains avec son lard. Il se retourne pour lui demander ce qu'elle fait : « Ah! monseigneur, s'écrie-t-elle en « se jetant à genoux, le prévôt a saisi mes deux « vaches dans votre pré, et l'on m'a dit que si je « voulois les ravoir il falloit lui graisser la patte. « Je venois pour cela; mais comme je vous ai vu « à la porte et que vous êtes son maître, j'ai « imaginé que vous méritiez bien mieux qu'on « graissât la vôtre. »

Le seigneur rit beaucoup de la naïveté de la vieille; il lui fit rendre ses vaches, et lui donna même, pour les nourrir, le pré dans lequel elles avoient été saisies.

Chascuns à prandre s'abandone;
Povres n'a droit se il ne done.

Recueil de Méon, tome 1, page 183.

Se trouve dans le *Democritus ridens*, page 173.
Dans l'*Enfant sans souci*, page 258.
Dans les *Facetiè*, *motti e burle, da Lod. Domenichi*, p. 184.

NOTE.

(1. *Il falloit se résoudre à lui graisser la patte.*) Ceci prouve que cette façon de parler subsistoit déjà. Quant à la coutume qui lui a donné naissance, on conviendra qu'il n'est pas aussi aisé d'en fixer l'époque.

LA VEUVE;

PAR GAUTIER LE LONG.

Messieurs, je veux vous parler d'une grande bataille dans laquelle tout le monde succombe à son tour. Savez-vous comment on arrange ceux qui sont abattus? On les étend tout de leur long sur un brancard, le ventre en haut, et on les porte ainsi à l'église. L'épouse suit, accompagnée de ses parents et amis, qui lui tiennent les mains pour l'empêcher de se déchirer le visage. « Mon « bon Dieu! ayez pitié de moi, s'écrie-t-elle. Mon « Dieu, faites-moi la grâce de ne point revenir par « ce chemin-ci; que je reste avec celui auquel j'ai « donné ma foi: sans lui que m'importe de vivre! »

Lorsqu'elle entre dans l'église, ses sanglots et ses cris redoublent. Les prêtres, qui ne sont là que pour gagner leur argent, chantent pendant ce temps, sans faire à elle la moindre attention. Mais c'est quand le service est fini et que le corps va être livré aux vers, qu'il faut la retenir pour l'empêcher de se précipiter aussi dans la fosse.

Qui la verroit alors se désespérer, s'enfoncer les poings dans les yeux (qu'elle a soin de fermer cependant), croiroit qu'elle va expirer de douleur. Ce n'est qu'en l'arrachant de force à ce triste spectacle qu'on peut la ramener chez elle.

A peine y est-elle arrivée, son premier soin est de se pâmer. On lui fait avaler de l'eau, on s'empresse à la secourir; mais elle ne reprend ses sens que pour commencer de nouvelles complaintes. « Cher sire, où êtes-vous? Quoi! doux « ami, vous m'avez abandonnée! je ne vous ver- « rai plus! » et pleurs aussitôt de couler de plus belle, et commères d'accourir : « Belle amie, à « quoi bon tout ce chagrin qui ne guérit de rien? « Votre mari est mort : eh bien! puisqu'en pleu- « rant vous ne le ressusciterez pas, il faut l'ou- « blier et songer à trouver quelque galant homme « qui le remplace et qui dans votre profession vous « soulage. — Moi, mon Jésus! moi, me remarier! « Ah! que le jour où j'en aurai seulement la pen- « sée la terre m'engloutisse! » *

N'allez pas vous imaginer cependant que la pauvrette en mourra. Non, messieurs, dès le lendemain le miroir est consulté. Bientôt, sous prétexte de propreté, on emploie quelque pa-

* Sed mihi vel tellus optem prius ima dehiscat.....
Ante, Pudor, quam te violo, aut tua jura resolvo.

VIRG. *Æn.* IV.

rure; puis vient le blanc, puis les robes nouvelles : enfin, pareille à un autour qui, après la mue, s'élance et s'ébat dans les airs [1], la dame galamment parée va se montrer de rue en rue, saluant avec un souris gracieux, et la première, ceux qu'elle voit passer. Y a-t-il une noce, une assemblée dans la ville? elle s'y trouve, non qu'elle vienne là pour manger et pour boire; un autre motif l'y conduit. « Ce beau garçon me plairoit « fort, se dit-elle à soi-même, mais il ne voudroit « pas de moi. Pour celui-ci, il est trop laid; cet « autre est trop vieux, il ne me convient pas. »

Là-dessus se font dans sa tête mille arrangements qui l'occupent toute la nuit; et le lendemain, en conséquence, elle imagine quelque parure nouvelle. Ce n'est plus cette femme paresseuse, aigre, acariâtre et insupportable, elle est devenue gaie, active et *plus douce que canelle.* Cependant ses enfants l'embarrassent: elle sent très bien qu'ils écarteront les épouseurs, et tous les jours elle prie Dieu en secret qu'il l'en délivre. Mais elle a beau faire brûler des cierges, aucun des marmots ne veut crever. Alors, comme la poule qui chasse ses poussins quand elle a envie de retourner au coq, elle les prend en haine, les gronde à tout propos, les maltraite, et mille fois le jour maudit l'instant où elle les a conçus.

Du reste, si elle cause avec vous, elle va se

dire fort à son aise. Il lui est dû telle somme par Tibert : ce matin encore Martin lui a fait un remboursement. Rencontre-t-elle quelque commère bien indiscrète, bien bavarde? oh! c'est alors qu'elle est curieuse à entendre. « Que je « suis enchantée de vous rencontrer, belle amie! « En vérité, je me faisois des reproches d'avoir « été si long-temps sans vous voir, et je me pro- « posois d'aller passer quelque après-dînée avec « vous, car je vous ai toujours aimée, vous le « savez, et ma mère me l'a recommandé en mou- « rant. Mais j'ai eu tant de chagrin depuis que « j'ai perdu le défunt! Ah! commère, j'ai fait là « une bien grande perte : joyaux, ajustements, « il ne me refusoit rien de ce que je lui deman- « dois. Il est vrai que le pauvre cher homme..... « vous entendez, commère. Aussi voilà ce que « c'est que d'épouser des vieux. J'étois si jeune « quand on me l'a donné. A propos de cela, je « veux vous faire une confidence. J'ai été chez « le devin ces jours derniers, et il m'a dit que « j'épouserois un beau garçon, jeune et aimable. Il « y a bien un bon parti que m'a proposé Jacques, « mon cousin; c'est un bourgeois de Tournai, « fort à son aise, mais il a passé la cinquantaine, « et par saint Léonard, je ne veux plus entendre « parler de vieux. On veut me donner aussi Bau- « doin, le fils de Gobert. Vous le connoissez :

« dites-moi, le parti est-il avantageux? car on « voit l'écorce de l'arbre, mais on ne voit pas « ce qui est dessous. Moi, j'ai hérité de bons « meubles ; mes armoires sont pleines de linge; « j'ai deux tasses d'argent, dont l'une avec re- « bord en or, que messire aimoit beaucoup. Il « m'a laissé aussi sa maison. Je ne vous dis pas « cela pour me vanter, commère; mais si vous « entendez parler de quelque garçon sage et « raisonnable, ne m'oubliez pas, je vous prie. « On m'a conté avant-hier que le fils de messire « Godefroi a fait la mine quand on lui a montré « Isabelle, sa future : comme il est votre voisin, « il viendra sûrement vous conter ses doléances. « Écoutez, commère : glissez-lui un mot sur mon « compte. Je m'en rapporte à vous pour con- « duire cette affaire; et si elle réussit, vous n'au- « rez pas lieu de vous en repentir, je vous en « donne ma parole. Ah çà, venez goûter chez moi « dimanche : je prierai la voisine Guillaume, et « nous raisonnerons là-dessus tout à notre aise. »

Ce long discours n'est pas encore fini, que la commère grille déjà d'aller de porte en porte le publier. Pour l'autre, elle a beau faire, beau tendre ses filets, aucun oiseau ne s'y prend. Enfin cependant, elle attrape un gros malotru qui n'a rien, mais que dans son âme elle destine à réparer les torts du défunt; le pauvre sire n'est

pas long-temps sans reconnoître qu'il a été dupe. « Malheureux, s'écrie-t-il, celui que le diable « tente et qu'il force à prendre vieille femme « avec des enfants! » La dame, choquée, prétend que c'est elle qu'on doit plaindre d'avoir épousé un gredin tout nu, pour lequel elle a refusé Baudoin, Godefroi, Favin, Guillebert et Jean, qui tous avoient de bonnes rentes. Elle lui reproche sa misère, ses parents et ses sœurs qu'elle dit être des catins. Le prud'homme perd patience, il la rosse avec un bâton. Elle se sauve sans coiffe et sans aumusse, et pour l'épouvanter se met au lit en se plaignant beaucoup. Vient un médecin : il faut des remèdes, des emplâtres; enfin l'imbécille est obligé de demander pardon, et on le lui fait mériter par plus d'une sorte de complaisance.

NOTE.

(1. *Pareille à un autour qui, après la mue, s'élance et s'ébat dans les airs, la dame galamment parée.....*)

Ausi com un ostoirs muiers
Qui se va par l'air enbatant,
Se va la dame déportant.....

La Fontaine, qu'on soupçonneroit presque d'avoir composé sa jolie fable de la *Jeune Veuve* d'après notre fabliau, emploie ici une autre image.

Toute la bande des amours
Revient au colombier.

DE LA BONNE FEMME,

OU

DE LA DAME. . . .

EXTRAIT.

Une femme, en Flandre, assistoit aux obsèques de son mari et sanglotoit à faire pitié. Quand le corps eut été inhumé, les parents voulurent la ramener chez elle, et même ils employèrent une espèce de violence; mais elle fit de tels cris et se débattit si violemment, qu'on prit le parti de la laisser, comptant bien qu'elle ne tarderoit pas à revenir d'elle-même. Un instant après passe par là un chevalier qui, voyant la malheureuse se tordre les bras et se frapper la poitrine, ne peut s'empêcher d'être attendri. L'écuyer dont il est accompagné se moque de ces simagrées et veut gager qu'avant une demi-heure il viendra à bout de consoler la veuve. Son pari est accepté. Il s'avance vers elle, lui souhaite un sort plus heureux, la plaint, l'interroge sur ses malheurs et soupire à son tour. Elle lui demande quel est

le sujet de ses chagrins. « J'avois une femme ac-
« complie, dit-il, je l'ai perdue, et c'est moi-même
« qui lui ai donné la mort. — La mort! grand
« Dieu! eh! comment donc, sire? — Hélas! elle
« étoit si jolie et moi j'étois si amoureux.......
« Enfin, que vous dirai-je? elle en a péri. »

Il n'est pas besoin après cela d'en dire davantage. On devine aisément que la veuve demande à mourir aussi, et que l'écuyer gagne sa gageure.

Recueil de Barbazan, tome III, page 462.

Dans les *Facetiæ Frischlini, add. Ph. Hermotimi*, page 333, une femme d'Harderwick se désole de même pour un fils qu'elle vient de perdre. L'époux qui arrive d'un voyage et qui survient dans ce moment, lui demande ce qu'elle a. Il propose de réparer le malheur. Elle y consent et essuie ses yeux.

Dans l'épigramme latine de La Monnoie, intitulée *Titus et Robina*, un mari et sa femme étant à la promenade arrivent dans un endroit où ils entendent un paysan se désespérer. Interrogé par eux, le manant s'accuse d'avoir fait mourir sa femme, comme l'écuyer du fabliau. Mais ce paysan étoit apposté par l'époux, et l'époux avoit ses raisons pour agir ainsi.

La Cruche cassée de La Fontaine a aussi quelque ressemblance avec notre fabliau.

LA VACHE DU CURÉ;

PAR JEAN DE BOVES.

J'AI ouï conter l'aventure d'un villain qui, un jour de Notre-Dame, étoit allé avec sa femme à l'église. Avant de commencer l'office, le curé, nommé dom Constant, fit un prône dans lequel il exhorta beaucoup à la charité, avançant, entre autres choses, qu'il faisoit bon donner pour Dieu, parce qu'il se piquoit de reconnoissance et rendoit au double.

Ce raisonnement frappa le villain. « Sœur, dit-« il à sa femme quand on fut sorti de l'église, « as-tu bien réfléchi à ce que vient de dire notre « prêtre? Puisque Dieu paie de si bons intérêts, « je suis d'avis de donner, pour l'amour de lui, « Blerain notre vache : aussi bien ne rend-elle « pas grand lait : qu'en penses-tu? — Si c'est « pour avoir mieux, répondit la femme, tu feras « bien. »

En conséquence le villageois alla délier Blerain, et la conduisit chez le curé, qu'il pria les mains

jointes de l'accepter. « C'est la seule que j'aie, « dit-il, je vous l'offre au nom de Dieu ; » et en même temps il lui mit en main le lien de l'animal. Constant loua beaucoup l'action de son paroissien, et il souhaita que son prône eût opéré également sur le cœur des autres.

Quand le villain fut parti, le pasteur ordonna à son clerc de mener au courtil la nouvelle vache, et de la lier par les cornes avec Brunain la sienne, afin qu'elles pussent s'accoutumer ensemble. Le clerc obéit et s'en revint. Brunain continua paisiblement de paître ; mais la nouvelle-venue, que cette association apparemment ou le lieu peut-être effarouchoient, se mit à tirer de côté pour s'enfuir. A force de secousses, elle entraîna l'autre hors du courtil ; et de pré en pré, de chenevière en chenevière, toujours tirant, elle la mena ainsi jusqu'à la porte de son étable. Le villain, qui les vit arriver toutes deux, appela sa femme pour être témoin de ce miracle. Ils se félicitèrent alors d'avoir donné leur vache, et trouvèrent que le curé avoit eu raison de dire que Dieu rendoit au double. Néanmoins, comme leur étable étoit trop petite pour deux bêtes, ils résolurent de se défaire, sans plus attendre, de la nouvelle, et le villain alla la vendre tout aussitôt.

Recueil de Barbazan, tome III, page 25.

Dans le *Passa Tempo de' Curiosi*, page 174, un voleur a dérobé une ceinture à laquelle étoit attachée une bourse. Dans son chemin, il trouve à voler une vache. Pour l'emmener commodément, il la lie par les cornes avec la ceinture; mais la vache s'échappe et revient chez son maître avec la ceinture et la bourse.

DU JEUNE HOMME

AUX DOUZE FEMMES,

OU

DE L'ÉCUYER QUI VOULOIT ÉPOUSER DOUZE FEMMES.

J'avois quatre versions de ce conte; j'en ai trouvé une cinquième dans les poésies manuscrites d'Eustache Deschamps, auteur du quatorzième siècle que j'ai déjà eu occasion de citer plusieurs fois; et celle-ci m'ayant paru avoir quelques détails assez agréables, je l'ai fondue dans la traduction avec les autres.

Une veille de Noël, temps où les grands tiennent cour plénière, il y avoit dans le palais d'un haut baron plusieurs feux allumés. Le plus fort dit aux autres : « Laissez-moi sortir, je veux aller « brûler la mer, » et il partit. Parvenu au rivage, il s'écria : « Mer, défends-toi, je vais te brûler. » A ces paroles, il s'élança dans les flots; mais qu'arriva-t-il? dans l'instant il fut éteint.

J'ai connu un jeune homme qui étoit le plus mauvais garnement que jamais on eût vu. Il battoit tout le monde, enfonçoit les portes des filles, déchiroit leurs cottes; enfin il n'y avoit

personne qui ne s'en plaignît, et tous les jours c'étoit quelque doléance nouvelle portée au père. Remontrances, menaces, châtiments, la prison même, le bonhomme employa tout pour le corriger: rien n'y fit. On prit le parti de l'envoyer à la guerre. Il courut maint pays, se trouva à maintes batailles; il eut beaucoup de misère et de peine, voyagea sur mer, mais il revint sans être changé. Sa tête, après toutes ces épreuves, se trouva encore aussi verte et son caractère tout aussi bouillant et aussi impétueux qu'auparavant.

Le père désolé ne savoit plus qu'imaginer. Il consulta ses amis. « Mariez-le, lui dit quelqu'un, « et je vous garantis qu'avant un an nous le ver« rons si maté que vous serez tranquille sur son « compte. » Le vieillard résolut de mettre le remède en usage, et il prévint son fils du dessein où il étoit de lui donner une femme. « Je le veux « bien, répondit le garnement, mais à condition « qu'avec celle-là vous m'en donnerez onze au« tres : autrement je vous déclare que je n'en « veux aucune. »

En vain le père répond à ces fanfaronnades par les raisons qu'on peut imaginer; le fils persiste dans sa demande, et se prétend même fort modeste de n'exiger que douze femmes; cependant, sur les représentations de la famille, qui l'engage à essayer d'une, et sur la promesse qu'on lui fait d'aug-

menter le nombre s'il trouve dans la suite avoir sujet de se plaindre, il se marie. Celle qu'avoit choisie le père étoit une demoiselle jeune, éveillée et fringante, qu'on eut soin d'instruire des propos avantageux de son prétendu. Dans son âme, elle s'étoit bien promis de le mettre à la raison, et elle tint parole. En moins de quinze jours, dit le poète, ce bélier fougueux et indompté devint auprès d'elle un mouton triste et paisible. Vous eussiez cru, ajoute-t-il, voir un bœuf fatigué revenir le soir de la charrue. Alarmée en apparence de son air froid et rêveur, la dame lui demandoit de temps en temps si elle commençoit à lui déplaire, et si déjà il ne l'aimoit plus, ou s'il aimoit ailleurs. Nécessairement il falloit bien alors rassurer la pauvrette sur ses craintes, et mon homme n'en devenoit pas plus gai. Bref, ses yeux se creusèrent, son visage s'allongea: il devint pâle comme quelqu'un qui sort d'une maladie; mais aussi plus de batteries, plus de querelles: on n'entendoit pas plus parler de lui que de la fille la plus sage.

Or il arriva, sur ces entrefaites, que l'on se plaignit beaucoup dans le pays des ravages que faisoit un loup. Les bourgeois, pour l'exterminer, indiquèrent une battue générale, et de tous côtés on accourut, qui avec des chiens, qui avec des arcs, des haches, des bâtons et des lances. L'animal destructeur fut pris enfin dans des toiles, amené en triomphe à la ville, et promené dans les rues. Vous eussiez ri de voir alors les femmes et les enfants venir, les uns après les autres, soulager leur petite colère en lui jetant des pierres, du mortier ou de la boue. Mais quand

il fut question de le faire mourir les avis se partagèrent : les uns vouloient l'écorcher tout vif, les autres le laisser périr de faim, ceux-ci le brûler, ceux-là lui crever les yeux : c'étoit à qui inventeroit le supplice le plus extraordinaire. Quelqu'un proposa de consulter le nouveau marié comme un homme qui, ayant voyagé beaucoup, pouvoit fournir un bon conseil. Celui-ci s'en défendit d'abord ; mais, pressé par les bourgeois, et obligé de donner son opinion : « Mes « amis, dit-il, vous voulez bien vite expédier « votre prisonnier, n'est-ce pas ? — Oui, lui ré- « pondit-on. — Eh bien ! donnez-lui une femme, « je ne sais rien de plus sûr. »

Recueil de Barbazan, tome III, page 148.

Se trouve dans les *Facetiæ Frischlini*, page 168.

Dans les *Convivales Sermones*, tome 1er, page 246.

Dans les *Fables d'Abstemius*.

Dans les *Divertissements curieux de ce temps*, p. 51 et 215.

Dans les *Facetie, motti e burle, da Lod. Domenichi*, p. 294.

Dans les *Historiettes ou Nouvelles en vers*, par M. Imbert, page 35.

DU JEUNE HOMME

AUX DOUZE FEMMES.

Un simple et naïf villageois
Quand on parloit de mariage,
A Lamon disoit quelquefois :
« Mon père, c'est trop peu, je crois,
D'une femme dans un ménage ;
Oh ! si jamais je suis en âge,
Je veux en avoir au moins trois.
— Mon fils, tu n'as tâté d'aucune,
Répond le père, je le vois.
Trois femmes ! je n'en avois qu'une,
Et j'en avois trop. » Un matin,
Le bon vieillard lui dit : « Lubin,
Tu connois bien dans le village
La fille du gros Mathurin !
Je te la donne en mariage.
Prends, en attendant, celle-là
Pour deux, trois mois ; après cela,
Si tu tiens le même langage,
Si tu n'as pas assez, mon fils,
D'une femme, alors je m'engage
A t'en avoir deux, quatre, six,
Oh ! tant que tu voudras. » Lubin prit le soir même
Babet pour femme, et fit ce qu'on fait quand on aime,
Alla grand train, puis s'arrêta,

Dont sa Babet a la puce à l'oreille,
Et la nuit tant et tant l'éveille,
Qu'au pauvre diable il ne resta
Que la peau sur les os. Alors, dans le village,
Un loup, fameux par maint ravage,
Fut pris, et dans tout le canton
On opinoit sur la façon
Dont on devoit punir son brigandage.
L'un condamne au feu le glouton,
L'autre par l'eau veut s'en faire raison:
Plusieurs voudroient l'écorcher tout en vie.
« Et toi, mon fils, cria Lamon?
— Hélas! dit-il, qu'on le marie! »

DE LA FEMME

QUI SERVOIT CENT CHEVALIERS.

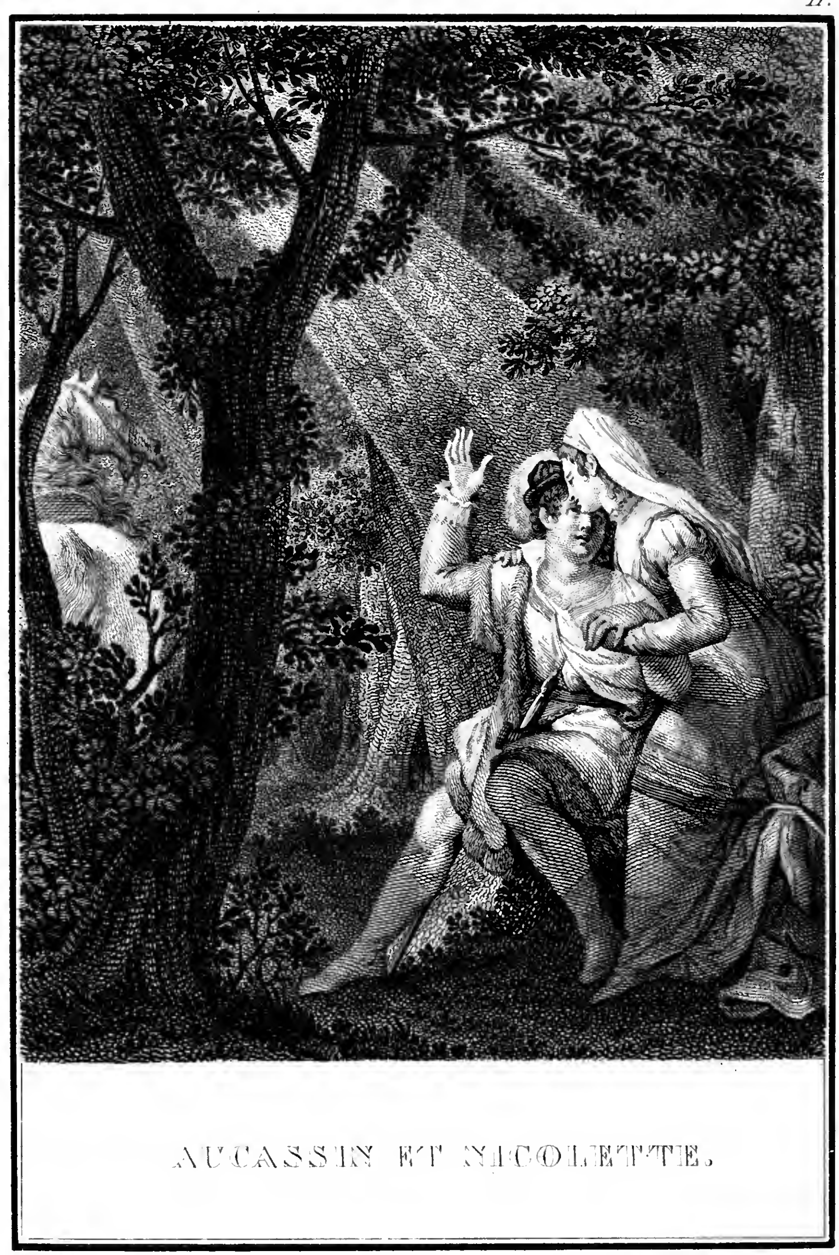
Manuscrit de Notre-Dame de Paris, n° 2.

Ce fabliau est très plaisant et assez bien conté, mais je ne puis en donner qu'un extrait fort court.

CENT chevaliers sont assiégés par les Sarrasins dans un château-fort, situé sur le bord de la mer. Il n'y avoit dans la forteresse, pour servir la troupe, que deux femmes, et pendant quelque temps elles suffisent à tout. Néanmoins cette communauté de services cause une dissension entre les assiégés. Le plus sage propose un expédient, c'est de partager la troupe en deux bandes de cinquante hommes, d'assigner une femme pour chaque bande, et de régler qu'elle ne sera tenue à rien vis-à-vis des chevaliers de l'autre troupe. La loi est adoptée, mais bientôt on y contrevient; et l'une des femmes même, jalouse de voir sa compagne plus aimée, plus fêtée qu'elle, la tue. Les guerriers s'assemblent pour la juger.

Elle convient de son crime; mais si l'on veut lui faire grâce, elle propose de suppléer la défunte, de faire seule le service dans le château, et de le faire si bien que personne ne se plaindra. L'autre femme étoit morte, il n'y avoit plus de remède: on accepta la proposition de celle-ci; et son activité reconnoissante fut telle, que pendant tout le reste du siège il n'y eut pas une seule plainte.

Recueil de Barbazan, tome III, page 61.



AUCASSIN ET NICOLETTE.

Devillers [illegible] Bosq sculpserunt

AUCASSIN ET NICOLETTE.

J'ai annoncé déjà que ce fabliau est mêlé alternativement de vers et de prose, particularité d'autant plus remarquable que tous les autres sont entièrement rimés. Cette prose forme le corps de la narration ou de l'histoire, et se déclamoit. Les morceaux en vers qui la coupent d'espace en espace étoient chantés à-peu-près comme les ariettes dans nos opéra-comiques. Le copiste n'a pas manqué de mettre en tête de chacun *Ici l'on chante*, comme il a mis à chaque morceau de prose : *Or dient, et content et fabloient.* Dans chacune de ces espèces d'ariettes, le dernier vers ne rime point avec les autres : il servoit apparemment à avertir le ménétrier qu'un morceau de prose alloit suivre, et qu'il falloit reprendre le ton du récit. J'ai trouvé un manuscrit où cette musique étoit notée ; cette pièce et celle de Marion sont les seules que les manuscrits m'aient offertes, quoique sans cesse on parle dans les fabliaux de chant et d'accompagnement.

En 1756, *Aucassin* a été publié par M. de Sainte-Palaye, sous le titre des *Amours du bon vieux temps*, avec quelques changements légers, les vers refaits et le style rajeuni. Il règne en effet dans ce conte un ton de loyauté, de candeur et de simplicité antique fait pour justifier le titre nouveau que lui a donné l'illustre académicien. Le style original a même beaucoup de cette naïveté touchante qui devint dans le siècle suivant le caractère de notre langue, et qu'elle paroît avoir perdue.

Qui de vous veut entendre de bons vers et les aventures antiques de deux amants jeunes et beaux? C'est Aucassin et Nicolette. Je vous

dirai tout ce qu'Aucassin eut à endurer pour sa mie au teint de lis, et toutes les prouesses qu'il fit pour elle. Le récit de leurs amours est décent autant qu'agréable. Il n'y a nul homme, quelque triste qu'il soit, qui ne pût en être ragaillardi. Il n'y en a aucun, fût-il même au lit souffrant et malade, qui ne se trouvât guéri de l'entendre, tant il est doux et touchant.

Le comte Bongars de Valence faisoit depuis dix ans une guerre cruelle à Garins, comte de Beaucaire. Chaque jour aux portes de sa ville, suivi de cent chevaliers et de mille sergents tant à pied qu'à cheval, il venoit lui ravager sa terre et égorger ses hommes. Garins, vieux et débile, n'étoit plus en état d'aller combattre. Aucassin, son fils, l'eût remplacé avec gloire s'il l'eût voulu. C'étoit un jeune homme grand et bien fait, beau par merveille; mais amour qui tout surmonte l'avoit vaincu, et il étoit tellement occupé de sa mie, qu'il n'avoit voulu jusqu'alors entendre parler ni de chevalerie ni de tournois.

Souvent son père et sa mère lui disoient : « Cher fils, prends un cheval et des armes, et « va secourir tes hommes. Quand ils te verront « à leur tête, ils défendront avec plus d'ardeur « leurs murs, leurs biens et leurs jours. — Mon « père, répondoit Aucassin, je vous ai déjà fait

« part de mes résolutions. Que Dieu ne m'ac-
« corde jamais rien de ce que je lui demanderai,
« si l'on me voit ceindre l'épée, monter un che-
« val et me mêler dans un tournoi ou dans un
« combat, avant que vous ne m'ayez accordé
« Nicolette, Nicolette ma douce amie, que j'aime
« tant. — Beau fils, reprenoit le père, ce que tu
« me demandes ne peut s'accomplir; cette fille
« n'est pas faite pour toi. Le vicomte de Beau-
« caire, mon vassal, qui l'acheta enfant des Sar-
« rasins, et qui, quand il la fit baptiser, voulut
« bien être son parrain, la mariera un jour à
« quelque valet de charrue dont le travail la
« nourrira. Toi, si tu veux une femme, je puis
« te la donner du sang des rois ou des comtes.
« Regarde dans toute la France et choisis : il n'est
« si haut seigneur qui ne se fasse honneur de
« t'accorder sa fille, si nous la lui demandons.
« — Ah! mon père, répondoit Aucassin, quel est
« sur la terre le comté ou le royaume qui ne fût
« dignement occupé, s'il l'étoit par Nicolette, ma
« douce amie. »

Le père insista encore quelque temps. La comtesse elle-même joignit plusieurs fois ses sollicitations et ses menaces à celles du comte son époux. Pour toute réponse, Aucassin leur disoit toujours : « Ma Nicolette est si douce! Oui,
« sa beauté, sa courtoisie ont ravi mon cœur, et

« pour que je vive, il faut que j'aie son amour. »

Quand le comte Garins vit qu'il ne pouvoit détacher son fils de Nicolette, il alla trouver le vicomte son vassal pour se plaindre à lui de cette fille, et pour exiger qu'il la chassât.[1] Le vicomte, qui craignoit le ressentiment de Garins, lui promit de l'envoyer dans une terre si éloignée, que jamais on n'entendroit parler d'elle. Mais il s'en seroit voulu à lui-même de punir avec tant de rigueur une créature innocente qui ne le méritoit pas. Naturellement il l'aimoit; et, au lieu de l'exiler, comme on le lui avoit fait promettre, il se contenta de la cacher à tous les yeux.

Tout au haut de son palais étoit une chambre isolée, éclairée seulement par une petite fenêtre qui donnoit sur le jardin. Ce fut là qu'il enferma Nicolette, ayant soin de lui fournir abondamment tout ce dont elle avoit besoin pour vivre, mais aussi lui donnant pour surveillante une vieille chargée de la garder à vue et d'en répondre.

Nicolette avoit de beaux cheveux blonds et naturellement frisés. Elle avoit les yeux bleus et riants, les dents blanches et petites, le visage bien proportionné. Vos deux mains eussent suffi pour contenir sa taille légère. Son teint étoit plus frais que la rose du matin, ses lèvres minces plus

vermeilles que cerises au temps d'été, et les deux pommelettes qui soulevoient sa robe effaçoient la blancheur de la neige; enfin jamais vos yeux n'ont vu plus belle personne.

La pauvre orpheline, quand elle se vit condamnée à cette prison, vint à la fenêtre. Elle jeta les yeux sur le jardin, où les fleurs s'épanouissoient, où chantoient les oiseaux, et s'écria douloureusement : « Malheureuse que je suis! « me voilà donc enfermée pour jamais! Aucassin! « doux ami, c'est parce que vous m'aimez et que « je vous aime. Mais ils auront beau me tour- « menter, mon cœur ne changera point et je vous « aimerai toujours. »

Dès qu'on ne vit plus Nicolette dans Beaucaire, tout le monde en chercha la raison. Les uns dirent qu'elle s'étoit enfuie, les autres que le comte Garins l'avoit fait tuer. Je ne sais s'il y eut quelqu'un qui s'en réjouit, mais certes Aucassin en fut bien affligé. Il alla trouver le vicomte et lui redemanda sa douce amie. « J'ai perdu « la chose du monde qui m'étoit la plus chère, « dit-il, est-ce par vous que j'en suis privé? Si je « meurs vous en répondrez, car c'est vous qui « m'aurez donné la mort en m'ôtant tout ce que « j'aimois. »

Le vicomte, dans le dessein de le faire rougir d'un tel amour, lui parla d'abord avec mépris

de cette fille, esclave et inconnue [2], qui bientôt l'eût forcé au repentir, si, pouvant prétendre aux filles des rois, il l'eût fait entrer dans son lit. Mais lorsqu'il le vit se fâcher et s'emporter, il se crut obligé d'avouer l'ordre qu'il avoit reçu du comte Garins. « Prenez votre parti, ajouta-« t-il, et renoncez à Nicolette, vous ne la rever-« rez jamais. Que votre père surtout soit bien « convaincu que vous ne songez plus à elle, car « il seroit capable de se porter contre vous aux « dernières extrémités. Peut-être même seriez-« vous cause de notre mort, et nous feroit-il « condamner au feu elle et moi. — Vous me dés-« espérez, » répondit Aucassin, et sans rien dire davantage il se retira, laissant le vicomte aussi affligé que lui.

Rentré au palais, il monta dans sa chambre pour pouvoir se livrer librement à sa dou-« leur. Nicolette! s'écria-t-il, ma toute belle! si « belle quand tu ris et quand tu parles! si belle « à baiser et à embrasser! Nicolette! ma sœur! « ma douce amie! c'est pour toi qu'on me dés-« espère et que je vais mourir. » Il resta ainsi abîmé dans ses chagrins, sans qu'il fût possible de le consoler ni de lui donner aucun soulagement.

Mais tandis qu'il se désoloit pour l'absence de Nicolette sa mie, le comte Bongars, qui vou-

loit terminer la guerre promptement, étoit venu avec sa troupe assaillir le château de Beaucaire. Les chevaliers et les écuyers de la ville avoient pris aussitôt les armes; ils s'étoient rendus aux portes et sur les murs pour les défendre, et en même temps les bourgeois, montés aux créneaux, faisoient pleuvoir sur leurs ennemis des dards et des pieux aiguisés [3]. Mais il manquoit un chef pour animer et commander tous ces combattants.

Le comte Garins éperdu courut à la chambre de son fils. « Lâche que tu es! que fais-tu là? « Veux-tu donc te voir dépouillé? Si l'on prend « ton château, que te restera-t-il.....? Mon cher « fils! monte à cheval, va défendre ton héritage « et joindre tes vassaux. Quand même tu n'au- « rois pas le courage de combattre avec eux, ta « seule présence augmentera le leur : elle suf- « fira pour les faire vaincre. — Mon père, ré- « pondit le damoiseau [4], épargnez-vous ces re- « montrances inutiles. Je vous le répète, que « Dieu me punisse tout-à-l'heure, si je vais dans « les combats recevoir ou donner un seul coup, « avant que vous ne m'ayez accordé Nicolette, « ma douce amie, que j'aime tant. — Mon fils, « reprit le comte, j'aime mieux tout perdre; » et en disant ces mots il sortit.

Aucassin courut après lui pour le rappeler :

« Eh bien! mon père, lui dit-il, acceptez une « condition. Je vais prendre les armes et marcher au combat; mais si Dieu me ramène sain « et vainqueur, promettez-moi de me laisser voir « une fois encore, une seule fois Nicolette, ma « douce amie, que j'aime tant. Je ne veux que « lui dire deux paroles et lui donner un baiser. « — Soit, répondit le comte, je vous en donne « ma foi. » Aussitôt Aucassin demande un haubert[5] et des armes. On lui amène un cheval vif et vigoureux; et, la lance en main, le heaume en tête, il s'avance vers une des portes de la ville qu'il se fait ouvrir.

Mais la joie de revoir bientôt sa douce amie Nicolette, et l'idée surtout de ce baiser promis, l'avoient tellement enivré de plaisir qu'il étoit hors de lui-même. Uniquement occupé d'elle, il marchoit sans rien voir, sans rien entendre, et piquoit machinalement son cheval qui, dans un instant, l'emporta au milieu d'un corps ennemi. Ce ne fut que quand on l'enveloppa de toutes parts, en criant : *C'est le damoiseau Aucassin*, et qu'il se sentit arracher sa lance et son écu, qu'il revint de sa distraction. Il fait alors un effort pour se dégager des mains de ses ennemis. Il saisit son épée, frappe à droite et à gauche, coupe, tranche, enlève des bras et des têtes, et, pareil à un sanglier que des chiens attaquent

dans une forêt, rend autour de lui la place vide et sanglante. Enfin, après avoir tué dix chevaliers et en avoir blessé sept, il se fait jour à travers les rangs ennemis et regagne la ville au grand galop.

Le comte Bongars avoit entendu les cris qui annonçoient la prise d'Aucassin, et il accouroit pour jouir de ce triomphe. Aucassin le reconnoît : il lui assène sur le heaume un tel coup d'épée qu'il le renverse par terre, puis le saisissant par son nasal [6], il l'emmène ainsi à la ville et va le présenter à son père. « Mon père, dit-il, « voici l'ennemi qui depuis dix ans vous a causé « tant de maux et de chagrins. — Ah! beau fils, « s'écria Garins transporté, voilà, voilà comme « on doit faire parler de soi à ton âge, et non « par de folles amours. — Mon père, répliqua « Aucassin, point de représentations, je vous « prie; j'ai tenu ma parole, songez à tenir la « vôtre. — Quelle parole, beau fils? — Eh quoi! « ne m'avez-vous pas promis, quand je suis sorti « pour aller combattre, que vous me laisseriez « voir et baiser encore une fois Nicolette, Nicolette ma douce amie, que j'aime tant? Si vous « ne vous en souvenez plus, pour moi je ne l'ai « pas oublié. — Que je meure tout-à-l'heure si « j'en fais rien, et si je ne voudrois, au contraire, « l'avoir ici en ma disposition pour la faire jeter

« au feu en ta présence. — Mon père, est-ce là « votre dernier mot? — Oui, de par Dieu, oui. — « Certes, je suis fâché de voir mentir un homme « de votre âge [7]. » Puis se tournant vers Bongars : « Comte de Valence, lui dit-il, n'êtes-vous pas « mon prisonnier? — J'en conviens, sire. — Don- « nez-moi donc votre main. — La voici. — Or, « maintenant jurez-moi que toutes les fois que « vous trouverez l'occasion de nuire à mon père « et de lui faire honte, vous la saisirez aussitôt. « — Sire, je suis votre prisonnier, et vous pouvez « exiger de moi telle rançon qu'il vous plaira. « Demandez or, argent, palefrois, chiens, oiseaux, « fourrures de vair ou de gris [8], je puis tout vous « promettre, mais cessez, je vous prie, de m'in- « sulter et de vous moquer de moi. — Point de « réplique, reprit Aucassin furieux. Faites ce que « je vous demande, ou mordieu je vous fends à « l'instant la cervelle. »

Bongars effrayé n'eut garde d'insister davantage. Il fit tous les serments qu'on voulut, et son vainqueur aussitôt le prenant par la main le reconduisit à la porte de la ville, où il le mit en liberté. Mais qu'arriva-t-il? c'est que peu d'instants après Aucassin eut lieu de s'en repentir, son père ayant donné aussitôt ordre de l'arrêter et de l'enfermer dans la prison de la tour.

Nicolette étoit toujours dans la sienne, étroi-

tement gardée. Une nuit qu'elle ne pouvoit dormir, la pauvrette aperçut la lune luire au firmament, et elle entendit le rossignol chanter au jardin, car on étoit dans cette douce saison où les jours sont longs et sereins et les nuits si belles. Alors il lui souvint d'Aucassin, son ami, qu'elle aimoit tant, et du comte Garins qui la persécutoit et qui vouloit la faire mourir. La vieille surveillante dormoit en ce moment. Nicolette crut l'occasion favorable pour s'échapper. Elle se leva sans bruit, mit sur ses épaules son manteau de soie, et, attachant au pilier de la fenêtre ses deux draps noués l'un au bout de l'autre, elle se laissa couler le long de cette espèce de corde et descendit ainsi dans le jardin. Ses pieds nus fouloient l'herbe humectée par la rosée, et les marguerites qu'ils écrasoient paroissoient noires auprès de sa peau. A la faveur de la lune elle ouvrit la porte du jardin; mais, obligée de traverser la ville pour s'enfuir, elle arriva, sans le savoir, à la tour où étoit renfermé son doux ami.

Cette tour étoit vieille et antique, et fendue en quelques endroits par des crevasses. La fillette en passant crut entendre quelqu'un se plaindre. Elle approcha l'oreille d'une des ouvertures pour écouter, et reconnut la voix de son Aucassin, qui gémissoit et se désoloit par rapport à elle. Quand

elle l'eut écouté quelque temps : « Aucassin, dit« elle, gentil bachelier, pourquoi pleurer et vous « lamenter en vain? Votre père et votre famille « me haïssent, nous ne pouvons vivre ensemble; « adieu, je vais passer les mers et me cacher dans « un pays lointain. » A ces paroles, elle coupa une boucle de ses cheveux et la lui jeta. L'amant reçut ce présent avec transport. Il le baisa amoureusement et le cacha dans son sein; mais ce que venoit de lui annoncer Nicolette le désespéroit. « Belle, douce amie, s'écria-t-il, non, vous ne me « quitterez pas, ou vous êtes résolue de me don« ner la mort. »

La sentinelle, placée sur la tour pour guetter, entendoit leur entretien et les plaignoit. Tout-à-coup il aperçut venir du haut de la rue les soldats du guet qui faisoient leur ronde, armés d'épées nues cachées sous leurs capes[9] : « La fillette va « être découverte et arrêtée, se dit-il à lui-même : « quel dommage si pucelle aussi gentille alloit « périr. Hélas! Aucassin, mon damoiseau, en mour« roit aussi. » Le bon sentinelle eût bien voulu instruire Nicolette du péril qu'elle couroit; mais il falloit que les soldats ne s'en aperçussent point, et c'est ce qu'il fit en chantant cette chanson :

Pucelle au cœur franc,
Aux blonds cheveux, aux yeux riants,

On voit bien sur ton visage
Que tu as vu ton amant ;
Mais prends garde à ces méchants
Qui, sous leurs capes, vont portant
Glaives nus et tranchants,
Et qui te joueront tour sanglant,
Si tu n'es sage.

La belle devina sans peine le sens de la chanson. « Homme charitable qui as eu pitié de moi, « dit-elle, que l'âme de ton père et de ta mère « reposent en paix. » Et aussitôt elle s'enveloppa dans son manteau et alla se tapir dans un coin de la tour, à l'ombre d'un pilier, de façon que les soldats passèrent sans l'apercevoir. Quand ils furent éloignés, elle dit adieu à son ami Aucassin, et s'avança vers les murs de la ville pour chercher quelque endroit par où elle pût s'échapper.

Là se présenta un fossé dont la profondeur l'effraya d'abord; mais les dangers qui la menaçoient et la crainte surtout qu'elle avoit du comte Garins étoient si grands, qu'après avoir fait un signe de croix et s'être recommandée à Dieu, elle se laissa couler dans le fossé. Ses belles petites mains et ses pieds délicats, qui n'avoient pas appris à être blessés, en furent meurtris en plus de douze endroits. Néanmoins sa frayeur l'occupoit tellement qu'elle ne sentit aucun mal. Mais ce n'étoit pas assez d'être descendue, il

falloit remonter et sortir. Sa bonne fortune lui fit trouver un de ces pieux aiguisés que les habitants avoient lancés sur leurs ennemis au moment de l'assaut. Elle l'employa pour gravir, se soutenant ainsi tandis qu'elle avançoit un pied, puis un autre. Enfin, avec beaucoup de fatigue et de peine, elle fit si bien qu'elle parvint jusqu'au haut.[10]

A deux portées d'arbalète du fossé commençoit la forêt, longue de vingt-et-une lieues sur autant de large, et remplie de toutes sortes de bêtes venimeuses ou féroces. Nicolette n'osoit y entrer dans la crainte d'être dévorée. Cependant, comme d'un autre côté elle couroit risque d'être bientôt reprise et ramenée à la ville, elle se hasarda d'aller se cacher sous quelques buissons épais qui formoient la lisière du bois. Là, d'épuisement et de lassitude, elle s'assoupit et dormit jusqu'à la première heure du jour suivant, que les bergers de la ville conduisirent dans ce lieu leurs troupeaux.

Pendant que les animaux paissoient, entre la forêt et le fleuve, les pasteurs vinrent s'asseoir au bord d'une claire fontaine qui la côtoyoit, et, étendant sur l'herbe une cape, ils y mirent leur pain et commencèrent leur premier repas. Nicolette qu'ils éveillèrent s'approcha d'eux. « Beaux enfants, leur dit-elle en les saluant, con-

« noissez-vous Aucassin, fils de Garins, comte « de Beaucaire? » Ils répondirent qu'oui; mais quand ils eurent jeté les yeux sur elle, sa beauté les éblouit tellement qu'ils crurent que c'étoit une fée de la forêt qui les interrogeoit. Elle ajouta : « Mes amis, allez lui dire qu'il y a ici « une biche blanche pour laquelle il donneroit « cinq cents marcs d'or, tout l'or du monde s'il « l'avoit en sa disposition; qu'on l'invite à venir « la chasser, et qu'elle aura la vertu de le guérir « de ses maux, mais que s'il attend plus de trois « jours, il ne la retrouvera plus, et pourra renon- « cer pour jamais à sa guérison. » Alors elle tira de sa bourse cinq sous qu'elle leur donna. Ils les reçurent; mais, après les avoir pris, ils refusèrent d'aller à la ville trouver Aucassin, et promirent seulement de l'avertir s'ils le voyoient. La pucelle n'ayant rien de plus à espérer accepta leur offre et les quitta.

Dès ce moment elle ne s'occupa plus que des moyens de recevoir son ami quand il viendroit. Pour cela elle construisit près du chemin une petite loge en feuillage, qu'elle destina en même temps à l'éprouver. « S'il m'aime autant qu'il « l'assure, se disoit-elle, lorsqu'il verra ceci, il « s'y arrêtera pour l'amour de moi. » Quand la cabane fut achevée et garnie de fleurs et d'herbes odoriférantes, la belle s'écarta un peu et alla

s'asseoir près de là, sous un buisson, pour épier ce que feroit Aucassin lorsqu'il arriveroit.

Il étoit sorti de prison. Le vicomte, aussitôt qu'il avoit appris la fuite de sa pupille, s'étoit hâté, pour prévenir la colère et les soupçons du comte son seigneur, de publier qu'elle étoit morte dans la nuit; et Garins, qui se voyoit par là délivré des inquiétudes que lui donnoit cette fille, avoit rendu la liberté à son fils. Il voulut même, comme pour le consoler, donner une fête brillante à laquelle il invita tous les chevaliers et damoiseaux de sa terre. La cour fut nombreuse et les plaisirs variés; mais il n'en étoit aucun pour Aucassin, parce qu'il ne voyoit point celle qu'il aimoit. Plongé dans la douleur et la mélancolie, il se tenoit à l'écart, appuyé tristement contre un pilier. Un chevalier de l'assemblée s'approcha de lui. « Sire, dit-il, j'ai été ma-« lade comme vous et du même mal, et je puis « aujourd'hui vous donner un bon conseil. Mon-« tez à cheval, allez vous promener le long de « la forêt, vous entendrez chanter les oiseaux, « vous verrez la verdure, et peut-être trouverez-« vous choses qui vous soulageront. » Aucassin le remercia, et aussitôt, se dérobant de la salle et faisant seller son cheval, il sortit et s'avança vers la forêt.

Les pastoureaux étoient encore assis, comme

le matin, au bord de la fontaine. Ils avoient acheté deux gâteaux qu'ils étoient revenus manger au même lieu, la cape à l'ordinaire étendue sur l'herbe. « Camarades, disoit l'un d'eux nommé « Lucas, Dieu garde le gentil valet " Aucassin « notre damoiseau, et la pucelle aux blonds che- « veux qui nous a donné de quoi acheter gâ- « teaux et couteaux à gaîne, flûtes, cornets, « maillets et pipeaux. »

Aucassin à ce discours soupçonna que Nicolette, sa douce amie, qu'il aimoit tant, leur avoit parlé. Il les accosta, et leur donnant dix sous pour les engager à s'expliquer davantage, les interrogea sur ce qu'il venoit d'entendre. Alors celui qui parloit le mieux de la bande lui raconta leur aventure du matin, et ce qu'ils s'étoient chargés de lui dire, et toute cette histoire de la biche blanche qu'on l'invitoit à chasser. « Dieu me la fasse rencontrer, » répondit-il, et il entra dans le bois pour la chercher.

En marchant il disoit : « Nicolette, ma sœur, « ma douce amie, c'est pour vous que je m'ex- « pose aux bêtes féroces de cette forêt; c'est pour « voir vos beaux yeux et votre doux sourire, « pour entendre encore vos douces paroles. » Ses habits, arrachés à chaque pas par les ronces et les épines, s'en alloient en lambeaux. Ses bras, ses jambes, tout son corps en étoit déchiré, et

l'on eût pu le suivre à la trace de son sang; mais il étoit tellement occupé de Nicolette, de Nicolette sa douce amie, qu'il ne sentoit ni mal ni douleur.

Il passa ainsi le reste du jour à la chercher partout sans succès. Quand il vit qu'il ne la trouvoit point et que la nuit approchoit, il commença à pleurer. Cependant, comme la lune éclairoit, il marcha toujours; enfin sa bonne fortune le conduisit à la feuillée qu'avoit construite la pucelle.

A la vue des fleurs dont la loge étoit ornée, il se dit à lui-même : « Ah! sûrement ma Nico-« lette a été ici, et ce sont les belles mains de « ma douce amie qui ont élevé cette cabane. Je « veux pour l'amour d'elle m'y reposer et y pas-« ser la nuit. » Aussitôt il descendit de cheval; mais sa joie étoit si grande et sa précipitation fut telle, qu'il se laissa tomber et se démit l'épaule. Quoique blessé, il put néanmoins attacher avec l'autre main son cheval à un arbre. Ensuite il entra dans la loge, et, sans songer à ce qu'il souffroit, il s'écria transporté d'amour : « Belles fleurs, rameaux verts qu'a cueil-« lis ma Nicolette, si j'avois auprès de moi ma « douce amie, ah! que de baisers je lui donne-« rois! »

La fillette étoit tout près de là qui l'enten-

doit. Elle courut à lui les bras ouverts et l'embrassa tendrement. « Beau doux ami, je vous ai « donc retrouvé! » Et lui de la serrer à son tour dans les siens et de l'embrasser mille fois. « Ah! « belle amie, tout-à-l'heure je souffrois beaucoup, « mais à présent que je vous tiens je ne sens « plus de mal. » Nicolette alarmée l'interrogea sur la cause de ses douleurs; elle lui tâta l'épaule pour s'assurer si elle étoit déboîtée, et avec l'aide du ciel, qui assiste toujours les vrais amants, elle fit si bien qu'elle réussit à la remettre en place [12]. Sa main ensuite appliqua sur le mal certaines fleurs et plantes salutaires dont la vertu lui étoit connue, et elle les y assujétit avec un pan de sa chemise qu'elle déchira.

Quand il fut pansé : « Beau doux ami, dit-elle, « quel parti maintenant allons-nous prendre? « Votre père, instruit de votre fuite, va dès le « point du jour, n'en doutez pas, envoyer après « vous et faire fouiller cette forêt. Si l'on vous « trouve, j'ignore ce qui vous arrivera; mais moi, « je sais bien qu'on me fera mourir cruellement. « — J'y mettrai bon ordre, » répondit le damoiseau. Il monta aussitôt sur son cheval, prit sa mie dans ses bras, et partit tenant ainsi embrassés ses amours, et lui baisant sans cesse les yeux, le front et la bouche. « Doux ami, où irons- « nous? demandoit-elle. — Je n'en sais rien, ré-

« pondoit-il ; mais peu m'importe, puisque nous « allons ensemble. »

Après avoir marché par monts et par vaux, après avoir traversé plusieurs villes et bourgs, ils arrivèrent au bord de la mer. Aucassin aperçut des marchands qui naviguoient. Il leur fit signe d'approcher, et ceux-ci lui ayant envoyé leur barque, il obtint d'eux d'être reçu dans le vaisseau avec sa mie.

Une tempête horrible qui survint les obligea de gagner le port du château de Torelore[13]. Le damoiseau resta trois ans dans cette ville, au comble de la joie, car il avoit avec lui Nicolette, sa douce amie qu'il aimoit tant. Mais une flotte sarrasine vint troubler ce bonheur. Elle attaqua le château, s'en empara, pilla tout, enleva les habitants et fit prisonniers Aucassin et Nicolette. On porta la pucelle dans un vaisseau. Son ami, pieds et poings liés, fut mis dans un autre, et l'on s'éloigna.

Tout-à-coup une nouvelle tourmente sépara la flotte. Le navire qui portoit Aucassin, ballotté pendant plusieurs jours et jeté de côte en côte, fut poussé enfin contre le château de Beaucaire. Les habitants accourus sur la rive virent avec une bien agréable surprise leur damoiseau. Son père et sa mère étoient morts en son absence. Ils le reconnurent pour leur seigneur et le con-

duisirent en pompe au château, dont il prit possession, et où il n'eut plus rien à regretter que Nicolette, sa douce amie.

Le vaisseau qu'elle montoit étoit celui du roi de Carthage, venu à cette expédition avec douze fils, tous rois comme lui. Ravis de sa beauté, les jeunes princes la traitèrent avec respect et lui demandèrent plusieurs fois le nom de ses parents et de sa patrie. « Je l'ignore, répondit-« elle. Je sais seulement que je fus enlevée en « très bas âge et vendue, il y a quinze ans, par « des Sarrasins. » Mais lorsqu'on entra dans Carthage, quel fut son étonnement à l'aspect des murs et des appartements du château, de reconnoître les lieux où elle avoit été nourrie. Celui du roi ne fut pas moindre quand il lui entendit raconter quelques circonstances qui prouvoient qu'elle étoit sa fille : il se jeta à son cou en pleurant de joie. Les princes l'embrassèrent et l'accablèrent de caresses. Peu de jours après on lui proposa pour époux le fils d'un roi sarrasin; mais elle ne vouloit pas d'un *païen* pour mari, et ne songeoit qu'à pouvoir aller rejoindre son doux ami Aucassin, dont la pensée l'occupoit nuit et jour.

Dans ce dessein elle s'avisa d'apprendre à jouer du violon. Dès qu'elle le sut, elle s'échappa du château pendant la nuit et vint au rivage de la

mer loger chez une pauvre femme. Là, pour se déguiser, la pucelle se noircit avec une herbe le visage et les mains. Elle vêtit cotte, braies et manteau d'homme, et obtint d'un marinier qui passoit en Provence qu'il la prît sur son bord. Le voyage fut heureux. Nicolette débarquée prit son violon, et, sous l'équipage d'un ménétrier, s'en alla violonnant par le pays, tant qu'enfin elle arriva au château de Beaucaire.

Aucassin en ce moment étoit, avec ses barons, assis sur le perron de son palais. Il regardoit le bois où, quelques années auparavant, il avoit retrouvé Nicolette sa douce amie, et ce ressouvenir le faisoit soupirer. Elle s'approcha, et sans faire semblant de le reconnoître : « Seigneurs « barons, dit-elle, vous plairoit-il ouïr les amours « du gentil Aucassin et de Nicolette sa mie? » Tout le monde en ayant témoigné le desir le plus vif, elle tira d'un sac son violon, et en s'accompagnant chanta comment Nicolette aimoit son Aucassin, comment elle s'étoit échappée de sa prison, comment il l'avoit retrouvée dans la forêt, et toutes leurs aventures enfin jusqu'au moment de leur séparation. Elle ajouta ensuite :

Sur lui ne sais rien davantage;
Mais Nicolette est à Carthage,
Où son père est roi du canton.
Il veut lui donner pour mari

Un roi païen et félon ;
Mais elle dit toujours non,
Et ne veut pour baron (*époux*)
Qu'Aucassin, son doux ami;
Et mille fois la tûroit-on,
Elle n'aura jamais que lui.

Pendant tout le temps que dura cette chanson, Aucassin fut hors de lui-même. Son cœur étoit si oppressé qu'il pouvoit à peine respirer. Quand elle fut finie, il tira le prétendu ménétrier à l'écart, et lui demanda s'il connoissoit cette Nicolette qu'il venoit de chanter, cette Nicolette qui aimoit tant son Aucassin. Le chanteur répondit qu'il l'avoit vue à Carthage, et que c'étoit la mie la plus fidèle, la plus franche et la plus loyale qui fût jamais née. Puis il raconta la manière dont elle s'étoit fait reconnoître du roi son père, et toutes les persécutions qu'elle avoit eu à essuyer au sujet de ce païen qu'on vouloit lui faire épouser. « Beau doux ami, reprit « Aucassin, retournez, je vous prie, auprès d'elle, « pour l'amour de moi. Dites-lui que si j'avois « pu savoir quel pays elle habitoit, j'aurois volé « aussitôt la chercher. Ajoutez que jusqu'ici je « l'ai toujours attendue, et que j'ai juré de ne « jamais prendre qu'elle pour épouse. Allez , et « si vous pouvez l'engager à venir me donner sa « main, sachez que vous recevrez de moi autant

« d'or et d'argent que vous oserez m'en demander et en prendre. »

Sur la promesse du ménétrier d'employer tous ses efforts pour réussir, Aucassin lui fit donner d'avance vingt marcs d'argent [14]. La pucelle se retira; mais en tournant la tête afin de voir encore son ami, elle s'aperçut qu'il étoit tout en larmes. Son cœur en fut touché. Elle revint sur ses pas pour le prier de prendre courage, et l'assura que bientôt, et plus tôt même qu'il ne l'espéroit, elle lui feroit voir sa douce amie qu'il aimoit tant.

Au sortir du château, Nicolette se rendit chez le vicomte de Beaucaire. Il étoit mort. Elle demanda un entretien particulier à sa veuve, de laquelle elle se fit reconnoître. La vicomtesse qui avoit élevé et nourri cette aimable enfant et qui l'aimoit comme la sienne propre, la revit avec la plus grande joie, et la logea chez elle. Nicolette, par le moyen d'une herbe nommée éclaire* avec laquelle elle se frotta, fit disparoître cette noirceur artificielle qu'elle avoit employée pour se déguiser. En moins de huit jours, quelques bains et le repos lui rendirent sa fraîcheur première; et elle reparut éblouissante, comme auparavant, d'éclat et de beauté. La vicomtesse alors la para de ses plus magnifiques habits; elle la fit asseoir sur un lit cou-

* Ou chélidoine.

vert d'une riche étoffe en soie, et sortit pour aller chercher Aucassin.

Depuis l'aventure du ménétrier, il avoit passé les nuits et les jours dans la douleur. La vicomtesse le trouva en larmes quand elle entra. « Aucassin, lui dit-elle, vous avez des chagrins; je « veux les dissiper et vous faire voir choses qui « vous amuseront : suivez-moi. » Il suivit, plein d'inquiétude et d'espérance. On lui ouvrit la chambre, et il vit, ô surprise! Nicolette, sa douce amie. A ce spectacle une telle joie le saisit qu'il resta sans mouvement. Nicolette, sautant légèrement en bas du lit, courut à lui les bras ouverts, et avec un doux sourire lui baisa les deux yeux. Ils se firent mille tendres caresses. La nuit qui survint ne put les séparer; le jour naissant les surprit s'embrassant encore. Enfin, quand il fut heure convenable, Aucassin conduisit sa belle à l'église où il l'épousa, et la fit dame de Beaucaire.

Ce fut ainsi qu'après bien des malheurs se trouvèrent réunis ces deux amants. Ils passèrent une vie longue et heureuse. Aucassin aima toujours Nicolette; Nicolette aima toujours Aucassin; et c'est ainsi que finit le joli chant que j'en ai fait.

Recueil de Barbazan, tome 1er, page 380.

Mademoiselle de Lubert, qui a donné une édition nouvelle des *Lutins de Kernosi*, y a inséré ce fabliau dont elle

a fait un conte de fées. Les deux amants y sont nommés Etoilette et Ismir. C'est une fée, amie d'Etoilette, qui la délivre de prison; c'est elle qui, après bien des dangers courus, la rejoint au prince et les unit.

M. Sedaine a fait de ce conte un opéra comique, qui a été représenté, en 1779, avec quelque succès.

M. Imbert l'a mis en vers.

NOTES.

(1. *Le comte Garins alla trouver le vicomte, son vassal, pour se plaindre à lui de cette fille, et pour exiger qu'il la chassât.*) Les vicomtes étoient des officiers à qui les grands seigneurs confioient le droit de rendre la justice en leur nom. A ce titre, le comte Garins pouvoit imposer la loi à son vicomte.

(2. *Lui parla d'abord avec mépris de cette fille esclave et inconnue.*) Ici le vicomte, dans l'original, dit quelques mots sur le Paradis et sur l'Enfer. Aucassin répond au vicomte qu'il n'a que faire de son paradis, qu'il ne veut que Nicolette et se soucie fort peu d'un lieu où n'entrent que des moines fainéants et demi-nus, de vieux prêtres crasseux et des ermites en haillons; que les rois de la terre, les chevaliers morts avec gloire dans les combats, les braves et fidèles écuyers, et toute cette noblesse courtoise et magnifique se trouvant en enfer, il veut y aller aussi; qu'il y trouvera les belles femmes qui ont eu le cœur tendre, les ménétriers et les jongleurs amis de la joie; et que, s'il peut y posséder Nicolette, sa mie, il n'aspire point à un autre bonheur.

M. de Sainte-Palaye a retranché ce morceau que, par un semblable motif je n'aurois pas même mentionné dans ces notes, si je ne m'étois fait une loi de ne rien omettre de tout

ce qui sert à peindre les mœurs. Joint à ceux du même genre qu'on a vus précédemment, il fera connoître la façon de penser qui se répandoit déjà et chez les beaux esprits d'alors et chez une partie de la nation. Je dis *la nation*, car, encore une fois, un fabliau licencieux ou impie n'étoit point au treizième siècle ce qu'il seroit aujourd'hui, la production furtive d'un particulier obscur : c'étoit, pour ainsi dire, une mauvaise monnoie dont se chargeoient à-la-fois deux mille musiciens, une monnoie qu'ils alloient débiter dans les palais, les châteaux et les places publiques, et qui, circulant ainsi successivement de province en province, devenoit courante, et que la plupart des gens recevoient sans conséquence comme sans scrupule sur ce qu'elle pouvoit avoir de répréhensible.

(3. *Les bourgeois, montés aux créneaux, faisoient pleuvoir sur leurs ennemis des dards et des pieux aiguisés.*) L'art de l'attaque et de la défense des places, tel qu'il existoit aux douzième et treizième siècles, est une matière si intéressante et sur laquelle les auteurs contemporains fournissent si peu de lumières, que j'ai cru qu'on me sauroit gré de publier un morceau curieux et inconnu que m'ont offert mes recherches. Il est dans ce même volume, ci-dessus, pag. 71 et suivantes. Il a nécessité d'assez longs éclaircissements, mais je me suis déjà expliqué sur ces notes épisodiques. Il faut des raisons pour tout le monde, disoit un avocat célèbre. Cependant, quand ces raisons ennuient la plus grande partie de l'auditoire, il est à propos d'en être très sobre, et c'est ce que je promets.

(4. *Le damoiseau.*) On appeloit en général *damoiselles* les filles des rois, des barons, des chevaliers et grands seigneurs; et *damoiseaux*, leurs fils, quand ils n'avoient pas encore reçu la chevalerie. C'est ce que signifie dans nos anciennes histoires cette expression, le *damoisel Pépin*, le *damoisel*

Louis-le-Gros, etc. 2° On donnoit cette dénomination de *damoiseau* à celui qui, étant, par son droit naturel, appelé à l'héritage d'un fief, et n'en jouissant pas encore, en avoit l'expectative. Dans ce fabliau on voit des bergers de Beaucaire et une sentinelle nommer Aucassin *leur damoiseau*. 3° C'étoit un terme générique pour exprimer le possesseur d'une seigneurie non titrée. Cependant les *Chroniques de France* appellent saint Louis *damoisel de Flandres*, pour exprimer sa suzeraineté sur ce comté. 4° En Gascogne, le titre de *damoiseau* désignoit un des trois ordres de la noblesse. 5° Quelquefois il devint propre à tel fief en particulier, et c'est ainsi que les seigneurs de Commercy, dans la Lorraine, sont encore appelés *damoiseaux*. 6° C'étoit le synonyme d'écuyer. 7° Enfin nos poètes s'en servent souvent pour désigner un jeune homme, soit qu'il fût noble, soit qu'il fût roturier.

(5. *Aucassin demande un haubert.*) Il a été remarqué plus haut que le haubert étoit une arme que portoient les seuls chevaliers; et pour quiconque a un peu lu, ce fait est si constant qu'il n'a pas besoin de preuves. Cependant voici un exemple très formel du contraire. La différence locale des coutumes, la hardiesse de certains particuliers, l'ignorance des poètes, les erreurs des copistes, et particulièrement les diverses acceptions du même mot, suivant les divers cantons, ont dû souvent occasioner, sur bien des points, de ces contradictions, désespérantes aujourd'hui pour ceux qui font des recherches, et dont on ne se tire qu'en pesant ou en comptant les témoignages. Il est sûr au moins qu'Aucassin n'eût pas osé se présenter dans un tournoi avec le haubert.

(6. *Le saisissant par son nasal.*) On a déjà vu que le heaume étoit un pot de fer qui couvroit toute la tête; mais il n'avoit pas toujours eu cette forme. Dans les commencements ce ne

fut qu'une espèce de bassin ou calotte à rebord sous laquelle toute la face étoit découverte. Seulement, pour garantir le visage des coups de cimeterre, on y ajoutoit quelquefois une petite bande de fer un peu arquée, nommée *nasal*, qui, descendant du front, aboutissoit au-dessous du nez. Il y en a beaucoup dans la célèbre tapisserie * qui représente l'expédition de Guillaume-le-Conquérant, et que le père Montfaucon a fait graver. Cet auteur donne aussi, sous le règne de Philippe-Auguste, l'effigie d'un Raoul de Beaumont avec un nasal qui descend jusqu'à la mentonnière. La grande commodité de ces bonnets ou *chapels* de fer, moins lourds et moins étouffants que le heaume, en fit conserver l'usage. Joinville en parle, et lui-même en portoit un dans une des actions qu'il décrit. Guillaume Guiart les appelle *Cervelières*. D'autres auteurs les nomment *chapelines*.

(7. *Certes je suis fâché de voir mentir un homme de votre âge.*) De pareilles mœurs nous paroîtront bien étranges, et je n'entreprends pas de les excuser; mais mon devoir est de les représenter telles qu'elles sont.

(8. *Demandez or, argent, palefrois, chiens, oiseaux, fourrures de vair ou de gris.*) Ces quatre derniers articles faisoient les principaux objets du luxe des grands seigneurs. La chasse surtout étant presque leur seul plaisir domestique, ils devoient beaucoup estimer les chiens et les oiseaux dressés : c'étoit un des présents qu'on faisoit aux rois, et ils sont comptés ici parmi les choses de prix. L'estime qu'on en faisoit s'accrut même tellement avec le temps, que ce fut une galanterie d'en donner à des gens qui, par leur profession, étoient hors d'état de s'en servir. Henri Estienne raconte l'histoire d'un gros abbé qui, étant malade et voulant engager son mé-

* On a vu, à Paris, cette tapisserie qui est une fort longue pièce de toile brodée : elle a été renvoyée à Bayeux, où elle est soigneusement conservée.

decin à le traiter avec plus d'attention, lui promit *des chiens et des oiseaux,* qu'il ne songea plus à donner quand il fut convalescent. (*Apologie pour Hérodote,* tome II, page 329.)

(9. *Armés d'épées nues cachées sous leurs capes.*) La *chape* ou *cape* étoit une tunique fort large, froncée par le haut, laquelle descendoit jusqu'aux talons et se mettoit par-dessus les autres habits. On en peut voir la forme dans plusieurs ordres religieux qui l'ont conservée; car tous ces habits monastiques, si ridicules à nos yeux, n'étoient que les habillements du temps qu'avoient adoptés les fondateurs. Cette fronçure du haut laissoit une ouverture qu'on nommoit *goule* ou *gouleron,* et par où se passoit la cape, de la même façon qu'on passe une chemise. Elles étoient la plupart fermées par-devant; et il fut ordonné aux religieuses en voyage, et aux clercs à l'église, de les porter ainsi comme plus décentes. Les synodes et conciles provinciaux de ce temps-là s'occupoient beaucoup de l'habillement. Dès que la mode y introduisoit quelques variations, ils se hâtoient d'arrêter ce luxe, qui aussitôt étoit sérieusement défendu, et ordinairement sous peine d'excommunication pour les prêtres et les chanoines. C'est ainsi que les larges manches qu'on s'avisa de faire aux capes leur furent interdites, et en effet nos chapes d'église sont encore aujourd'hui sans manches. Louis VII défendit les capes dans Paris aux courtisanes, afin qu'on pût distinguer par là les femmes honnêtes de celles qui ne l'étoient pas. Il y avoit des chapes pour le mauvais temps, qu'on appeloit *chapes à pluie;* et à celles-ci étoit cousu un chaperon. Dans les provinces où elles sont encore d'usage pour les femmes, on les nomme *capotes.* En général la cape étoit un habit pour sortir, différente en cela du manteau qui étoit un habillement domestique ou un vêtement d'apparât. Porter un manteau en ville eût été inconvenant.

(10. *Elle se laissa couler dans le fossé..... Enfin elle fit si*

bien, qu'elle parvint jusqu'au haut.) Ceci prouve que les fossés des places fortes, au temps où le fablier écrivoit, n'étoient pas coupés à pic, comme les nôtres, mais, en talus des deux côtés, à la manière des anciens, et avec une pente plus ou moins rapide. Sans cela, comment Nicolette eût-elle osé se jeter dans une espèce de précipice où elle étoit presque sûre de se tuer, au lieu qu'on la voit glisser sur les pieds et sur les mains pour descendre, remonter ensuite en se soutenant avec un pieu, et en être quitte pour des écorchures, suite inévitable de la première opération.

(11. *Le gentil valet Aucassin.*) Le titre de valet, synonyme de celui de *damoiseau*, se donnoit, comme celui-ci, aux fils de rois et de grands seigneurs, qui n'étoient pas encore chevaliers. Dans Villehardouin, le fils de l'empereur d'Orient est nommé *varlet de Constantinople.* Dans un compte de la maison de Philippe-le-Bel, les trois enfants du monarque, ainsi que plusieurs autres princes, sont appelés *varlets.* (La Roque, *de la Noblesse*, page 8.)

(12. *Elle lui tâta l'épaule..... et fit si bien qu'elle réussit à la remettre en place.*) Il entroit dans l'éducation des jeunes filles de qualité d'apprendre un peu de médecine-pratique, un peu de chirurgie, et cette partie de chirurgie surtout qui regarde le traitement des plaies. Ce dernier talent pouvoit leur devenir utile pour leurs pères, leurs frères et leurs maris, quand ils revenoient des combats ou des tournois, mutilés et estropiés. Souvent leurs mains délicates et compatissantes rendoient le même service aux chevaliers étrangers qui arrivoient blessés dans un château. Les romans en offrent des exemples à chaque page, et c'est encore là un témoignage du respect porté à la chevalerie, comme c'est la meilleure excuse qu'on puisse alléguer des honneurs sans fin que ces guerriers rendoient au sexe sensible auquel ils devoient tant d'amour et de reconnoissance.

(13. *Le port du château de Torelore.*) C'est un pays bien singulier que cette terre de Torelore. Le roi est au lit et en couche quand Aucassin y arrive. La reine, d'un autre côté, à la tête d'une armée de femmes, fait la guerre avec des œufs, du fromage mou et des pommes cuites, fiction misérable que quelques romans modernes ont imitée cependant; car quelle est la sottise qui n'a été dite qu'une fois! Est-ce là une allégorie? Est-ce une critique? Je l'ignore. Cette coutume au reste de faire lever les femmes accouchées pour vaquer aux travaux de leurs maris, tandis que ces mêmes maris se mettent au lit pour elles, n'est point une imagination de romanciers. On l'a trouvée, deux ou trois siècles après, établie chez les Caraïbes d'Amérique. Elle étoit autrefois en usage en Espagne, chez les Celtibériens. *Mulieres, cum pepererunt, suo loco viros decumbere jubent, eisque ministrant* (Strabon, livre III). C'est des Espagnols sans doute que l'ont prise les Béarnois, chez lesquels on prétend qu'elle subsiste encore dans quelques cantons, ce qu'ils appellent *faire la couvade*. Les Corses la pratiquoient aussi autrefois (Diodore de Sicile, livre V). Enfin on l'a trouvée chez certains peuples tartares. (*Histoire générale des voyages*, tome VII.)

Quoi qu'il en soit de cette coutume, Aucassin prend un bâton, et fait jurer au monarque qu'il l'abolira dans sa terre. Il termine tout aussi promptement avec son épée la guerre des pommes cuites. J'ai supprimé tout cet épisode, ainsi que celui d'un bouvier que le jeune prince rencontre dans le bois, et qui s'est sauvé de chez son maître, parce qu'il a laissé perdre un bœuf de charrue *valant vingt sous*.

L'expression du *roi de Torelore* devint une injure qu'on appliquoit à l'homme fanfaron qui promettoit beaucoup et ne tenoit rien.

(14. *Lui fit donner d'avance vingt marcs d'argent.*) L'argent

monnoyé et destiné à la circulation du commerce étant en petite quantité, on ne l'employoit que dans les paiements peu considérables. Lorsqu'il s'agissoit d'une forte somme, ou quand on vouloit éviter l'évaluation, assez difficile, des monnoies particulières si multipliées en France, on se servoit d'argent en nature et en lingots, qu'on livroit au poids, et de là cette expression de marcs si fréquente chez les chroniqueurs ainsi que dans les poètes du temps. Sous la première race, on se servoit, pour compter, de la livre effective pesant douze onces; sous la seconde, de la livre de compte valant vingt sous. C'est sous la troisième, vers la fin du onzième siècle, que s'introduisit l'usage de compter par marc, ou demi-livre d'argent du poids de huit onces.

Il y avoit en France quatre sortes de marcs différents (Ducange, *Glossaire*, au mot *marca*): celui de Limoges, celui de La Rochelle, autrement d'Angleterre; celui de Troyes, plus fort que les autres, usité à Paris, et devenu le marc de presque toute l'Europe, parce que c'étoit celui dont on se servoit dans les foires de Champagne, les plus anciennes et les plus célèbres de toutes; enfin le marc de Tours, employé pour les monnoies royales et pour les espèces qu'on appeloit *tournois:*

Vint mils mars d'or au grand pois.

Roman d'Athis, manuscrit.

Selon un ancien registre de la chambre des comptes, le marc de Troyes pesoit 14 sols 2 deniers esterlins; le marc de La Rochelle, 13 sous 4 deniers esterlins; le marc de Limoges, 13 sous 3 oboles esterlins. L'esterlin valoit 4 deniers tournois.

L'EXCOMMUNICATION DU RIBAUD.

Cette pièce, qui a pour but de tourner en dérision les anathèmes ecclésiastiques, est extrêmement licencieuse. On peut en juger par son début.

J'excommeni tous les jaloux
Que leurs femmes ne font point coux.

J'ai cru pouvoir conserver ce qui suit:

J'EXCOMMUNIE le pauvre orgueilleux, la vieille qui se mire, le villain qui devient chevalier, le jeune homme qui se fait moine, l'homme riche qui mange seul.

J'excommunie, après mûr examen, femme pauvre qui ne file pas, chevalier qui hait la guerre, vieillard qui rit sans dents, gentille femme qui empêche ouvrière de gagner sa vie, damoiseau qui fait retourner son manteau, jeune écuyer qui fuit les tournois et tout homme qui méprise son métier.

J'excommunie chevalier qui rejette amour de pucelle, mari qui a jeune femme et qui l'enferme, meunier qui ne sait point prendre à la trémie, ivrogne qui répand du vin ou qui arrache la vigne, gentilhomme qui ferme sa porte aux ménétriers quand ils viennent chez lui chanter Roger, Olivier et Roland.

J'excommunie usurier qui hait l'argent, marchand qui prend maille pour denier, joueur qui ne laisse pas au trémerel cotte et manteau, jongleur qui ne ment point, moine qui n'aime pas la table, plaideur qui n'est pas prêt à faire un faux serment.

J'excommunie, et ce n'est point un jeu, femme qui pleure quand joli homme la tire à soi; homme las, quand il ne veut pas se reposer.

J'excommunie toute nonne qui sort de son couvent; car après cela ce sont des appétits à ne jamais finir.

J'excommunie grand mangeur qui n'a point de rentes, ménétrier qui refuse un présent.

J'excommunie, et celui qui hait les conteurs, et celui qui boit de l'eau quand il a du vin, et celui qui fit les dés, auteurs de ma ruine, et tout moine qui enlève la mie d'un chevalier.

J'excommunie enfin tous ceux qui trompent et qui volent d'une manière ou d'une autre; excepté les catins et leurs amis. Pour ceux-là, que Dieu les maintienne en paix, et que toute leur vie ils portent chapel de roses et de fleurs.

Il y a dans les poésies des troubadours une pièce du *Moine de Montaudon*, ressemblant beaucoup à celle ci. Il dit de même les choses qu'il aime, ainsi que celles qu'il n'aime pas; et les deux auteurs se rencontrent plus d'une fois.

ESTULA,

OU

DES DEUX FRÈRES PAUVRES.

Les conteurs jadis s'occupoient d'amuser et d'instruire, et ce talent honorable leur étoit en même temps utile. Chevaux, habits, deniers, fourrures de gris et de vair, on leur offroit tout, ils n'avoient qu'à prendre : aussi honneur et prouesse, courtoisie et valeur étoient-ils bien autres alors qu'ils ne sont aujourd'hui. Suez, travaillez bien pour imaginer un joli conte et inventer du nouveau; après toutes vos peines vous ne trouverez personne qui vous écoute, ou vous resterez sans récompense. Libéralité est morte. Plus de présents; dès-lors plus de fabliers. Or, qu'en est-il arrivé? c'est qu'on ne rit plus.

Deux frères étoient restés orphelins d'assez bonne heure, mais ils avoient en outre une terrible maladie, c'étoit la pauvreté. Pour moi je n'en connois point d'aussi difficile à guérir et qui tienne aussi long-temps. Pendant plusieurs années les

deux frères eurent à souffrir ce qui l'accompagne ordinairement, le froid, la soif et la faim, Leur misère enfin devint si pressante que, manquant même de pain, il leur fallut songer aux expédients.

Près d'eux habitoit un homme riche, qui avoit des choux dans son courtil et des moutons dans son étable. Nécessité qui force maint homme au crime leur inspira le dessein de le voler. Ils partirent donc à l'entrée de la nuit avec chacun un sac; et allèrent, l'un forcer la serrure de l'étable pour enlever un mouton, l'autre dans le jardin couper des choux. On n'étoit pas encore couché chez le bourgeois. Il entendit du bruit. « Il « y a là quelque chose, dit-il à son fils; va voir « ce que c'est, et appelle le chien. Est-ce qu'il « ne seroit pas dans la cour? » L'enfant sortit et se mit à crier : *Estula;* c'étoit le nom du chien. Le voleur qui crochetoit la porte crut que son frère lui demandoit s'il étoit là, et il répondit : oui, me voilà! mais de l'autre côté l'enfant s'imaginant avoir entendu le chien parler, rentra dans la maison tout effrayé. . . « Sire, Sire! — « Eh bien! quoi? Qu'est-ce qu'il y a? — Ah! sire, « le chien qui parle! — Le chien qui parle! — « Oui vraiment, c'est bien sûr, je l'ai entendu : « et si vous ne me croyez pas, venez-y vous « même. » Le père alla voir. Il appela de même

le chien par son nom; et le voleur, toujours persuadé que c'étoit son frère qui avoit besoin de lui apparemment pour l'aider à charger, répondit : « Un moment, j'ai bientôt fait, j'y vais. »

Si le prud'homme fut effrayé à son tour, je vous le laisse à penser. Il soupçonna dans tout ceci de la sorcellerie, et envoya aussitôt son fils chez le curé, le prier de venir avec son étole et de l'eau bénite. Le prêtre vêtit à la hâte son surplis, et suivit l'enfant. Pour arriver plus vite, ils prirent par le courtil où étoit le coupeur de choux. Celui-ci entendant marcher, et croyant que son frère revenoit le prendre, lui cria : « As-tu « trouvé? — Oui, répondit l'enfant qui s'imagi- « noit parler à son père. — Eh bien! amène, re- « prit l'autre, j'ai un bon couteau, nous le tue- « rons tout de suite, de peur qu'il ne crie. »

A ces paroles, jugez de l'effroi du curé. Il se crut trahi; il jeta par terre son eau bénite et se sauva [1], abandonnant même son surplis qu'en fuyant il accrocha par hasard à un buisson. L'homme aux choux, qui dans l'obscurité aperçut quelque chose de blanc, vint voir ce que c'étoit, et trouva le surplis dont il s'empara. Il y avoit long-temps qu'il avoit rempli son sac et qu'il n'attendoit plus que son frère pour partir. Celui-ci vint enfin le rejoindre avec un mouton, et ils retournèrent chez eux où l'aventure du

surplis les divertit fort. Depuis plusieurs mois il ne leur étoit pas arrivé de rire, mais ce jour-là ils s'en dédommagèrent bien.

Recueil de Barbazan, tome III, page 393.

Dans Desperriers.

Ce conte a été traduit en vers par M. Imbert.

NOTE.

(1) Dans d'Ouville et dans plusieurs autres conteurs, se trouve l'histoire de deux cordeliers qui, logeant chez un boucher, l'entendent la nuit dire à sa femme qu'il veut tuer le plus gras des deux. Il parloit de deux cochons qu'il avoit; mais les moines, croyant que ce discours les regardoit, sautent par la fenêtre et se sauvent.

FRÈRE DENISE CORDELIER;

PAR RUTEBEUF.

L'*habit ne fait pas l'ermite*. En vain vous habitez un couvent, en vain vous êtes couvert d'un drap grossier, si votre vie n'est pas conforme à la régularité de vos habits, votre cellule et votre froc, je méprise tout cela. Combien cependant en est-il qui nous en imposent par cet extérieur apparent de la vertu, semblables à ces arbres que le printemps voit couverts de fleurs et sur lesquels l'automne ne trouve aucun fruit. Un proverbe nous dit que *tout ce qu'on voit luire n'est pas or;* je veux, avant de mourir, vous le prouver par l'histoire de la plus belle et de la plus intéressante créature qu'on pût trouver dans toute la France et l'Angleterre. Voici ce qui lui arriva.

EXTRAIT DE LA SUITE DU FABLIAU.

La demoiselle, fille d'un chevalier et nommée Denise, avoit pour mère une femme respectable, avec laquelle, depuis la mort de son père, elle vivoit chrétiennement. Tous les franciscains qui

passoient par le château y étoient bien reçus. L'un d'eux, nommé frère Simon, custode de son couvent, devient, dans une de ses passades, amoureux de la jeune Denise. Elle vouloit se faire religieuse, et prie le custode de solliciter pour elle auprès de sa mère cette permission. L'hypocrite moine, qui forme sur cette déclaration le projet de l'enlever, persuade à la pucelle que si elle veut pratiquer comme lui la règle de saint François, elle sera sainte après sa mort. Simple et sans expérience, la vertueuse Denise le supplie de lui procurer ce bonheur. Il feint de la recevoir dans l'ordre; et en lui ordonnant sur tout ceci le silence le plus profond, il lui dit de se rendre, à trois jours de là, sous des habits d'homme, dans un certain endroit, où il promet de venir la prendre pour la conduire au couvent. Elle se procure des houseaux *avec une robe d'homme ouverte par-devant;* et, après avoir coupé ses beaux cheveux blonds, s'échappe, abandonnant ainsi la plus tendre des mères qu'elle alloit innocemment accabler de douleur. Simon l'attendoit au rendez-vous. Il l'emmène dans son monastère, où il lui fait prendre l'habit sous le nom de frère Denise. Les petits moines se sentoient beaucoup d'inclination pour le nouveau novice : le custode y met bon ordre; lui seul se charge de l'instruire; il ne la perd pas

de vue, et en route ne prend jamais d'autre compagnon.

Un jour dans leurs voyages tous deux viennent loger chez un chevalier. L'épouse, femme honnête, sage et sensée, est frappée de la beauté du jeune frère : elle l'examine attentivement, et croit s'apercevoir que ce n'est point un homme. Après le repas, elle dit tout bas à son mari d'emmener dehors le custode, et, sous prétexte de vouloir se confesser, fait rester le compagnon. Frère Simon alarmé ne veut pas y consentir : il allègue que Denise n'est point prêtre; il s'offre à écouter la confession de la dame, mais celle-ci prenant la demoiselle par la main, la conduit dans sa chambre et ferme la porte.

Bientôt elle sait toute l'aventure. Alors elle appelle le custode qu'elle accable de reproches; il se prosterne à ses genoux pour demander grâce. Le mari qui veut éviter l'éclat lui pardonne, à condition qu'il donnera 400 livres, lesquelles serviront à marier la demoiselle [1]. Trop heureux d'en être quitte à ce prix, le séducteur engage sa parole de les apporter le lendemain, et il part pour aller les chercher. La dame en attendant fait changer d'habits à Denise, et mande la mère, à qui elle persuade que sa fille s'étoit enfermée aux Filles-Dieu, d'où elle vient de la retirer. L'aventure ainsi resta secrète. L'argent du moine

arriva, et la demoiselle fut mariée à un chevalier, du nombre de ceux qui autrefois en avoient fait la demande.

Recueil de Barbazan, tome III, page 76.

Dans les *Contes de la reine de Navarre*, nouv. 31, un cordelier, confesseur d'un gentilhomme et amoureux de sa femme, vient chez celui-ci dans un moment où il le sait absent. Il égorge le peu de domestiques qui étoient au château, fait prendre un habit de cordelier à la femme, et la force de le suivre dans son couvent. En route malheureusement, il est rencontré par le mari. Arrêté et livré à la justice, il avoue que ce n'est pas le seul crime de cette espèce qu'il ait commis. Il périt sur l'échafaud, et le monastère est réduit en cendres.

Dans les *Cent Nouvelles nouvelles de la cour de Bourgogne*, trois dames de Troyes, qui ont une intrigue avec des cordeliers, se font faire un habit de moine, sous lequel elles entrent, quand elles veulent, dans le couvent. Une d'elles est surprise en chemin par son mari, et forcée de lui avouer tout. Il avertit les deux autres offensés. On prie à dîner les trois favoris, et, en présence des femmes, on se venge d'eux à grands coups de bâton.

Je ne fais pas l'analyse des *Cordeliers de Catalogne*, par La Fontaine, parce que tout le monde connoît ce conte.

Dans madame de Villedieu, un frère quêteur vient à bout de brouiller un ménage, et de profiter de la vengeance de la femme. Elle laisse une lettre où elle avertit qu'elle va se noyer. On trouve effectivement ses habits sur le bord de l'eau; mais elle en avoit pris un du moine, et l'avoit suivi dans son couvent. Bientôt les autres frères dépistent la proie de leur camarade, et, quoiqu'il consente à la partager, le se-

cret transpire. Alors le quêteur va trouver le mari, auquel il fait accroire que, par miracle, sa femme doit ressusciter. Il le conduit à la rivière, où l'épouse s'étoit rendue et où on la voit tout-à-coup sortir de l'eau.

Dans l'*Apologie pour Hérodote*, c'est une jeune fille de quinze ans, réduite à demander l'aumône, que le cordelier emmène avec lui et dont il faisoit son compagnon.

Cette aventure du fabliau, si l'on en croit un de nos historiens (*Journal de Paris sous Henri III*) n'a pas toujours été un conte. En 1577, dit-il, *fut prise et découverte dans le couvent des cordeliers de Paris une G....., fort belle, desguisée et habillée en homme, qui se faisoit appeler Antoine. Elle servoit, entre les autres, frère Jacques Berson..... et par dévotion avoit servy bien dix ans les beaux pères, sans avoir jamais été intéressée en son honneur.* L'auteur ajoute que cette créature fut mise en prison et condamnée au fouet.

NOTE.

(1. *A condition qu'il donnera 400 livres, lesquelles serviront à marier la demoiselle.*) Saint Louis ne donnoit pour dot à ses filles que 10,000 livres (3703 marcs d'argent), et cette dot devint celle des filles de France. Lui-même, en épousant Marguerite, fille du comte de Provence, n'avoit reçu que 20,000 livres de dot. Quand il maria Philippe, son fils aîné, à Isabelle, fille du roi d'Aragon, il n'assigna d'autre douaire à la princesse qu'une rente de 1500 livres qui devoit être portée à 6000, lorsqu'elle deviendroit reine. Clément IV, pape en 1265, et né François, mariant deux filles qu'il avoit eues avant d'entrer dans les ordres, leur donna 300 livres tournois.

CHOIX

ET

EXTRAITS

D'ANCIENS FABLIAUX.

CHOIX

ET

EXTRAITS

D'ANCIENS FABLIAUX.

LE MÉDECIN MALGRÉ LUI.

Copié du Manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 7218, où il est intitulé:

DU VILAIN MIRE.

Jadis estoit uns vilains riches,
Qui moult estoit avers et chiches;
Une charrue adés avoit,
Toz tens par lui la maintenoit
D'une jument et d'un roncin;
Assez ot char et pain et vin,
Et quanques mestier li estoit.
Mès por fame que pas n'avoit
Le blasmoient moult si ami,
Et toute la gent autressi;
Il dist volentiers en prendroit
Une bonne, se la trovoit.
El païs ot un Chevalier,
Viez hom estoit et sans moillier,
S'avoit une fille moult bele,
Et moult cortoise Damoisele;
Mès porce qu'avoirs li failloit,
Li Chevaliers pas ne trovoit
Qui sa fille li demandast;
Que volentiers la mariast,
Por ce que ele estoit d'aage,
Et en point d'avoir mariage.
Li ami au vilain alerent
Au Chevalier, et demanderent
Sa fille por le païsant
Qui tant avoit or et argent,
Plenté forment et plenté dras:
Il leur dona isnel le pas,
Et otroia cest mariage.
La pucele qui moult fu sage,
N'osa contredire son pere,
Quar orfeline estoit de mere,
Si otroie ce qui li plot;
Et les vilains plustost qu'il pot,
Fist ses noces et espousa
Celi cui forment en pesa,
S'ele autre chose en osast fere.
Quant trespassé ot cel afere,
Et des noces et d'autre chose,
Ne demora mie grant pose
Quant li vilains se porpenssa
Que malement exploitié a;
N'aferist mie à son mestier
D'avoir fille de Chevalier:
Quant il ira à la charrue,
Li vassaus ira lez la rue
A cui toz les jors ot foiriez.
Et quant il sera esloingniez
De sa meson, li chapelain
Vendra tant et hui et demain,
Que sa fame caressera,
Ne jamès jor ne l'amera,
Ne ne le prisera deux pains.
Las, moi chetiz, fet li vilains,
Or ne me sai-je conseillier,
Quar repentir n'i a mestier.
Lors se commence à porpensser

Coment de ce la puist garder :
Diex, fet-il, se je la batoie
Au matin quant je leveroie,
Ele plorroit au lonc du jor,
Je m'en iroie en mon labor,
Bien sai, tant com ele plorroit,
Que nus ne la desvoieroit.
Au vespre quant je revendrai,
Por Dieu merci li crierai;
Je la ferai au soir haitie,
Mès au matin ert coroucie.
Je prendrai jà à li congié,
Se je avoie un poi mengié.
Li vilains demande à disner,
La Dame li cort aporter :
N'orent pas saumon ne pertris,
Pain et vin orent, et oés fris,
Et du fromage à grant plenté
Que li vilains ot amassé.
Et quant la table fu ostée,
De la paume q'ot grant et lée,
Fiert si sa fame lez la face,
Que des doiz i parut la trace;
Puis l'a prise par les cheveus
Li vilains, qui moult estoit feus,
Si l'a batue tout ausi
Com s'ele l'éust deservi;
Puis vait aus chans isnelement,
Et sa fame remest plorant.
Lasse, fet-ele, que ferai,
Et coment me conseillerai?
Or ne sai-je més que je die,
Or m'a mon pere bien trahie,
Qui m'a doné à cel vilain.
Cuidoie-je morir de fain?
Certes bien oi au cuer la rage
Quant j'otroiai tel mariage :
Diex, porqoi fu ma mere morte?
Si durement se desconforte,
Toutes les gens qui i venoient
Por li véoir, s'en retornoient.
Ainsi a dolor demené
Tant que soleil fut esconssé,
Que li vilains est reperiez.
A sa fame chéi aus piez,
Et li pria, por Dieu, merci.
Sachiez ce me fist anemi
Qui me fist fere tel desroi.
Tenez, je vous plevis ma foi
Que jamès ne vous toucherai :
De tant com batue vous ai
Sui-je corouciez et dolenz.
Tant li dist li vilains pulens,
Que la Dame lors li pardone,
Et à mengier tantost li done
De ce qu'ele ot appareillié.
Quant il orent assez mengié,
Si alerent couchier en pais.
Au matin li vilains pusnais
R'a sa fame si estordie,
Por qoi qu'il ne l'a meshaingnie,
Puis s'en revait aux chans arer.
La Dame comence à plorer :
Lasse, dist-ele, que ferai,
Et coment me conseillerai?
Bien sai que mal m'est avenu.
Fu onques mon mari batu?
Nennil, il ne set que cops sont,
S'il le séust, par tout le mont,
Il ne m'en donast pas itant.
Quequ'ainsi s'aloit dementant,
Es-vos deus messagiers le Roi,
Chascun sor un blanc palefroi;
Envers la Dame esperonerent,
De par le Roi la saluerent,
Puis demanderent à mengier,
Que il en orent bien mestier.
Volentiers leur en a doné;
Et puis si leur a demandé,
Dont estes-vous, et où alez,
Et dites-moi que vous querez ?
Li uns respont : Dame, par foi,
Nous sommes messagiers le Roi;
Si nous envoie un mire querre,
Passer devons en Engleterre.
Por quoi fere? Damoisele Ade,
La fille le Roi est malade;
Il a passé huit jors entiers
Que ne pot boivre ne mengier,
Quar une areste de poisson
Li aresta ou gavion :
Or est li Rois si corouciez,
S'il la pert, ne sera mès liez.
Et dist la Dame, vous n'irez
Pas si loing comme vous penssez,
Quar mon mari est, je vous di,

Bons mires, je le vous afi;
Certes il set plus de mecines,
Et de vrais jugemenz d'orines,
Que onques ne sot Ypocras.
Dame, dites le vous à gas?
De gaber, dist-ele, n'ai cure;
Mès il est de tele nature,
Qu'il ne feroit por nului rien,
S'ainçois ne le batoit-on bien,
Et cil dient: or i parra:
Jà por batre ne remaindra.
Dame, où le porrons-nous trover?
Aus chans le porrez encontrer:
Quant vous istrez de ceste cort,
Tout ainsi com cil ruissiaus cort,
Par defors cele gaste rue,
Toute la premiere charrue
Que vous troverez, c'est la nostre:
Alez, à Saint Pere l'Apostre,
Fet la Dame, je vous comant.
Et cil s'en vont esperonant,
Tant qu'il ont le vilain trové:
De par le Roi l'ont salué,
Puis li dient sanz demorer,
Venez-en tost au Roy parler.
A que fere, dist li vilains?
Por le sens dont vous estes plains;
Il n'a tel mire en ceste terre,
De loing vous somes venu querre.
Quant li vilains s'ot clamer mire,
Trestoz li sans li prent à frire;
Dist qu'il n'en set ne tant ne quant.
Et qu'alons nous ore atendant,
Ce dist li autres, bien sez-tu
Qu'il veut avant estre batu,
Que il face nul bien, ne die?
Li uns le fiert delez l'oïe,
Et li autres parmi le dos
D'un baston qu'il ot grant et gros:
Il li ont fet honte à plenté,
Et puis si l'ont au Roi mené;
Si le montent à reculons,
La teste devers les talons.
Li Rois les avoit encontré,
Si lors dist, avez rien trové?
Sire, oïl, distrent-il ensamble:
Et li vilains de paor tramble:
Li uns d'aus li dist primerains
Les teches qu'avoit li vilains,
Et com ert plains de felonie;
Quar de chose que on li prie,
Ne feroit-il por nului rien,
S'ainçois ne le batoit-on bien.
Et dist li Rois, mal mire a ci,
Ainc mès d'itel parler n'oï;
Bien soit batus puisqu'ainsi est.
Dist un serjanz, je sui tout prest,
Jà si tost nel' comanderois
Que je li paierai ses droits.
Li Rois le vilain apela,
Mestre, fet-il, entendez ça;
Je ferai ma fille venir,
Quar grant mestier a de garir.
Li vilains li cria merci;
Sire, por Dieu qui ne menti,
Si m'aït Diex, je vous di bien,
De fisique ne sai-je rien;
Onques de fisique ne soi.
Et dist li Rois: merveilles oi;
Batez-le moi. Et cil saillirent
Qui assez volentiers le firent.
Quant li vilains senti les cops,
Adonques se tint-il por fols;
Merci commença à crier,
Je la garrai sanz delaier.
La pucele fu en la sale
Qui moult estoit et tainte et pâle,
Et li vilains se porpenssa
En quel maniere il la garra;
Quar il sçait bien que à garir
Li convient-il, ou à morir.
Lors se comence à porpensser,
Se garir la veut et sauver,
Chose li covient fere et dire,
Par quoi la puisse fere rire,
Tant que l'areste saille hors,
Quar el n'est pas dedenz le cors.
Lors dist au Roi fetes un feu
En cele chambre en privé leu,
Vous verez bien que je ferai,
Et se Dieu plaist je la garrai.
Li Rois a fet le feu plenier;
Vallet saillent et escuier,
Si ont le feu tost alumé
Là où li Rois l'ot comandé.
Et la pucele au feu s'assist

Seur un siege que l'en li mist;
Et li vilains se despoilla
Toz nus, et ses braies osta,
Et s'est travers le feu couchiez,
Si s'est gratez et estrilliez.
Ougles ot grans et le cuir dur;
Il n'a home dusqu'à Saumur,
Là on louast gratéeur point,
Que cil ne fust moult bien à point.
Et la pucele qui ce voit,
A tout le mal qu'ele sentoit,
Vout rire; si s'en efforça,
Que de la bouche li vola
L'areste hors enz el brasier.
Et li vilains sanz delaier
Revest ses dras et prent l'areste,
De la chambre ist fesant grant feste,
Où voit le Roi, en haut li crie:
Sire, vostre fille est garie;
Vez ci l'areste, Dieu merci.
Et li Rois moult s'en esjoï,
Et dist li Rois, or sachiez bien
Que je vous aim seur toute rien.
Or aurez-vous robes et dras.
Merci, Sire, je nel' vueil pas,
Ne ne vueil o vous demorer,
A mon ostel m'estuet aler.
Et dist li Rois, tu non feras,
Mon mestre et mon ami seras.
Merci, Sire, por Saint Germain,
A mon ostel n'a point de pain,
Quant je m'en parti ier matin,
L'en devoit carchier au molin.
Li Rois deux garçons apela:
Batez-le moi, si demorra.
Et cil saillent sans delaier,
Et vont le vilain ledengier.
Quant li vilains senti les cops
Es bras, es jambes et ou dos,
Merci lor commence à crier,
Je demorrai, lessiez me ester.
Li vilains est à cort remez,
Et si l'a-on tondu et rez,
Et si ot robe d'escarlate;
Fors enida estre de barate,
Quant les malades du païs,
Plus de quatre-vingt, ce m'est vis,
Vindrent au Roi à cele feste;
Chascuns li a conté son estre,
Li Rois le vilain appela,
Mestre, dist-il, entendez ça,
De ceste gent prenez conroi,
Fetes tost, garissiez les moi.
Merci, Sire, li vilains dit:
Trop en i a, se Diex m'aït,
Je n'en porroie à chief venir,
Si n'es poroie toz garir.
Li Rois deux garçons en apele,
Et chascuns a pris une estele,
Quar chascuns d'aus moult bien savoit
Porquoi li Rois les apeloit.
Quant li vilains les vit venir,
Li sans li comence à fremir,
Merci lor commence à crier,
Je les garrai sanz arester.
Li vilains a demandé laingne,
Assez en ot comment qu'il praingne;
En la sale fu fez li feus,
Et il méismes en fu keus.
Les malades i aüna,
Et puis après au Roi pria:
Sire, vous en irez à val,
Et trestuit cil qui n'ont nul mal.
Li Rois s'en part moult bonement,
De la sale ist, lui et sa gent:
Li vilains aus malades dist:
Seignor, par cel Dieu qui me fist,
Moult a grant chose à vous garir,
Je n'en porroie à chief venir;
Le plus malade en eslirai,
Et en cel feu le meterai,
Si l'arderai en icest feu,
Et tuit li autre en auront preu:
Quar cil qui la poudre bevront,
Tout maintenant gari seront.
Li uns a l'autre regardé,
Ains n'i ot boçu ne enflé,
Qui otriast por Normendie
Qu'éust la graindre maladie.
Li vilains a dit au premier:
Je te voi moult afebloier,
Tu es des autres li plus vains.
Merci, Sire, je sui toz sains
Plus que je ne fui onques mais,
Alegiez sui de moult grief fais,
Que j'ai éu moult longuement,

Sachiez que de rien ne vous ment.
Va donc aval, qu'as-tu ci quis ?
Et cil a l'uis maintenant pris.
Li Rois demande : es-tu gari ?
Oïl, Sire, la Dieu merci,
Je sui plus sain que une pomme,
Moult a où mestre bon preudome.
Que vous iroie-je contant ?
Onques n'i ot petit ne grant
Qui por tout le mont otriast
Que l'en en cel feu le boutast,
Ainçois s'en vont tout autressi
Com se il fussent tuit gari.
Et quant li Rois les a véuz,
De joie fu toz esperduz :
Puis a dist au vilains : biaus mestre,
Je me merveil que ce puet estre
Que si tost gariz les avez.
Merci, Sire, j'es ai charmez ;
Je sai un charme qui miex vaut
Que gingenbre ne citouaut.
Et dist li Rois : or en irez
A vostre ostel quant vous voudrez,
Et si aurez de mes deniers,
Et palefroiz et bons destriers ;
Et quant je vous remanderai,
Vous ferez ce que je voudrai,
Si serez mes bons amis chiers,
Et en serez tenuz plus chiers
De toute la gent du païs ;
Or ne soiez plus esbahis,
Ne ne vous fetes plus ledir,
Quar ontes est de vous ferir.
Merci, Sire, dist le vilain,
Je suis vostre home et sòir et main,
Et serai tant com je vivrai,
Ne jà ne m'en repentirai.
Du Roi se parti, congié prent,
A son ostel vint liement ;
Riches manans ainz ne fu plus,
A son ostel en est venus,
Ne plus n'ala à la charrue,
Ne onques puis ne fu batue
Sa fame, ainz l'ama et chieri.
Ainsi ala com je vous di,
Par sa fame et par sa voisdie,
Fu bons mestres et sanz clergie.

Explicit du Vilain Mire, 392 VERS.

DES TROIS AVUGLES DE COMPIENGNE;

PAR CORTEBARBE.

Manuscrits, numéros 7218 et 7615.

Une matere ci dirai
D'un fablel que vous conterai :
On tient le menestrel à sage,
Qui met en trover son usage
De fere biaus dis et biaux contes
C'on dit devant Dus, devant Contes.
Fablel sont bons à escouter,
Maint duel maint mal font mesconter,
Et maint anui et maint meffet.
CORTEBARBE a cest fablel fet,
Si croi bien qu'encor l'on soviegne.
  Il avint jà defors Compiegne
Trois avugle un chemin aloient
Entr'eus nis uns garçon n'avoient
Qui les menast ne conduisist,
Ne le chemin lor apresist ;
Chascuns avoit son hanepel,
Moult povre estoient lor drapel,
Quar vestu furent pourement :
Tout le chemin si fetement
S'en aloient devers Senlis.
Uns Clers qui venoit de Paris,
Qui bien et mal assez savoit,
Escuier et sommier avoit,
Et bel palefroi chevauchant
Les awgles vint aprochant,
Quar grant ambléure venoit,
Si vit que nus ne les menoit ;
Si pensse que aucuns n'en voie
Coment alaissent-il la voie.
Puis dist : el cors me fiere goute,
Se je ne sai s'il voient goute.
Li awgle venir l'oïrent,
Errraument d'une part se tindrent
Si s'escrient : fetes-nous bien,
Povre somes sor toute rien :
Cil est moult povres qui ne voit.

Li Clers esraument se porvoit,
Qui les veut aler falordant;
Vez ici, fet-il, un besant
Que je vous done entre vous trois.
Diex le vous mire et sainte Croiz,
Fet chascuns, ci n'a pas don lait,
Chascuns cuide ses compains l'ait.
Li Clers maintenant s'en départ,
Puist dist qu'il veut vir lor départ:
Esraument à pié descendi,
Si escouta et entendi
Coment li awgle disoient,
Et coment entr'eus devisoient.
Li plus mestres des trois a dit:
Ne nous a or mie escondit
Qui à nous cest besant dona,
En un besant moult biau don a.
Savez, fet-il, que nous ferons,
Vers Compiegne retornerons,
Grant tens a ne fumes aaise,
Or est bien droiz que chascuns s'aise:
Compiegne est de toz biens plentive.
Com ci a parole soutive,
Chascuns des autres li respont,
C'or éussons passé le pont!
Vers Compiegne sont retorné,
Ainsi com ils sont atorné;
Moult furent lié, baut et joiant.
Li Clers les va adès sivant,
Et dist que adès les sivra
De si adont que il saura
Lor fin. Dedenz la vile entrerent,
Si oïrent et escouterent
C'on crioit parmi le chastel,
Ci a bon vin frés et novel,
Ça d'Auçoirre, ça de Soissons,
Pain et char, et vin et poissons;
Ceens fet bon despendre argent,
Ostel i a à toute gent,
Ceens fet moult bon herbregier.
Cele part vont tout sanz dangier,
Si s'en entrent en la meson;
Li borgois ont mis à reson,
Entendez ça à nous, font-il,
Ne nous tenez mie por vil
Se nous somes si povrement:
Estre volons privéement,
Miex vous paierons que plus cointe,
Ce li ont dit, et li acointe,
Quar nous volons assez avoir.
L'ostes pensse qu'il dient voir,
Si fete gens ont deniers granz,
D'aus aaisier fu moult engranz,
En la haute loge les maine:
Seignor, fet-il, une semaine
Porriez ci estre bien et bel,
En la vile n'a bon morsel
Que vous n'aiez si vos volez.
Sire, font-il, or tost alez,
Si nous fetes assez venir.
Or m'en lessiez dont convenir,
Fet li borgois, puis si s'en torne.
De cinq més pleniers lor atorne
Pain, et char, pastez et chapons,
Et vins, mès que ce fu des bons:
Puis si lor fist la sus trametre,
Et fist du charbon el feu metre;
Assis se sont à haute table.
Li vallés au Clerc en l'estable
Tret ses chevaus, l'ostel a pris:
Li Clers qui moult ert bien apris
Et bien vestuz et cointement,
Avoec l'oste moult hautement
Sist au mengier la matinée,
Et puis au souper la vesprée.
Et li awgle du solier
Furent servi com Chevalier:
Chascuns grant paticle menoit,
L'uns à l'autre le vin donoit;
Tien, je t'en doing, après m'en done,
Cis crut sor une vingne bone.
Ne cuidiez pas qu'il lor anuit,
Ainsi jusqu'à la mienuit
Furent en solaz sanz dangier.
Li lit sont fet, si vont couchier
Jusqu'au demain qu'il fu bele eure;
Et li Clers tout adès demeure,
Por ce qu'il veut savoir lor fin.
Et l'ostes fu levez matin
Et son vallet, puis si conterent
Combien char et poisson cousterent:
Dist li vallés, en vérité,
Li pains, li vins et li pasté
Ont bien cousté plus de dix saus,
Tant ont-il bien éu entre aus.
Li Clers en a cinq sols pour lui.

De lui ne puis avoir anui,
Va là sus, si me fai paier.
Et li vallés sanz délaier
Vint aus awgles, si lor dist
Que chascuns errant se vestit,
Ses sires veut estre paiez.
Font-il, or ne vous esmaiez,
Quar moult très bien li paierons:
Savez, font-il, que nous devons?
Oïl, dist-il, dix sols devez,
Bien le vaut: chascuns s'est levez,
Tuit troi sont aval descendu.
Li Clers a tout ce entendu,
Qui se chauçoit devant son lit.
Li troi awgle à l'oste ont dit:
Sire, nous avons un besant,
Je croi qu'il est molt bien pesant,
Quar nous en rendez le sorplus,
Ainçois que du vostre aions plus.
Volentiers, li ostes respont.
Fait li uns, quar li baille dont,
Liquels l'a! be! je n'en ai mie;
Dont l'a Robers barbe florie?
Non ai: mès vous l'avez, bien sai:
Par le cuer-bieu mie n'en ai:
Liquels l'a dont? tu l'as, mès tu.
Fetes, ou vous serez batu,
Dist li ostes, Seignor truant,
Et mis en longaingne puant
Ainçois que vous partez de ci.
Il li crient por Dieu merci:
Sire, moult bien vous paierons.
Donc recomence lor tençons.
Robers, fet l'uns, quar li donez
Le besant devant nous menez,
Vous le reçustes premerains.
Mès vous qui venez daarains,
Li bailliez, quar je n'en ai point.
Or sui je bien venuz à point,
Fet li ostes, quant on me truffe:
L'un va doner une grant buffe,
Puis fait aporter deux lingnas.
Li Clers qui fu à biau harnas,
Qui le conte forment amoit,
De ris en aise se pasmoit.
Quand il vit le ledengement,
A l'oste vint isnelement,
Se li demande qu'il avoit,
Quel chose ces gens demandoit.
Fet l'ostes, du mien ont éu
Dix sols c'ont mangié et béu,
Si ne m'en font fors escharnir;
Mais de ce les vueil bien garnir,
Chascuns aura de son cors honte.
Ainçois le metez sor mon conte,
Fet li Clers, quinze sols vous doi,
Mal fet povre gent fere anoi.
L'oste respont, moult volentiers,
Vaillanz Clers estes et entiers.
Li awgle s'en vont tout cuite.
Or oiez come fete refuite
Li Clers porpenssa maintenant;
On aloit la messe sonant,
A l'oste vint, si l'aresone.
Ostes, fet-il, vostre persone
Du moustier dont ne connissiez?
Ces quinze sols bien li croiriez,
Se por moi les vos voloit rendre?
De ce ne sui mie à aprendre;
Fet li borgois, par saint Silvestre,
Que je croiroie nostre Prestre,
S'il voloit, plus de trente livres.
Dont dites j'en soie delivres,
Esraument com je revendrai,
Au moustier paier vous ferai.
L'ostes le comande esraument,
Et li Clers ainsi fetement
Dist son garçon qu'il atornast
Son palefroi, et qu'il troussast
Que tout soit prest quant il reviegne;
A l'oste a dit que il s'en viegne.
Ambedui el moustier en vont,
Dedenz le chancel entré sont;
Li Clers qui les quinze sols doit,
A pris son oste par le doit,
Si l'a fet delez lui assir.
Puis dist: je n'ai mie loisir
De demorer dusqu'après messe;
Avoir vos ferai vo promesse,
Je l'irai dire qu'il vous pait
Quinze sols trestout entresait
Tantost que il aura chanté.
Fetes-en vostre volenté,
Fet li borgois qui bien le croit.
Li Prestres revestuz estoit,
Qui maintenant devoit chanter.

Li Clers vint devant lui ester,
Qui bien sot dire sa reson,
Bien sanbloit estre gentiz hon;
N'avoit pas la chiere reborse.
Douze deniers tret de sa borse,
Le Prestre les met en la main:
Sire, fet-il, por saint Germain,
Entendez çà un poi à mi.
Tuit li Clerc doivent estre ami,
Por ce vieng-je près de l'autel.
Je giut anuit à un ostel
Chiés à un borgois qui moult vaut:
Li douz Jhesu Criz le consaut,
Quar preudom est et sanz boisdie;
Mès une cruel maladie
Li prist ersoir dedenz sa teste,
Entrués que nous demeniens feste,
Si qu'il fu trestoz marvoiez.
Dieu merci, or est ravoiez,
Mès encore li deut li chiez;
Si vous pri que vous li lisiez,
Après chanter, une Evangille
Desus son chief. Et par saint Gille,
Fet li Prestres, je li lirai
Au borgois dist, je le ferai
Tantost com j'aurai messe dite.
Dont en claime-je le Clerc cuite,
Fet li borgois, miex ne demant.
Sire Prestre, à Dieu vous comant,
Fet li Clers, adieu, biau douz mestre.
Li Prestres à l'autel va estre,
Hautement grant messe comence,
Par un jor fu de Diemenche,
Au moustier vindrent moult de genz.
Li Clers qui fu et biaus et genz,
Vint à son oste congié prendre;
Et li borgois, sanz plus atendre,
Dusqu'à son ostel le convoie.
Li Clers monte, si va sa voie,
Et li borgois tantost aprés
Vint au moustier: moult fu engrés
De ses quinze sols recevoir:
Avoir les cuide tout por voir.
Enz el chancel tant atendi,
Que li Prestres se devesti,
Et que la messe fu chantée.
Et li Prestres, sanz demorée,
A pris le livre et puis l'estole,
Si a huchié sire Nichole:
Venez avant, agenoilliez.
De ces paroles n'est pas liez
Li borgois, ainz li respondi,
Je ne ving mie por ceci,
Mès mes quinze sols me paiez
Voirement est-il marvoiez,
Dist li Prestres, nomini Dame,
Aidiez à cest preudome à l'ame,
Je sai dé voir qu'il est dervez.
Oez, dist li borgois, oez
Com cis Prestres or m'escharnist.
Por poi que mes cuers du sens n'ist,
Quant son livre m'a ci tramis.
Je vous dirai, biaus douz amis,
Fet li Prestres, coment qu'il praingne,
Tout adès de Dieu vous soviegne,
Si ne poez avoir meschief:
Li livre li mist sor le chief,
L'Evangille li voloit dire.
Et li borgois comence à dire,
J'ai en meson besoingne à fere,
Je n'ai cure de tel afere,
Mais paiez-moi tost ma monoie.
Au Prestre durement anoie,
Toz ses paroschiens apele,
Chascuns entor lui s'atropele;
Puis dist, cest home me tenez,
Bien sai devoir qu'il est dervez.
Non sui, fet-il, par saint Cornille,
Ne par la foi que doi ma fille,
Mes quinze sols me paierez,
Jà ainsi ne me gaberez.
Prenez-le tost, le Prestre a dit.
Li paroschien sans contredit
Le vont tantost moult fort prenant,
Les mains li vont trestuit tenant,
Chascuns moult bel le reconforte.
Et li Prestres le livre aporte,
Se li a mis deseur son chief,
L'Evangille de chief en chief
Li lut, l'estole entor le col,
Mès à tort le tenoit por fol;
Puis l'esproha d'eue benoite.
Et li borgois forment covoite
Qu'à son ostel fust revenuz.
Lessiez fu, ne fu plus tenuz;
Li Prestres de sa main le saine,

Puis dist, esté avez en paine.
Et li borgois s'est toz cois teus,
Corouciez est et moult honteus
De ce qu'il fu si atrapez.
Liez fu quant il fu eschapez;
A son ostel en vint tout droit.
Cortebarbe dist orendroit
C'on fet à tort maint home honte.
Atant definirai mon conte.

334 vers.

Explicit des trois Awugles de Compiengne.

C'EST D'AUCASSIN ET NICOLETE.

Manuscrit, n° 7989.
2

Qui vauroit bons vers oïr
Del deport du viel caitif
De deux biax enfans petis,
Nicholete et Aucassins,
Des grans paines qu'il soufri,
Et des proueces qu'il fist
Por s'amie à le cler vis.
D'ax est li cans biax, est li dis
Et cortois et bien asis :
Nus hom n'est si esbahis,
Tant dolans ni entrepris,
De grant mal amaladis,
Se il l'oit, ne soit garis,
Et de joie resbaudis,
Tant par est douce.

Or dient et content et fablent

Que li Quens Bougars de Valence faisoit guere au Conte Garin de Biaucaire si grande et si mervelleuse et si mortel, qu'il ne fust un seux jors mornes, qu'il ne fust as portes et as murs et as bares de le vile à cent Chevaliers et à dix mile sergens à pié et à ceval, si li argoit sa terre et gastoit son païs et ocioit ses homes. Li Quens Garins de Biaucaire estoit vix et frales, si avoit son taus trespassé. Il n'avoit nul oir, ne fil, ne fille, fors un seul vallet : cil estoit tex con je vous dirai. Aucasins avoit à non li Damoisiax : biax estoit et gens et grans et bien tailliés de ganbes et de piés et de cors et de bras. Il avoit les caviax blons et menus recercelés, et les ex vairs et rians, et le face clere et traiente, et le nés haut et bien assis, et si estoit enteciés de bones teces, qu'en lui n'en avoit nule mauvaise, se bone non; mais si estoit saupris d'amor qui tout vainc, qu'il ne voloit estre Cevalers ne les armes prendre, n'aler au tornoi, ne faire point de quanque il deust. Ses pere et se mere li disoient : fix, car pren tes armes, si monte el ceval, si deffent te terre, et aïe tes homes; s'il te voient entr'ex, si defenderont-il mix lor cors et lor avoirs et te terre et le miue.

Pere, fait Aucasin, qu'en parlés vos ore? jà Dix ne me doinst riens que je li demant, quant ere Chevaliers ne monte à ceval, ne que voise à estor ne à bataille là ù je fiere Cevalier ni autres nu, se vos ne me donés Nicholete me douce amie que je tant aim. Fix, fait li peres, ce ne poroit estre. Nicholete laise ester, que ce est une caitive qui fu amenée d'estrange terre, si l'acata li Vis-Quens de ceste vile as Sarasins, si l'amena en ceste vile. Si l'a levée et bautisée et faite sa fillole : si li donra un de ces jors un baceler qui du pain li gaaignera par honor; de ce n'as-tu que faire, et se tu femme vix avoir, je te donrai le file à un Roi u à un Conte. Il n'a si rice home en France, se tu vix sa fille avoir, que tu ne l'aies. Avoi! Peres, fait Aucasin, où est ore si haute honors en terre, se Nicholete ma très douce amie l'avoit, qu'ele ne fust bien enploiié en li? s'ele

estoit Empereris de Colstentinoble ou d'Alemaigne, u Roine de France u d'Engletere, si aroit-il assés peu en li, taut est france et cortoise et debonaire et entecié de toutes bones teces.

Or se cante.

Aucasin fu de Biaucaire
D'un castel de bel repaire.
De Nicholete le bien faite
Nuis hom ne l'en puet retraire
Que ses peres ne li laisse.
Et sa mere le manace :
Diva, faus, que vex-tu faire !
Nicolete est cointe et gaie ;
Jetée fu de Cartage,
Acatée fu d'un saisne.
Pui qu'à moullié te vix traire,
Prens feme de haut parage.
Mere, je n'en puis el faire,
Nicolete est debonnaire,
Ses gens cors et son viaire,
Sa biautés le cuer mel traire,
Bien est drois que s'amor aie.
Que trop est douce.

Or dient et content et flablent.

Quant li Quens Garins de Biaucaire vit qu'il ne poroit Aucasin son fil retraire des amors Nicolete, il traist au Vis-Conte de le vile qui ses hon estoit, si l'apela. Sire Quens, car ostés Nicolete vostre filole : que la tere soit maléoite dont ele fu amenée en cest païs ; car par li pert jou Aucasin qu'il ne veut estre Chevaliers, ne faire point de qoanque faire doie : et saciés bien que se je le puis et avoir, que je l'arderai en un fu et vous meismes porés avoir de vos tote peor. Sire, fait li Vis-Quens, ce poise moi qu'il i va, ne qu'il i vient à ce qu'il i parole. Je l'avoie acatée de mes deniers, si l'avoie levée et bautisié, et faite ma filole. Si li donasse un baceler qui du pain li gaegnast par honor, de ce n'eust Aucasins vos fix que faire ; mais puisque vostre volentés est et vos bons, je l'envoierai en tel tere et en païs que jamais ne le verra de ses ex. Or gardés-vous, fait li Quens Garins, grans maus vos en porroit venir. Il se departent et li Vis-Quens estoit molt rices hom. Si avoit un rice palais, par devers un gardin : en une canbre là fist metre Nicolete en si haut estage, et une vielle aveuc li por conpagnie et por soiste tenir, et si fist metre pain et car et vin, et quanque mestiers lor fu : pais si fist l'uis seeler c'on n'i peust de nule part entrer ne iscir, fors taut qu'il i avoit une fenestre par devers le gardin assés petite dont il lor venoit un peu d'essor.

Or se cante.

Nicole est en prison mise
En une canbre vautie,
Ki faite est par grant devisse,
Panturée a miramie :
A la fenestre marbrine
Là s'apoia la mescine.
Ele avoit blonde la crigne,
Et bien faite la sorcille,
La face clere et traitice,
Ainc plus bele ne véistes.
Esgarda par le gaudine,
Et vit la Rose espanie,
Et les oisax qui se crient,
Dont se clama orphenine.
Aimi ! lasse moi caitive,
Por coi sui en prison misse?
Aucasins Damoisìax sire,
Ja sui jou li vostre amie,
Et vos ne me haés mie.
Por vos sui en prison misse
En ceste canbre vautie
U je trai molt male vie ;
Mais par Diu le fil Marie,
Longement n'i serai mie
Se jel' puis far.

Or dient et content et fablent.

Nicolete fu en prison si que vous

avés oï et entendu en la canbre. Li cris et le noise ala par tote le terc et par tot le païs que Nicolete estoit perdue. Li auqant dient qu'ele est fuie fors de la terre, et lient auqant dient que li Quens Garins de Biaucaix l'a faite mordrir; qui qu'en eust joie, Aucasin n'en fu mie liés, ains traist au Vis-Conte de la vile, si l'apela. Sire Vis-Quens, c'avés vos fait de Nicolete ma très douce amie, le riens en tot le mont que je plus amoie? avés le me vos tolue ne enblée. Saciés bien que se je en muir, faide vous en sera demandée et ce sera bien drois, que vos m'arés ocis à vos deus mains : car vos m'avés tolu la riens en ces mout que je plûs amoie. Biax Sire, fait li Quens, car laisciés ester. Nicolete est une caitive que j'amenai d'estrange terre. Si l'acatai de mon avoir à Sarasins. Si l'ai levée et bautisié et faite ma fillole. Si l'ai nourie, si li donasce un de ces jors un baceler qui del pain li gaegnast par honor : de ce n'avés-vos que faire ; mais prendés le fille à un Roi ou à un Conte. En seur que tot que cuideriés vous avoir gaegnié se vous l'aviés asegneurée ne mise à vo lit : mout i ariés peu conquis, car tos les jors du siecle en seroit vo arme en Infer, qu'en Paradis n'enterriés vos ja. En Paradis qu'ai-je à faire? je n'i quier entrer, mais que j'aie Nicolete ma très douce amie que j'aim tan. C'en Paradis ne vont fors tex gens con je vous dirai; il i vont ci viel Prestre et cil viel clop et cil manke qui tote jor et tote nuit crapent devant ses autex et en ces viés croutes et cil à ces viés capes ereses et à ces viés tateceles vestues, qui sont nu et decaus et estrumele, qui moeurent de faim, et de sei et de froit et de mesaises. Icil vont en Paradis, aveuc ciax n'ai-jou que faire; mais en Infer voil jou aler : car en Infer vont li bel Clerc et li bel Cevalier qui sont mort as tornois et as rices guerres, et li bien sergant et li franc home. Aveuc ciax voil-jou aler, et s'i vont les beles Dames cortoises, que eles ont deus amis ou trois avec leur barons, et si va li ors et li argens, et li vairs et li gris; et si i vont herpéor et jogléor et li Roi del siecle : avec ciax voil-jou aler, mais que j'aie Nicolete ma très douce amie aveuc mi. Certes, fait li Vis-Quens, por nient en parlerés, que jamais ne le verrés; et se vos i parlés et vos peres le savoit, il arderoit et li et mi en un fu, et vos méismes porriés avoir toute paor; ce poise moi, fait Aucasin. Ise se depart del Vis-Conte dolans.

Or se cante.

Aucasins s'en est tornés.
Molt dolans et abosmés.
De s'amie o le vis cler
Nus ne le puet conforter,
Ne nus bon consel doner.
Vers le palais est alés,
Il en monta les degrés :
En une canbre est entrés,
Si comença à plorer,
Et grant del à demener,
Et s'amie à regreter.
Nicolete biax esters,
Biax venir et biax alers,
Biax déduis et dous parlers,
Biax borders et biax jouers,
Biax baisiers, biax acolers,
Por vos sui si adolés
Et si malement menés,
Que je n'en cuit vis aler,
Suer douce amie.

Or dient et content et fablent.

Entreus que Aucasins estoit en le canbre et il regretoit Nicolete s'amie, li Quens Bougars de Valence qui sa guerre avoit à furnir, ne s'oublia mie, ains ot mandé ses homes à pié et à ceval. Si traist au castel por asalir et li cris lieve et la noise, et li Cevalier

et li serjant s'arment et qeurent as portes et as murs por le castel deffendre. Et li borgois montent as alcoirs des murs, si jetent quariaz et peus aguisiés. Entroeus que li asaus estoit grans et pleniers, et li Quens Garins de Biacaire vint en la canbre ù Aucasins faisoit deul et regretoit Nicolete sa très douce amie que tant amoit : Ha! fix, fait-il, con peres caitis et maleurox que tu vois c'on asaut ton castel, tot le mellor et le plus fort, et saces se tu le pers, que tu es desiretés. Fix, car pren les armes et monte ù ceval et defen te tere, et aiues tes homes et va à l'estor, ja n'i fieres tu home ni autres : ti, s'il te voient entr'ax, si deffenderont - il mix lor avoir et lor cors et te tere et le miue; et tu ies si grans et si fors que bien le pués faire, et faire le dois. Pere, fait Aucasin, qu'en parlés - vous ore? ja Dix ne me doinst riens que je le demant, quant ere Chevaliers, ne monte el ceval, ne voise en estor là ù je fiere Chevaliers ne autres mi, se vos ne me donés Nicolete me douce amie que je tant aim. Fix, dist li pere, ce ne puet estre : ançois sofferoie - je que je feusse tout desiretés, et que je perdisse quanques g'ai, que tu jà l'euses à mollier ni à espouse. Il s'en torne, et quant Aucasin l'en voit aler, il le rappela. Peres, fait Aucasin, venés avant : je vous ferai bons convens. Et quex, biax fix ? je prendrai les armes, s'irai à l'estor par tex covens que se Dix me ramaine sain et sauf, que vos me lairés Nicolete ma douce amie tant veir que j'aie deus paroles ou trois à li parlées et que je l'aie une seule fois baisié. Je l'otroi, fait li peres : il le créante et Aucasins folie.

Or se cante.

Aucasin ot du bais qu'il ara au repairé,
Por cent mil mars d'ormier
Ne li fesist-on si lié :
Garnemens deman d'aciers,
On li a aparelliés.
Il vest un auberc dublier,
Et laça li aume en son cief,
Çainst l'espée au poin d'ormier,
Si monta sor son destrier,
Et prent l'escu et l'espiel,
Regarda andex ses piés,
Bien li sissent estriers,
A mervelle se tint ciers.
De s'amie li sovient,
S'esperona li destrier.
Il li cort molt volentiers,
Tot droit à le porte ent vient
A la bataille.

Or dient et content.

Aucasin fu armés sor son ceval si com vos avés oï et entendu. Dix! con li sist li escus au col, et li hiaumes ù cief, et li renge de s'espée sor le senestre hance! et li vallés fu grans et fors et biax et gens et bien fornis, et li cevaus sor qoi il sist, rades et corans, et li vallés l'ot bien adrecié parmi la porte. Or ne quidiés-vous qu'il pensast n'à bués, n'à vaces, n'à civres prendre, ne qu'il ferist Chevalier ne autres lui : nenil nient, onques ne l'en sovint; ains pensa tant à Nicolete sa douce amie, qu'il oublia ses resnes et quanques il dut faire; et li cevax qui ot senti les esperons, l'enporta parmi le presse. Se se lance très entremi ses anemis, et il getent les mains de toutes pars, si le prendent. Si le dessaisisent de l'escu et de le lance, si l'enmainent tot estrousement pris et aloient jà porparlant de quel mort il foroient morir, et Aucasin l'entendi. Ha ! Dix, fait - il, douce créature, sont çou mi anemi mortel qui ci me mainent, et qui jà me cauperont le teste, et puis que j'arai la teste caupée, jamais ne parlerai à Nicolete me douce amie que je tant

aim. Encor ai-je ci une bone espée, et siés sor bon destrier sejorné, se or ne me deffent por li, onques Dix ne li aït, se jamais m'aime. Li vallés fu grans et fors et li cevax so qoi il sist fu remuans, et il mist le main à l'espée, si comence à dextre et à senestre et caupe herm, et va seus et puins et bras et fait un caple entor lui autresi com li senglers quant li cien l'asalent en le forest, et qu'il lor abat dix Chevaliers et navre sept, et qu'il se jete tot estroséement de le prese, et qu'il s'en revient les galopiax ariere s'espée en sa main. Li Quens Bougars de Valence oï dire c'on penderoit Aucasin son anemi, si venoit cele part, et Aucasin ne le mescoisi mie, il tint l'espée en la main, se le fiert parmi le hiaume si qui li en baie el cief. Il fu si estonés qu'il caï à terre, et Aucasin tent le main; si le prent et l'enmaine pris par le nasel del hiame, et le rent à son pere. Pere, fait Aucasin, vés ci vostre anemi qui tant vous a gerroié et mal fait. Vingt ans a ja duré ceste gerre, onques ne pot iestre aceivée par home. Biax fix, fait li pere, tes enfances devés faire, nient baer à folie. Pere, fait Aucasin, ne m'alés mie sermonant, mais tenés moi mes covens. Ha : quez covens, biax fix ? Quoi, pere, avés les vos obliées? par mon cief, qui que les oblit, je nes voil mie oblier, ains me tient molt au cuer. Or ne m'eustes-vos en covent que quant je pris les armes et j'alai à l'estor, que se Dix me ramenoit sain et sauf, que vos me lairiés Nicolete ma douce amie tant veir que l'aroi-je parlé à li deus paroles ou trois, et que je l'aroie une fois baisié m'eustes vos en covent, et je voil-je que vos me tenés. J'o, fai li peres, jà Dix ne m'aït quant jà covens vos en tenrai, à s'ele estoit jà ci, je l'arderoie en un fu; et vos meismes porriés avoir tote paor. Est-ce tote la fins, fait Aucasin? Si m'aït Dix, fait li peres oïl. Certes, fait Aucasin, ce soi molt dolans quant hom de vostre eage ment. Quens de Valence, fait Aucasin, je vos ai pris? Sire, voire fait. A voire fait li Quens : bailiés ça vostre main, fait Aucasin : Sire, volentiers. Il li met se main en la siue. Ce m'afiés-vos, fait Aucassin, que à nul jor que vos aiés anvie, ne porrés men pere faire honte, ne destorbier de sen cors ne de sen avoir, que vos ne li faciés. Sire, por Diu, fait-il, ne me gabés mie; mais metés moi à raençon : vos ne me sarés jà demander or ni argent, cevaus ne palefrois, ne vair, ne gris, ciens ne oisiax que je ne vos doinse. Coment, fait Aucasin, ene connissiés-vos que je vos ai pris? Sire, oie, fait li Quens Bougars. Jà Dix ne m'aït, fait Aucasin, se vos ne le m'afiés, se je ne vous fas jà cele teste voler. Euondu, fait-il, je vous afie quanqu'il vous plaist. Il li afie et Aucasin le fait monter sor un ceval, et il monte sor un autre, si le conduist tant qu'il fu à sauveté.

Or se cante.

Quant or voit li Quens Garins
De son enfant Aucassin,
Qu'il ne pora departir
De Nicolete au cler vis,
En une prison l'a mis
En un celier sosterin
Qui fu fais de marbre bis.
Quant or i vint Aucassins,
Dolans fu, ainc ne fu si.
A dementer si se prist
Si con vos porés oïr :
Nicolete flors de lis,
Douce amie o le cler vis,
Plus es douce que roisins
Ne que soupe en maserin.
L'autrier vi un pelerin,
Nés estoit de Limosin,
Malades de l'esvertin,
Si gisoit ens en un lit,

Mout par estoit entrepris,
De grant mal amaladis:
Tu passas devant son lit;
Si soulevas ton traïn
Et ton peliçon ermin,
La cemisse de blanc lin
Tant que ta gambete vis.
Garis fu li pelerins,
Et tos sains; ainc ne fu si:
Si se leva de son lit,
Si r'ala en son païs,
Sains et saus et tos garis.
Doce amie, flors de lis,
Biax alers et biax venirs,
Biax jouers et biax bordirs,
Biax parlers et biax delis,
Dox baisiers et dox sentirs,
Nus ne vous poroit haïr,
Por vos sui en prison mis
En ce celier sousterin
U je fac mout male fin:
Or m'i convenra morir
Por vos, amie.

Or dient et content et fabloient.

Aucasins fu mis en prison si com vos ovés oï et entendu, et Nicolete fu d'autre part en le canbre. Ce fu el tans d'esté, el mois de mai, que li jor son caut, lonc et cler, et les nuies coies et series. Nicolete jut une nuit en son lit, si vit la lune luire cler par une fenestre, et si oï le lorseilnol canter en garding, se li sovint d'Aucasin son ami qu'ele tant amoit. Ele se comença à porpenser des Conte Garins de Biaucaire qui de mort le haoit; si se pensa qu'ele ne remanroit plus dès que s'ele estoit acusée et li Quens Garins le savoit, il le feroit de male mort morir. Ele senti que li vielle dormoit qui aveuc li estoit. Ele se leva, si vesti un bliaut de drap de soie que ele avoit molt bon; si prist dras de lit et touailes, si noua l'un à l'autre, si fist une corde si longe comme ele pot, si le noua au piler de le fenestre, si s'avala contreval le gardin, et prist se vesture à l'une main devant et à l'autre deriere: si s'escorça por le rousée qu'ele vit grande sor l'erbe, si s'en ala aval le gardin. Ele avoit les caviaus blons et menus recercelés, et les ex vairs et rians, et le face traitice et le nés haut et bien assis, et levretes vermelletes plus que n'est cerisse ne rose el tans d'esté, et les dens blans et menus, et avoit les mameletes dures qui li souslevoient sa vesteure ausi com ce fuissent deus nois gauges, et estoit graille parmi les flans, qu'en vos dex mains le peusciés enclorre; et les flors des margerites qu'ele ronpoit as ortex de ses piés, qui li gissoient sor le menuisse du pié par deseure, estoient droites noires avers ses piés et sans ganbes, tant par estoit blance la mescinete. Ele vint au postis, si le deffrema, si s'en isci parmi les rues de Biaucaire par devers l'onbre, car la lune luisoit molt clere, et erra tant qu'ele vint à le tor ù ses amis estoit. Li tors estoit faélé de lius en lius, et ele se quatist delés l'un des pilers. Si s'estraint en son mantel, si mist sen cief parmi une creveure de la tor qui vielle estoit et anciienne, si oï Aucasins qui là dedens pleuroit et faisoit mot grant dol et regretoit se douce amie que tant amoit; et quant ele l'ot assés escouté, si commença à dire.

Or se cante.

Nicolete o le vis cler
S'apoia à un piler,
S'oï Aucasins plourer
Et s'amie à regreter.
Or parla, dist son penser:
Aucasin gentix et ber,
Frans Damoisiax honorés,
Que vos vaut li dementer,
Li plaindres ne li plurers,
Quant ja de moi ne gorés

Car vostre peres me het,
Et tretos vos parentés.
Por vous passerai le mer,
S'irai en autre regnés.
De ses caviax a caupés,
Là dedens les a rués :
Aucasins les prist li ber,
Si les a molt honerés,
Et baisiés et acolés,
En sen sain les a boutés.
Si recomence à plorer,
Tout por s'amie.

Or dient et content et fabloient.

Quant Aucasin oï dire Nicolete qu'ele s'en voloit aler en autre païs, en lui n'ot que courecier. Bele douce amie, fait-il, vos n'en irés mie, car dont m'ariés-vos mor, et li premiers qui vos verroit ne qui vous porroit, il vos prenderoit lués et vos meteroit à son lit, si vos asoignenteroit, et puis que vos ariiés jus en lit à home, s'el mien non, or ne quidiés mie que j'atendisse tant que je trovasse coutel dont je me peusce ferir el cuer et ocirre? naie voir, taut n'atenderoie-je mie, ains m'esquelderoie de si lonc que je verroie une maisiere u une bisse pierre, si hurteroie si durement me teste, que j'en feroie les ex voler, et que je m'escerveleroie tos : encor ameroie-je mix à morir de si faite mort, que je seusce que vos eusciés jut en lit à home, s'el mien non. Aucasin, faitele, je ne quit mie que vous m'amés tant con vos dites : mais je vous aim plus que vos ne faciés mi. Avoi, fait Aucasins, bele douce amie, ice ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fas vos. Femme ne puet tant amer l'oume com li hom fait le femme : car li amors de le femme est en son œil et en son lecaterou de sa mamele et en son l'orteil del pié; mais li amors de l'oume est ens el cur plantée dont ele ne puet iscir. Là ù Aucasins et Nicolete parloient ensanble, et les escargaites de le vile venoient tote une rue, s'avoient les espées traites desos les capes, car li Quens Garins lor avoit commandé que se il le pooient prendre, qu'il ocesissent, et li gaite qui estoit sor le tor les vit venir, et oï qu'il aloient de Nicolete parlant, et qu'il le manedoient à occirre. Dix, fait-il, con grans damages de si bele mescinete s'il l'ocient, et molt seroit grans aumosne se je li pooie dire. Par qoi il ne s'aperceuscent et qu'ele s'en gardast, car si l'ocient, dont iert Aucasin mes Damoisiax mors, dont grans damages ert.

Or se cante.

Li gaite fu mout vaillans,
Preus et cortois et sacans,
Li a comencié uns cans
Ki biax fu et avenans.
Mescinete o le cuer franc,
Cors as gent et avenant,
Le poil blont et avenant,
Vairs les ex, ciere riant,
Bien le voi à ton sanblant :
Parlé as à ton amant
Qui por toi se va morant.
Jel' te di et tu l'entens,
Garde toi des souduians
Ki par ci te vont querant,
Sous les capes les nus brans,
Forment te vont manecçant,
Tost te feront messéant,
S'or ne t'i gardes.

Or dient et content et fabloient.

Hé! fait Nicolete, l'ame de ten pere et de te mere soit en beneoit repos, quant si belement et si cortoisement le m'as ore dit. Se Diu plaist, je m'en garderai bien et Dix m'en gart. Ele s'estraint en son mantel en l'onbre del piler, tant que cil furent passé outre, et ele prent congié à Aucasins, si s'en va tant qu'ele vint au murs des

castel. Li murs fu depeciés, s'estoit rehordés, et ele monta deseure, si fist tant qu'ele fu entre le mur et le fossé, et ele garda contreval, si vit le fossé molt parfont et molt roide : s'ot molt grand paor. Hé Dix, fait-il, douce créature, se je me lais caïr, je briseroi le col, et se je remain ci, on me prendera, demain si m'arde-on en un fu. Encor aime-je mix que je muire ci que tos li pules me regardast demain à merveilles. Ele segna son cief, si se laissa glacier aval le fossé, et quant ele vint ù fons, si bel pié et ses beles mains qui n'avoient mie apris c'on les bleçast, furent quaissiés et escorciés, et li sans en sali bien en douze lius, et ne porquant ele ne santi ne mal ne dolor, por le grant paor qu'ele avoit; et se ele fu en paine del entrer, encor fu ele en forceur del iscir. Ele se pensa qu'ileuc ne faisoit mie bon demorer, e trova un pel aiguisié que cil dedens avoient jeté por le castel deffendre: si fist par un avant l'autre tant qu'ele si monta tout à grans paines, qu'ele vint deseure. Or estoit li forès près à deus arbalestrées, qui bien duroit trente liues de lonc et de lé. Si i avoit bestes sauvages et serpentine. Ele ot paor que s'ele i entroit, qu'ele ne l'ocesiscent. Si se repensa que s'on le trovoit ileuc, c'on le remeuroit en le vile por ardoir.

Or se cante.

Nicolete o le vis cler
Fu montée le fossé,
Si se prent à dementer,
Et Jhesus à reclamer.
Peres Rois de Maïsté,
Or ne sai quel part aler.
Se je vois ù gaus ramé,
Jà me mengeront li lé,
Li lion et sengler
Dont il i a plenté:
Et se j'atent le jor cler
Que on me puist ci trover,
Li fus sera alumés
Dont mes cors iert enbrasés;
Mais, par Diu de Maïsté,
Encor aim-jou mix assés,
Que me mengucent li lé,
Li lion et li sengler,
Que je voisse en la cité :
Je n'irai mie.

Or dient et content et fabloient.

Nicolete se dementa molt, si com vous avés oï, ele se commanda à Diu, si erra tant qu'ele vint en le forest. Ele n'osa mie parfont entrer por les bestes sauvaces et por le serpentine. Si se quatist en un espès buisson, et soumax li prist, si s'endormi dusqu'au demain à haute prime que li pastorel iscirent de la vile, et jeterent lor bestes entre le bos et la rivière. Si se traien d'une part à une molt bele fontaine qui estoit au cief de la forest. Si estendirent une cape, se missent lor pain sus. Entreus qu'il mengoient, et Nicolete s'esveille au cri des oisiax et des pastoriax, si s'enbati sor aus; bel enfant, fait ele, Dame-Dix vos i aït. Dix vos benie, fait li uns qui plus fu enparlés des autres. Bel enfant, fait-el, conissiés vos Aucasin le fil le Conte Garins de Biaucaire? oïl, bien le couniçons-nos. Se Dix vos aït, bel enfant, fait-ele, dites li qu'il a une beste en ceste forest, et qui le viegne cacier, et s'il li puet prendre, il n'en donroit mie un membre por cent mars d'or, ne por cinq cent, ne por nul avoir; et cil le regardent, se le virent si bel qu'il en furent tot esmari. Je li dirai, fait cil qui plus fu enparlés des autres; de hait aït qui jà en parlera ne qui jà li dira, c'est fauces mès que vos dites, qu'il n'a si ciere beste en ceste forest, ne cierf, ne lion, ne sengler, dont uns des membres vaille plus de dex deniers u de trois au

plus; et vos parlés de si grant avoir, n'i a dehait qui vos en croit, ne qui jà li dira. Vos estes fée, si n'avons cure de vos conpaignie, mais tenés vostre voie. Ha! bel enfant, fait-ele, si ferés : le beste a tel mecine que Aucasins ert garis de son mehaig, et j'ai ci cinq sols en me borse, tenés, se li dites, et dedens trois jors li covient cacier, et se il dens trois jors ne le trove, jamais n'iert garis de son mehaing. Par foi, fait-il, les deniers prenderons-nos, et cil vient ci, nos li dirons, mais nos ne l'irons jà quiere. De par Diu, fait-ele. Lors prent congié as pastoriaus, si s'en va.

Or se cante.

Nicolete o le cler vis
Des pastoriaux se parti.
Si acoilli son cenin,
Très parmi le gaut foilli,
Tout un viés sentier enti,
Tant qu'à une voie vint
U a forkeut set cemin,
Qui s'en vont par le païs.
A porpenser or se prist
Qu'esprovera son ami,
Si l'aime si com il dist :
Ele prist des flors de lis,
Et de l'erbe du Garcis,
Et de le foille autresi,
Une bele loge en fist :
Ainques tant gente ne vi.
Jure Diu qui ne menti,
Se par lei vient Aucasins,
Et il por l'amor de li
Ne s'i repose un petit,
Ja ne sera ses amis,
N'ele s'amie.

Or dient et content et fabloient.

Nicolete eut faite le loge, si com vos avés oï et entendu, molt bele et mout gente, si l'ot bien forrée dehors et dedens de flors et de foilles : si se repert delés le loge en un espès buison por savoir que Aucasin feroit. Et li cris et li noise ala par tote le tere et par tot le païs que Nicolete estoit perdue. Li auquant dient qu'ele en estoit fuie, et li autre dient que li Quens Garins l'a faite murdrir : qui qu'en eut joie, Aucasins n'en fu mie liés, et li Quens Garins ses peres le fist metre hors de prison. Si manda les Chevaliers de le tere et les Damoiseles, por si fist faire une mot rice feste por çou qu'il cuida Aucasin son fil conforter. Qoi que li feste estoit plus plaine, et Aucasin fu apoiiés à une puie tos dolans et tos souples, qui que derve, n'ost joie Aucasin, n'en ot talent, qu'il n'i veoit rien de çou qu'il amoit. Uns Chevaliers le regarda, si vint à lui, si l'apela : Aucasin, fait-il, d'ausi fait mal con vos avés ai-je esté malades. Je vos donrai bon consel se vos me volés croire. Sire, fait Aucasin, grans mercis, bon consel aroie-je cier. Montés sor un ceval, fait-il, s'alés selonc cele forest esbanoiier : si verrés ces flors et ces herbes, s'orrés ces oisellons canter. Par aventure orrés tel parole dont mix vos iert. Sire, fait Aucasins, grans mercis, si ferai jou. Il s'emble de la sale, s'avale les degrés, si vient en l'estable où ses cevaus estoit; il fait metre la sele et le frain, il met pié en estrier, si monte et ist del castel, et erra tant qu'il vint à le forest, et cevauça tant qu'il vint à le fontaine et trove les pastoriax au point de none. S'avoient une cape estendue sor l'erbe, si mangoient lor pain et faisoient mout très grant joie.

Or se cante.

Or s'asanlent pastouret
Esmerés et Martinés,
Fruelins et Johanés,
Robecons et Aubriés;

Li uns dist, bel conpaignet,
Dix ait Aucasinet,
Voire afoi le bel vallet :
Et le mescine au cors corset,
Qui avoit le poil blondet,
Cler le vis et l'œul vairet,
Ki nos dona denerés
Dont acatrons gastelés,
Gaïnes et coutelés,
Flausteles et cornés,
Macuelés et gipés ;
Dix le garisse !

Or dient et content et fabloient.

Quant Aucasins oï les pastoriax, si li sovint de Nicolete se très douce amie qu'il tant amoit, et si se pensa qu'ele avoit là esté ; et il hurte le ceval des eperons, si vint as pastoriax. Bel enfant, Dix vos iait ! Dix vos benie, fait cil qui fu plus enparlés des autres. Bel enfant, fait-il, redites le cançon que vos disiés ore. Nous n'i dirons, fait cil qui plus fu enparlés des autres, dehait ore qui por vous i cantera, biax Sire. Bel enfant, fait Aucasins, en ne me conissiés vos ? oïl, nos savons bien que vos estes Aucasins nos Damoisiax, mais nos ne somes mie à vos, ains somes au Conte. Bel enfant, si ferés, je vos en pri. Os por le cuer bé, fait cil, por qoi canteroie-je por vos, s'il ne me séoit. Quant il n'a si rice home en cest païs, saus le cors le Conte Garins, s'il trovoit me bués ne mes vaces, ne mes brebis en ses prés, n'en s'en forment, qu'il fust mie tant hardis por les ex à crever qu'il les en ossast cacier ; et por qoi canteroie je por vos, s'il ne me séoit. Se Dix vos ait, bel enfant, si ferés, et tenés dix sous que j'ai ci en une borse. Sire, les deniers prenderons-nos, mais ce ne vos canterai mie, car j'en ai juré ; mais je le vos conterai se vos volés. De par Diu, fait Aucasins, encor aim-je mix conter que nient. Sire, nos estiiens orains ci entre prime et tierce, si mangiens no pain à ceste fontaine, ausi com nos faisons ore, et une pucele vint ci, li plus bele riens du monde ; si que nos quidamos que ce fust une fée, et que tos cis bos en esclarci. Si nos dona tant des sien que nos li eumes en covent, se vos veniés ci, nos vos desisiens que vos alissiés cacier en ceste forest, qu'il i a une beste que se vos le poiiés prendre, vos n'en donriiés mie un des membres por cinq cens mars d'argent, ne por nul avoir : car li beste a tel mecine que se vos le poés prendre, vos serés garis de vos mehaig, et dedens trois jors le vos covien avoir prisse, et se vos ne l'avés prise, jamais ne le verrés. Or le caciés se vos volés, et se vos volés, si le laiscié, car je m'en sui bien acuités vers li. Bel enfant, fait Aucasin, assés en avés dit, et Dex le me laist trover.

Or se cante.

Aucasin oï les mos
De s'amie o le gent cors,
Moult li entrerent el cors.
Des pastoriax se part tost,
Si entra el parfont bos,
Li destriers li anble tost,
Bien l'enporte les galos.
Or parla, s'a dit trois mos ;
Nicolete o le gent cors,
Por vos sui venus en bos,
Je ne cac ne cerf ne porc,
Mais por vos sui les esclos ;
Vo voir oiel et vos gens cors,
Vos biax ris et vos dox mos
Ont men cuer navré à mort,
Se Dex plaist le pere fort,
Je vous reverai encor,
Suer douce amie.

Or dient et content et fabloient.

Aucasin ala par le forest devers

Nicolete, et li destriers l'enporta grant aléure. Ne quidiés mie que les ronces et les espines l'esparnoiscent, neuil nient, ains li desrompent ses dras qu'à paisnes peust-en nouer desus el plus entier, et que li saus li isci des bras et des costés et des gans en quarante lius ou en trente, qu'après le vallet peust-on suir le trace du sang qui caoit sor l'erbe. Mais il pensa tant à Nicolete sa douce amie que ne sentoit ne mal ne dolor, et ala tote jor parmi le forest si faitement que onques n'oï noveles de li; et quant il vit que li vespres aperçoit, si comença à plorer por çou qu'il ne le trovoit. Tote une viés voie herbeuse cevauçoit, il esgarda devant lui enmi le voie, si vit un vallet tel com je vos dirai. Grans estoit et mervellex et lais et hidex : il avoit une grant hure plus noire qu'une carbouclée, et avoit plus de plaine paume entre deus ex, et avoit unes grandes joes et un grandisme nés plat, et unes granz narines lées et unes grosses levres plus rouges d'une carbounée, et uns grans dens gaunes et lais, et estoit cauciés d'uns housiax et d'uns sollers de buef fetes de tille dusque deseure le genol, et estoit afulés d'une cape à deus envers, si estoit apoiiés sor une grande maçue. Aucasin s'enbati sor lui, s'eut grant paor quant il le sorvit. Biax frere, Dix ti ait : Dix vos benie, fait cil. Se Dix t'ait, que faistu ilec ? à vos que monte, fait cil ? nient, fait Aucasin, je nel' vos demant se por bien non. Mais por qoi plourés vos, fait cil et faites si fait duel ? Certes se j'estoie aussi rices hom que vos estes, tos li mons ne me feroit mie plorer. Ba, me connissiés vos, fait Aucasins ? oie, je sai bien que vos estes Aucasin li fix le Conte, et se vos me dites por qoi vos plorés, je vos dirai que je fac ci. Certes, feit Aucasins, je le vos dirai molt volentiers. Je ving hui matin cacier en ceste forest; s'avoie un blanc levrier, le plus bel del siecle, si l'ai perdu, por ce pleur-jou. Os, fait cil, por le cuer que cil Sires eut en sen ventre que vos plorastes por un cien puant. Mal dehait ait qui jamais vos prisera, quant il n'a si rice home en ceste terre. Se vos peres l'en mandoit dix u quinze u vingt, qu'il ne les eus trop volentiers, et s'en esteroit trop liés ; mais je doi plorer et dol faire. Et tu, de quoi ? frere Sire, je le vous dirrai. J'estoie luiés à uns rice vilain, si caçoie se carue, quatre bués i avoit. Or a trois jors qu'il m'avint une grande mal aventure que je perdi li mellor de mes bués. Roget le mellor de me carue, si le vois querant, si ne mengai ne ne bus trois jors a passés, si n'os aler à le vile c'on me metroit en prison, que je ne l'ai de quoi saure. De tot l'avoir du monde n'ai-je plus vaillant que vos vées sor le cors de mi. Une lasse mere avoie, si n'avoit plus vaillant que une keutisele, si li en a sacié de desçu le dos, si gist à pur l'estrain. Si m'en poise assés plus que de mi : car avoirs va et vient; se j'ai or perdu, je gaaignerai une autre fois, si serrai mon buef quant je porrai, ne jà por çou n'en plourerai. Et vous plorastes por un cien de longaigne. Mal dehait ait qui jamais vos prisera. Certes tu es de bon confort, biax frere, que benois soies-tu. Et que valoit tes bués ? Sire, vingt sous m'en demande-on, je n'en puis mie abatre une seule maaille. Or tien, fait Aucasin, vingt sous que j'ai ci en me borse, si sol ten buef. Sire, fait-il, grans mercis et Dix vos laist trover ce que vos querés. Il se part de lui. Aucasin si cevauce : la nuit fu bele et qoie, et il erra tant qu'il vint..... Defors et dedens et par deseure et devant de flors, et estoit si bele que plus ne pooit être. Quant

Aucasin le aperçut, si s'aresta tot à un fais, et li rais de le lune feroit ens. E Dix, fait Aucasin, ci fu Nicolete me douce amie, et ce fist-ele à ses beles mains. Por le douçour de li et por s'amor me descendrai-je ore ci et m'i reposerai anuit mais. Il mist le pié fors de l'estrier por descendre, et li cevaus fu grans et haus. Il pensa tant à Nicolete se très douce amie, qu'il caï si durement sor une piere, que l'espaulle li vola hors du liu : il se senti molt blecié, mais il s'efforça tant au mix qu'il peut, et ataça son ceval à l'autre main à une espine. Si se torna sor costé tant qu'il vint tos souvins en le loge, et il garda parmi un treu de le loge, si vit les estoiles et ciel, s'en i vit une plus clere des autres, si coumença à dire.

Or se cante.

Estoilete je te voi
Que la lune trait à soi;
Nicolete est aveuc toi,
M'amiete o les blons poil.
Je quide que Dix le veut avoir
Por la biauté des. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Que que fust du recaoir,
Que fuisse lassus o toi
Ja te baiseroie estroit
Se j'estoie fix à Roi,
S'asseriés vous bien à moi.
Suer douce amie.

Or dient et content et fabloient.

Quant Nicolete oï Aucasin, ele vint à lui, car ele n'estoit mie lonc. Ele entra en la loge, si li jeta ses bras au col, si le baisa et acola. Biax dous amis, bien soiiés-vos trovés; et vos, bele douce amie, soiés li bien trovée. Il s'entrebaissent et accolent, si fu la joie bele. Ha ! douce amie, fait Aucasin, j'estoie ore molt bleciés en m'espaulle, et or ne sens ne mal ne dolor, pui que je vous ai. Ele le portasta et trova qu'il avoit l'espaulle hors de liu. Ele le mania tant à ses blances mains, et porsaça si com Dix le vaut qui les amans aime, qu'ele revint à liu, et puis si prist des flors et de l'erbe fresce et des fuelles verdes, si le loia sus au pan de sa cemisse, et il fu tox garis. Aucasin, fait-el, biaus dox amis, prendés consel que vous ferés. Se vos peres fait demain cerquier ceste forest et on me trouve, que que de vous aviegne, on m'ocira. Certes, bele douce amie, j'en esteroie molt dolans; mais se je puis, ils ne vos tenront jà. Il monta sor son ceval, et prent s'amie devant lui baisant et acolant. Si se metent as plains cans.

Or se cante.

Aucassins li biax, li blons,
Li gentix, li amorous,
Est issus del gaut parfont,
Entre ses bras ses amors
Devant lui sor son arçon.
Les ex li baise et le front,
Et le bouce et le menton.
Ele l'a mis à raison,
Aucassins, biax amis dox,
En quel tere en irons nous ?
Douce amie, que sai-jou?
Moi ne caut ù nous aillons,
En forest u en destors,
Mais que je soie avuec vous.
Passent les vaus et les mous,
Et les viles et les bors,
A la mer vinrent au jor,
Si descendent ù sablon,
Lès le rivage.

Or dient et content et fabloient.

Aucasin fu descendus entre lui et

s'amie, si com vous avés oï et entendu. Il tint son ceval par le resne et s'amie par le main : si commencent aler selonc le rive. Il les acena et ils vinrent à lui. Si fist tant vers aus qui le missent en lor nef et quant il furent en haute mer, une tormente leva grande et mervelleuse qui les mena de tere en tere, tant qu'ils arriverent en une tere estragne, et entrerent el port du castel de Torelore, puis demanderent ques terre c'estoit, et on lor dist que c'estoit le tere le Roi de Torelore; puis demanda quex hon c'estoit ne s'il avoit gerre, et on li dist : oïl, grande. Il prent congié as marcéans et cil le commanderent à Diu. Il monte sor son ceval s'espée çainte, s'amie devant lui, et erra tant qu'il vint el castel. Il demande ù li Rois estoit, et on li dist qu'il gissoit d'enfent. Et ù est dont se femme ? et on li dist qu'ele est en l'ost, et si i avoit mené tox ciax du païs. Et Aucasin l'oï, si li vint à grant mervelle, et vint au palais et descendi entre lui et s'amie, et ele tint son ceval, et il monta u palais l'espée çainte, et erra tant qu'il vint e le canbre ù li Rois gissoit.

Or se cante.

En le canbre entre Aucassins,
Li cortois et li gentis;
Il est venus dusque au lit
A lec ù li Rois se gist,
Par devant lui s'arestit,
Si parla, oés que dist.
Diva, fau, que fais-tu ci ?
Dist li Rois, je gis d'un fil
Quant mes mois sera complis,
Et ge serai bien garis,
Dont irai le messe oïr,
Si com mes ancissor fist,
Et me grant guerre esbaudir
Encontre mes anemis,
Nel' lairai mie.

Or dient et content et fabloient.

Quant Aucasin oï ensi le Roi parler, il prist tox les dras qui sor lui estoient, si les housa aval le canbre. Il vit deriere lui un baston. Il le prist, si torne, si fiert, si le bati tant que mort le dut avoir. Ha! biax Sire, fait li Rois, que me demandés-vos ? avés-vos le sens dervé qui en me maison me batés ? par le cuer Diu, fait Aucasin, malvais fix à putain, je vos ocirai se vos ne m'afiés que jamais hom en vo tere d'enfant ne gerra. Il li afie, et quant il li ot afié, Sire, fait Aucasin, or me menés là ù vostre femme est en l'ost. Sire, volentiers, fait li Rois. Il monte sor un ceval et Aucasin monte sor le sien, et Nicolete remest ès canbres la Roine, et li Rois et Aucasin cevaucierent tant qu'il vinrent là ù la Roine estoit, et troverent la bataille de pomes de bos waumonnés, et d'ueus et de frès fromages, et Aucasin les commença à regarder, se s'en esmervella molt durement.

Or se cante.

Aucassins est arestés.
. . . .
Si coumence à regarder
Ce plenier estor canpés.
Il avoient aportés
Des fromages frès assés,
Et puns de bos waumonés,
Et grans canpegneus caupés.
Cil qui mix torble les gués
Est li plus sire clamés.
Aucassins li prex, li ber
Les coumence à regarder,
S'en prist à rire.

Or dient et content et fabloient.

Quant Aucasin vit cele mervelle, si vint au Roi, si l'apele. Sire, fait

Aucasin, sont ceci vostre anemi? oïl, Sire, fait li Rois; et vouriiés-vos que je vos en venjasse? Oie, fait-il, volentiers. Et Aucasin met le main à l'espée, si se lance enmi ax, si commence à ferir à destre et àsenestre et s'en ocist molt. Et quant li Rois vit qui les ocioit, il le prent par le frain et dist. Ha! biax Sire, ne les ociés mi si faitement. Comment, fait Aucasin, en volés-vos que je vos venge? Sire, dist li Rois, trop en avés vos fait. Il n'est mie costume que nos entr'ocions li uns l'autre: cil tornent en fuies. Et li Rois et Aucasins s'en repairent au castel de Torelore, et les gens del païs dient au Roi qu'il cast Aucassins fors de sa tere et si detiegne Nicolete aveuc son fil, qu'ele sanbloit bien femme de haut lignage. Et Nicolete l'oï, si n'en fu mie lié, si commença à dire.

Or se cante.

Sire Rois de Torelore,
Ce dist la bele Nichole,
Vostre gens me tient por fole,
Quant mes dox amis m'acole,
Et il me sent grasse et mole,
Dont sui jou à cele escole,
Baus, ne tresce, ne carole,
Harpe, gigle, ne viole,
Ne deduis de la nimpole
N'i vauroit mie.

Or dient et content et fabloient.

Aucasin fu el castel de Torelore et Nicolete s'amie à grant aise et à grant deduit, car il avoit aveuc lui Nicolete sa douce amie que tant amoit. Enco qu'il estoit en tel aisse et en tel deduit et uns estores de Sarrasins vinrent par mer, s'asalirent au castel, si le prissent par force: il prissent l'avoir, s'enmenerent caitis et kaitives. Il prissent Nicolete et Aucasin et si loierent Aucasin les mains et les piés, et si le jeterent en une nef et Nicolete en une autre. Si leva une tormente par mer qui les espartit. Li nés ù Aucasin estoit ala tant par mer wau erant qu'ele ariva au castel de Biaucaire, et les gens du païs cururent au lagan, si troverent Aucasin si le reconurent. Quant cil de Biaucaire virent lor Damoisel, s'en fisent grant joie, car Aucasin avoit bien mès ù castel de Torelore trois ans, et ses peres et ses meres estoient mort. Il le menerent ù castel de Biaucaire, si devint tot si home. Si tint se tere en pais.

Or se cante.

Aucassins s'en est alés
A Biaucaire sa cité:
Le païs et le Regné
Tint trestout enqiitée.
Jure Diu de Maïsté
Qu'il li poise plus assés
De Nicholete au vis cler
Que de tot sen parenté,
S'il estoit à fin alés.
Douce amie o le vis cler,
Or ne vous sai ù quester.
Ainc Dieu ne fist ce regné,
Ne par terre ne par mer,
Se ti qui doie trover
Ne t'i quesisce.

Or dient et content et fabloient.

Or lairons d'Aucasin, si dirons de Nicolete. La nés ù Nicolete estoit le Roi de Cartage, et cil estoit ses peres, et si avoit douze frere tox Princes u Rois. Quant il virent Nicolete si bele, se li porterent molt grant honor, et fisent feste de li et molt li demanderent qui ele estoit, car molt sanbloit bien gentix femme et de haut; mais ele ne lor sot dire qui ele estoit: car ele fut prée petits enfès. Il nagierent

tant qu'il ariverent desor le cité de Cartage; et quant Nicolete vit les murs del castel et le païs, ele se reconut qu'ele i avoit esté norie et prée petis enfés; mais ele ne fu mie si petis enfés que ne seust bien qu'ele avoit esté fille au Roi de Cartage, et qu'ele avoit esté norie en le cité.

Or se cante.

Nichole li preus, li sage,
Est arivée à rivage,
Voit les murs et les ostages,
Et les palais et les sales
Dont si s'est clamée lasse.
Tant mar fui de haut parage,
Que fille au Roi de Cartage,
Que cousine l'Amuaffle.
Ci me mainnent gent sauvages.
Aucassin gentix et sages,
Frans Damoisiax honorables,
Vos douces amors me hastent,
Et semonent et travaillent.
Ce doinst Dix l'esperitables
C'oncor vous tiengne en meu brace,
Et que vous baissiés me face,
Et me bouce et mon visage,
Damoisiax Sire.

Or dient et content et fabloient.

Quant li Rois de Cartage oï Nicolete ensi parler, il li geta ses bras au col. Bele douce amie, fait-il, dites-moi qui vos estes; ne vos esmaiiés mie de mi. Sire, fait-ele, je sui fille au Roi de Cartage, et fui prece petis enfès bien a quinze ans. Quant il l'oïrent ensi parler, si seurent bien qu'ele disoit voir: si fissent de li molt grant feste, si le menerent u palais à grant honeur si comme fille de Roi. Baron li vourent doner un Roi de Paiiens, mais ele n'avoit cure de marier. Là fu bien trois jors u quatre. Ele se porpensa par quel engien ele porroit Aucasin querre. Ele quist une viele, s'aprist à viéler, tant c'on le vaut marier un jor à un Roi rice Paiien, et ele s'enbla la nuit, si vint au port de mer, si se herbega ciés une povre femme sor le rivage, si prist une herbe, si en oinst son cief et son visage, si qu'ele fu tote noire et tainte, et ele fist faire cote et mantel et cemisse et braies, si s'atorna à guise de jogléor; si prist se viele, se vint à un marounier, se fist tant vers lui qu'il le mist en se nef. Il drecierent lor voile, si nagierent tant par haute mer qu'il ariverent en le terre de Provence, et Nicolete issi fors, si prist se viele, si ala viélant par le païs tant qu'ele vint au castel de Biaucaire, là ù Aucasin estoit.

Or se cante.

A Biaucaire sous la tor
Estoit Aucasin un jor:
Là se sist sor un perron,
Entor lui si franc Baron;
Voit les herbes et les flors,
S'oit canter les oisellons,
Menbre li de ses amors,
De Nicholete le prox
Qu'il ot amée tans jors,
Dont jete souspirs et plors.
Es-vous Nichole au perron,
Trait viele, trait arçon,
Or parla, dist sa raison.
Escoutés moi, franc Baron,
Cil d'aval et cil d'amont,
Plairoit vos oïr un son
D'Aucassin un franc Baron,
De Nicholete la prons?
Tant durerent lor amors,
Qu'il le quist u gaut parfont.
A Torelore u dongon
Les prissent paiien un jor:
D'Aucassin rien ne savons,
Mais Nicolete la prous
Est à Cartage el donjon,
Car ses pere l'aime mout,
Qui Sire est de cel roion.

Doner li volent Baron
Un Roi de Paiiens felon :
Nicolete n'en a soing,
Car ele aime un dansellon
Qui Aucassins avoit non.
Bien jure Diu et son non
Jà ne prendra Baron
S'ele n'a son améor
Que tant desire.

Or dient et content et fabloient.

Quant Aucasin oï ensi parler Nicolete, il fu molt liés, si le traist d'une part, se li demanda : biax dous amis, fait Aucasin, savés-vos nient de celle Nicolete dont vos avés ci canté ? Sire, oie, j'en sai com de le plus france créature et de le plus gentil et de le plus sage qui onques fust née. Si est fille au Roi de Cartage qui le prist là ù Aucausin fu pris, si le mena en le cité de Cartage, tant qu'il seut bien que c'estoit se fille : si en fist molt grant feste, si li veut-on doner cascun jor baron un des plus haus Rois de tote Espaigne ; mais ele se lairoit ançois pendre u ardoir qu'ele en presist nul tant fu rices. Ha ! biax dox amis, fait li Quens Aucasin, se vous voliiés r'aler en cele terre, se li dississiés qu'ele venist à mi parler, je vos donroie de mon avoir tant com en oseriés demander ne prendre, et saciés que por l'amor de li ne voul-je prendre femme, tant soit de haut parage, ains l'atens, ne jà n'arai femme se li non ; et se je le seusce ù trover, je ne l'eusce ore mie à querre. Sire, fait-ele, se vos çou faissiés, je l'iroie querre por vos et por li que je molt aim. Il li afie, et puis se li fait doner vingt livres. Ele se part de lui, et il pleure por le douçor de Nicolete ; et quant ele le voit plorer, Sire, fait-ele, ne vos esmaiiés pas que dusqu'à pou le vos arai en ceste vile amenée, se que vos le verrés. Et quant Aucasin l'oï, si en fu molt liés, et ele se part de lui, si traist en le vile à le maison le Vis-Contesse, car li Vis-Quens ses parins estoit mors. Ele s'i hergala, si parla à li tant qu'ele li gehi son afaire, et que le Vis-Contesse le reconnut, et seut bien que c'estoit Nicolete, et qu'ele l'avoit norrie. Si le fist laver et baignier et sejorner huit jors tous plains. Si prist une herbe qui avoit non esclaire, si s'en oinst, si fu ausi bele qu'ele avoit onques esté à nul jor. Se se vesti de rices dras de soie dont la Dame avoit assés ; si s'assit en le canbre sor une cuentepointe de drap de soie, si apela la Dame et li dist qu'ele alast por Aucasin son ami, et ele si fist. Et quant ele vint u palais, si trova Aucasin qui ploroit et regretoit Nicolete s'amie por çou qu'ele demouroit tant, et la Dame l'apela, si li dist : Aucasin, or ne vos dementés plus, mais venés ens aveueques mi, et je vos mostrerai la riens el mont que vos amés plus, car c'est Nicolete vo duce amie qui de longes terres vos est venue querre, et Aucasin fu liés.

Or se cante.

Quant or entent Aucassins
De s'amie o le cler vis,
Qu'ele est venue el païs,
Or fu liés, ainc ne fu si :
Aveuc la Dame s'est mis,
Dusqu'à l'ostel ne prist fin ;
En le canbre se sont mis
Là ù Nicholete sist.
Quant ele voit son ami,
Or fu lié c'anc ne fu si,
Contre lui en piés sali.
Quant or le voit Aucassins,
Andex ses bras li tendi,
Doucement le recaulli,
Les eus li baisse et le vis :
La nuit le laissent ensi
Tresqu'au demain par matin

Que l'espousa Aucassins.
Dame de Biaucaire en fist,
Puis vesquirent-il mains dis
Et menerent lor delis.
Or a sa joie Aucasins
Et Nicholete autresi.
No cante fable prent fin,
N'en sai plus dire.

FIN.

DE LA MALE DAME,

ALIAS

DE LA DAME QUI FU ESCOILLIÉE.

Manuscrits, numéros 7615, et 1830 de Saint-Germain.

Seignor, vos qui fames avez,
Et qui sor vos trop les tenez,
S'es fetes sor vos seignorir,
Vos ne fetes que vos honir.
Oez un essample petite
Qui por vos est issi escrite:
Bien i poez penre essamplaire
Que vos ne devez mie faire
Du tot le bon à voz moilliers;
Que mains ne vos en tiguent chiers.....
Uns riches hom jadis estoit,
A qui grant richece apendoit;
Chevaliers ert, tint grant hennor,
Mès tant avoit amé sa sor,
Que du sor lui l'avoit levée,
Et seignorie abandonée
De sa terre et de sa meson,
Et de tot otroié le don,
Tant que la Dame l'ot si vil
Et tint si bas que quanque cil
Covoitoit, ele desdisoit,
Et deffaisoit quanqu'il fesoit.
Une fille avoient molt bele:
Tant en ala loing la novele
De sa biauté et çà et là,
Renomée tant en palla,
Que uns Cuens en oï parler,
Sempres la prist molt à amer
Ainz ne la vit, et nequedent
Si l'amoit il molt bonement:
Que por le loer aime-l'on
Toz sanz véoir, ce samble bon.......
Puis la vit-il, oez comment.
Li Quens ala un jor chacier,
Aveques lui trois Chevalier,
Les chiens mainent li venéor:
En la forest ont tote jor
Chacié de si que après none,
Li orages vient, forment tone,
Esclairié a molt, et pléu.
Dessevrez sont et deperdu
La gent le Conte, fors li quart
Qui se traient à une part:
A escons tornoit li solax,
Dit li Quens, quex ert li consax?
Ge ne sai que nos puissions faire,
Nos ne poons anuit mais traire
A nesune de nos mesons;
Li solax s'en vait à escons;
Ne ge ne sai où nos genz sont,
Fors tant que ge cuit qu'il s'en vont;
Nos estuet traire à un ostel
Mès ge ne sai où, ne à quel.
Que que li Quens si se demente,
Avalez sont par une sente
En uns jardin lez uns vivier,
A la maison au Chevalier:
C'est cil qui la bele fille a..........
Sor uns peron siet li frans hom
Cui devoit estre la maison.
Ez vos le conte gentiment
Le salue, et cil bel li rent
Son salu, et puis se leva:
Li Quens son ostel li rouva.
Sire, ce dit li Chevaliers,
Herbergasse vos volentiers,
Que mestier avez de repos;
Mais herbergier pas ne vos os.
N'osez! por qoi? por ma mollier
Qu'à nul fuer ne velt otroier
Chose que face ne que die;
De sor moi a la seignorie,
De ma maison a la justise,

De trestot a la comandise,
Si ne li chalt s'en ai enuie,
Ge ne li sui fors chape à pluie.
A son bon fait, noient au mien,
De mon commant ne feroit rien.
Li Quens s'en rist, et si li dist,
Se fussiez preuz, pas nel' féist.
Sire, fet-il, si l'a apris,
Cel vorra maintenir toz dis
Se Dex de moi n'en a merci.
Or vos soffrez un pou ici,
G'irai lassus, venez après,
L'ostel me querrez à engrès,
Et ge vos en escondirai.
Et s'ele l'ot, très bien le sai,
Que vos serez bien ostelez,
Por ce que vos aurai véez.
Li Chevaliers s'en va amont,
Quant il fu enz, après li vont.
Dist li Quens, Dex salt le Seignor,
A vos et à nos doint henor:
Sire Quens, Diex vos beneíe,
Et vos et vostre compaignie.
Après li dit li Quens tot el,
Sire, mestier avons d'ostel,
Herbergiez nos. Ge non ferai.
Por qoi, sire? ge ne voldrai.
Si feroiz par vostre franchise:
Non ferai voir en nule guise.
Par guerredon et par amor
Herbergiez nos de ci au jor.
Non ferai en nule maniere,
Ne par amor ne par proiere.
La Dame l'ot, si salt avant,
Qui fera jà le sien comant.
Sire Quens, bien soiez venuz,
Liément seroiz recéuz,
Descendez tost. Il descendirent,
Et li sergans les chevaux pristrent,
Que la Dame l'ot comandé.
S'a dit li sires, par mon gré
Ne mengeront de mes poissons,
Ne de mes bones venoisons,
De mes viez vins, de mes ferrez,
De mes oiseax, de mes pastez.
Dit la Dame, or vos aesiez,
De ses diz ne vos esmaiez,
Que por ses diz ne plus ne mains,
Par senblant est li sires grains.......
La Dame haste le mengier,
Molt en a fait apareillier,
Bons chapons en pot et en rost,
Ce fist-ele haster molt tost,
Et venoison et puis volille.
En la chambre cela sa fille,
Ne volt que li Quens la véist,
Mès li peres bien le vosist.
Dame, dit-il, laissez laiens
Mangier ma fille avuec vos genz
En la chambre; non çà defors,
Tant a biauté, tant a gent cors:
Li Quens est joenes, s'il la voit,
Tel flor molt tost la covoistroit.
Ce dit la Dame, or i venra
Mengier o nos, si la verra.
La Dame molt bien l'apareille,
Lors fu gente, clere et vermeille;
Fors la maine, li Quens l'a prise
Par la mein, l'a lez lui assise.
Molt li fu sa biautez loée,
Mais il li a greignor trovée;
Ce li ert vis que molt fu bele.
Amors le fiert soz la mamele,
Qui tant la li fist aamer,
Qu'il la vorra avoir à per.
Or ont lavé et sont assis,
Amours qui le Conte ot espris,
Mengue o la bele meschine.
Molt par fu riche la cuisine,
Molt ont bons vins et bons clarez,
Et molt fu li Quens honorez.
Après mengier se sont deduit
De paroles, puis si ont fruit;
Et après le mengier laverent,
Escuier de l'eve donerent,
Puis burent du vin qui fu bons,
Et après a parlé li Quens.
Dit li Quens, sire, ge vos quier
Vostre bele fille à moillier:
Plus bele ne virent mi hueil,
Donez la moi, quar ge la vueil.
Dist li peres, nel' ferai pas,
Quar ge la vueil doner plus bas;
Ge la donrai bien endroit li.
La Dame l'ot, avant sailli:
Sire, dit-ele, vos l'aroiz,

Ne jà mal gré ne l'en sauroiz,
Que li donners n'est pas à lui;
Ge la vos doing et avuec lui
Ai assez et or et argent,
Si ai maint riche garnement,
Donrai la vos, si la prenez.
Li Quens respont, merciz et grez,
Ge l'aim tant que la vueil avoir
Por sa biauté, non por avoir:
Qui l'aura n'aura pas petit.
Adonc si furent fait li lit,
Couchier se vont, dorment li troi;
Amors tint le Conte en effroi.
Auques dormi, mais plus veilla,
Amors son bon li conseilla.
Au matin quant levé se sont,
Maintenant au mostier en vont;
La pucele ont o ax menée;
Li Quens l'a d'argent honorée,
La Dame grant avoir li offre,
Dras et deniers, vaisseax en coffre.
Li Quens dit qu'a assez avoir,
Le lor aient, si dist por voir:
Molt a qui bone fame prent,
Qui male prent, ne prent nient.
Dis li peres, fille, entendez,
Se vos honeur avoir volez;
Cremez vostre Seignor le Conte,
Se nel' faites, c'ert vostre honte.
Dist la mere, parlez à moi;
Bele fille, ça en reqoi.
Volentiers, mere, dit la fille,
Ele li comande en l'orille:
Bele fille, levez la chiere,
Vers vostre Seignor soiez fiere,
Prenez essample à vostre mere
Qui toz jors desdit vostre pere:
Ainc ne dist rien ne desdéit,
Ne ne comenda c'on féit.
Se vos volez avoir henor,
Si desdites vostre Seignor;
Metez le arriere et vos avant,
Petit fetes de son comant.
S'ainsi faites, ma fille estrés,
Se nel' fetes, vos conparrez.
La Contesse respont atant,
Ma Dame, et ge le vos créant,
Ge le ferai se onques puis,
Se je mol euvers moi le truis.
Li peres n'i volt plus tarder,
Ainz vait à sa fille proier;
Ma bele fille, dit li pere,
Ne créez les diz vostre mere;
Mès ge vos pri que me créez,
Se vos honor avoir volez.
Soiez toz jors à son acort,
Se nel' fetes, vos aurez tort,
Et s'en serez par tot blasmée.
Plus n'i volt fere demorée
Li Quens, ainçois s'en vot aler,
Et li sires prist à parler.
Sire Quens, dist li riches hom,
De ma fille vos ai fet don,
Prenez par amors, sire Quens,
Cest palefroi qui molt est boens,
Et ces deus levriers qui sont bel,
Et preuz et hardi et isnel.
Li Quens li prent, si l'en mercie,
Le congié prent, sa fame enguie.
Moult se vait li Quens porpenssant
Par quel art, et par quel senblant
Face sa fame vers lui vraie,
Que à sa mere ne retraie,
Qui si estoit fiere et grifaigne.
Lors entrent en une campaigne,
Uns lievres saut devaut ax près.
Dit li Quens: or, levrier, après,
Quant vos si preu et isnel estes,
Ge vos comant de sur les testes
Que ainz le tiers champ l'aiez pris:
La Dame l'ot, si en a ris.
Li lievres fuit qui crient la mort,
Molt fuit, mes pas ne leur estort,
El cinquim champ l'ont retenu.
Es-vos le Conte est là venu,
Il descendi, si trait l'espée,
La teste a à chascun copée
Des deux levriers. Molt s'esmerveille,
La Dame ot la face vermeille;
Porpense soi, cist Quens est fiers,
Qu'einsi a ocis ces levriers
Por son comant qu'il trespasserent;
Li lievre pristrent, s'el trousserent.
Li palefroi le Conte assoupe,
Ge te comant de seur ta croupe
Et de seur ta teste que as,

Saches bien que perdue l'as,
Se assoupes une autre foiz.
Ne l'entendi li palefroiz,
Au chief de piece rassoupa.
Li Quens descent, si li coupa
La teste; sor un autre monte.
Sire, s'a dit la Dame au Conte,
Cel palefroi et ces levriers
Déussiez-vos avoir molt chiers
Por mon pere, non pas por moi,
Morz les avez, ne sai por qoi.
Ce dit li Quens, por seul itant
Que trespasserent mon comant......
Li Quens ses noces apareille,
Le queu apele et li conseille,
Et li dit qu'il fasse achater
Quanqu'il porra de bien trover,
Et si face tantost venir,
Qu'il veut molt haute Cort tenir
De ces barons et de ces gens.
Jà esperniez n'i soit argenz,
Et si fetes bones savors
Si que ge aie granz honors,
Et sauxes molt assavorées,
Que nos genz soient honorées
Por l'onor la novele Dame,
Que de lui portent bone fame.
Dit li queux, ge m'en apareil.
La Dame le trait à conseil:
Que t'a dit li Quens? di le moi.
Dame, par foi que ge vos doi,
Ge le vos dirai volentiers.
Il me disoit que li mangiers
Fust apareilliez maintenant,
Et ge le vois forment hastant,
Et si ferai assez savors
De manieres et de plusors.
Vielz avoir mon gré? Dame, aol.
Garde que il n'i ait un sol
Où il ait savors fors ailliée,
Mès que bien soit apareilliée.
Ge n'oseroie. Si feras,
Jà de lui mal gré n'en auras,
S'il set que l'aie commandé;
Et tu doiz bien faire à mon gré,
Ge te puis aidier et nuisir.
Dame, dit-il, vostre plaisir
Ferai, mès que honte n'en aie,
Du tot sui en vostre menaie.
Li queux s'en va en la quisine,
De ses mès atorner ne fine,
L'aillie a molt bien atornée.
Atant si fu l'eve cornée,
Lavent, si s'assient as dois.
Li mès vienent molt à esplois
As barons et à la mesnie,
A chaseuns mès si a aillie,
Et des bons vins i ot assez.
Toz en fu li Quenz trespenssez,
Molt l'en poise, més il soffri
Tant que la Cort se departi.
En sa chambre manda son queu,
Il i vint, non mie à son preu,
Il ot paor, si vint tremblant.
Vassal, dit-il, par quel comant
Avez-vos fait totes aillies,
Et les savors avez lessies
Que ge vos commandai à faire?
Li queux l'entent, ne set que faire:
Sire, fet-il, gel vos dirai,
Par ma Dame, sire, fet l'ai;
Ele le me comanda, sire,
Et ge ne l'osai contredire.
Par les Sainz que li monz requiert,
Jà nuz garant ne vos en iert
De trespasser ma commandise.
Du queu li Quens fist la jostise,
Un oil li tolt et une orille,
Et un poing et puis si l'essille
De sa terre que n'i remaigne.
Li Quens parla à sa compaingne:
Dame, dit-il, par quel conseil
Nos avez fait cest apareil?
Par le mien, sire, si mespris;
Non féistes, par seint Denis,
Par le vostre ne fu-ce mie;
Mès or me dites, douce amie,
Itel conseil qui vous dona?
Sire, ma mere me loa
Que ge de li ne forlignasse,
Que vos comanz pas n'otroiasse,
Mès avant alassent li mien,
Si m'en venroit honor et bien.
A ceste foiz l'ai fait einzi,
Or m'en repent, por Dieu merci.
Dame, ce dit li Quens, par Dé,

Jà ne vos sera pardoné
Sanz le vostre chastiement.
Il saut, par les treces la prent,
A la terre la rue encline,
Tant la bat d'un baston d'espine,
Qu'il l'a lessiée presque morte.
Tote pasmée el lit la porte,
Iluec jut-ele bien troi mois,
Qu'ele ne pot séoir as dois:
Et li Quens la fist bien servir
Tant que la fist tote garir.
De cet essample oez la some.
A la fiere fame au preudome
Est pris volenté de véoir
Sa fille: el demain velt movoir:
Dix Chevaliers apareilla,
Molt noblement à Cort ala;
A son Seignor dit comme el sielt,
Qu'après li viegne se il velt:
Il monta tout sanz contredit,
Puis que la Dame l'avoit dit;
Si s'en vait après sa moillier,
Ni maine q'un seul escuier
Qui tint de lui un poi de fié,
Et avec uns garçon à pié
Mena o lui, et plus noient.
La Dame vint trop noblement,
Au Conte mande qu'ele vient.
Li Quens à for orgoil le tient
Qu'el le mande et non li sire
Qui vient avoec li, ce ot dire:
Nequedent bel ator fet fere
De mengier et de luminaire.
Ez-vos la Dame descendue,
Ne fu pas trop bien recéue;
Ele et ses Chevaliers toz dix
Si sont en uns bas banc assis;
Li Quens li fist baseste chiere.
Atant ez-vos venir le pere,
Li Quens à l'encontre li saut,
Bien viegnoiz, dit-il tot en haut;
Queurt à l'estrier, et cil s'en ire.
Et dit li Quens, or soffrez, sire,
Que ge vos serve en ma meson
Volentiers quand il vos est bon.
De joste uns feu fu fez uns liz
De coutes-pointes, de tapiz;
Prist par la mein, lez lui s'assist,
Deshueser et servir le fist.
La Contesse issi de la chambre,
Qui vers sa mer ot le cuer tendre,
Et nequedent le Conte crient
Por le baston dont li sovient.
Primes son pere salua,
Et il li rent, puis la baisa;
Puis a sa mere saluée.
Molt volentiers i fust alée,
Mès li Quenz l'assist lez son pere.
La mere en fist molt pesme chiere....
La nuit s'en vet, li jor apert,
Li Quens lieve qui dolenz ert
De son Seignor qui fame a male.
Il l'en apele enmi la sale:
Sire, alez chacier en mon parc
O chiens, o roiseus et o arc,
Et chaciez tant que venoison
Au souper à plenté aion;
N'i ait serjant ne Chevalier
Qui n'i voise avec vos chacier;
Avec ces Dames remaindrai,
Li chief me dielt, grant mal i ai.
Or sont montez, n'atendent plus,
Tuit vont chacier, n'i remaint nus
Fors le Conte et quatre Serjant
For et membruz et fier et grant.
Il en a pris l'un par le doi,
Dit li Quens, entendez à moi.
Alez moi tost en ce tonel
Querre les coilles d'un torel,
Et un rasoir molt bien trenchant.
Et cil le fist tot maintenant,
C'onques ne fist plus longue fable.
Le torel trova en l'estable,
Tantost se mist à genoillons,
Si li a ostez les coillons:
Tout droit à son Seignor s'en vint,
Et li Quens par la manche tint
La Dame, et puis si li a dit:
Dites-moi, se Diez vos aïst,
Dites moi ce que vos querrai.
Volentiers, sire, se gel' sai.
Dont avez-vos icest orgoil?
Molt volentiers savoir le voil
Que vos avez en tel despit
Vostre Seignor et quanqu'il dit.
Desdites ce que il li plait,

Et commandez, si sera fait :
Fame ne fet vilté greignor
Que de vil tenir son Seignor.
Et la Dame li respondi
Si que li sires l'entendi:
Sire, plus sai que il ne set,
Et si ne fet riens qui m'agret.
Dame, bien sai dont ce vos vient,
Ceste fierté es rains vos tient;
Ge l'ei bien véu à vostre oil
Que vos avez de nostre orgoil:
Vos avez coilles come nos,
S'en est vostre cuer orgueillox;
Ge vos i voil fere taster,
S'il i sont, ges ferai oster.
Dit la Dame, taisiez, beau sire,
Gas ne me devriez-vos dire.
Li Quens ne volt plus atarger,
Ses Serjans commence à huscher;
Estendez la bien tote à terre,
Dedenz les rains li ferai querre,
De cest orgoil i troverai,
A cest rasoir les osterai.
Cil estendent la Dame encline.
Lors s'escrie, lasse frarine!
Un des Serjanz le rasoir prent,
Demi pié la nache li fent,
Son poing i met où a enclos
Un des coillons au tor molt gros,
Et ele torne et ele brait.
Senblant fet que du hors li trait,
Venant li met en uns bacin;
Et cele cuide tot enfin
Que ce soit voirs, il li repasse.
Et ele dit : chaitiue lasse!
Com je fui de pute heure née,
Desormais serai plus senée:
Se de ci eschaper pooie,
Mon Seignor mès ne desdiroie.
Et cil li porfent l'autre nache,
Semblant fet que il li esrache,
Tot sanglent el bacin le rue.
Cele se pasme qui fu mue;
Quant ele vint de pasmoison,
Dame, dit li Quens, or avon
L'orgoil dont estiez si ose;
Or seroiz mès plus simple chose;
Mès ge dout qu'aucune racine
N'i remaigne se nel' quisime:
Serjanz, uns costre m'eschaufez,
Et les racines me querez.
Dit la Dame, sire, merci,
Certes loiaument vos afi,
Et sor Sainz le vos jurerai,
Mon Seignor plus ne desdirai;
Servirai le si com ge doi,
Tenez gel' vos affi par foi.
Or atendez donc sa venue,
Jurez li, s'en serez créue :
Sire, dit-ele, et gel' créant.
La Contesse ot le cuer dolant,'
Por sa mere molt a ploré.
S'a dit li Quens, sachiez m'en gré
De ce qu'à vostre mere ai fet,
Que son orgoil fors li ai tret,
Ge criem qu'à li ne retraiez,
Et cest orgoil es rains n'aiez;
Més or soffrez, g'i tasterai,
Et se ges truis, ges osterai.
La Dame plora molt forment,
A son Seignor dit erraument:
Sire, merci, por Dieu le voir,
Certes bien le poez savoir,
Tant i avez sovent tasté,
Se il i sont, nenil par Dé.
Ge ne sui pas de la nature
Ma mere qui est fiere et dure;
Ge retrai plus sire mon pere
Que ge ne faz voir à ma mere;
Ainc vostre comant ne desdis,
Fors une fois, si m'en fu pis,
Si en pristes vostre venjance.
Ge vos en faiz asséurance
Que ge ferai quanque volroiz,
Et amerai quanqu'ameroiz:
Se nel' faz le chief me tranchiez.
Ce dist li Quens, bele, or sachiez
Ge sofferai, mès se ge voi
Que voilliez reveler vers moi,
Ostez vos seront li coillons
Si com à vostre mere avon:
Que ce sachiez, par tex grenotes
Sont les fames fieres et sotes.......

550 VERS.



